



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Cinquième examen national du Canada

2019–2024

**Mise en œuvre de la Déclaration et Programme
d'action de Beijing dans le contexte du trentième
anniversaire de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes**

Canada

Table des matières

INTRODUCTION	5
PREMIÈRE SECTION : FAITS SAILLANTS	6
SECTION 2 : PRIORITÉS, RÉALISATIONS ET DÉFIS	8
PRIORITÉS POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES (2019-2024)	8
RÉALISATIONS ET DÉFIS DU CANADA.....	13
PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES POUR DES FEMMES DIVERSES AU CANADA...20	
RÉPONDRE AUX EFFETS DES CRISES RÉCENTES SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES	28
PRIORITÉS À VENIR POUR ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ DES GENRES AU CANADA.....	29
SECTION 3 : PROGRÈS DANS LES SIX GROUPES THÉMATIQUES	35
3.1 Développement inclusif, prospérité commune et travail décent	35
FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES AU SEIN DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DANS LE MILIEU DE TRAVAIL	37
CONFÉRER AUX FEMMES UNE AUTONOMIE ACCRUE DANS LE MONDE DU TRAVAIL	38
AVENIR NUMÉRIQUE ÉQUITABLE.....	47
CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU CANADA ET POLITIQUES POUR UNE ÉCONOMIE PLUS AXÉE SUR L'ÉGALITÉ des GENRES	49
3.2 Éradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux	51
REVENUS ET PRESTATIONS	51
MEILLEURS RÉSULTATS EN MATIÈRE DE SANTÉ.....	55
AMÉLIORATION DES RÉSULTATS DE L'APPRENTISSAGE ET DES COMPÉTENCES DANS LES SECTEURS SOUS-REPRÉSENTÉS.....	60
COMBLER LES ÉCARTS ENTRE LES GENRES ATTRIBUABLES À LA COVID-19	63
3.3 Absence de violence, de stigmatisation et de stéréotypes	67
LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE – UNE PRIORITÉ POUR LE CANADA.....	68
VIOLENCE À L'égard LES GROUPES MARGINALISÉS	74
ACTIONS PRIORITAIRES AU CANADA POUR CONTRER LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE	81
RÉPONSES À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE .90	
ALLOUER DES RESSOURCES AUX ORGANISMES PARTENAIRES POUR CONTRER LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE.....	96
L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LES MÉDIAS	98
3.4 Participation, responsabilité et institutions sensibles au genre	99

PROMOUVOIR L'EXERCICE DU POUVOIR PAR LES FEMMES ET LEUR PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE	99
ACCÈS DES FEMMES À L'EXPRESSION ET À LA PRISE DE DÉCISION DANS LES MÉDIAS	101
MÉCANISMES NATIONAUX POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES.....	102
AUTRES OUTILS POUR INTÉGRER L'ÉGALITÉ DEs GENREs	105
L'ÉGALITÉ DEs GENREs ET LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE.....	108
3.5 Sociétés pacifiques et inclusives	110
PROMOUVOIR LE PROGRAMME POUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ	111
EXERCICE DU POUVOIR DANS LE PROGRAMME POUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ	114
RESPONSABILITÉ POUR LE DROIT HUMANITAIRE ET LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES.....	118
ÉLIMINER LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FILLES ET LES VIOLATIONS DE LEURS DROITS.....	119
3.6 Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement	123
ACTION CLIMATIQUE.....	124
ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ATTÉNUATION EN MATIÈRE DE CATASTROPHES	125
ÉNERGIE PROPRE	128
GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	128
SECTION 4 : INSTITUTIONS ET PROCESSUS NATIONAUX	131
ÉGALITÉ DES GENRES, STRATÉGIE ET MESURES DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030	131
BUDGÉTISATION SENSIBLE AUX SEXES	133
PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À LA DÉCLARATION ET AU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030	136
MISE EN ŒUVRE PAR LE CANADA DES RECOMMANDATIONS DE LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES	138
SECTION 5 : DONNÉES ET STATISTIQUES.....	139
PROGRÈS DU CANADA EN MATIÈRE DE STATISTIQUES NATIONALES SUR LE GENRE.....	139
PRIORITÉS RELATIVES AUX STATISTIQUES NATIONALES SUR LE GENRE.....	144
SURVEILLANCE DE L'INCLUSION DU GENRE DANS LES ODD AU CANADA.....	145

DÉSAGRÉGATION DES DONNÉES AU CANADA	146
SECTION 6 : CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES	148
ANNEXE A	150
ANNEXE B	153
ANNEXE C	155

INTRODUCTION

Il s'agit du cinquième rapport du Canada sur la mise en œuvre de la *Déclaration et Programme d'action de Beijing* (1995) et des résultats de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000). Comme dans les précédents examens nationaux des progrès réalisés concernant la *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, le rapport du Canada reflète les contributions des 13 gouvernements provinciaux et territoriaux : l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Nunavut, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, et le Yukon. Il reflète également la contribution de 21 ministères et organismes du gouvernement du Canada : Agriculture et Agroalimentaire Canada; Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC); la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL); le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC); le ministère de la Défense nationale (MDN); Environnement et Changement climatique Canada; Emploi et Développement social Canada (EDSC); le ministère des Finances Canada; Affaires mondiales Canada; Santé Canada; Infrastructure Canada; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC); Services aux Autochtones Canada (SAC); Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE); Justice Canada; Ressources naturelles Canada; Patrimoine canadien; l'Agence de la santé publique du Canada; Sécurité publique Canada; Statistique Canada; et Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC). De plus, tous les gouvernements au Canada collaborent régulièrement avec un large éventail d'organismes, de parties prenantes et des secteurs privé et bénévole pour façonner et coordonner les efforts visant à faire progresser l'égalité des genres partout au pays. Comme par le passé, un vaste réseau d'organismes canadiens de femmes et d'autres organismes en quête d'égalité mènent un processus d'examen distinct pour produire un rapport parallèle. Leur rapport sera soumis à ONU Femmes en vue du processus Beijing+30.

Le présent rapport est organisé sur la base de la [Note d'orientation concernant les examens approfondis au niveau national](#) d'ONU Femmes, qui fournit des questions pour guider les examens et les rapports nationaux. Cela devrait favoriser la cohérence et la comparabilité entre les rapports des différents pays. Cela éclairera également plus facilement le processus d'examen et suscitera des réflexions sur la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial.

PREMIÈRE SECTION : FAITS SAILLANTS

Le Canada¹ s'engage depuis longtemps à faire progresser l'égalité des genres, tant au niveau national qu'international. L'égalité des genres est un principe protégé par la [Charte canadienne des droits et libertés](#). À l'échelle internationale, l'engagement du Canada à l'égard de l'égalité des genres, et à la promotion et à la protection des droits de la personne pour les femmes et les filles est ancré dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Il s'agit notamment des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, les résolutions du Conseil des droits de l'homme sur la violence à l'égard des femmes et des filles et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au cours des cinq dernières années, le Canada a continué de donner la priorité aux efforts visant à faire progresser l'égalité des genres, tant au pays qu'à l'étranger. Cela implique de prendre des mesures réactives pour faire face aux crises imprévues apparues en raison de la pandémie de COVID-19. La pandémie a remis en cause les avancées en matière d'égalité des genres dans plusieurs domaines. Au Canada, la violence fondée sur le sexe (VFS) a augmenté pendant la pandémie. Le taux de violence entre partenaires intimes (VPI)² à l'égard des femmes déclaré par la police a augmenté de 4,4 % entre 2019 et 2021^{3,4}. Le chômage des femmes a augmenté plus que celui des hommes : de manière cumulée entre février et avril 2020, l'emploi a diminué de 16,8 % pour les femmes, contre 14,6 % pour les hommes⁵. Les responsabilités des femmes en matière de soins aux enfants ont augmenté, car les mesures de santé publique ont imposé la fermeture des garderies et des écoles, et que la pandémie a contraint de nombreuses femmes à quitter leur emploi ou à réduire leurs heures pour s'occuper des enfants et des membres malades de leur famille. Ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs connexes, ont entraîné une augmentation du stress et ont influé la santé mentale des femmes au Canada. En 2021, seulement 55,1 % des femmes décrivaient leur santé mentale comme étant très bonne à excellente, contre 66,1 % en

¹ Toute référence au « gouvernement du Canada » dans le présent rapport renvoie au gouvernement fédéral du Canada, tandis qu'une référence au « Canada » fait généralement référence aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux réunis. Une référence aux provinces ou aux territoires, par exemple la Colombie-Britannique, le Québec ou les Territoires du Nord-Ouest, renvoie généralement à leurs gouvernements respectifs.

² La VPI, également connue sous le nom de violence conjugale ou domestique, est une forme répandue de la VFS. Elle fait référence à de multiples formes de préjudice causé par une ou un partenaire intime ou une ou un conjoint, actuel ou ancien.

³ Statistique Canada. (2023) [Le Quotidien - Tendances en matière de violence familiale et de violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2022](#)

⁴ Il est important de noter que ces données reflètent uniquement les incidents de violence conjugale signalés à la police. Souvent, ce type de VFS n'est pas signalé aux autorités. Par exemple, selon les données autodéclarées de l'Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiennes et des Canadiens (victimisation), seulement une victime de violence conjugale sur cinq (19 %) a déclaré que la violence qu'elle avait subie avait été signalée à la police (pour plus d'informations, voir [La violence conjugale au Canada](#), 2019). Pendant la pandémie en particulier, la réduction des contacts sociaux en personne avec les proches, la famille élargie et des tiers (par exemple, enseignantes et enseignants, médecins) peut avoir eu une incidence sur la détermination et le signalement des violences et des abus aux autorités.

⁵ Statistique Canada. [Tableau 14-10-0287-03. Caractéristiques de la population active selon la province, données mensuelles désaisonnalisées.](#)

2018⁶. Dans ce contexte, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont eu la tâche difficile de soutenir et de faire progresser le Canada en matière d'égalité des genres au cours de la période visée.

Même dans cet environnement difficile, les gouvernements FPT ont non seulement pu concevoir et déployer rapidement de nombreuses initiatives visant à remédier aux incidences de la COVID-19 sur l'égalité des genres, mais ils ont également pris plusieurs nouvelles mesures et transformatrices. Ces initiatives importantes ont permis au Canada de se positionner pour progresser davantage dans les années à venir :

- Apprentissage et garde des jeunes enfants (AGJE) : Des collaborations et des investissements importants ont été réalisés partout au pays. L'amélioration de l'accès à des services de garde d'enfants abordables, inclusifs et de haute qualité favorise l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans de nombreux domaines. Les enfants reçoivent des soins et une éducation de meilleure qualité et plus normalisés. Les mères, qui constituent la grande majorité des principales personnes qui s'occupent des enfants, peuvent rechercher un emploi, des études, une formation ou d'autres possibilités. Cela améliore leur prospérité et leur bien-être ainsi que ceux de leur famille. Des études montrent que pour chaque dollar investi dans l'éducation de la petite enfance, l'économie dans son ensemble reçoit entre 1,50 \$ et 2,80 \$ en retour^{7,8}.
- [Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#) : Vivre à l'abri de la violence du Canada d'une durée de 10 ans est un droit humain fondamental, mais la VFS demeure un obstacle important à la réalisation de l'égalité des genres au Canada. Étant donné que la VFS touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, [l'approbation du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#) constitue une étape importante afin de contrer ce problème complexe, en plus de soutenir l'égalité des genres au Canada. L'objectif du Plan d'action national et du financement associé est de prévenir la VFS, d'éliminer ses causes profondes et de fournir un meilleur soutien aux victimes, aux personnes survivantes et à leurs familles. De plus, l'élaboration du Plan d'action national a été rendue possible grâce à une étroite collaboration entre les gouvernements FPT. Le plan a également été façonné par l'engagement des partenaires autochtones, des victimes, des personnes survivantes, des prestataires de services de première ligne, des spécialistes, des universitaires et des personnes à la défense des droits de partout au pays.
- Éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les filles autochtones et autres femmes et filles marginalisées ou sous-représentées dans toute leur diversité : les cinq dernières années ont vu un engagement accru et l'adoption de nombreuses

⁶ Emploi et Développement social Canada. (2023) [Examen national volontaire 2023 du Canada – Une démarche continue à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'atteinte des objectifs de développement durable – Canada.ca](#)

⁷ Emploi et Développement social Canada (2021) [Rapport de base national du Canada - La qualité dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants – Canada.ca](#)

⁸ Tous les montants en dollars dans ce rapport sont en dollars canadiens (\$CAN).

initiatives permettant à ces groupes de progresser et de changer davantage. Des réalisations historiques telles que l'[Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées \(FFADA\)](#) qui a publié son rapport et la [Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) (Voie fédérale) en cours de lancement, ainsi que d'autres initiatives telles que le Fonds de réponse et de relance féministes, figuraient parmi les nombreuses mesures prises partout au pays pour faire progresser l'égalité et autonomiser les femmes et les filles marginalisées et sous-représentées.

SECTION 2 : PRIORITÉS, RÉALISATIONS ET DÉFIS

Le Canada est engagé depuis longtemps en faveur de l'égalité des genres. Il se consacre à prendre des mesures qui favorisent une société inclusive et démocratique où tout le monde peut participer pleinement à tous les aspects de la vie. La section 2 du présent rapport présente les priorités du Canada pour promouvoir l'égalité des genres au cours des cinq dernières années, ainsi que certaines des réalisations et des défis notables du Canada en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Cette section met également l'accent sur les réalisations et les défis en matière d'égalité des genres pour les femmes et les filles marginalisées et sous-représentées, ainsi que sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 et les réponses des gouvernements. Enfin, les priorités à venir du Canada pour promouvoir l'égalité des genres partout au pays sont également décrites ici. Bien que plusieurs initiatives liées à ces priorités, réalisations et défis soient incluses dans la section 2 du présent rapport, la plupart des initiatives et des descriptions plus détaillées se trouvent dans la section 3 du présent rapport.

PRIORITÉS POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES (2019-2024)

Le Canada a démontré son engagement à faire progresser l'égalité des genres grâce à des investissements importants dans des programmes, politiques et initiatives clés. En 2018, le gouvernement du Canada a présenté le [Cadre de résultats relatifs au genre](#) (CRRG) pour compléter la [Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes](#). Le CRRG représente la vision du gouvernement du Canada en matière d'égalité des genres. Il est conçu comme un outil pangouvernemental permettant de suivre les progrès du Canada dans l'atteinte de ses objectifs en matière d'égalité des genres. Il est également conforme à la politique d'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) du gouvernement du Canada. Cela garantit que le genre est pris en compte en plus et en relation avec d'autres facteurs d'identité croisés, notamment l'âge, le handicap, l'éducation, l'origine ethnique, la race, la géographie, le sexe, la religion, le statut économique et la langue. Aux termes de ce cadre, le gouvernement fédéral a désigné six domaines clés qui nécessitent des changements dans le but de faire progresser l'égalité des genres :

- 1) Éducation et perfectionnement des compétences

- 2) Participation à l'économie et prospérité
- 3) Leadership et participation à la démocratie
- 4) Violence fondée sur le genre et accès à la justice
- 5) Réduction de la pauvreté, santé et bien-être
- 6) Égalité des genres dans le monde

Éducation et perfectionnement des compétences

Malgré des augmentations marquées du niveau d'instruction et de la participation au marché du travail des femmes, celles-ci se heurtent toujours à des obstacles pour réaliser tout leur potentiel. Parmi ces obstacles figurent les effets de la ségrégation professionnelle selon le genre dans l'éducation et le développement des compétences. Depuis 2021, les femmes et les filles continuent de s'inscrire davantage dans les sciences sociales et humaines (par exemple, les soins de santé, l'éducation, l'enseignement) que dans les secteurs traditionnellement masculins (par exemple, les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques [STIM], la construction, les transports, la production⁹). De plus en plus de femmes se sont lancées dans les STIM au fil des ans, notamment en tant que titulaires d'un diplôme postsecondaire en sciences et en sciences technologiques. Pourtant, en 2021, les jeunes femmes (âgées de 25 à 34 ans) ne représentaient que 30,8 % des titulaires d'un diplôme en STIM¹⁰.

Dans les programmes d'apprentissage, cet écart entre les genres est également présent. Les femmes restent sous-représentées dans la plupart des programmes d'apprentissage et sont concentrées dans quelques métiers. En 2021, les femmes représentaient la majorité des nouvelles inscriptions dans seulement 3 des 24 grands groupes de métiers : éducatrices/éducateurs et aides-éducatrices/aides-éducateurs de la petite enfance (94,9 %); travailleuses/travailleurs des services sociaux et communautaires (89,2 %) et coiffeuses/coiffeurs et esthéticiennes/esthéticien (86,4 %) ¹¹.

Au Canada, il est prioritaire de remédier à ces disparités, étant donné que les femmes continuent d'être surreprésentées dans les secteurs des services et des soins moins bien rémunérés et sous-représentées dans les emplois mieux rémunérés dans les métiers et les STIM. Les gouvernements FPT ont adopté des programmes visant à accroître le nombre de femmes travaillant dans des domaines qui ne sont pas traditionnellement féminins. Par exemple, le gouvernement du Canada a lancé la [Stratégie canadienne de formation en apprentissage](#), qui soutient les travailleuses et travailleurs des métiers spécialisés et les employeurs, ainsi que le [Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical](#), qui vise à créer une formation de meilleure qualité dans les métiers spécialisés et une main-d'œuvre plus inclusive.

⁹ Statistique Canada. [Tableau 98-10-0390-01 Principal domaine d'études, selon le plus haut niveau de scolarité : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement](#)

¹⁰ Statistique Canada. [Tableau 98-10-0402-01 Profession \(STIM et autre que STIM\), selon le principal domaine d'études \(STIM et SACHES, détaillé\) et le plus haut niveau de scolarité : Canada, provinces et territoires](#)

¹¹ Statistique Canada. [Tableau 37-10-0219-01 Programmes d'apprentissage par groupe d'âge, grand groupe professionnel, sexe et statut d'inscription](#)

Participation à l'économie et prospérité

La participation économique et la prospérité des femmes demeurent des priorités au Canada. Faire progresser la participation économique des femmes stimule la croissance économique, tout en augmentant le revenu des familles canadiennes. Un revenu plus élevé pour les femmes signifie une plus grande sécurité financière et une plus grande indépendance économique, ce qui les aide à exercer un contrôle sur leur vie.

Le gouvernement du Canada a adopté des politiques pour contribuer à accroître la participation économique et la prospérité des femmes. Il s'agit notamment de développer un [système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#) à l'échelle du Canada, qui renforce la main-d'œuvre du Canada et soutient la capacité des parents, en particulier des mères, à entrer sur le marché du travail, à le réintégrer ou à y rester, et la [Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat](#), qui vise à accroître l'accès des entreprises appartenant à des femmes au financement, aux réseaux et à l'expertise dont elles ont besoin pour démarrer, grandir et accéder à de nouveaux marchés. Le gouvernement du Canada s'est également engagé à réduire l'écart salarial entre les genres grâce à plusieurs initiatives, notamment le [Règlement sur l'équité salariale proactif](#) et la législation, qui sont entrés en vigueur le 31 août 2021. Cette loi vise à garantir que les femmes et les hommes travaillant dans des lieux de travail sous réglementation fédérale reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale. Par ailleurs, des mesures de transparence salariale sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elles visent à sensibiliser aux écarts salariaux auxquels sont confrontées les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres des minorités visibles dans les lieux de travail sous réglementation fédérale.

Leadership et participation à la démocratie

Le Canada cherche également à accroître le leadership et la participation démocratique des femmes. Une répartition plus équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de prise de décision est essentielle à une société juste et démocratique. Elle conduit également à une meilleure prise de décision. L'égalité des genres et la diversité aux postes de direction sont également liées à une meilleure gestion, à une plus grande disponibilité de membres du personnel qualifiés, à un engagement plus fort du personnel et à une productivité plus élevée.

Malgré la représentation croissante des femmes dans certains domaines de leadership, les progrès sont restés lents. Des obstacles comme le harcèlement et la discrimination, l'accès limité à du mentorat et aux réseaux, et le manque d'horaires de travail souples limitent la participation et l'avancement des femmes dans des rôles de leadership, notamment dans le monde de l'entrepreneuriat canadien. De plus, les stéréotypes de genre, les défis liés à l'équilibre travail et vie personnelle, et le harcèlement et la violence sexuels, y compris les discours de haine en ligne et la cyberviolence, constituent également des obstacles à la participation des femmes aux rôles de leadership et de prise de décision. En matière de représentation politique, les femmes restent sous-représentées dans les fonctions électives.

En 2024, 35 % de toutes les personnes élues des assemblées législatives fédérales, provinciales et territoriales sont des femmes¹².

Pour soutenir le leadership et la participation démocratique des femmes, le gouvernement du Canada a introduit plusieurs politiques et initiatives clés. Il s'agit notamment d'un [congé parental de 12 mois pour les parlementaires](#), qui permet aux parlementaires enceintes de prendre quatre semaines de congé avant l'accouchement, et le [Défi 50-30](#), qui vise à renforcer la représentation et l'inclusion de divers groupes sur leurs lieux de travail et à souligner les avantages de donner à tous les Canadiennes et Canadiens une place à la table.

Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Partout au Canada, sur le plan fédéral, provincial et territorial, mettre fin à la VFS demeure une priorité clé. La VFS peut prendre de nombreuses formes; elle peut notamment s'agir de violence physique, sexuelle, psychologique, émotionnelle, et d'exploitation financière, ainsi que de violence favorisée par la technologie. La VFS touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. Certains groupes exposés au risque de VFS ou mal desservis lorsqu'ils subissent ces formes de violence comprennent les femmes et les filles autochtones, les femmes noires et racisées, les femmes immigrantes et réfugiées, les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et les autres personnes d'orientations sexuelles et identités de genre diverses (2ELGBTQI+), les personnes en situation de handicap et les femmes vivant dans les collectivités nordiques, rurales et éloignées. La VFS peut causer des dommages sanitaires, sociaux et économiques durables, entraînant souvent la répétition de la violence et des abus à travers les générations.

En 2022, avec le lancement du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir les provinces et les territoires. Ce soutien leur permet de bonifier et d'améliorer les services et les mesures de soutien sur leurs territoires pour prévenir la VFS et soutenir les personnes survivantes. En décembre 2023, des [accords bilatéraux entre le gouvernement fédéral et les 13 gouvernements provinciaux et territoriaux](#) avaient été annoncés. Ces accords bilatéraux sont souples afin de répondre aux défis, besoins et priorités respectifs de chaque gouvernement, soutenant les efforts pour mettre fin à la VFS d'un océan à l'autre.

De même, le premier [Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+](#) du Canada vise à faire progresser les droits et l'égalité des personnes 2ELGBTQI+ au Canada. Il s'appuie sur les travaux qui sont menés depuis 2016 à l'échelle du gouvernement du Canada afin d'éliminer les disparités persistantes auxquelles sont confrontées les communautés 2ELGBTQI+ et de bâtir un pays plus sûr et plus inclusif. Le Plan d'action donne la priorité à l'action communautaire et coordonne le travail du gouvernement fédéral pour faire progresser les questions 2ELGBTQI+ dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux. Cela se fait dans le

¹² En mai 2024, il y avait 385 femmes parmi les 1 107 représentants politiques élus dans les législatures fédérales, provinciales et territoriales du Canada.

cadre d'une approche holistique et pangouvernementale qui reconnaît que les types d'iniquités auxquelles sont confrontées les communautés peuvent être interconnectés.

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

La pauvreté est un défi auquel sont confrontés aussi bien les hommes que les femmes. Cependant, ses effets peuvent être différents pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+, qui sont plus susceptibles d'être victimes de violence, de discrimination, de vivre seules et d'être confrontées à des maladies chroniques et à des handicaps à un âge avancé.

Selon les données du recensement de 2021, 7,7 % des femmes et des filles et 7 % des hommes et des garçons ont connu la pauvreté en 2021^{13,14}. Pourtant, les femmes seules étaient quatre fois plus susceptibles que les femmes et les filles des familles de connaître la pauvreté. Les femmes autochtones vivant hors réserve étaient presque deux fois plus susceptibles que les femmes non autochtones de connaître la pauvreté. Cette tendance à une pauvreté plus élevée a également été observée chez les femmes en situation de handicap (11 %) par rapport aux femmes qui ne sont pas en situation de handicap (5,7 %), les femmes nouvellement arrivées (11,6 %) par rapport aux femmes nées au Canada (7 %) et les femmes transgenres (12 %) par rapport aux femmes cisgenres (6,6 %)¹⁵. De plus, le taux de pauvreté chez les femmes et les filles racisées (9,8 %) en 2021 était plus élevé que celui de leurs homologues non racisées (6,6 %)¹⁶.

En ce qui concerne la santé et le bien-être, il a été constaté que la santé mentale s'est détériorée en 2021 au sein de la population du Canada avec le début de la pandémie de COVID-19 en 2020 et ses répercussions sociétales continuent. Parmi les Canadiennes et les Canadiens, 59 % considéraient leur santé mentale comme étant très bonne à excellente en 2021. Il s'agit d'une baisse par rapport aux 68,6 % de 2018, ce qui montre un écart par rapport à l'objectif selon lequel les Canadiennes et les Canadiens ont une vie saine et satisfaisante. La santé mentale des femmes a été signalée comme particulièrement pire que celle de leurs homologues masculins en 2018 et 2021. En 2021, 55,1 % des femmes ont déclaré une santé mentale très bonne à excellente, contre 63 % des hommes¹⁷. Le gouvernement du Canada s'efforce d'améliorer la réduction de la pauvreté, la santé et le bien-être grâce à plusieurs initiatives. Par exemple, la [Stratégie nationale sur le logement](#) (SNL) représente l'engagement du gouvernement du Canada à garantir qu'un plus grand nombre de personnes au Canada aient accès à un logement sûr, abordable et inclusif. Le [Fonds d'équité menstruelle](#) travaille à éliminer les obstacles liés à l'accessibilité et à la stigmatisation auxquels certaines personnes canadiennes sont confrontées lorsqu'elles accèdent à des produits d'hygiène menstruelle. Le gouvernement du Canada a également

¹³ Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#)

¹⁴ Zhang, X., & Bernard, A. (2022). [Tendances désagrégées en matière de pauvreté tirées du Recensement de la population de 2021 - statcan.gc.ca](#)

¹⁵ Zhang, X., & Bernard, A. Statcan.gc.ca

¹⁶ Statistiques Canada. (2024). [Les faits, tout simplement! Journée internationale des femmes de 2024](#)

¹⁷ Emploi et Développement social Canada. (2023) [Examen national volontaire 2023 du Canada - Une démarche continue à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'atteinte des objectifs de développement durable - Canada.ca](#)

introduit de nouvelles mesures qui aideront les Canadiennes et les Canadiens à faible revenu dans son budget fédéral de 2024, notamment le régime national et universel d'assurance médicaments et le Programme national d'alimentation scolaire.

Égalité des genres dans le monde

Le Canada est déterminé à mettre fin à la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, inclusif et prospère. Le Canada investit dans l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles comme étant le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la *Déclaration et Programme d'action de Beijing*. Par exemple, une étude du Fonds monétaire international suggère que la réduction de l'écart entre les sexes sur les marchés du travail pourrait augmenter le produit intérieur brut (PIB) de près de 8 % dans les marchés émergents et les économies en développement. Les gains résultant d'une réduction complète de l'écart entre les sexes seraient encore plus importants, augmentant le PIB de ces pays de 23 % en moyenne¹⁸. Il existe également de fortes corrélations entre les inégalités entre les genres et l'extrême pauvreté. Pour ces raisons et bien d'autres, le Canada adopte une approche féministe dans toutes ses politiques et tous ses programmes internationaux, y compris la diplomatie, le commerce, la sécurité et le développement.

La promotion de l'égalité des genres est au cœur de l'aide au développement international du Canada, tout comme la protection et la promotion des droits de la personne pour les femmes et les filles demeurent une priorité de la politique étrangère canadienne. Toutes les politiques et tous les programmes de développement du Canada visent à autonomiser les femmes et les filles, notamment en lançant des projets particuliers pour atteindre ces objectifs. Grâce aux initiatives du Canada en matière de paix et de sécurité internationales, ainsi qu'en plaidant pour l'égalité des genres dans les forums multilatéraux, le Canada soutient les efforts internationaux visant à promouvoir et à protéger les droits des femmes et des filles.

RÉALISATIONS ET DÉFIS DU CANADA

Participation record des femmes au marché du travail

L'une des réalisations les plus importantes du Canada au cours des cinq dernières années a été la participation accrue des femmes au marché du travail. En 2023, le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 54 ans a atteint un niveau record de 85,7 %¹⁹. Cette augmentation a été soutenue par des efforts de l'ensemble des gouvernements pour assurer une reprise féministe après la pandémie de COVID-19 et par des politiques économiques transformationnelles telles que [l'introduction d'un système national d'AGJE](#). Par exemple, le gouvernement du Canada a lancé le solide plan d'intervention d'urgence pour répondre à la COVID-19, qui prévoyait des mesures de soutien clés pour les femmes et les communautés marginalisées touchées par la pandémie. Le gouvernement fédéral a

¹⁸ Fonds Monétaire International (2024) [Interim Guidance Note on Mainstreaming Gender at the IMF – imf.org](#) [en anglais seulement]

¹⁹ Statistique Canada. (2023) [Le Quotidien : Enquête sur la population active, septembre 2023 – statcan.gc.ca](#)

soutenu les organismes fournissant des services vitaux aux personnes victimes de la VFS. Il a également introduit le [Fonds de réponse et de relance féministes](#) pour investir dans des projets partout au Canada qui soutiennent un changement systémique pour les femmes dans les sphères économique, sociale et politique.

Services de garde d'enfants partout au Canada

Le coût et l'accès aux services de garde d'enfants ont été définis comme un obstacle potentiel à la pleine participation des femmes au marché du travail. Cela inclut leur entrée sur le marché du travail, leur capacité à travailler à temps plein ou leur capacité à assumer des postes plus élevés.

À partir de 2021, le gouvernement du Canada a réalisé de nouveaux investissements historiques, totalisant près de 30 milliards de dollars sur cinq ans, pour bâtir un [système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#) avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones. L'objectif de ce système est de permettre aux familles d'avoir accès à des services d'AGJE abordables, de haute qualité, flexibles et inclusifs, peu importe où elles vivent au Canada. Les investissements dans l'AGJE permettent aux parents, en particulier aux mères, d'entrer dans le marché du travail, d'y rester ou de le réintégrer, de créer des emplois pour les travailleuses et travailleurs du secteur de l'AGJE, dont la plupart sont des femmes, et de créer une génération de jeunes personnes apprenantes engagées et bien préparées.

Au Canada, les provinces et les territoires sont les principaux responsables de la conception et de la prestation des programmes et services d'AGJE. Chaque province et territoire possède son propre système régi par des cadres législatifs et réglementaires. Le gouvernement du Canada fournit du financement aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour soutenir et développer le système d'AGJE sur leurs territoires. Les objectifs de ce financement comprennent la réduction des frais à 10 \$ par jour en moyenne pour les services de garde réglementés pour les enfants de moins de 6 ans et la création de 250 000 nouvelles places dans des garderies réglementées de haute qualité partout au pays d'ici mars 2026. Les gouvernements autochtones peuvent également exercer leur compétence en matière d'AGJE et ont déclaré que le contrôle autochtone dans la conception et la prestation des services de garde est essentiel. Le [Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones](#), élaboré conjointement par le gouvernement du Canada et des partenaires autochtones, constitue le fondement d'une collaboration continue visant à résoudre certains problèmes clés en matière d'AGJE chez les Autochtones.

Prévenir la violence fondée sur le sexe et y mettre fin

La VFS est l'une des violations des droits de la personne les plus répandues, meurtrières et profondément enracinées de notre époque. Les principales réalisations du Canada ont été l'approbation de la [Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe](#)

et le lancement du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#)²⁰ sur 10 ans en novembre 2022. Les gouvernements FPT ont continué à travailler avec les personnes survivantes, les partenaires autochtones, les prestataires de services directs, les spécialistes, les personnes à la défense des droits, les municipalités, le secteur privé et les chercheuses et chercheurs pour mettre en œuvre le Plan d'action national. Depuis décembre 2023, le gouvernement fédéral a signé des [accords bilatéraux](#) avec les 13 gouvernements provinciaux et territoriaux pour les soutenir dans leurs besoins et priorités particuliers pour mettre fin à la VFS. De plus amples informations sont fournies à la section 3.3 du présent rapport.

Dans les provinces et les territoires, de nombreuses réalisations ont été enregistrées dans le travail effectué pour contrer la VFS :

- En 2020, le gouvernement de l'Alberta a recueilli des commentaires pour façonner l'élaboration de réglementations et un plan de mise en œuvre de la [Loi sur la divulgation visant à protéger les personnes contre la violence familiale \(Loi de Clare\)](#). La Loi est entrée pleinement en vigueur le 1^{er} avril 2021. Elle permet aux personnes de demander des informations sur les antécédents criminels de leur partenaire intime actuel ou passé et sur les risques de violence conjugale que cette relation peut soulever. Au cours du processus de la *Loi de Clare*, la requérante ou le requérant, ou la personne à risque a accès à des services de soutien sociaux sur demande. En 2022-2023, l'Alberta a fourni une subvention à un organisme sans but lucratif local pour orienter les personnes faisant appel à la *Loi de Clare* vers le soutien et les services appropriés. Parmi les demandes reçues depuis le lancement de la *Loi*, environ 60 % ont demandé à être mis en contact avec des services et soutiens sociaux à un moment donné du processus.
- Depuis 2019, plus d'un milliard de dollars ont été investis pour prévenir et contrer la violence sexuelle et conjugale au Québec. Le gouvernement du Québec a lancé en juin 2022 la [Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance : 2022-2027](#) (Stratégie intégrée en violence). La Stratégie intégrée en violence engage 18 ministères et organismes dans la lutte contre la violence sexuelle et la violence conjugale. Elle contient 58 actions, dont 18 concernent la violence sexuelle, 24 la violence conjugale et 16 les deux problématiques à la fois. Lorsque la Stratégie intégrée pour contrer la violence a été lancée, elle représentait un investissement total de 462,4 millions de dollars sur cinq ans. Une entente entre le gouvernement du Canada et le Québec pour contrer la VFS, signée le 6 novembre 2023, a récemment permis d'ajouter 97,3 millions de dollars pour bonifier ces actions de la Stratégie intégrée en violence.

²⁰ La violence fondée sur le sexe est un enjeu prioritaire pour le gouvernement du Québec qui a investi des sommes importantes afin de mettre fin aux violences faites aux femmes. Bien qu'il souscrive aux objectifs généraux du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), le gouvernement du Québec ne peut y adhérer puisqu'il entend conserver sa responsabilité pleine et entière dans ce domaine sur son territoire. Il s'attend toutefois à recevoir sa juste part des fonds fédéraux, dans le cadre d'une entente bilatérale respectueuse de son autonomie, afin d'appuyer les programmes, initiatives et services qu'il met en place en fonction des besoins sur son territoire en vue de mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

- En 2024-2025, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a engagé 470 000 \$ supplémentaires pour des travaux continus visant à prévenir la violence sexuelle sur les campus postsecondaires. Grâce aux efforts de collaboration du Comité provincial de prévention de la violence sexuelle, toutes les universités de la Nouvelle-Écosse et le Nova Scotia Community College ont mis en place une politique de prévention de la violence sexuelle. Les établissements se sont engagés à revoir ces politiques tous les trois ans pour s'assurer qu'elles respectent les meilleures pratiques.
- Une partie importante des services de première ligne au Nouveau-Brunswick est fournie en dehors des systèmes sociaux, d'éducation, de justice et de santé. Les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, les services de sensibilisation à la violence familiale, les maisons de transition et les logements de deuxième étape sont communautaires et bénéficient des contributions du gouvernement provincial pour soutenir le travail. Ces organismes à but non lucratif fournissant des services ont généralement des capacités de communication, administratives et opérationnelles limitées. Par conséquent, le gouvernement du Nouveau-Brunswick adopte une réponse multiforme à la VFS, dans laquelle le gouvernement et la communauté collaborent et s'engagent dans des initiatives de sensibilisation et d'intervention.
- En août 2022, le ministre des Ressources humaines du Nunavut et le président du Syndicat des employé-e-s du Nunavut ont signé une nouvelle convention collective. Dans la convention collective mise à jour, le Nunavut offre désormais aux employées et employés jusqu'à 10 jours de congé pour violence familiale, qui comprennent cinq jours de congé payés et cinq jours de congé non payés si nécessaire.

Pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux services d'aide aux victimes et aux personnes survivantes de VFS ont été soumis à une pression extrême, compte tenu de l'augmentation inquiétante des VFS survenue pendant les confinements et tout au long de la pandémie. Il a été reconnu que les mesures d'isolement social obligatoires, nécessaires pour ralentir la propagation du virus, augmentaient le risque de violence pour les membres de la famille coincés à la maison avec l'auteure ou l'auteur des agressions. Les mesures nécessaires telles que les quarantaines et la fermeture des garderies, des écoles et des lieux de travail ont accru l'exposition quotidienne des personnes survivantes à leurs auteure ou auteur des agressions. La pandémie a exercé d'importantes pressions sur le secteur en matière de personnel, avec des niveaux élevés d'épuisement professionnel, d'arrêts de maladie et de congés de stress pendant et après la pandémie. L'augmentation de la demande de ressources, non seulement pendant la pandémie, mais après, continue d'avoir une incidence sur le secteur à ce jour.

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

En 2015, le gouvernement du Canada a lancé la [l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#). L'objectif était de solliciter des recommandations sur des actions concrètes pour contrer la violence à l'égard des femmes

et des filles autochtones, et la prévenir. Le 3 juin 2019, l'Enquête nationale a publié son [Rapport final – Réclamer notre pouvoir et notre place](#), comprenant 231 [appels à la justice](#). Il contenait les vérités propres de 2 380 membres de familles, personnes survivantes de violences, spécialistes et gardiennes et gardiens du savoir, transmises au cours de deux années d'audiences publiques et de collecte de preuves partout au pays. Le rapport final documente les causes complexes et interconnectées de la violence systémique continue qui cible les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Des siècles de colonialisme, de racisme et de sexisme ont dévalorisé les rôles sacrés et importants des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones dans leur famille, leur communauté et dans la société en général. En partageant leurs vérités propres au cours de l'enquête, les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQI+, les familles et les personnes survivantes autochtones ont tracé la voie à suivre pour récupérer leur pouvoir et leur place légitimes. Cinq ans après la publication du rapport final de l'enquête, appliquer ses appels à la justice et ses appels à *Miskotahâ* dans les [Perspectives métisses des femmes, filles et personnes LGBTQ2E+ autochtones disparues et assassinées](#) (en anglais seulement) (*Métis Perspectives of Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and LGBTQ2S+ People*) demeure une priorité importante et urgente pour le gouvernement du Canada.

En réponse à l'Enquête nationale, le 3 juin 2021, les partenaires autochtones, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral ont lancé le [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones](#) de 2021²¹. La [Voie fédérale](#) décrit les engagements du gouvernement du Canada à appliquer le Plan. Bon nombre de provinces et territoires ont également répondu aux appels à la justice avec leurs propres stratégies et plans d'action. Par exemple, en 2020, le Comité consultatif du Yukon sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles et plus autochtones disparues et assassinées a publié un plan intitulé [Changer la donne pour défendre la dignité et la justice : la Stratégie du Yukon sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles+ autochtones disparues et assassinées](#). Il s'agit d'un plan panyukonnais qui présente des mesures à prendre par tous les niveaux de gouvernement, les partenaires communautaires et les institutions pour éliminer les racines systémiques de la crise. Un autre exemple est le travail actuel du gouvernement du Nunavut qui élabore « *Aajiiqatigiilluta* », un rapport sur les progrès du gouvernement du Nunavut vers la mise en œuvre des appels à la justice propres aux Inuites et Inuits concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

De plus amples informations sur des initiatives telles que celles-ci se trouvent dans la section 3 du présent rapport.

²¹ La terminologie et les acronymes relatifs aux personnes 2ELGBTQI+ évoluent constamment. « 2ELGBTQI+ » est l'acronyme adopté par le Comité 2ELGBTQI+, qui a contribué au [Rapport de 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées](#), ainsi qu'au Plan d'action national pour les personnes 2ELGBTQI+. Au cours du processus de consultation, les communautés 2ELGBTQI+ au Canada ont demandé que l'acronyme utilisé par le gouvernement du Canada soit mis à jour. Le gouvernement du Canada a adopté « 2ELGBTQI+ » comme terme plus inclusif.

Faire progresser l'égalité pour les personnes 2ELGBTQI+

Le gouvernement du Canada a pris plusieurs mesures pour améliorer les droits et l'égalité des communautés 2ELGBTQI+ au Canada au cours des cinq dernières années. Ces mesures comprennent le financement d'organismes qui servent et défendent les personnes canadiennes 2ELGBTQI+²², en effaçant et en détruisant des casiers judiciaires des personnes reconnues coupables d'activités sexuelles consensuelles avec des partenaires de même sexe²³, en adoptant une loi contre la thérapie de conversion²⁴ et en modifiant la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et le *Code criminel* pour inclure l'identité de genre et l'expression de genre comme motifs de distinction illicite²⁵. Fort de ces réalisations, en août 2022, le gouvernement du Canada a lancé le [premier Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+... Bâtir notre avenir, avec fierté](#). L'objectif du plan est de faire progresser les droits et l'égalité des personnes 2ELGBTQI+ au Canada.

Malgré les progrès réalisés au cours des cinq dernières années, les personnes et les communautés 2ELGBTQI+ continuent d'être victimes de discrimination, de haine et de violence, entre autres formes d'inégalité. Entre 2017 et 2021, les crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle déclarés par la police ont augmenté de 107 %²⁶. Comme le montre le Plan d'action 2ELGBTQI+, 25 % à 40 % des jeunes sans-abri au Canada sont 2ELGBTQI+, et 64 % des élèves 2ELGBTQI+ dans une étude ont déclaré ne se sentir pas en sécurité à l'école. En outre, les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et autres personnes non hétérosexuelles sont près de deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence au cours de leur vie. Les personnes transgenres sont plus d'une fois et demie plus susceptibles d'avoir été victimes d'un crime violent au cours de leur vie que les personnes cisgenres²⁷. Le 8 février 2024, [le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a publié un rapport](#) révélant une montée de la haine anti-2ELGBTQI+ au Canada et à l'étranger. Également en février 2024, le Service canadien du renseignement de sécurité a révélé que le « mouvement anti-genre » et la montée de la haine constituent une menace de « violence extrême » contre les communautés 2ELGBTQI+²⁸.

Les femmes aux postes de direction

Le Canada a réalisé certains progrès en matière de parité entre les femmes et les hommes dans les postes de direction politique. En 2015, le Canada a connu son premier cabinet fédéral à parité entre les femmes et les hommes dans l'histoire du Canada. Il a maintenu la parité entre les femmes et les hommes au cours des neuf dernières années, les femmes dirigeant les principaux portefeuilles fédéraux, à savoir les affaires étrangères, le Conseil du Trésor, la défense et les finances. Dans les provinces et les territoires, les Territoires du

²² [Le gouvernement du Canada annonce un financement pour le renforcement des capacités et des projets communautaires destiné aux organismes LGBTQ2 - Canada.ca](#)

²³ [Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques](#)

²⁴ [Projet de loi C-4 : Loi modifiant le Code criminel \(thérapie de conversion\)](#)

²⁵ [Projet de loi C-16 : Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel](#)

²⁶ Statistique Canada. (2023) [Le Quotidien : Les crimes haineux déclarés par la police, 2021 - statcan.gc.ca](#)

²⁷ Femmes et Égalité des genres Canada. (2022) [Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ de 2022 - Canada.ca](#)

²⁸ <https://www.cbc.ca/news/politics/csis-lgbtq-warning-violence-1.7114801>

Nord-Ouest ont élu en 2019 la première et la seule assemblée législative équilibrée entre les genres au Canada, dirigée par la seule femme première ministre du Canada à l'époque.

Le Canada a également connu plusieurs nominations de femmes autochtones à des niveaux élevés au cours des cinq dernières années. L'honorable Michelle O'Bonsawin, une Abénakise de la Première Nation d'Odanak, a été la première personne autochtone nommée à la Cour suprême du Canada. Son Excellence la très honorable Mary Simon, gouverneure générale du Canada, est une Inuk de Kuujuaq et la première personne autochtone à être gouverneure générale.

Un défi majeur pour le Canada est que la proportion de femmes élues aux assemblées législatives fédérales, provinciales et territoriales reste inférieure à la proportion de candidates. Par exemple, après les élections fédérales de 2021, où 43 % des candidates et candidats étaient des femmes ou des personnes de diverses identités de genre, les femmes représentaient 30 % des députés²⁹. Un autre revers pour le Canada est le nombre réduit de femmes premières ministres. Le pays est passé de trois femmes premières ministres des 13 provinces et territoires en 2020 et 2021, à une femme première ministre en Alberta en 2024.

Réalisations internationales

À l'échelle internationale, la politique étrangère féministe du Canada fait progresser les engagements de longue date du Canada en matière de droits de la personne et d'égalité des genres. Il vise à renforcer les objectifs primordiaux du Canada consistant à renforcer un système international fondé sur des règles, à soutenir une paix et une sécurité durables et à favoriser un développement et une prospérité inclusifs et durables. Cela se fait en travaillant à corriger les inégalités durables et à éliminer les obstacles structurels fondamentaux tout en tenant compte des besoins des personnes les plus touchées par des formes multiples et croisées de discrimination. La politique étrangère féministe du Canada s'applique à tous les domaines de l'engagement international, y compris la diplomatie, les efforts de paix et de sécurité, les relations commerciales et économiques, l'aide internationale et les services consulaires. Il est notamment appliqué à travers un ensemble de politiques, programmes et initiatives internationaux complémentaires développés ces dernières années. Il s'agit notamment de la [Politique d'aide internationale féministe](#) du Canada, la Stratégie de diversification du commerce, avec son [approche inclusive à l'égard du commerce](#) et [le Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité](#).

[La Politique d'aide internationale féministe](#) du Canada oriente les efforts visant à contrer les inégalités entre les genres. Ces efforts ont soutenu des changements transformationnels dans des pays du monde entier et ont fait du Canada un leader en matière d'égalité des genres. Dans le cadre de sa Politique d'aide internationale féministe, le gouvernement du Canada s'était engagé à faire en sorte qu'avant 2021-2022, 95 % de son

²⁹ Bonikowska A. (2022). [Qui sont les membres des corps législatifs canadiens? Caractéristiques des membres des corps législatifs et écarts entre les genres – statcan.gc.ca](#)

aide bilatérale au développement international fasse progresser l'égalité des genres, et 15 % ciblerait précisément les résultats en matière d'égalité des genres. Cela garantit que l'analyse, les activités et les résultats sexospécifiques sont intégrés dans la conception de presque toutes les initiatives d'aide internationale. Cet engagement et ces efforts ont permis au Canada de se classer parmi les principaux donateurs de l'organisme de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la part de l'aide soutenant l'égalité des genres au cours des cinq dernières années (2020-2024). Le Canada est également le principal donateur pour le travail effectué pour contrer la violence à l'égard des femmes et des filles parmi les pays de l'OCDE³⁰. Il est également leader en matière de services complets de santé et de droits sexuels et reproductifs³¹, ayant atteint 700 millions de dollars par an avant 2023, et s'attaquant aux inégalités dans le travail de soins rémunéré et non rémunéré³², avec un budget de 100 millions de dollars d'investissement sur cinq ans. En juillet 2021, lors du Forum Génération Égalité à Paris, le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau financement de 180 millions de dollars pour des engagements politiques et financiers. Ce financement serait axé sur le travail de soins; l'éducation des filles, le leadership, l'éducation civique, mettre fin aux mariages d'enfants, précoces et forcés, le soutien aux organismes LGBTQI+ et l'investissement dans une optique de genre. Dans le cadre de la Politique d'aide internationale féministe, le Canada a été l'un des principaux donateurs (2019-2024) en matière de soutien aux organismes de défense des droits des femmes. Plus de 645 millions de dollars ont été consacrés à des initiatives phares, notamment le [Programme Voix et Leadership des Femmes](#), le [Fonds Égalité](#) et [l'Alliance pour les mouvements féministes](#)³³.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES POUR DES FEMMES DIVERSES AU CANADA

Selon le Recensement de 2021, plus du quart (26,8 %) des femmes et des filles au Canada sont racisées, 23,8 % sont immigrantes et 5,1 % sont autochtones³⁴. Il y a environ 2,2 millions de femmes et de filles membres d'un groupe religieux minoritaire au Canada.

Femmes et filles autochtones

Dans la [Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#), le gouvernement du Canada reconnaît que « *des changements substantiels, immédiats et porteurs de transformation doivent être apportés par l'ensemble des Canadiennes et Canadiens pour enrayer le racisme systémique et la violence fondée sur le sexe à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones* », et que « *le colonialisme, le racisme, le sexisme et le capacitisme ont créé des inégalités systémiques pour les peuples autochtones qui ont entraîné la perte et la disparition des langues, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones et ont eu des répercussions directes sur*

³⁰ [https://one.oecd.org/document/DAC/DAC/GEN\(2024\)1/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DAC/DAC/GEN(2024)1/en/pdf)

³¹ [Engagement de 10 ans du Canada en matière de santé et de droits dans le monde – international.gc.ca](#)

³² [L'approche féministe du Canada pour aborder la prestation de soins non rémunérée et rémunérée dans le contexte de l'aide internationale – international.gc.ca](#)

³³ Statistique Canada. [Tableau 98-10-0393-01 Principal domaine d'études \(STIM et SACHES, détaillé\), selon le plus haut niveau de scolarité : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement](#)

³⁴ [La riche diversité des femmes au Canada – statcan.gc.ca](#)

le pouvoir et la place qui reviennent aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQIA+ autochtones ». Conscient de cela, le gouvernement du Canada s'engage à :

- reconnaître le leadership des familles autochtones, des personnes survivantes, des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ aux tables de prise de décision sur les questions qui les touchent, ainsi que leurs familles et leurs communautés;
- respecter et défendre les droits de la personnes inhérents des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones de manière digne;
- travailler à mettre fin à toutes les formes de violence, en particulier toutes les formes de racisme systémique, de sexisme, de capacitisme et de VFS à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones;
- améliorer les conditions socio-économiques afin d'offrir la possibilité d'une vie agréable et d'un environnement sûr et stable aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones, peu importe où elles vivent.

Le gouvernement du Canada suit ses progrès dans l'application de la [Voie fédérale](#) afin d'assurer la responsabilisation. Le deuxième [Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2022-2023](#) a été publié le 4 juin 2023. Cette date marquait également le quatrième anniversaire du rapport final de l'Enquête nationale et le deuxième anniversaire du lancement de la [Voie fédérale](#).

Le 21 juin 2021, le Parlement du Canada a adopté la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). Ce cadre visant à faire progresser le déploiement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones appelle à des mesures visant à éliminer toutes les formes de violence, de racisme et de discrimination à l'égard des peuples autochtones, des femmes, et des filles. Après que la *Loi* a reçu la sanction royale, le gouvernement du Canada a lancé un processus vaste et inclusif pour consulter les peuples autochtones et coopérer avec eux afin de soutenir l'élaboration du Plan d'action, qui a été publié en 2023.

Le gouvernement du Canada finance plusieurs initiatives de guérison tenant compte des traumatismes, adaptées à la culture et dirigées par des Autochtones pour les personnes autochtones survivantes de stérilisation forcée et contrainte. Cela peut inclure des cérémonies, des cercles de partage et d'autres activités destinés à aider les personnes touchées à faire leur deuil et à guérir en traitant des traumatismes physiques, mentaux, émotionnels et spirituels.

Le Canada s'efforce de renforcer ses fondements législatifs et institutionnels pour contrer la discrimination à l'égard des peuples autochtones du Canada et améliorer l'accès à des services de santé de haute qualité et culturellement pertinents pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Cela comprend un engagement fédéral à appliquer pleinement le principe de Joyce, garantissant à tous les peuples autochtones le droit d'un accès équitable, sans discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir de la meilleure santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle possible. L'engagement implique également de garantir que le principe guide le travail d'élaboration conjointe

d'une législation sur la santé autochtone qui respecte les distinctions afin de favoriser des systèmes de santé qui garantiront la sécurité et le bien-être des peuples autochtones.

En 2020, l'Ontario a créé le [Conseil consultatif des femmes autochtones](#) pour fournir des conseils et des commentaires sur les sujets suivants :

- Domaines clés du portefeuille de la ministre associée des Perspectives sociales et économiques pour les femmes de l'Ontario : le Conseil aide à éliminer les causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des enfants autochtones et à garantir que les voix des femmes autochtones et des personnes 2ELGBTQI+ sont entendues. L'expertise du Conseil aide à mieux comprendre l'incidence de la violence et du racisme sur les femmes et les filles autochtones, ainsi que les moyens d'impliquer les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans les efforts de prévention de la violence. Le Conseil joue également un rôle essentiel dans l'application du [Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#).
- Dans le cadre des progrès réalisés par le gouvernement de l'Ontario, le mandat du Conseil consultatif des femmes autochtones a été prolongé jusqu'en mars 2025 afin de garantir que les voix autochtones restent au centre de tous les développements de programmes et de politiques.

Femmes et filles noires, racisées et appartenant à des minorités religieuses

Le gouvernement du Canada continue de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services pour contrer le racisme, la discrimination et la haine afin que toutes les personnes et les communautés du Canada puissent participer pleinement et équitablement. Les actions dans ce domaine comprennent [Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022](#) (Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022) et les nombreuses mesures prises pour renouveler cela, des consultations pour élaborer le plan d'action du Canada pour contrer la haine et le financement de projets communautaires et d'engagements nationaux et internationaux. Dans l'ensemble de ses cadres politiques, le gouvernement fédéral s'est concentré sur l'application d'une perspective intersectionnelle à son travail. Cela évitera de nuire aux groupes marginalisés et garantira que toutes les expériences vécues de discrimination soient entendues.

Depuis 2018, le gouvernement du Canada a investi plus de 200 millions de dollars dans les deux stratégies antiracistes du Canada. Cet investissement sert à contrer le racisme et la haine, à investir dans des programmes communautaires multiculturels partout au pays et à garantir que la remarquable diversité du Canada continue de renforcer la société.

Les budgets fédéraux de 2022 et 2023 prévoyaient 110,4 millions de dollars pour la nouvelle stratégie canadienne de lutte contre le racisme. Cela comprend des investissements pour contrer toutes les formes de racisme, y compris le racisme anti-Autochtone, le racisme anti-noir, le racisme anti-asiatique, l'antisémitisme et l'islamophobie. De plus, le budget fédéral de 2024 propose 273,6 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, pour contrer

toutes les formes de haine, notamment par l'intermédiaire du plan d'action pour contrer la haine.

En 2021, le gouvernement du Canada a déclaré le 29 janvier comme Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie. En 2022, le gouvernement du Canada a engagé 5,6 millions de dollars et 1,2 million de dollars par la suite pour soutenir le travail de la nouvelle représentante spéciale responsable de contrer l'islamophobie. Cela a conduit Amira Elghawaby à être nommée représentante spéciale en janvier 2023. Le budget fédéral de 2024 a annoncé 7,3 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et 1,1 million de dollars supplémentaires pour accroître la capacité du Bureau de la représentante spéciale responsable de contrer l'islamophobie.

En 2022, le gouvernement du Canada a également investi 5,6 millions de dollars et 1,2 million de dollars par la suite pour soutenir le travail de l'envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et l'élimination de l'antisémitisme. En octobre 2023, Deborah Lyons a été nommée nouvelle envoyée spéciale du Canada. Le budget fédéral de 2024 a annoncé 7,3 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et 1,1 million de dollars supplémentaires pour accroître la capacité du Bureau de l'envoyée spéciale du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et l'élimination de l'antisémitisme.

Personnes 2ELGBTQI+

Les membres des communautés 2ELGBTQI+ au Canada continuent de subir de la discrimination, de la violence et de l'injustice simplement en raison des personnes qu'elles sont. Le gouvernement du Canada a pris des mesures particulières pour prévenir la discrimination et promouvoir les droits des personnes 2ELGBTQI+, notamment par l'intermédiaire de son premier [Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+](#), lancé en août 2022.

Le Plan d'action 2ELGBTQI+ cherche à aborder la discrimination et la stigmatisation fondées sur l'orientation sexuelle, les caractéristiques sexuelles, l'identité et l'expression de genre, et à l'empêcher d'apparaître ou de s'envenimer pour les futures générations 2ELGBTQI+. Au cours de la première année du Plan d'action, de nombreuses avancées ont été enregistrées dans le cadre de son déploiement, notamment :

- continuer d'investir directement dans les organismes 2ELGBTQI+ par l'intermédiaire du Fonds de projets et du Fonds de capacité communautaire (dans le cadre de l'engagement historique de 100 millions de dollars dans le Plan d'action);
- créer un partenariat avec l'organisme à but non lucratif Rainbow Railroad pour protéger les réfugiés 2ELGBTQI+ et les accueillir au Canada;
- fournir 1,5 million de dollars en aide d'urgence pour aider les organismes de la Fierté dans un contexte de montée de la haine partout au Canada;
- investir 25 millions de dollars pour créer le programme d'entrepreneuriat 2ELGBTQI+ révolutionnaire;

- radier les condamnations historiquement injustes visant les personnes 2ELGBTQI+ (maisons de débauche et délits liés à l'indécence);
- améliorer l'accès des communautés autochtones et 2ELGBTQI+ aux services de santé sexuelle et reproductive grâce au Fonds pour la santé sexuelle et reproductive;
- lancer un plan de mise en œuvre de la recherche (jusqu'à 7,7 millions de dollars) pour soutenir de nouvelles recherches menées par la communauté, ainsi qu'une nouvelle collecte de données pour façonner les futures initiatives 2ELGBTQI+³⁵.

En 2017, le premier ministre Trudeau a présenté des excuses historiques à la Chambre des communes aux personnes survivantes de la purge LGBT et aux communautés 2ELGBTQI+ en général pour leur traitement historique, ce qui a marqué un tournant dans la relation du gouvernement fédéral avec les personnes 2ELGBTQI+. En 2018, la Cour fédérale a approuvé l'Entente de règlement définitive concernant la Purge LGBT, qui prévoyait une compensation financière pour les personnes survivantes de la Purge LGBT, ainsi que des mesures de réconciliation et de commémoration. L'entente de règlement a mandaté le gouvernement fédéral pour consulter des spécialistes externes sur les moyens d'améliorer l'inclusion des personnes 2ELGBTQI+ dans les lieux de travail fédéraux, ce qui a conduit à la publication du rapport du Fonds Purge LGBT en 2021. [Au lendemain de la Purge : État des lieux et recommandations en matière d'inclusion des personnes LGBTQI2S au fédéral](#) présente 23 recommandations au gouvernement du Canada pour améliorer l'inclusion des personnes 2ELGBTQI+ dans les lieux de travail fédéraux. L'entente de règlement comprend également un monument national dédié aux personnes 2ELGBTQI+, *Coup de tonnerre*, qui est actuellement en construction. Le monument vise à commémorer la discrimination historique à l'égard des personnes 2ELGBTQI+ au Canada, y compris la purge LGBT, à célébrer les réalisations des communautés 2ELGBTQI+, à éduquer les visiteuses et les visiteurs et à inspirer l'espoir et le changement pour l'avenir. Les mesures de réconciliation et de commémoration, en plus du rapport et du monument sur la purge LGBT, comprennent une exposition au Musée canadien des droits de la personne, la publication de documents historiques et les cérémonies de remise des citations de la Fierté Canada pour les prestataires de la Purge LGBT, qui sont maintenant terminées.

Les personnes 2ELGBTQI+ au Canada sont toujours confrontées à des défis importants, notamment des problèmes de santé mentale, le sous-emploi, l'itinérance, le harcèlement, l'intimidation et la violence. Ces défis sont amplifiés pour les personnes ayant des expériences vécues croisées, y compris celles des communautés autochtones 2ELGBTQI+, les communautés noires et racisées 2ELGBTQI+ et les personnes 2ELGBTQI+ en situation de handicap. Dans un rapport qui a façonné le [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) et la [Voie fédérale](#), le Comité 2ELGBTQQIA+ explique que les personnes bispirituelles existaient et comblaient des rôles vitaux dans de nombreuses nations autochtones avant le contact avec les colons

³⁵ Femmes et Égalité des genres Canada. (2022) [Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ de 2022 - Canada.ca](#)

européens³⁶. Dans le rapport, Percy Lezard, Ph. D., affirme que les colons européens ont apporté le « placard » sur les terres autochtones. Le rapport utilise le terme « genrecide » pour décrire « l'élimination intentionnelle de personnes autochtones qui étaient perçues comme n'étant ni entièrement masculines ni entièrement féminines, ou exprimant un tiers unique ou un autre sexe ». Le rapport souligne également que « même s'il n'y a aucune contestation quant à la résilience des personnes 2ELGBTQQIA+, le niveau de violence, d'exclusion et d'effacement que les membres de notre communauté continuent de subir nécessite une attention immédiate à plusieurs niveaux ».

Le domaine prioritaire 3 du Plan d'action 2ELGBTQI+ vise à soutenir la résilience et la résurgence des communautés autochtones 2ELGBTQI+, en les reconnaissant comme les premières communautés 2ELGBTQI+. Les réalisations dans ce domaine au cours de la première année du Plan d'action sont les suivantes :

- À ce jour, 17 organismes qui ont répertorié les personnes et les communautés autochtones 2ELGBTQI+ comme groupe principal qu'elles servent ont reçu un soutien dans le cadre du Fonds de capacité communautaire 2ELGBTQI+ et du Fonds de projets 2ELGBTQI+.
- Le programme de soutien aux femmes autochtones et aux organismes 2ELGBTQI+ a fourni près de 2 millions de dollars en financement à quatre organismes faisant la promotion des voix autochtones 2ELGBTQI+ et des points de vue uniques sur la façon de protéger et de promouvoir efficacement les personnes autochtones 2ELGBTQI+.
- Au printemps 2023, le Secrétariat 2ELGBTQI+ a embauché une conseillère principale sur les enjeux autochtones 2ELGBTQI+. La conseillère travaille avec des partenaires de tout le gouvernement fédéral et avec des communautés, des organismes et des représentantes et représentants autochtones 2ELGBTQI+. Leur rôle est de fournir des conseils sur les défis uniques des communautés autochtones 2ELGBTQI+, d'élaborer des politiques et des programmes ayant une incidence sur ces communautés et de soutenir le déploiement des initiatives du plan d'action 2ELGBTQI+.
- En septembre 2022, Les Femmes Michif Otipemisiwak/Women of the Métis Nation ont lancé un projet intitulé « Two-Spirit Pride: Protecting and Celebrating 2SLGBTQQIA+ Individuals ».
- Le nouvel acronyme « 2ELGBTQI+ » a été adopté et encouragé dans tout le gouvernement du Canada, tout comme la terminologie 2ELGBTQI+ - [Glossaire et acronymes fréquents](#).

Données et preuves

L'engagement du gouvernement du Canada à améliorer les données sur les piliers du [CRRG](#) se poursuit, comme le souligne la section 5 du présent rapport. Ces domaines prioritaires étant interdépendants et la situation de l'égalité des genres évoluant, la recherche travaille également à éliminer des problématiques transversales et émergentes. Cela comprend des recherches sur les attitudes, les croyances et les comportements qui

³⁶ Lezard, P., Prefontaine, N., Cederwall, D-M., Sparrow, C., Maracle, S., Beck, A., & McLeod, A (2020). [Le sous-groupe de travail 2ELGBTQQIA+ publie son rapport sur le plan d'action national](#)

façonnent les normes de genre. En donnant la priorité aux efforts de développement de données et de mobilisation des connaissances, le gouvernement fédéral vise à améliorer la qualité des statistiques sexospécifiques. Cela jettera les bases d'une élaboration de politiques éclairées et d'initiatives efficaces pour faire progresser l'égalité des genres. Une meilleure compréhension des circonstances dans lesquelles vivent les gens et des obstacles auxquels ils sont confrontés favorise une meilleure prise de décision en matière de politiques et de programmes à tous les ordres de gouvernement et au sein de la société.

Au cours des cinq dernières années, les engagements en faveur d'une meilleure collecte, analyse et ventilation des données ont inclus une collaboration entre les gouvernements FPT pour améliorer l'accès et la disponibilité des données pour les priorités et problèmes clés du CRRG. Des recherches ont également été menées avec des organismes autochtones, des universitaires et le secteur privé pour combler les lacunes dans les connaissances sur les questions liées au CRRG, ainsi que pour explorer les questions émergentes. Les réalisations comprennent également le soutien à la recherche communautaire qui enrichit les connaissances et comble les lacunes en matière de données pour aider à répondre aux besoins des communautés, aider à développer des solutions communautaires et promouvoir l'échange des connaissances.

Le gouvernement du Canada s'engage à ventiler les données et à collecter d'autres connaissances particulières pour soutenir les politiques et programmes fondés sur des données probantes. Des données ventilées et des connaissances spécifiquement isolées pour mettre en évidence la situation des femmes et des filles permettront au gouvernement fédéral de cibler efficacement leurs besoins dans les initiatives et les politiques.

Échelle internationale

Dans les forums multilatéraux, le Canada s'efforce de faire progresser l'égalité des genres et exhorte les États à respecter leurs obligations en matière de droits de la personne à l'égard des filles et des femmes dans toute leur diversité. Au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le Canada est un ardent défenseur du langage sur l'égalité des genres dans les résolutions. Depuis la création du Conseil des droits de l'homme et en s'appuyant sur le travail du Canada auparavant à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le Canada a dirigé la résolution biennale visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. En 2019, la résolution portait sur la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde du travail. En 2021, la résolution s'est concentrée sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. En juillet 2022, le Canada a dirigé la résolution visant à renouveler pour trois ans le mandat de la rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes et des filles, et à élargir la portée de son mandat pour couvrir la violence à l'égard des filles ainsi que les femmes. En juillet 2023, la résolution s'est concentrée sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles détenues en prison.

En juin 2022, M^{me} Laverne Jacobs, Ph. D., a été élue au Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies. Elle est la toute première candidate du Canada à ce comité. M^{me} Jacobs est une professeure de droit canadienne accomplie avec plus de 20 ans d'expérience directe dans les domaines du handicap, des droits de la personne et du droit administratif. Son travail est très important pour les femmes noires et les filles en situation de handicap.

De plus, le Canada a continué de promouvoir activement les droits LGBTQI+ dans plusieurs forums multilatéraux et coalitions internationales, notamment de 2019 à 2024. Au Conseil des droits de l'homme, le Canada a coparrainé des résolutions sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il a également fortement soutenu la création du mandat de l'expert indépendant des Nations Unies sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. En outre, le Canada reste fortement engagé dans la [Coalition pour les droits égaux](#), qui rassemble des représentantes et représentants des États membres, de la société civile et d'organismes multilatéraux sur les questions des droits LGBTQI+. Le Canada est également partenaire du Fonds mondial pour l'égalité, désigné spécifiquement pour fournir une aide d'urgence aux personnes LGBTQI+ menacées de violence. Enfin, le Canada est un membre actif du [UN LGBTI Core Group](#)³⁷ (en anglais seulement), du Groupe LGBTI de l'organisme des États américains et du Group of Friends of the Sexual Orientation and Gender Identity Mandate basé à Genève.

En février 2019, [le Canada a annoncé son Programme d'aide internationale LGBTQ2](#). Le programme est un engagement à fournir 30 millions de dollars d'aide internationale sur cinq ans (2020-2025) et 10 millions de dollars chaque année par la suite pour promouvoir les droits des personnes et améliorer l'inclusion socio-économique des personnes 2ELGBTQI+ dans le monde. Ce financement complète et soutient les efforts des partenaires et des mouvements travaillant avec les communautés 2ELGBTQI+ dans les pays en développement. Il servira également à soutenir les organismes locaux et régionaux, et les mouvements pour l'égalité, ainsi que les partenariats et les initiatives multilatérales qui contribuent aux efforts de politique, de plaidoyer et de recherche dans ce domaine.

À ce jour, le programme a financé 15 projets dans le monde qui visent à produire des résultats importants, notamment :

- un meilleur accès aux services de santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs, pour les femmes et les filles LBTQI+ en Afrique de l'Ouest;
- un renforcement des capacités organisationnelles, de plaidoyer et de prestation de services pour les organismes LGBTQI+ locaux et régionaux en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale;
- un soutien juridique et d'urgence accru aux communautés LGBTQI+ confrontées à la discrimination, à la violence et à la criminalisation;
- une amélioration de l'analyse juridique et des recommandations politiques pour promouvoir les droits LGBTQI+ et l'inclusion à l'échelle mondiale.

³⁷ À l'échelle internationale, le terme « LGBTI » est souvent utilisé.

RÉPONDRE AUX EFFETS DES CRISES RÉCENTES SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

Comme d'autres pays, le Canada a été confronté à des crises qui se chevauchent au cours des cinq dernières années (COVID-19, changements climatiques, perturbations économiques, etc.). Ces changements ont touché bon nombre des acquis importants en matière d'égalité des genres et de progrès continus. Les fermetures économiques et les pertes d'emplois au Canada pendant la pandémie ont touché de manière disproportionnée les femmes³⁸ et les personnes 2ELGBTQI+³⁹. Il s'agissait d'un défi majeur en matière d'égalité des genres, les pertes d'emploi chez les femmes étant presque deux fois supérieures à celles des hommes en avril 2020. Un facteur clé était la surreprésentation des femmes dans le secteur des services, qui a entraîné de manière disproportionnée les pertes d'emplois globales pendant la pandémie⁴⁰. De plus, 52 % des ménages 2ELGBTQI+ au Canada ont été touchés par des mises à pied et des horaires réduits, comparativement à 43 % de l'ensemble des ménages canadiens⁴¹.

En réponse aux fermetures économiques généralisées et aux pertes d'emplois dues à la pandémie, le gouvernement fédéral a lancé un solide plan d'intervention pour répondre à la COVID-19. Le plan prévoyait des mesures de soutien clés pour les femmes et les communautés marginalisées touchées par la pandémie. Le gouvernement fédéral a soutenu les organismes fournissant des services vitaux aux personnes victimes de la VFS. Il a également introduit le [Fonds de réponse et de relance féministes](#) pour investir dans des projets partout au Canada qui soutiennent un changement systémique pour les femmes dans les sphères économique, sociale et politique. D'autres programmes de prestations, notamment la [Prestation canadienne d'urgence](#) (PCU), la [Prestation canadienne de maladie pour la relance économique](#) et la [Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants](#) ont fourni un soutien financier aux personnes touchées par la COVID-19. Selon Statistique Canada, près des trois quarts (74,8 %) des femmes ont reçu un revenu d'un ou de plusieurs programmes de secours en cas de pandémie⁴².

De plus, le gouvernement du Canada a octroyé environ 300 millions de dollars en financement d'urgence à plus de 1 400 organismes. Il s'agissait notamment de refuges pour femmes, de centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et d'autres organismes qui fournissent un soutien et des services essentiels aux personnes victimes de VFS, y compris la VPI.

³⁸ Statistique Canada. [Tableau 14-10-0287-03 Caractéristiques de la population active selon la province, données mensuelles désaisonnalisées](#)

³⁹ Statistique Canada. (2021) [Le Quotidien : Un portrait statistique des différentes communautés LGBTQ2+ du Canada - statcan.gc.ca](#)

⁴⁰ Grekou, D., & Lu, Y. (2021). [L'emploi et les différences selon le genre un an après le début de la pandémie de COVID-19 : une analyse par secteur d'industrie et taille de l'entreprise - statcan.gc.ca](#)

⁴¹ Egale Canada. (2020). [Impact of COVID-19 on the LGBTQI2S Community: Second National Report](#). [en anglais seulement] (*Incidence de la COVID-19 sur la communauté LGBTQI2E : deuxième rapport national*)

⁴² Zhang, X. & Bernard, A. (2022). [La contribution des prestations d'aide liées à la pandémie aux revenus des Canadiens en 2020 - www12.statcan.gc.ca](#)

Ce financement historique s'appuie sur d'autres investissements du gouvernement du Canada pour contrer la VFS depuis 2021-2022 :

- 55 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la capacité des organismes de femmes et personnes 2ELGBTQI+ autochtones à offrir des programmes de prévention de la VFS visant à éliminer les causes profondes de la violence;
- 30 millions de dollars sur cinq ans pour des lignes d'assistance téléphonique en cas de crise afin d'offrir un soutien plus robuste aux personnes victimes de VFS;
- 105 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer le Programme de lutte contre la VFS, y compris des pratiques prometteuses pour soutenir les victimes, les personnes survivantes et les personnes risquant d'être victimes de VFS;
- 11 millions de dollars sur cinq ans pour la recherche et la mobilisation des connaissances sur la VFS, y compris le soutien aux modèles de recherche communautaire.

Échelle internationale

Le financement destiné à contrer la pandémie de COVID-19 et les besoins accrus en aide humanitaire ont posé des défis pour atteindre l'objectif de 15 % d'investissements d'aide internationale ciblant précisément l'égalité des genres. Le Canada a renforcé sa capacité institutionnelle pour atteindre ses objectifs politiques en matière d'égalité des genres, faisant de l'égalité des genres une responsabilité de toutes les équipes d'aide internationale. L'aide humanitaire est passée de 69 % en 2015-2016 à près de 100 % des investissements promouvant l'égalité des genres, principalement en tant qu'objectif important. Des travaux sont en cours pour atteindre également l'objectif de 15 % du financement de l'aide humanitaire.

D'autres initiatives traitant des répercussions sexospécifiques de la COVID-19 sont disponibles à la section 3.2 du présent rapport.

PRIORITÉS À VENIR POUR ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ DES GENRES AU CANADA

Assurance médicaments

Au cours des cinq prochaines années, l'application de la *Loi concernant l'assurance médicaments* sera une priorité. En février 2024, le gouvernement du Canada [a présenté le projet de loi C-64, *Loi concernant l'assurance médicaments* \(Loi sur l'assurance médicaments\)](#). Ce projet de loi met de l'avant le plan pour la première phase de l'assurance médicaments nationale et universelle au Canada. Il offrira une couverture à payeur unique pour la contraception et les médicaments contre le diabète.

Le budget fédéral de 2024 propose de fournir 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Santé Canada, pour soutenir le lancement du régime national d'assurance médicaments. Cela fournira un soutien immédiat aux besoins en matière de soins de santé des femmes et des personnes de diverses identités de genres. Chaque femme a le droit de choisir les options de planification familiale qui lui conviennent le mieux et le régime national d'assurance médicaments garantit que le coût ne constitue pas un obstacle à ce

droit. La couverture des contraceptifs signifiera que 9 millions de Canadiennes en âge de procréer d'avoir un meilleur accès à la contraception et à une autonomie reproductive, réduisant ainsi le risque de grossesses non désirées et améliorant leur capacité à planifier l'avenir. Plusieurs Canadiennes et Canadiens ont également recours à des contraceptifs sur ordonnance pour traiter divers problèmes et préoccupations de santé reproductive. Le coût a toujours été désigné comme l'obstacle le plus important à l'accès à ces médicaments, et il est inégalement pris en charge par les femmes et les personnes de diverses identités de genre.

Mise en œuvre des accords bilatéraux pour mettre fin aux violences fondées sur le sexe

Diriger le déploiement et le suivi du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#) avec les provinces et les territoires, et se concentrer sur la création d'un Canada sans VFS, restera une priorité pour le gouvernement du Canada. Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe s'aligne sur le [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) et la [Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#), et les complète. En 2024-2025, le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les institutions fédérales pour garantir une approche coordonnée qui soutient des progrès durables vers l'élimination de la VFS contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Enfin, le Canada fournira du financement et du soutien à la recherche communautaire. Cela permettra d'acquérir et de mobiliser des connaissances pour mieux comprendre et répondre aux besoins des groupes à risque et mal desservis au Canada qui sont victimes de VFS.

Enfin, les gouvernements FPT collaborent aussi pour surveiller les résultats et les répercussions des mesures prises dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Pour ce faire, ils utiliseront un [cadre de résultats attendus](#) convenu. Le gouvernement du Canada publiera chaque année un rapport national pour montrer les progrès réalisés, à compter de l'automne 2024.

Mettre fin à la VFS demeure une priorité pour les provinces et les territoires au cours des cinq prochaines années. De nombreuses provinces élaborent leurs propres stratégies et plans pour mettre fin à la VFS, dont certains sont indiqués ci-dessous.

En octobre 2023, le gouvernement de l'Alberta a annoncé l'élaboration d'une stratégie albertaine sur 10 ans visant à mettre fin à la VFS et à soutenir les personnes survivantes. Un engagement global pour développer cette stratégie a commencé au début de 2024 et se poursuit. Les chefs de file de la VFS, les personnes survivantes, les organismes communautaires, les municipalités, les communautés autochtones et les universitaires contribuent à façonner l'élaboration de la stratégie afin de garantir qu'elle répond aux besoins de tous les Albertaines et Albertains.

Le Nouveau-Brunswick s'efforce d'appliquer sa réponse au [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) et au [Réseau régional d'examen des homicides familiaux de l'Atlantique](#), une étude rétrospective de 10 ans sur tous les homicides familiaux au Canada atlantique.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a donné la priorité à l'élimination de la VFS sur les campus postsecondaires. Il prévoit renforcer les programmes de prévention existants; accroître leur incidence en élargissant leur portée auprès des jeunes Néo-Écossaises et Néo-Écossais avant de commencer des études postsecondaires, et améliorer le contenu en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité.

En 2023, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a publié sa première stratégie de prévention et d'intervention en matière de violence sexuelle à l'intention des adultes : [Creating a Culture of Care: A Strategy for Preventing and Responding to Adult Sexual Violence in Prince Edward Island](#) (en anglais seulement) (Créer une culture de soins : une stratégie pour prévenir et répondre à la violence sexuelle chez les adultes à l'Île-du-Prince-Édouard). Les commentaires des personnes survivantes, des communautés et des prestataires de services ont guidé cette stratégie quinquennale. Elle vise à doter les services de première ligne de connaissances et de compétences, à renforcer les processus tenant compte des traumatismes, à accroître les options pour les personnes survivantes et les interventions pour les délinquantes et délinquants, et à coordonner les efforts globaux pour contrer la violence sexuelle.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a signé une entente bilatérale de quatre ans avec FEGC, ce qui lui a valu un nouveau financement de 13,6 millions de dollars. Ce financement soutiendra le travail de la province visant à contrer et à prévenir la VFS tout en développant et en appliquant des mesures de soutien et des services culturellement adaptés aux communautés locales.

Au cours des quatre prochaines années, l'Ontario appliquera le plan [Ontario-STANDS : Solidarité dès maintenant contre la violence sexiste, par des actions décisives, de la prévention, de l'autonomisation et du soutien](#). Ce plan d'action intergouvernemental augmentera le financement destiné aux prestataires de services afin d'améliorer leur capacité à fournir des mesures de soutien, étendra les initiatives qui aident à mettre fin à la VFS avant qu'elle se produise et offrira des formations et des possibilités d'emploi aux femmes afin qu'elles puissent acquérir une indépendance financière.

Le gouvernement du Québec a lancé en juin 2022 la [Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027](#) (Stratégie intégrée en violence). La conclusion de l'Accord Canada-Québec pour contrer la VFS vise à bonifier les actions du gouvernement du Québec dans ce domaine.

Dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, le Yukon procédera à un examen des programmes afin de stabiliser le secteur et de combler

les lacunes et les possibilités de travaux futurs. L'examen fera appel aux partenaires communautaires et aux gouvernements des Premières Nations.

Améliorer l'ACS Plus

Une autre priorité sur laquelle le Canada se concentrera pour faire progresser l'égalité des genres consiste à renforcer le cadre, les paramètres et l'infrastructure de soutien de l'ACS Plus. Le Canada maintient son engagement envers l'ACS Plus depuis 30 ans et a continuellement amélioré l'outil et son approche pour l'appliquer. Aujourd'hui, l'ACS Plus est intégrée à tous les processus décisionnels clés du gouvernement fédéral. En plus de s'étendre là où l'ACS Plus est nécessaire, le Canada a renforcé ses orientations pour promouvoir des applications plus robustes et intersectionnelles dans davantage de domaines fonctionnels. Les travaux continueront de progresser au sein du gouvernement fédéral, et FEGC les soutiendra dans ses rôles de rassembleur, de courtier de connaissances et d'agent de renforcement des capacités. L'amélioration continue de l'ACS Plus se poursuivra et inclura des groupes externes, des spécialistes, des universitaires et des services communautaires pour garantir que l'outil est pertinent, applicable et efficace. De plus, le gouvernement du Canada prévoit promouvoir l'innovation dans l'ensemble du gouvernement fédéral afin d'intégrer l'intersectionnalité dans les politiques, les programmes et les initiatives. Cela se fera en développant les compétences des praticiennes et praticiens et en formant des leaders dans le système, leur permettant ainsi de développer les capacités de leurs organismes et communautés fonctionnelles.

Les actions précises qui seront prioritaires comprennent les améliorations méthodologiques et les orientations associées; maintenir une offre à commandes, un outil d'approvisionnement permettant aux partenaires fédéraux d'accéder à la capacité dont ils ont besoin grâce à un bassin de spécialistes intersectionnels préalablement sélectionnés; et créer des occasions d'apprentissage entre pairs. Le gouvernement du Canada travaillera également avec des partenaires pour garantir que les parties prenantes au sein du gouvernement fédéral et à l'extérieur ont accès aux ressources, aux données et au soutien nécessaires pour faire progresser l'application de l'ACS Plus. Cela comprend la négociation et la promotion de relations avec les personnes clés du système, telles que l'École de la fonction publique du Canada et Statistique Canada, et la réalisation des objectifs du premier [Plan d'action sur les données désagrégées \(PADD\)](#) du Canada. Le gouvernement du Canada continuera également de remplir son mandat relatif à l'ACS Plus et de ses obligations législatives en vertu de la [Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes](#) et d'autres lois où des considérations intersectionnelles sont obligatoires (par exemple, le processus de révision de la *Loi sur l'évaluation d'impact*).

L'élaboration et l'application d'une analyse comparative entre les sexes ont également été une priorité pour un grand nombre de provinces et territoires du Canada au cours des cinq dernières années.

En 2019, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a imposé une approche « pangouvernementale » pour l'utilisation de l'ACS Plus. Tous les ministères et organismes

gouvernementaux doivent effectuer une ACS Plus pour tous leurs travaux. Cela comprend les politiques, les programmes, les services, la législation et les budgets.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi et déployé l'énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre parallèlement aux documents budgétaires publics. Cette initiative, menée par la collaboration entre la Direction de l'Égalité des femmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick et le Conseil des Finances et du Trésor, témoigne d'un engagement progressif à inclure les principes de l'ACS Plus dans les processus budgétaires. Depuis son lancement dans le budget de 2021-2022 du Nouveau-Brunswick, l'énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre de la province a été systématiquement publié avec les documents budgétaires. Il a fourni des informations cruciales sur les effets en matière de genre et de diversité de mesures budgétaires particulières. Notamment, l'énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre a évolué de la conduite d'une ACS Plus sur l'ensemble du budget à l'élaboration de rapports d'impact pour des postes budgétaires individuels.

Équité salariale entre les genres

Le 14 juillet 2021, le gouvernement du Canada a lancé un groupe de travail chargé de mener un examen approfondi de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEE) [1995] et de formuler des recommandations fondées sur des données probantes pour la modernisation et le renforcement du cadre fédéral d'équité en matière d'emploi.

Le 11 décembre 2023, le rapport final du groupe de travail intitulé [Réaliser et soutenir l'équité en matière d'emploi : un cadre transformatif](#) a été publié. En réponse, le gouvernement du Canada a annoncé plusieurs engagements initiaux visant à moderniser la *Loi*, notamment la création de deux nouveaux groupes désignés en vertu de la *Loi*, les personnes noires et les personnes 2ELGBTQI+, et la modification du terme en anglais « Aboriginal people » par « Indigenous people ». La législation sera présentée après des consultations ciblées. La modernisation de la LEE contribuera à faire progresser l'équité dans les lieux de travail sous réglementation fédérale.

La réduction de l'écart salarial entre les genres est également une priorité pour la Colombie-Britannique pour les années à venir. La Colombie-Britannique adopte une approche à plusieurs volets pour réduire cet écart⁴³. Cette approche comprend l'entrée en vigueur en 2023 d'une nouvelle législation sur la transparence salariale qui oblige les employeurs à inclure des renseignements salariaux sur les affichages des emplois, à divulguer leurs écarts salariaux et à éviter les comportements qui creusent cet écart. La Colombie-Britannique augmente également le salaire minimum et élargit considérablement l'accès aux services de garde d'enfants et à la formation axée sur les compétences afin de réduire l'écart salarial entre les genres et de promouvoir l'équité entre les genres.

⁴³ Selon [Statistique Canada, en 2022, les femmes de la Colombie-Britannique gagnaient 17 % de moins que les hommes.](#)

Plan d'action pour les personnes 2ELGBTQI+

L'application et la poursuite des travaux sur le [Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+](#) constituent une priorité pour le gouvernement du Canada au cours des cinq prochaines années. Pour ce faire, le Plan d'action donnera la priorité à l'action communautaire et coordonnera le travail du gouvernement fédéral pour faire progresser les questions 2ELGBTQI+ dans les ministères et organismes fédéraux. Il comprendra une approche holistique et pangouvernementale qui reconnaît que les types d'iniquités auxquels sont confrontées les communautés sont interconnectés. Pour atteindre la pleine égalité et améliorer les résultats globaux pour les communautés 2ELGBTQI+, il sera nécessaire de déployer des efforts soutenus dans l'ensemble des ordres de gouvernement, des industries et de la société. Le Plan d'action est un document évolutif qui s'appuie sur les progrès déjà réalisés par le gouvernement du Canada. Il continuera de guider le travail du gouvernement du Canada à l'avenir. Ce Plan d'action constitue une mesure importante dans une série d'étapes récentes visant à renforcer l'inclusion et à atteindre l'égalité pour les communautés 2ELGBTQI+. Toutefois, ce n'est pas la dernière étape. Si l'on veut parvenir à un véritable changement, il faudra un engagement soutenu pendant de nombreuses années. Il faudra aussi du dévouement et du soutien, en collaboration avec les communautés 2ELGBTQI+, de la part de personnes à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement fédéral.

Le budget fédéral de 2024 prévoyait 273,6 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, pour soutenir l'approche communautaire et la réforme de l'application de la loi, contre l'augmentation des crimes haineux, renforcer la sécurité communautaire, contre la radicalisation et accroître le soutien aux victimes. Plus précisément, les investissements comprennent :

- un montant de 12 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour FEGC afin de financer des projets visant à éliminer la haine à l'encontre des communautés 2ELGBTQI+;
- un financement de 3 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à FEGC pour appuyer les besoins en matière de sécurité lors des festivals de la Fierté.

Priorités internationales

À l'échelle internationale, le soutien aux organismes de défense des droits des femmes et aux mouvements féministes est particulièrement important dans le climat mondial actuel où l'on constate les réactions négatives coordonnées et bien financées contre l'égalité des genres, les droits des personnes LGBTQI+ et les droits de la personne en général. Ce soutien est une priorité pour l'avenir. Le Canada est déterminé à travailler en collaboration avec ses partenaires, notamment les pays du Sud, la société civile et les organismes internationaux, pour contrer ces tendances. Le Canada milite et travaille en étroite collaboration avec les organismes et mouvements de défense des droits des femmes, féministes et groupes qui revendiquent l'égalité, puisque ceux-ci sont un moteur essentiel pour créer un changement social en faveur de l'égalité des genres. Leurs voix, leur leadership et leur participation doivent faire partie de tous les niveaux de dialogue politique, et ils doivent être des partenaires clés dans la conception et le déploiement des

initiatives d'aide internationale. En écoutant les recommandations et l'expertise des partenaires de la société civile et en s'y appuyant, le gouvernement du Canada a acquis des connaissances précieuses sur la façon dont il peut être un partenaire féministe plus efficace et élargir le réseau et la coalition d'un mouvement féministe transnational. Le Canada demeure engagé à l'égard de ces partenariats et réseaux plus vastes.

SECTION 3 : PROGRÈS DANS LES SIX GROUPES THÉMATIQUES⁴⁴

Cette section fournit une analyse des progrès réalisés par le Canada en matière de promotion de l'égalité des genres dans le cadre des six groupes thématiques répertoriés par ONU Femmes pour refléter la mise en œuvre de la *Déclaration et Programme d'action de Beijing* et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Bien que l'examen national du Canada ait été approfondi, les initiatives énumérées dans ce document ne sont pas exhaustives à cause de la contrainte d'espace. Cependant, ils donnent un aperçu précis du travail clé effectué par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour soutenir les femmes et les filles partout au pays. Il convient de noter que même si certains programmes des gouvernements FPT peuvent être similaires, chaque gouvernement les élabore de manière à les faire correspondre à ses propres priorités et besoins.

3.1 Développement inclusif, prospérité commune et travail décent

Tout le monde devrait avoir la possibilité de contribuer à l'économie canadienne et d'en bénéficier. Trop de femmes, en particulier les mères célibataires, les femmes autochtones, les femmes noires et racisées, les femmes en situation de handicap et les femmes âgées, ont du mal à joindre les deux bouts. Les femmes se heurtent encore à des obstacles pour réaliser leur plein potentiel : elles sont surreprésentées dans les emplois les moins bien payés et ne peuvent souvent pas participer pleinement au marché du travail en raison de leurs responsabilités de soins.

Le Canada reconnaît que se dressent des obstacles persistants qui entravent la pleine participation à l'économie et la répartition égale du travail, qu'il soit rémunéré ou non rémunéré. Malgré les progrès, les femmes et les communautés diverses du Canada continuent d'être confrontées à des inégalités en ce qui concerne l'accès à l'éducation, les occasions d'emploi, la parité salariale et l'accès à des espaces de prise de décision qui peuvent influencer un financement, des politiques et des programmes plus inclusifs.

L'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada demeure un défi. En 2023, les femmes travaillant à temps plein au Canada gagnaient 88 cents pour chaque dollar gagné

⁴⁴ Pour simplifier l'analyse présentée par ONU Femmes, les 12 [domaines critiques](#) de Beijing ont été regroupés en 6 dimensions globales qui harmonisent le Programme d'action de Beijing avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

par les hommes⁴⁵. Les facteurs intersectionnels dévoilent des écarts salariaux encore plus grands. Les femmes de groupes issus de la diversité – à savoir les femmes autochtones, les immigrantes arrivées au Canada dans leur enfance (âgées de 18 ans ou moins) et celles arrivées à l'âge adulte (âgées de plus de 18 ans) – vivent différemment l'écart salarial entre les genres. Si l'on compare avec les hommes nés au Canada, c'est chez les immigrantes arrivées à l'âge adulte (21 %) et les femmes autochtones (20 %) que l'on a observé les écarts salariaux les plus importants en 2022. Les écarts étaient les plus faibles chez les immigrantes arrivées alors qu'elles étaient enfants (11 %) et chez les femmes nées au Canada (9 %)⁴⁶. Entre 2007 et 2022, les différences entre les genres au sein d'un même emploi se sont réduites pour les femmes, mais restent une source importante d'écart salarial. En fait, plus de la moitié de l'écart salarial entre les genres subsiste lorsque l'on compare les hommes et les femmes occupant le même emploi en 2022. Par exemple, on continue d'observer une différence salariale de 67,4 % entre les genres lorsque l'on compare les hommes et les femmes nés au Canada qui occupent le même emploi⁴⁷. De même, les femmes assument la majorité des soins non rémunérés, ce qui a des répercussions sur leur capacité à participer pleinement au marché du travail. En 2022, plus de la moitié des femmes âgées de 15 ans et plus (52 % ou près de 8,4 millions de femmes) ont fourni une forme ou une autre de soins à des enfants et à des personnes adultes dépendantes de soins, qu'ils soient rémunérés ou non. Qu'elles s'occupent d'enfants ou d'adultes, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes (42 %) d'être responsables des soins⁴⁸.

Même si ces défis demeurent, le Canada a réalisé certains progrès dans la réduction de l'écart salarial entre les genres. Même s'il reste important, l'écart s'est rétréci entre 2007 et 2022. Les femmes nées au Canada gagnaient 9,2 % de moins que leurs homologues masculins en 2022, ce qui constitue une baisse par rapport au salaire de 15 % de 2007⁴⁹. L'écart salarial entre les hommes nés au Canada et les femmes autochtones s'est rétréci de 7,1 points de pourcentage, passant de 27,2 % en 2007 à 20,1 % en 2022⁵⁰. Comme mentionné dans la section 2 du présent rapport, plus de femmes que jamais font partie de la population active canadienne, en partie à cause des initiatives partout au pays qui soutiennent l'AGJE.

⁴⁵ Statistique Canada. [Tableau 14-10-0417-01. Salaire des employés selon la profession, données annuelles](#)

⁴⁶ Statistique Canada. (2023) [Le Quotidien : Écart salarial entre les genres au Canada, 2007 à 2022](#)

⁴⁷ Drolet, M. & Madare Amini, M. (2023) [Perspective intersectionnelle sur l'écart salarial entre les genres au Canada - statcan.gc.ca](#)

⁴⁸ Statistique Canada. (2022). [Le Quotidien : Plus de la moitié des femmes s'occupent des enfants ou des adultes dépendants de soins au Canada, 2022 - statcan.gc.ca](#)

⁴⁹ Drolet, & Madare Amini. Statcan.gc.ca

⁵⁰ Drolet, & Madare Amini. Statcan.gc.ca

FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES AU SEIN DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DANS LE MILIEU DE TRAVAIL

Faire progresser l'égalité des genres dans le milieu de travail est une priorité pour le Canada et un élément clé pour parvenir à l'autonomisation économique des femmes issues de la diversité. Le Canada continue de promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion dans le cadre de la mise en œuvre de son engagement à éliminer les obstacles discriminatoires à la participation au marché du travail.

Législation générale

Comme indiqué dans la section 2 du présent rapport, l'une des mesures prises par le gouvernement du Canada pour faire progresser l'équité au fil des ans a été l'annonce d'un examen approfondi de la LEE par le biais d'un modèle de groupe de travail à l'automne 2020. Le [Groupe de travail sur l'examen de la LEE](#), lancé en juillet 2021, avait pour mandat de conseiller le ministre canadien du Travail sur la manière de moderniser et de renforcer la LEE. Le Groupe de travail a publié son rapport final, *Réaliser et soutenir l'équité en matière d'emploi : un cadre transformatif*, en décembre 2023.

Loi fédérale sur l'équité salariale

La [Loi fédérale sur l'équité salariale](#) est entrée en vigueur le 31 août 2021. Elle a établi un régime proactif d'équité salariale pour environ 1,32 million de personnes travaillant dans des milieux de travail sous réglementation fédérale. La *Loi* constitue une étape efficace vers la réduction de la partie de l'écart salarial entre les genres qui peut être attribuée à la sous-évaluation du travail traditionnellement effectué par les femmes. Le *Règlement sur l'équité salariale* garantit que les personnes travaillant dans des milieux de travail sous réglementation fédérale reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale. Les employeurs sont tenus d'établir, de réviser couramment et de mettre à jour leurs plans en matière d'équité salariale. Ces plans analysent les différences dans la rémunération entre les postes occupés majoritairement par des femmes et ceux occupés par des hommes jugés de valeur égale. Lorsque le régime constate des différences dans la rémunération, les employeurs doivent les éliminer en augmentant la rémunération des postes occupés majoritairement par des femmes.

Le 2 février 2024, le gouvernement du Canada a lancé [Equi'Vision](#). Ce nouveau site Web met en lumière les obstacles à l'équité pour les femmes, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres des minorités visibles dans les industries du secteur privé sous réglementation fédérale. Il fournit des données conviviales et facilement comparables sur les taux de représentation au sein de la main-d'œuvre et les écarts salariaux pour les membres des quatre groupes désignés en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Grâce à Equi'Vision, **le Canada devient le premier pays au monde à rendre ce niveau d'information accessible au public**. Les données sur l'écart salarial pour 2021 ont été déclarées par les employeurs pour la première fois en 2022 et sont désormais accessibles en ligne sur cet outil.

Les Territoires du Nord-Ouest ont fait de grands progrès en matière de participation économique des femmes. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dispose d'une loi sur l'égalité salariale depuis 2004. Parmi les personnes qui travaillaient à temps plein toute l'année en 2021, le revenu d'emploi annuel moyen des femmes était de 94 100 \$, par rapport à 101 000 \$ pour les hommes (une différence inférieure à la moyenne nationale du Canada^{51, 52}). Dans l'ensemble, la proportion de femmes (78 %) gagnant 60 000 \$ ou plus était légèrement supérieure à celle des hommes (76 %). Les taux d'emploi des hommes et des femmes étaient similaires, à 68,6 % et 71,3 % respectivement, en juillet 2023. Avant cela, le taux d'emploi annuel des femmes n'avait augmenté qu'une seule fois depuis 2001, lorsque l'Enquête sur la population active a commencé à recueillir des données pour les Territoires du Nord-Ouest. Dans l'ensemble des secteurs d'activité (non gouvernementaux), il y avait plus de femmes (51 %) parmi la haute direction dans les Territoires du Nord-Ouest au cours du premier trimestre de 2023. Les secteurs où la proportion de femmes gestionnaires est la plus élevée sont ceux de l'immobilier, de la location et du crédit-bail, ainsi que des soins de santé et de l'aide sociale. Actuellement, 16,5 % des entreprises des Territoires du Nord-Ouest appartiennent à des femmes. Il s'agit de la 9^e en importance parmi les 13 gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada.

Harcèlement en milieu de travail

Le *Code canadien du travail* a été modifié afin de mieux protéger les membres du personnel contre le harcèlement et la violence dans les lieux de travail fédéraux. Le [Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail](#) est entré en vigueur en janvier 2021. D'importants [changements ont également été apportés à la politique et aux directives sur le harcèlement et la violence](#) afin de contribuer à créer une fonction publique exempte de harcèlement et de violence, où toutes les employées et tous les employés sont traités avec dignité, respect et équité.

En 2023, on a apporté des modifications à la *Saskatchewan Employment Act* pour obliger les employeurs à établir et à faire appliquer des politiques sur le harcèlement, en consultation avec le personnel ou un comité de santé et de sécurité au travail. Ainsi, les incidents de harcèlement devront faire l'objet d'une enquête.

CONFÉRER AUX FEMMES UNE AUTONOMIE ACCRUE DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Malgré les progrès, les femmes restent sous-représentées au sein de la haute direction au Canada, puisqu'elles occupent 30 % des postes de la haute direction en 2023 et seulement 35 % des autres postes de direction⁵³. La situation est pire pour les femmes issues de la diversité. Les femmes racisées n'occupent que 9,4 % des postes au sein de conseils d'administration, des directions générales, des équipes de la haute direction et des groupes

⁵¹ En 2021, la différence entre les revenus annuels moyens des hommes et des femmes des Territoires du Nord-Ouest était de 6 900 \$. Pour l'ensemble du Canada, la différence était de 16 800 \$.

⁵² Statistique Canada. [Tableau 11-10-0239-01 Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenu, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement](#)

⁵³ Statistique Canada. [Tableau 14-10-0416-01 Caractéristiques de la population active selon la profession, données annuelles](#)

de candidates et candidats à des postes de cadre supérieur. Les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap et les femmes 2ELGBTQI+ occupent chacune 2 % ou moins des postes de haute direction et ceux des candidates et candidats à des postes de cadre supérieur⁵⁴.

Depuis 2020, les sociétés ayant fait appel au public régies par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* doivent fournir à leurs actionnaires et à [Corporations Canada](#) des renseignements sur la représentation des femmes, des Autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes en situation de handicap au sein de leurs conseils d'administration et parmi la haute direction.

Le [Défi 50-30](#) a été lancé le 10 décembre 2020 en vue de faire progresser et de reconnaître la valeur de la diversité, de l'inclusion et de la prospérité économique au Canada. Le Défi représente un investissement de 33 millions de dollars sur trois ans (2020-2023) pour la mise au point d'outils et de ressources qui aideront les organismes participants à faire progresser la diversité et l'inclusion dans les lieux de travail. Le Défi 50-30 est un accord entre le gouvernement du Canada, les entreprises et les organismes de promotion de la diversité qui vise à accroître la diversité des entreprises. Il vise la parité entre les genres (50 % de femmes ou de personnes non binaires) au sein des conseils d'administration ou des équipes de la haute direction au Canada, ainsi que l'atteinte d'une proportion considérable (30 %) de membres des autres groupes en quête d'équité au sein des conseils d'administration et des équipes de la haute direction au Canada. Au 1^{er} mars 2024, 2 491 organismes de toutes tailles s'étaient inscrits au Défi. Les organismes qui participent se voient offrir des ressources pour les soutenir dans le programme et les aider à trouver la meilleure voie à suivre d'une manière qui répond à leurs besoins uniques.

Le Canada est conscient du rôle essentiel que les femmes continuent de jouer dans la croissance du secteur agricole et agroalimentaire du pays. Cependant, les femmes continuent d'être sous-représentées dans le secteur et se heurtent encore à des obstacles. Parmi les mesures qui visent à changer cette situation, mentionnons le [programme Femme entrepreneure de Financement agricole Canada \(FAC\)](#), annoncé en mars 2019 et qui constitue un programme des partenaires clés de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat du gouvernement du Canada. Le programme Femme entrepreneure de FAC aide à offrir aux femmes des possibilités de développement des compétences et des capitaux pour démarrer ou faire croître leur entreprise. En mars 2024, FAC avait financé 3 969 prêts aux femmes entrepreneures totalisant plus de 2,96 milliards de dollars depuis le lancement du programme, soit près de six fois l'engagement initial de 500 millions de dollars sur trois ans.

Lancée en 2018, la [Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat](#) du gouvernement du Canada aide à relever les défis auxquels sont confrontées les femmes entrepreneures et

⁵⁴ Le Projet Prospérité.(2024). [Rapport annuel sur le rendement en matière de diversité des genres et de leadership - canadianprosperityproject.ca](#)

fait progresser l'autonomisation économique des femmes. La Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat est désormais une initiative de 7 milliards de dollars qui comprend des programmes et des services offerts par près de 20 acteurs fédéraux. Ces programmes et services visent à accroître l'accès des entreprises appartenant à des femmes au financement, aux réseaux et à l'expertise dont elles ont besoin pour démarrer, se développer et atteindre de nouveaux marchés. En 2022-2023, les initiatives de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat ont accordé presque 2 600 prêts aux femmes entrepreneures, ces dernières ont eu accès aux programmes et événements de l'écosystème fédéral plus de 31 400 fois, les programmes fédéraux visant à aider les femmes entrepreneures à exporter ont été sollicités plus de 5 000 fois, et le [Portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat](#) a participé à ou coparrainé plus de 1 000 événements qui ont rassemblé plus de 31 800 personnes. Au total, les programmes et services fédéraux destinés aux femmes entrepreneures ont été sollicités plus de 74 600 fois en 2022-2023. Ces mesures de soutien ont été essentielles pour aider les femmes entrepreneures à lancer et à faire croître leur entreprise, en particulier pendant la pandémie de COVID-19 et dans un contexte économique changeant.

L'Ontario élimine les obstacles afin qu'un nombre supérieur de femmes puissent exceller en tant qu'entrepreneures et en affaires, dans des rôles de leadership, dans des métiers spécialisés et dans les secteurs où les besoins sont les plus grands. Parmi les efforts du gouvernement de l'Ontario figurent deux programmes :

- Le programme [Investir dans l'avenir des femmes](#) offre une gamme de services et de mesures de soutien pour aider les femmes à surmonter les obstacles, à améliorer leur bien-être, à acquérir des compétences et à trouver un emploi. Dans le cadre de ce programme, les personnes qui ont survécu à la VFS et les femmes qui se heurtent à des obstacles sociaux et économiques ont accès à des services de préparation à l'emploi et à des mesures de soutien complets afin de faire une transition vers un emploi et d'acquérir une indépendance financière. Le programme, qui a pris de l'expansion en 2023, est maintenant offert dans 33 sites situés d'un bout à l'autre de la province.
- Grâce au [Programme pour la sécurité économique des femmes](#), les femmes à faible revenu peuvent suivre une formation afin d'acquérir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour trouver un emploi ou créer une petite entreprise et renforcer leur sécurité financière. Depuis son lancement en 2018, le programme a aidé plus de 2 100 femmes à trouver un emploi, à devenir entrepreneures ou à suivre une formation ou effectuer des études complémentaires, y compris dans des secteurs où les femmes sont sous-représentées. Le gouvernement de l'Ontario a augmenté le financement du Programme pour la sécurité économique des femmes en 2023.

De 2020 à 2023, le Manitoba a accordé des subventions à deux organismes pour soutenir des programmes qui soutiennent les efforts de recyclage professionnel des femmes, à savoir Manitoba Aerospace et le Conseil sectoriel de la construction du Manitoba. En plus

de la formation technique, ces programmes intègrent une formation en dynamique de la vie et une formation préparatoire à l'emploi pour garantir que les femmes qui s'inscrivent dans ces programmes se sentent soutenues et préparées pour travailler dans ces domaines.

Le programme [Women Transitioning to Careers in Aerospace](#) (en anglais seulement) de Manitoba Aerospace est une initiative de 21 semaines qui vise à fournir aux femmes les compétences techniques dont elles ont besoin pour travailler comme mécaniciennes de turbines à gaz dans l'industrie aérospatiale du Manitoba. Manitoba Aerospace s'associe au Neeginan College of Applied Technology de Winnipeg pour offrir la formation. Le programme a enregistré un taux de réussite incroyable parmi les participantes diplômées. Plus de 90 % d'entre elles se sont vu proposer des occasions d'emploi après la fin du programme de formation.

Le programme du [Manitoba Construction Sector Council](#) (en anglais seulement) a été élaboré pour offrir une formation adaptée sur le plan culturel pour les métiers du bâtiment et de la construction lourde aux femmes autochtones de leurs communautés d'origine dans le nord du Manitoba. Le programme comprenait une formation préparatoire à l'emploi, la certification de sécurité et une formation dans la charpente, le forage de trous de mine ou d'installation de système d'alimentation en eau et de canalisation d'égout. Le programme a été offert dans cinq communautés des Premières Nations du Manitoba. Presque toutes les femmes qui ont participé à ce programme sont restées dans le domaine, soit pour travailler dans leur domaine d'expertise, soit pour poursuivre leurs études en vue de continuer à développer leurs compétences.

Femmes autochtones entrepreneures

Depuis 2021, le gouvernement du Canada finance [le Programme pour les femmes entrepreneures autochtones](#) qui est conçu et géré par un organisme partenaire autochtone, l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF). Le programme a été créé pour tendre la main à des femmes autochtones actuellement ou potentiellement entrepreneures à l'étape où elles en sont et leur fournir du soutien pour bâtir leur carrière entrepreneuriale. Ces mesures de soutien comprennent des ateliers de connaissances et de capacités financières, du matériel de formation, des ressources et un programme de mentorat. Le Programme offre également aux femmes autochtones un fonds de micro-prêt qui leur permet de lancer une microentreprise dans un contexte à faible risque.

En plus du [Programme pour les femmes entrepreneures autochtones](#), l'ANSAF et les institutions financières autochtones participantes ont versé 5 millions de dollars provenant du [Fonds de prêts pour les femmes en entrepreneuriat](#) d'ISDE. Ce fonds national, qui faisait partie de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat, a offert un soutien financier aux femmes entrepreneures autochtones en leur octroyant des prêts pouvant s'élever à 50 000 \$. L'ANSAF a également créé des outils et des mesures de soutien pour donner les moyens aux femmes autochtones de démarrer ou de faire croître leur entreprise grâce aux

contributions de FEGC et de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Mesures de soutien destinées aux femmes issues de la diversité

En élargissant le soutien offert aux femmes entrepreneures, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'ISDE, a réalisé des investissements importants dans le but d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les groupes d'entrepreneures et entrepreneurs issus de la diversité au Canada. Ces programmes offrent un large éventail de mesures de soutien, aidant les entrepreneures et entrepreneurs à démarrer, à se développer et atteindre de nouveaux marchés. Les femmes propriétaires d'entreprise aux identités croisées peuvent bénéficier de programmes tels que :

- le [Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires](#) : il s'agit du résultat de la collaboration entre le gouvernement du Canada, des organismes commerciaux dirigés par des personnes noires et des institutions financières. Il comprend des éléments tels que le [Fonds de prêts pour l'entrepreneuriat des communautés noires](#), qui propose des prêts pouvant s'élever à 250 000 \$. En 2022-2023, le Fonds de prêts pour l'entrepreneuriat des communautés noires et la Banque de développement du Canada ont versé plus de 17 millions de dollars pour financer 180 prêts destinés aux entrepreneures et entrepreneurs noirs. Pendant la même période, 28 % de la clientèle dont les prêts ont été approuvés étaient des femmes et 14 % étaient des membres de la communauté 2ELGBTQI+.

Les femmes racisées nouvellement arrivées sont souvent confrontées à de multiples obstacles à l'emploi, notamment la discrimination fondée sur le genre et la race, la précarité de l'emploi et le manque de services de garde abordables. En 2018, le gouvernement du Canada a lancé l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées dans le cadre du Programme d'établissement d'IRCC. L'Initiative pilote visait à évaluer l'efficacité des services ciblés liés à l'emploi destinés aux nouvelles arrivantes racisées pour soutenir leur accès au marché du travail et leur avancement. Des exemples de programmes comprennent le placement professionnel, les mentorats et l'orientation professionnelle pour les cohortes réservées aux femmes. Même si l'Initiative pilote a pris fin en mars 2023, les recherches sur les effets des interventions se poursuivent. Les dernières conclusions dégagées dans le cadre de l'évaluation de l'Initiative pilote, publiées en février 2024, indiquent que celle-ci a permis d'améliorer la capacité d'adaptation professionnelle, notamment qu'elle a permis aux participantes du programme d'acquérir de la confiance dans la prise de décision professionnelle, de clarifier les objectifs de recherche d'emploi et de se savoir capables de chercher un emploi. Ces acquis font en sorte de renforcer la probabilité de travailler, d'augmenter les heures de travail et de hausser les revenus. Les participantes au programme étaient également plus susceptibles de trouver un emploi en rapport avec leurs capacités (c'est-à-dire un emploi correspondant à leurs compétences et expériences) plus rapidement que les participantes à l'Initiative pilote qui utilisaient des services courants et non ciblés liés à l'emploi.

Échelle internationale

En 2022, le Canada a entrepris les fonctions de président du comité directeur de la [Coalition internationale pour l'égalité salariale \(EPIC\)](#). Ce partenariat stratégique multiacteurs vise à aider les États membres de l'ONU à atteindre les objectifs de développement durable (ODD), en particulier la cible mondiale 8.5, qui demande un salaire égal pour un travail de valeur égale d'ici 2030. Le Canada est membre de l'EPIC depuis son lancement en 2017. Grâce à son engagement auprès de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Canada continue de soutenir les initiatives qui font progresser l'égalité des genres dans le monde du travail. Le 30 janvier 2023, le Canada a ratifié la convention n° 190 de l'OIT, soit la [Convention sur la violence et le harcèlement, 2019](#). Il s'agit du tout premier traité mondial sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.

Le Canada a accru ses efforts de renforcement des capacités pour contribuer à une meilleure intégration des personnes migrantes et réfugiées dans les collectivités locales et sur les marchés du travail. Dans la mesure du possible, il a également inclus les considérations de genre dans le développement de projets pour répondre aux besoins particuliers des femmes. Par exemple, en 2021, le Canada a soutenu un projet de l'OIT visant à aider à intégrer la main-d'œuvre vénézuélienne peu et moyennement spécialisée dans les marchés du travail de leur pays d'accueil grâce à la reconnaissance des compétences, à la certification et à l'intégration dans les services publics de l'emploi. Grâce à ce projet, l'OIT a créé une page Web présentant des renseignements sur les droits du travail des travailleuses, les ressources pour obtenir de l'aide en cas de harcèlement au travail, ainsi qu'une liste des guides les plus importants de l'OIT pour protéger les femmes migrantes sur le lieu de travail.

RESPONSABILITÉS DE TRAVAIL ET DE SOINS

Au Canada, les femmes continuent d'avoir la majeure partie de la charge des soins aux enfants et aux autres membres de la famille. En 2022, environ une femme sur trois (32 %) s'occupait des enfants ou prodiguait des soins non rémunérés à des enfants et 23 % prodiguaient des soins non rémunérés à des adultes en invalidité de longue durée (comparativement à 26 % et à 19 % des hommes, respectivement). Les femmes étaient également plus susceptibles que les hommes d'assurer une double prise en charge (à la fois des enfants et des personnes adultes dépendantes) [7 % par rapport à 5 %⁵⁵].

Bien qu'il puisse y avoir des avantages au rôle d'une personne aidante, les soins non rémunérés ont souvent des répercussions sur la santé physique et mentale d'une personne. Les femmes étaient plus susceptibles non seulement d'être des aidantes non rémunérées, mais aussi de subir les effets de leurs responsabilités de soins sur leur santé. Les répercussions étaient plus importantes pour les femmes qui subissaient plusieurs symptômes liés à la santé : 62 % des femmes qui prodiguaient des soins se sentaient fatiguées, par rapport à 48 % des hommes. Les femmes étaient également plus susceptibles

⁵⁵ Statistique Canada. (2022) [Le Quotidien : Plus de la moitié des femmes s'occupent des enfants ou des adultes dépendants de soins au Canada, 2022 - statcan.gc.ca](#)

que les hommes de se sentir inquiètes ou anxieuses (50 % par rapport à 37 %), submergées (45 % par rapport à 27 %), colériques ou irritables (35 % par rapport à 26 %) et déprimées (20 % par rapport à 15 %) en raison de leurs responsabilités en matière de soins⁵⁶.

Comme indiqué dans la section 2 du présent rapport, [le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un système pancanadien d'AGJE abordable en 2021](#). Toutes les provinces et tous les territoires sont sur la bonne voie ou ont déjà commencé à atteindre l'objectif de 10 \$ par jour ou moins pour les services de garde réglementés. Cet investissement a contribué à remédier aux pénuries de main-d'œuvre au Canada et à favoriser un taux d'emploi record pour les femmes.

Depuis avril 2024, cinq provinces et les trois territoires offrent des services de garde d'enfants réglementés pour 10 \$ CAN par jour ou moins en moyenne. Les autres provinces ont réduit les frais d'au moins 50 %.

Les femmes constituent une grande partie de la main-d'œuvre canadienne en matière d'AGJE (96 %), les personnes immigrantes et les résidentes non permanentes (33 %) ainsi que les personnes racisées (24 %) étant surreprésentées. Le Canada considère que la valorisation de leur travail est un élément clé pour améliorer les conditions de travail. Tous [les accords actuels avec les provinces et les territoires sur l'AGJE](#) à l'échelle du Canada contiennent des engagements visant à soutenir une main-d'œuvre qualifiée de l'AGJE. Ces engagements comprennent des grilles salariales pour les éducatrices et éducateurs et des initiatives visant à augmenter le pourcentage d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance certifiés.

En juillet 2023, [les ministres FPT ayant la plus grande responsabilité en matière d'AGJE ont convenu d'élaborer une stratégie multilatérale pancanadienne pour la main-d'œuvre chargée de l'AGJE](#). La stratégie multilatérale sera centrée sur le recrutement, le maintien en poste et la reconnaissance⁵⁷.

Afin de mieux répondre aux besoins des familles de nouvelles personnes arrivantes, le gouvernement du Canada octroie du financement à des organismes pour offrir des services de garde d'enfants aux enfants nouvellement arrivés sous plusieurs formats. Ceux-ci comprennent les soins agréés régis par la loi provinciale, les places achetées dans des garderies agréées par la province et gérées par d'autres organismes, et les services de garde d'enfants non agréés régis par les *Exigences relatives à la garde des enfants de nouveaux arrivants*, que l'organisme Childminding Monitoring, Advisory and Support a mis au point et dont il assure la surveillance. La prestation de services de garde permet aux parents nouveaux arrivants, en particulier aux femmes, d'accéder à une gamme de

⁵⁶ Statistique Canada. « Plus de la moitié des femmes s'occupent des enfants ou des adultes dépendants de soins au Canada, 2022. »

⁵⁷ Soucieux de préserver sa compétence exclusive en matière de garde d'enfants et de demeurer maître d'œuvre au chapitre de la planification, de l'organisation, de la prestation et du déploiement des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sur son territoire, le Québec participe aux travaux du Forum uniquement à titre d'observateur de manière à partager ses pratiques exemplaires.

formations, de cours et de mesures de soutien par le biais de programmes d'établissement et de réinstallation. Le gouvernement du Canada finance plus de formations linguistiques en ligne pour les personnes nouvellement arrivées, y compris des cours autodirigés. Ces cours contribuent à rendre les horaires plus flexibles pour les personnes apprenantes, en particulier les femmes, qui ont souvent des responsabilités de soins à la maison.

En plus des nouvelles initiatives en matière d'AGJE, les prestations de maternité et parentales du Canada par l'intermédiaire de l'assurance-emploi (AE) offrent un soutien clé aux membres de la population canadienne qui accueillent une nouvelle ou un nouvel enfant dans leur famille. Outre la protection de l'emploi, ces prestations offrent un soutien de revenu temporaire aux membres de la main-d'œuvre admissibles qui s'absentent de leur travail en raison d'une grossesse, d'un accouchement ou de la garde d'une ou d'un nouveau-né ou d'une ou d'un enfant nouvellement adopté. Des changements ont été apportés pour donner aux parents plus de flexibilité dans l'utilisation des prestations de maternité et parentales de l'AE. Depuis mars 2019, un nombre supérieur de semaines de prestations parentales sont offertes aux parents qui partagent les prestations. Cette mesure vise à accroître l'égalité des genres à la maison et sur le lieu de travail en encourageant les parents, en particulier les pères, à prendre un certain congé lorsqu'ils accueillent une nouvelle ou un nouvel enfant et à élever leurs enfants de manière plus équitable, dans un milieu qui correspond à leur culture.

Le budget fédéral de 2024 propose également la création d'une table sectorielle sur l'économie des soins. Cette table mènera des consultations et formulera des recommandations au gouvernement fédéral sur des mesures concrètes pour mieux soutenir l'économie des soins, notamment en matière d'apprentissage et de garde de jeunes enfants.

Le [Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi](#) pour 2021-2022 révèle que même si les femmes présentent la plupart des demandes de prestations parentales, la part des demandes présentées par les hommes a augmenté pour atteindre 28,3 % en 2021-2022. Cette proportion plus élevée peut être liée aux changements du programme de 2019. Dans une évaluation de 2022 des prestations de maternité et parentales de l'AE, on a examiné les prestations de la main-d'œuvre salariée en termes d'accès, d'utilisation, d'effets et de prestation des programmes de janvier 2006 à décembre 2019. Les résultats préliminaires ont montré que le taux de participation des pères était relativement faible au cours de la période étudiée (inférieur à 13 %). Cependant, les récents changements apportés aux prestations parentales ont fait passer le taux de 13,6 % en 2016 à 18,1 % en 2019. De plus, le partage des prestations parentales est passé de 14,5 % en 2017 à 19,9 % en 2019.

Le Québec investit pour réduire de 50 % l'endettement des parents bénéficiaires du Programme de prêts et bourses pour les études secondaires de formation professionnelle et les études postsecondaires à temps plein. La majorité des bénéficiaires de prêts et de bourses « qui sont réputées à temps plein » en raison de leurs responsabilités familiales sont des femmes. Le Programme de prêts et bourses a été bonifié d'une mesure

permettant de réduire les prêts accordés à ses bénéficiaires qui sont parents en augmentant la portion d'aide accordée de façon équivalente sous forme de bourse. Ce programme comprend des mesures visant à aider les étudiantes et les étudiants à concilier famille, travail et études. Les personnes qui exercent des responsabilités familiales et qui poursuivent des études à temps partiel peuvent demeurer admissibles au Programme de prêts et bourses et sont réputées étudier à temps plein.

En 2021, le gouvernement du Yukon a lancé des services de garde universels fondés sur quatre principes clés : la qualité, l'abordabilité, l'accessibilité et l'inclusivité. Les frais de garde sont passés d'environ 43 \$ par jour à environ 11 \$ par jour pour les familles qui utilisent les programmes participants pour les services de garde agréés. Les parents n'ont pas besoin de demander cette subvention, car elle est universellement mise en application. Les familles à faible revenu ont droit à des mesures d'aide supplémentaires au-delà de la subvention universelle. Le programme comprend également des augmentations de salaire pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance formés.

Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones

Le gouvernement du Canada travaille avec des partenaires autochtones pour appliquer le [Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones](#). Le Cadre guide la conception, la prestation et la gouvernance des services d'AGJE autochtones. Il est financé par des investissements du gouvernement du Canada et appliqué grâce à la collaboration avec les gouvernements et les organismes autochtones. Ensemble, ces mesures visent à améliorer l'accès à des services d'AGJE adaptés sur le plan culturel, abordables, de haute qualité, flexibles et inclusifs pour les enfants et les familles autochtones. Les investissements dédiés à l'AGJE autochtone ont pour objectif de faire progresser les priorités Canada-Autochtones, notamment de renforcer la gouvernance autochtone pour permettre l'autodétermination et un futur transfert de responsabilité aux gouvernements autochtones.

Ces investissements sont désormais permanents et continus. Un élément clé de ce financement était la création d'enveloppes budgétaires qui respectent les distinctions. Cogérées avec le Canada, ces enveloppes permettent aux dirigeantes et dirigeants autochtones de contrôler les allocations de financement, les plans et les priorités. Les investissements fédéraux sont gérés en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, qui ont la flexibilité d'orienter les investissements vers une gamme de priorités en matière d'AGJE, quel que soit l'endroit où vivent leurs citoyennes et citoyens.

Le gouvernement du Canada s'efforce de reconnaître le travail des personnes travaillant dans le domaine des soins et des soins à la maison par l'intermédiaire du Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits. Ce programme gère les accords de contribution avec les communautés des Premières Nations et inuites et les gouvernements territoriaux. Les accords financent la prestation de soins à domicile par des infirmières et infirmiers autorisés et des préposées et préposés aux soins personnels agréés dans 455 communautés des Premières Nations et inuites. L'objectif est

de permettre aux membres des Premières Nations et aux Inuits en situation de handicap et atteints de maladies chroniques ou aiguës, ainsi qu'aux personnes âgées, de recevoir les soins dont ils ont besoin à leur domicile et dans leur communauté.

Échelle internationale

En 2021, le Canada s'est joint à l'Alliance mondiale pour les soins à la personne et a annoncé un engagement de 100 millions de dollars sur cinq ans pour résoudre les problèmes liés au travail de soins non rémunéré et rémunéré dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Par exemple, en 2022, l'investissement du Canada dans l'initiative multidonateurs [Invest in Childcare initiative](#) (Investir dans la garde d'enfants) (en anglais seulement) du Groupe de la Banque mondiale (10 millions de dollars, 2022-2024) a contribué aux activités de garde d'enfants dans plus de 28 pays, dont la plupart se trouvent en Afrique subsaharienne. Cela comprend 26 petites subventions catalytiques, qui ont aidé les pays à faire progresser le programme de garde d'enfants, et 5 subventions plus importantes (2 à 5 millions de dollars) déployées par les gouvernements des pays de la Côte d'Ivoire, de la Moldavie, du Rwanda, du Sénégal et de la Somalie. Les initiatives soutiennent la collecte de données et de preuves, l'échange de connaissances et l'analyse de la garde d'enfants, ainsi que le renforcement des capacités. Ces initiatives devraient rendre plus accessibles des services de garde d'enfants de qualité et abordables, précisément pour les familles les plus vulnérables, et soutenir l'autonomisation économique des femmes.

En 2023, [le Secrétariat fédéral responsable de l'AGJE du Canada](#) a fourni sept ressources à la plateforme [Global Digital Community](#) (en anglais seulement) de l'Alliance pour le travail des soins à la personne. La plateforme est une banque de renseignements sur les soins produite par les membres de l'Alliance dans le but de fournir des données pour soutenir la conception et l'application de politiques et de services de soins. Les contributions du Secrétariat de l'AGJE comprennent des liens vers des renseignements sur les investissements du gouvernement du Canada en matière d'AGJE, le [Carrefour d'information sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de Statistique Canada](#), les accords bilatéraux d'AGJE du gouvernement fédéral avec les provinces et les territoires, et cadres d'AGJE.

AVENIR NUMÉRIQUE ÉQUITABLE

Afin d'assurer un avenir numérique équitable aux femmes et aux filles, le gouvernement du Canada a lancé plusieurs initiatives en matière de propriété intellectuelle (PI) avec des mesures ciblées.

La [Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle](#) a été lancée en 2018-2019 pour aider les entreprises ainsi que les créatrices et créateurs, les innovatrices et innovateurs et les entrepreneures et entrepreneurs du Canada à mieux comprendre, à protéger et à commercialiser la PI. Son développement a été façonné par des consultations à l'échelle nationale, notamment avec des groupes de femmes cheffes d'entreprise et entrepreneures, sur la conception d'initiatives pour promouvoir la participation des

groupes traditionnellement sous-représentés, y compris les femmes, au système de PI. Sur la base de consultations, des mesures ont été prises pour garantir que toute répercussion inégale soit corrigée par une augmentation des ressources et de la sensibilisation auprès des groupes sous-représentés. Les commentaires issus des consultations sur la Stratégie en matière de propriété intellectuelle ont aidé à concevoir les initiatives suivantes :

Le [programme de cliniques sur la propriété intellectuelle](#) a été lancé en 2018-2019 pour soutenir l'accès gratuit ou à faible coût aux services consultatifs de base en matière de PI. Il favorisera également le perfectionnement de futurs experts en PI en augmentant l'exposition des étudiantes et étudiants universitaires aux questions de PI. L'un des objectifs du programme de cliniques sur la PI est d'accroître l'accès aux services liés à la PI des personnes traditionnellement sous-représentées en tant que détentrices de PI, y compris les femmes. Les personnes bénéficiaires admissibles sont encouragées à envisager des projets qui renforcent la capacité des petites et moyennes entreprises (PME) et des groupes sous-représentés, y compris les femmes, à élaborer des stratégies en matière de PI et à protéger leurs innovations. Les activités admissibles concernent la prestation de services gratuits ou à faible coût en ce qui concerne la PI et les services aux personnes qui sont traditionnellement sous-représentées en tant que détentrices et détenteurs de PI.

Le [Collectif de brevets](#) est un programme pilote de 30 millions de dollars qui vise à aider les PME canadiennes à répondre à leurs besoins en matière de brevets et de PI. Il a été demandé aux personnes candidates d'expliquer comment elles pourraient aider les groupes sous-représentés, y compris les femmes, à avoir un meilleur accès aux services liés à la PI et à protéger et exploiter leurs actifs. Le bénéficiaire retenu, le [Collectif d'actifs en innovation](#) (CAI), a organisé en 2021 un forum et une table ronde axés sur les femmes entrepreneures et la PI. Le CAI a également lancé le programme de la communauté des femmes canadiennes en PI pour remédier au déséquilibre entre les genres dans les demandes de brevets. En informant sur l'importance de la PI et de l'innovation, les services d'information sur la PI et son financement profitent aux femmes travaillant dans le domaine de la PI. La communauté des femmes en PI du CAI compte actuellement 70 membres. Parmi les autres initiatives du programme de la communauté des femmes canadiennes en PI, mentionnons la subvention pour les femmes en PI et les activités de mobilisation avec les partenaires. La subvention est offerte aux membres collectifs dirigés, fondés ou détenus par des femmes. Elle fournit 100 000 \$ par cycle de financement – chaque subvention pouvant aller de 5 000 \$ à 10 000 \$. Le budget fédéral de 2024 a annoncé que le CAI recevra 14,5 millions de dollars sur deux ans pour garantir que les PME de technologies propres bénéficient d'un soutien spécialisé en matière de PI pour mettre au point leurs activités et tirer parti de la PI.

Le [Programme canadien d'adoption du numérique](#), lancé en 2022, offre du financement et de l'expertise aux PME canadiennes pour les aider à adopter les technologies numériques et à développer leurs capacités en matière de commerce électronique et à être plus productives et compétitives dans l'économie numérique. Les deux volets du programme, la subvention Développez vos activités commerciales en ligne et la subvention Améliorez les

technologies de votre entreprise, favorisent une approche inclusive en ciblant les entreprises appartenant à des groupes en quête d'équité. Par exemple, la subvention Développez vos activités commerciales en ligne vise à garantir que les entreprises appartenant à des femmes représentent une proportion équitable de bénéficiaires en fixant un objectif selon lequel au moins 18 % des subventions sont octroyés à des entreprises appartenant à des femmes. De plus, la subvention Améliorez les technologies de votre entreprise a organisé des activités de sensibilisation ciblées auprès d'organismes qui desservent les populations sous-représentées, comme les femmes, les peuples autochtones, les communautés noires et autres communautés racisées. Cette sensibilisation grâce à la participation à des événements tels que la campagne #IgniteDigital et la plateforme « The51 » vise à contribuer à stimuler la participation des PME détenues et exploitées par des membres de groupes en quête d'équité. Ces efforts ciblés ont touché plus de 24 000 PME.

Le [programme CodeCan](#) soutient des initiatives qui offrent des possibilités éducatives aux jeunes membres de la population canadienne, de la maternelle à la 12^e année, pour le développement de leurs compétences en matière de codage et de numérique. Il soutient également les initiatives qui offrent au personnel enseignant de la maternelle à la 12^e année, la formation et le développement professionnel dont ses membres ont besoin pour enseigner les compétences numériques, le codage et les concepts connexes dans leurs classes. Ce programme donne la priorité aux groupes traditionnellement sous-représentés dans son offre de possibilités d'apprentissage dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des STIM, y compris les filles. Le programme CodeCan soutient l'égalité des genres en ciblant au moins 50 % des personnes participantes qui sont des filles. Depuis son lancement en 2017, le programme a dispensé une formation sur les compétences numériques à plus de 3 millions de filles. Dans le budget fédéral de 2024, on a annoncé 39,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour faire avancer la prochaine phase du programme CodeCan.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU CANADA ET POLITIQUES POUR UNE ÉCONOMIE PLUS AXÉE SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

L'événement macroéconomique le plus marquant des cinq dernières années a été la pandémie de COVID-19. La pandémie et les restrictions de santé publique qui en ont découlé ont eu des répercussions sans précédent sur l'économie canadienne. Plus de 3 millions de membres de la population canadienne ont perdu leur emploi et 2,5 millions d'autres ont travaillé des heures considérablement réduites – ce qui représente environ 30 % de la main-d'œuvre d'avant la pandémie. Les répercussions les plus graves ont touché bon nombre des personnes les plus vulnérables au Canada : la main-d'œuvre à faible salaire, les jeunes, la main-d'œuvre racisée et surtout les femmes.

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler dans les secteurs les plus durement touchés par les restrictions de santé publique liées à la COVID-19, notamment le tourisme, l'hôtellerie et la vente au détail. De nombreuses femmes ayant des enfants ont

dû réduire leurs heures de travail ou leur emploi pour assurer la scolarité et la garde des enfants. Un plus grand nombre de femmes ont également tendance à occuper des emplois de première ligne, comme les soins infirmiers et les services de soutien à la personne, qui les exposent à des risques pour leur santé.

La réponse économique du gouvernement canadien à la COVID-19, qui comprenait des mesures de protection de l'emploi et des transferts directs, a aidé les ménages et les entreprises à passer la pandémie. Ces mesures de soutien ne ciblaient pas spécifiquement les femmes, mais elles ont contribué à stabiliser l'économie à un moment où les femmes subissaient les préjudices économiques les plus importants de la pandémie.

La pandémie a temporairement empêché le Canada de progresser dans la mise en œuvre de la *Déclaration et Programme d'action de Beijing* puisque des secteurs entiers de l'économie ont été fermés et l'accès aux services essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé et des systèmes juridiques a été réduit. Cependant, ces évolutions ont mis à nouveau l'accent sur la précarité des femmes dans l'économie ainsi que sur l'importance du secteur des soins pour la participation économique des femmes.

Lors de la reprise économique après la pandémie, **les taux d'emploi des femmes a rebondi pour dépasser les niveaux d'avant la pandémie**. Depuis, le contexte macroéconomique est resté généralement favorable aux femmes, le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 54 ans ayant atteint, ou presque, des niveaux records. Malgré cela, les inégalités entre les genres persistent. Les femmes, en particulier les nouvelles arrivantes, les femmes racisées et les femmes en situation de handicap, participent toujours au marché du travail à des taux inférieurs à ceux des hommes. Même si les écarts de revenus entre hommes et femmes se sont réduits au cours des dernières décennies, les femmes représentent toujours une part disproportionnée de la main-d'œuvre à faible salaire. Les pressions du coût de la vie dues à une inflation mondiale élevée ont également alimenté l'insécurité alimentaire et les difficultés à trouver un logement abordable pour certaines familles à faible revenu, parmi lesquelles les ménages monoparentaux dirigés par des femmes représentent une part importante.

Alors que le Canada tire les leçons de la pandémie et s'efforce de faire face aux conséquences économiques postpandémiques, le gouvernement du Canada fait des investissements considérables pour promouvoir la participation économique des femmes. Il s'agit notamment de l'application du [plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien](#), de la [Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat](#), et du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), entre autres. D'autres mesures mentionnées plus haut dans cette section, telles que la [Loi sur l'équité salariale](#) et le [Défi 50-30](#), contribuent également à une économie plus égalitaire entre les genres.

3.2 Éradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux

Il existe des données probantes solides révélant que la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, des filles, des personnes et des jeunes 2ELGBTQI+ ont un effet multiplicateur essentiel sur l'éradication de la pauvreté et contribuent à stimuler le développement économique durable. La pauvreté est un défi auquel sont confrontés aussi bien les hommes que les femmes. Cependant, ses effets peuvent être différents pour les femmes et les filles, qui sont plus susceptibles d'être victimes de violence, de vivre seules et d'être confrontées à des maladies chroniques et à des handicaps à un âge avancé.

Les institutions publiques jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité. Le renforcement des mécanismes et des institutions de gouvernance soutiendra un changement durable dans les collectivités en rendant officielle l'autonomisation systématique et institutionnalisée des détentrices et détenteurs d'obligations et de droits.

Le renforcement des systèmes de protection sociale va de pair avec la résilience économique et l'autonomisation. Si l'on veut créer les conditions et construire des écosystèmes solides et favorables aux femmes et aux populations diverses, il faut éliminer les problèmes clés, notamment l'insécurité alimentaire, le besoin d'un logement sûr et abordable, le développement des compétences et l'accès à des services de garde d'enfants abordables et accessibles. Il est nécessaire de surmonter ces obstacles pour établir les conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation économique.

REVENUS ET PRESTATIONS

[Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#), publiée en 2018, fixe des objectifs ambitieux et concrets de réduction de la pauvreté fondés sur le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Ces objectifs sont une réduction de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 (atteint) et de 50 % d'ici 2030, par rapport aux données de 2015, ce qui mènera au taux de pauvreté le plus bas de l'histoire du Canada.

En juillet 2022, [la pension de la Sécurité de la vieillesse](#) a été majorée de façon permanente de 10 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Cette prestation contribue à assurer un revenu minimum aux personnes âgées de 65 ans et plus qui remplissent les conditions légales et de résidence, et à assurer un remplacement de revenu aux personnes âgées à la retraite.

Le [Supplément de revenu garanti \(SRG\)](#) offre une aide financière aux pensionnés à faible revenu de la Sécurité de la vieillesse, dont la plupart sont des femmes célibataires. Il octroie également des allocations aux personnes à faible revenu âgées de 60 à 64 ans qui sont les épouses/époux ou conjointes/conjoints de fait de bénéficiaires du SRG, ou qui sont veuves/veufs. En juillet 2020, l'exemption de gains du SRG a été bonifiée pour aider

d'avantage les personnes âgées à faible revenu qui travaillent. L'exemption bonifiée s'applique aux revenus d'emploi et de travail indépendant. On prévoit une exemption totale pouvant s'élever à 5 000 \$ de gains annuels, ainsi qu'une exemption de 50 % sur les gains suivants de 10 000 \$. Cela signifie que les personnes âgées à faible revenu qui travaillent peuvent conserver une plus grande part de leurs prestations.

La bonification du [Régime de pensions du Canada \(RPC\)](#) a commencé en 2019. La bonification augmente le montant que la main-d'œuvre canadienne reçoit de la pension de retraite du RPC, des prestations postérieures au départ à la retraite, des prestations d'invalidité et de la pension de survivante ou de survivant. La valeur de ces prestations augmentera graduellement au fil du temps, à mesure que les gens travaillent et cotisent au régime bonifié, et les prestations peuvent augmenter de 50 %. En 2023, le RPC a fourni à 3,1 millions de femmes 21,3 milliards de dollars en pensions de retraite. En outre, 945 000 femmes ont reçu 4,6 milliards de dollars en pensions de survivantes, et 176 000 femmes ont reçu 2,2 milliards de dollars en prestations d'invalidité. Le RPC est un programme d'assurance sociale à participation obligatoire. Il offre aux travailleuses et travailleurs ainsi qu'à leurs familles un revenu de base minimum de remplacement si la personne prend sa retraite, se retrouve en situation de handicap ou décède.

En 2021, le taux de pauvreté chez les femmes âgées (6,1 %) était inférieur à celui de l'ensemble des femmes (7,7 %). Ce taux est en baisse par rapport au taux de 8 % de 2015. Même si le taux de pauvreté reste plus élevé chez les femmes, les régimes de retraite généraux du Canada ont joué un rôle majeur dans la réduction du nombre de femmes âgées à faible revenu.

L'[Allocation canadienne pour enfants \(ACE\)](#) aide plus de 3,5 millions de familles et plus de 6 millions d'enfants chaque année. L'ACE est une prestation non imposable fondée sur le revenu qui offre un soutien accru aux familles qui en ont le plus besoin. Selon l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021, plus de la moitié (59 %) des familles recevant le montant maximal de l'ACE sont des familles monoparentales, dont environ 90 % sont dirigées par des mères seules. Au cours de l'année de prestations 2023-2024, la prestation annuelle maximale est de 7 437 \$ par enfant de moins de 6 ans et de 6 275 \$ par enfant âgé de 6 à 17 ans. Les familles dont le revenu familial net rajusté est inférieur à 34 863 \$ reçoivent la prestation maximale. Il s'agit d'une augmentation de 6,3 % depuis la dernière année de prestations (2022-2023). Les prestations maximales et les seuils de revenu sont indexés chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation pour suivre le rythme de la hausse du coût de la vie. Cela donne aux parents un soutien supplémentaire chaque mois pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants⁵⁸.

L'Ontario a publié sa troisième Stratégie de réduction de la pauvreté en décembre 2020 – [Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario \(2020-2025\)](#). La Stratégie a désigné les femmes, les jeunes, les peuples autochtones ainsi que les

⁵⁸ Statistique Canada. (2024) [Enquête canadienne sur le revenu \(ECR\) - Information détaillée pour 2022 - statcan.gc.ca](#)

communautés noires et autres communautés racisées comme groupes prioritaires. La Stratégie quinquennale a été élaborée grâce à la contribution précieuse du public et des parties prenantes. Elle expose le plan du gouvernement de l'Ontario pour contrer la pauvreté dans l'ensemble de la province. La stratégie repose sur quatre piliers :

- encourager la création d'emplois et rapprocher les gens de l'emploi;
- offrir aux gens les mesures de soutien et les services appropriés;
- rendre la vie plus abordable et renforcer la résilience financière;
- accélérer l'action et favoriser le progrès.

La Stratégie vise à faire en sorte que les personnes pauvres accèdent la formation, aux services de santé et à d'autres mesures de soutien. Grâce à ces mesures, les personnes peuvent participer à la vie de leur communauté et, lorsque cela est possible, trouver un travail intéressant et parvenir à la stabilité financière. La Stratégie concentre les ressources et façonne les politiques et les programmes dans l'ensemble du gouvernement afin d'aider à obtenir de meilleurs résultats pour les groupes prioritaires qui sont dans la pauvreté ou qui risquent de l'être.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) continue d'investir pour alléger la hausse du coût de la vie des personnes en situation de handicap qui reçoivent de l'aide sociale. En juillet 2023, les taux du POSPH et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave ont augmenté de 6,5 % pour correspondre aux taux d'inflation annuels. Cela porte l'augmentation totale à près de 12 % depuis septembre 2022. À l'avenir, les taux resteront rattachés à l'inflation. De plus, depuis février 2023, les personnes en situation de handicap peuvent désormais gagner 1 000 \$ par mois (par rapport à 200 \$ par mois) grâce à un emploi, sans que leurs versements mensuels du POSPH ne soient touchés.

La Saskatchewan a modifié la *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires* en 2022 pour permettre que les mesures d'exécution des prestations alimentaires pour enfants, telles que les pensions alimentaires pour enfants, puissent commencer plus tôt. Si les paiements sont en souffrance après seulement un mois, les représentantes et représentants du gouvernement provincial peuvent fournir des examens et des directives pour poursuivre l'exécution formelle du processus d'ordonnance alimentaire.

Logement

La [Stratégie nationale sur le logement](#) est un plan sur 10 ans de plus de 82 milliards de dollars qui vise à donner à plus de personnes au Canada un chez-soi. Lancée en 2017, la Stratégie comprend un éventail de programmes et d'initiatives complémentaires qui répondent à divers besoins pour toute la gamme des logements. La Stratégie reconnaît que les femmes et leurs enfants ont un besoin disproportionné en matière de logement. Elle note également que les intersections d'identités telles que la race, l'orientation sexuelle, l'âge et le statut socio-économique créent des types distincts d'obstacles au logement. Par conséquent, le gouvernement du Canada vise à consacrer 33 % des investissements de la Stratégie (minimum de 25 %) pour satisfaire les besoins uniques des femmes et de leurs

enfants. Au 31 décembre 2023, l'[état d'avancement de la Stratégie nationale sur le logement](#) comprenait un montant estimé à 12,32 milliards de dollars destinés à répondre aux besoins en matière de logement des femmes et de leurs enfants, ce qui comprend un financement pour construire, réparer et financer 269 697 logements. Cela représente 31 % de tous les fonds engagés de la Stratégie.

Sur les 12,32 milliards de dollars, 9,44 milliards de dollars servent à répondre aux besoins des femmes et de leurs enfants. Cela comprend de fournir des fonctionnalités telles que la sécurité, des espaces de jeux extérieurs et intérieurs, du soutien sur place, ou la proximité de commodités comme les transports en commun, les parcs, les espaces de loisirs, les garderies, les soins de santé et les centres culturels.

Voici d'autres programmes et initiatives clés de la Stratégie nationale sur le logement qui soutiennent les femmes et leurs enfants :

Le Fonds pour le logement abordable a engagé un financement pour la construction de 1 354 places en maison d'hébergement ou unités de logement de transition et réparer/renouveler 344 places en maison d'hébergement ou unités de logement de transition pour les personnes survivantes de la VFS au 31 décembre 2023. Cela comprend les logements financés dans le cadre de l'[Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition du Fonds pour le logement abordable](#). Dans l'Énoncé économique fédéral de l'automne 2023, on a également annoncé l'ajout d'un milliard de dollars au Fonds pour le logement abordable à compter de 2025-2026.

L'Allocation canadienne pour le logement fournit 4 milliards de dollars en soutien direct à l'abordabilité pour soutenir les ménages dans le besoin grâce à des programmes élaborés et dont les montants seront égalés par les provinces et les territoires. Dans le budget de 2021, on a également fait l'annonce d'un investissement fédéral supplémentaire de 315,4 millions de dollars pour augmenter l'aide financière directe aux femmes et aux enfants à faible revenu qui fuient la violence⁵⁹.

Logement des Autochtones

L'[Initiative des refuges pour femmes et enfants autochtones](#), dirigée par la SCHL et SAC, fournit 44,8 millions de dollars sur cinq ans pour la construction de deux maisons d'hébergement dans les territoires et dix dans les communautés des Premières Nations partout au Canada. Ils desserviront les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones qui fuient la violence familiale.

L'[Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones](#) fournit 420 millions de dollars pour la construction d'au moins 38 maisons d'hébergement et 50 nouvelles maisons de transition pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones qui fuient la VFS. Au 31 décembre 2023, 47 projets ont

⁵⁹ Ministère des Finances Canada. (2021). [Budget de 2021 - Logement - Canada.ca](#)

été sélectionnés : 25 maisons d'hébergement et 22 projets de logements de transition. Cela représente 207 millions de dollars en financement d'immobilisations, soit l'équivalent de 786 places/unités.

MEILLEURS RÉSULTATS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Des facteurs sociaux tels que le revenu, l'éducation, le genre et l'origine ethnique peuvent avoir un effet négatif sur les résultats en matière de santé, ce qui, par la suite, peut se répercuter sur le bien-être des personnes, leur capacité à participer à l'économie et leur participation dans leurs communautés. Au Canada, les femmes ont une espérance de vie à la naissance plus élevée que les hommes (84,1 ans par rapport à 79,6 ans en 2019-2021)⁶⁰. En 2020, l'espérance de vie à la naissance au Canada a chuté, principalement à cause de la pandémie de COVID-19. Il s'agit de la plus forte baisse annuelle que le pays n'ait jamais connue⁶¹.

Les disparités dans la recherche, le financement et les soins en matière de santé des femmes persistent. En 2021, les femmes (8,9 %) étaient plus susceptibles que les hommes (6,9 %) de signaler des besoins non satisfaits en soins de santé⁶².

Équité menstruelle

L'équité menstruelle est essentielle au soutien de la santé et des droits sexuels et reproductifs. Il s'agit d'un accès sans entrave aux produits menstruels, y compris à l'eau, aux installations sanitaires et aux installations d'hygiène; l'accès à l'éducation; et la capacité de discuter des questions liées aux menstruations sans crainte ni honte.

De nombreuses personnes sont confrontées à des obstacles qui les empêchent d'accéder aux produits d'hygiène féminine ou au matériel éducatif en raison de limites financières ou de normes et attitudes sociales néfastes concernant les menstruations. Selon une recherche sur l'opinion publique menée en 2023, au Canada, une personne sur six (17 %) qui a ses règles a personnellement connu la précarité menstruelle⁶³. Ce chiffre s'élève à une personne sur quatre (25 %) si le ménage gagne moins de 40 000 \$ par an. Une personne sur cinq (20 %) qui a ses règles déclare qu'elle pourrait ne pas se permettre de produits menstruels au cours des 12 prochains mois, et 7 % disent que cette éventualité est très probable. Six personnes sur dix du premier groupe conviennent que l'inflation a augmenté les risques de ne pas avoir les moyens de se procurer des produits menstruels. Au Canada, une personne sur quatre est d'avis que les menstruations sont sales et impures. Environ une personne sur cinq est d'avis que les menstruations ne devraient pas faire l'objet de

⁶⁰ Agence de la santé publique du Canada (2023). [Tableau de bord des indicateurs de santé publique au Canada – sante-infobase.canada.ca](https://sante-infobase.canada.ca).

⁶¹ Agence de la santé publique du Canada (2023). [Tableau de bord des indicateurs de santé publique au Canada – L'espérance de vie - Tableau de bord des indicateurs de santé publique au Canada – sante-infobase.canada.ca](https://sante-infobase.canada.ca)

⁶² Statistique Canada. (2023) [La santé de la population canadienne – statcan.gc.ca](https://statcan.gc.ca)

⁶³ La précarité menstruelle est un manque d'accès aux produits d'hygiène féminine, à l'éducation, aux installations d'hygiène, à la gestion des déchets ou à une combinaison de ces éléments.

discussion en public (22 %) et que les produits menstruels devraient être gardés à l'abri des regards (22 %) ⁶⁴.

Un projet pilote national pour un [Fonds d'équité menstruelle](#) est en cours pour aider à surmonter les obstacles liés à l'équité menstruelle et à la précarité menstruelle. L'objectif principal du projet pilote national est de rendre les produits menstruels plus accessibles aux groupes à faible revenu dans diverses régions du pays, ce qui constitue une première étape dans l'exploration d'options visant à combler les écarts à long terme en matière d'équité menstruelle partout au Canada. Le projet pilote national vise également à sensibiliser à la pauvreté menstruelle et à réduire la stigmatisation liée aux menstruations.

Banques alimentaires Canada est le bénéficiaire choisi pour diriger la mise en œuvre du projet pilote du Fonds d'équité menstruelle. Cet organisme travaille directement avec des organismes communautaires (p. ex. maisons d'hébergement pour femmes, banques alimentaires locales, centres communautaires et centres d'amitié) dans 392 sites pilotes de chaque province et territoire pour mettre en œuvre le projet pilote. En mai 2024, le projet pilote du Fonds d'équité menstruelle avait distribué près de 75 millions de produits menstruels, ce qui a permis de desservir plus de 3,5 millions de personnes. Compte tenu des premiers succès du projet pilote, FEGC fournit un financement pouvant s'élever à 5 millions de dollars supplémentaires à Banques alimentaires Canada pour accroître la portée du projet pilote, notamment pour élargir la distribution de produits menstruels jetables et réutilisables dans d'autres sites des communautés du Nord. Banques alimentaires Canada met à jour son [site Web du Fonds d'équité menstruelle](#) en y intégrant des renseignements sur les progrès du projet pilote, y compris des statistiques sur la distribution.

Grâce au volet éducation et sensibilisation du projet pilote national du Fonds d'équité menstruelle, six organismes locaux partout au Canada intensifient leurs activités d'éducation et de sensibilisation pour informer sur la précarité menstruelle et réduire la stigmatisation entourant les menstruations. Dans son budget de 2024, le gouvernement fédéral s'est engagé à poursuivre le travail pilote du Fonds d'équité menstruelle.

Le projet pilote s'appuie sur les travaux en cours à l'échelle fédérale afin de faire progresser l'équité menstruelle. Mentionnons une initiative dirigée par SAC afin de fournir des produits d'hygiène féminine gratuits dans les écoles des Premières Nations dans les réserves et dans les écoles fédérales partout au Canada.

En plus du projet pilote national du Fonds d'équité menstruelle, il convient d'aborder les [modifications apportées au Code canadien du travail](#) entrées en vigueur le 15 décembre 2023. Aux termes de ces changements, les employeurs sous réglementation fédérale sont tenus de mettre gratuitement des produits menstruels à la disposition de la

⁶⁴ Environics Research (2023). [Attitudes et sensibilisation à l'égard de l'équité menstruelle et de la précarité menstruelle au Canada](#).

main-d'œuvre sur leur lieu de travail. Ces changements visent à créer des lieux de travail plus sains et plus inclusifs, à améliorer l'égalité des genres et à réduire la stigmatisation liée aux menstruations.

Les gouvernements provinciaux mettent également en place des mesures pour contrer la précarité menstruelle. Par exemple, l'initiative Menstrual Products in Schools a été créée en 2020 pour offrir gratuitement aux élèves de l'Île-du-Prince-Édouard des produits menstruels. Au total, 60 écoles participent au programme, qui fournit des milliers de produits gratuits chaque année scolaire.

Santé sexuelle et reproductive

Le gouvernement du Canada reste déterminé à garantir que toute la population canadienne a un accès équitable à des ressources et à des services de santé sexuelle et reproductive qui sont utiles et adaptés à ses besoins, peu importe où les personnes vivent. Pour améliorer l'accès à l'avortement dans tout le pays, 81 millions de dollars ont été engagés sur six ans par l'intermédiaire du Fonds pour la santé sexuelle et reproductive du Canada. Cet engagement soutiendra les organismes communautaires qui contribuent à améliorer l'accès à l'avortement, aux soins d'affirmation de genre et à d'autres renseignements et services sur les soins de santé sexuelle et reproductive pour les groupes mal desservis. Le Fonds a déjà investi 8 millions de dollars à ce jour dans quatre projets. Grâce à ces projets, de nouvelles ressources et mesures de soutien sont mises au point à l'intention des professionnels de la santé, l'accès à des renseignements exacts sur l'avortement est amélioré et un soutien financier et logistique pour les déplacements liés aux soins d'avortement est offert.

En février 2024, le gouvernement du Canada a présenté la *Loi sur l'assurance médicaments*. Il présente un plan pour la première phase d'un régime national et universel d'assurance médicaments au Canada et a l'intention de travailler avec les provinces et les territoires pour fournir une couverture universelle à payeur unique pour plusieurs médicaments, tels que les contraceptifs.

La Colombie-Britannique a lancé une couverture universelle pour la contraception sur ordonnance en 2023. La province a également lancé l'autodépistage du virus du papillome humain, principale cause de cancer du col de l'utérus, en janvier 2024, afin d'éliminer les obstacles qui empêchent les femmes et les personnes de diverses identités de genre d'accéder au dépistage du cancer⁶⁵.

Santé mentale

Pendant la grossesse et après l'accouchement, de nombreuses femmes souffrent d'importants problèmes de santé mentale comme la dépression, la psychose et les pensées suicidaires. Ces problèmes de santé mentale périnatale peuvent non seulement nuire à la

⁶⁵ Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2024, janvier) [New self-screening program will help detect cervical cancer sooner - news.gov.bc.ca](https://news.gov.bc.ca/story/new-self-screening-program-will-help-detect-cervical-cancer-sooner-2024-01-15) [en anglais seulement] (Un nouveau programme d'autodépistage permettra de détecter plus tôt le cancer du col de l'utérus)

mère et à l'enfant, mais également avoir des répercussions négatives à long terme sur les familles. Le gouvernement du Canada a annoncé un financement de près de 857 000 \$ qui sera octroyé à trois organismes pour leurs projets en faveur de la santé mentale maternelle. Ce financement soutiendra des initiatives telles que l'élaboration de lignes directrices cliniques nationales pour les troubles de l'humeur périnataux et des projets visant à promouvoir une santé mentale positive en augmentant l'accès aux services de soutien pour les parents aux prises avec des troubles de l'humeur périnataux. De plus, le budget fédéral de 2024 propose un investissement de 500 millions de dollars dans un nouveau Fonds pour la santé mentale des jeunes qui aidera les jeunes membres de la population canadienne à accéder aux soins de santé mentale dont ces personnes ont besoin, en réduisant les temps d'attente et en offrant plus d'options de soins.

Information et recherche sur la santé des femmes

En 2023, les Instituts de recherche en santé du Canada, l'[Institut de la santé des femmes et des hommes](#) et FEGC ont créé l'[Initiative nationale de recherche sur la santé des femmes](#). L'Initiative cible toutes les femmes, les filles et les personnes bispirituelles et de diverses identités de genre. Les pôles et le centre de coordination sont dirigés par diverses équipes composées d'organismes non gouvernementaux canadiens, de spécialistes de la santé, d'équipes de recherche et de stagiaires en début de carrière, d'Autochtones et de personnes ayant une expérience vécue et actuelle de la santé des femmes. L'objectif est de rassembler les connaissances nouvelles et existantes pour favoriser une santé des femmes qui tient compte de la spécificité des genres et correspond à la culture. Des processus seront conçus pour rassembler des groupes de la communauté de femmes qui subissent de la discrimination sous plusieurs formes à l'intersection de l'orientation sexuelle, du genre, de la race/origine ethnique, du handicap, de l'identité autochtone et d'autres aspects de la diversité (tels que l'âge, la foi, le statut d'immigration ou la langue) ou des processus oppressifs (p. ex. capacitisme, classisme, racisme, xénophobie, hétérosexisme, homophobie, biphobie, transphobie, préjugés, discrimination et marginalisation).

En 2022, le ministère de la Santé et du Mieux-être du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'est associé à Santé Î.-P.-É., à d'autres ministères gouvernementaux, à des organismes communautaires et à des Insulaires pour élaborer [Comprendre pour agir : Stratégie en matière de santé des femmes et des Insulaires de diverses identités de genre](#). La stratégie façonnera le travail de 2022 à 2027 qui vise à améliorer la santé et le bien-être des femmes et des Insulaires de diverses identités de genre. Elle définit des principes, des domaines prioritaires, des initiatives, des indicateurs et un modèle de gouvernance. Elle devrait avoir un effet sur plusieurs contextes et groupes démographiques.

Santé autochtone

Le Canada est déterminé à respecter le droit à la santé des peuples autochtones et à contrer le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé. Il reconnaît que les femmes autochtones et d'autres groupes marginalisés, comme les personnes 2ELGBTQI+, sont touchés de manière disproportionnée. Les initiatives soutenues comprennent :

- l'élargissement du soutien aux doulas et aux sages-femmes autochtones afin d'améliorer l'accès au soutien prénatal, postnatal et à l'accouchement pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis;
- le financement en matière de renforcement des capacités pour les organismes nationaux de femmes autochtones afin de les aider à régler les problèmes de santé des femmes autochtones et de racisme envers les Autochtones, et de garantir que les voix et les perspectives des femmes sont incluses dans l'élaboration des politiques;
- le renforcement des réseaux de santé sexuelle des jeunes en élargissant les activités actuelles de sensibilisation aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive.

En 2023, le gouvernement du Canada a engagé des fonds dans le Fonds d'équité en santé autochtone. Ce financement permettra de relever les défis uniques auxquels sont confrontés les peuples autochtones du Canada en matière d'accès juste et équitable à des services de santé de qualité et culturellement sécuritaires. Le Fonds sera créé et déployé dans le respect des distinctions, conformément à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, aux [appels à la justice sur les FFADA](#) ainsi qu'aux [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#). Les efforts suivront le leadership des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Échelle internationale

Le Canada est depuis longtemps un chef de file dans la promotion de la santé mondiale, de la nutrition ainsi que de la santé et des droits sexuels et reproductifs. En juin 2019, le premier ministre Trudeau a pris un [engagement de 10 ans à l'égard de la santé et des droits dans le monde](#) (2020-2030). Depuis le début de son engagement en 2020 jusqu'en 2022, le Canada a augmenté ses investissements en santé mondiale pour atteindre l'objectif annoncé de 1,4 milliard de dollars en moyenne d'ici 2023-2024. De ce montant, 700 millions de dollars en moyenne seront octroyés pour la santé et les droits sexuels et reproductifs complets. Une attention particulière est portée aux domaines suivants, négligés ou sous-financés : l'avortement sécuritaire et les soins post-avortement, l'éducation sexuelle complète, la planification familiale et la contraception, le plaidoyer et la réforme en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, et la prévention et l'élimination de la violence sexuelle et la VFS. Cet engagement sur 10 ans est un moyen clé pour le Canada d'atteindre les objectifs de sa *Politique d'aide internationale féministe* ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue à garantir que les femmes et les filles du monde entier, dans toute leur diversité, aient accès aux services de santé de qualité dont elles ont besoin, y compris à un avortement sûr et légal. Il soutient également le droit des femmes à prendre leurs propres décisions concernant leur corps.

En 2021-2022, le travail du Canada avec Nutrition International a permis aux enseignantes et enseignants de fournir des suppléments hebdomadaires de fer et d'acide folique à plus de 2 millions d'adolescentes. Cette mesure a permis d'éviter des milliers de cas d'anémie et de permettre aux filles de rester à l'école.

AMÉLIORATION DES RÉSULTATS DE L'APPRENTISSAGE ET DES COMPÉTENCES DANS LES SECTEURS SOUS-REPRÉSENTÉS

La population canadienne compte parmi les plus instruites au monde. Le Canada est en tête du G7 en termes de diplômées et diplômés postsecondaires depuis 2006, comme 57,5 % de sa population en âge de travailler (personnes âgées de 25 à 64 ans) possèdent un diplôme collégial ou universitaire. Les femmes ont réalisé des progrès substantiels en matière d'éducation au cours des dernières décennies en poursuivant de plus en plus d'études postsecondaires. Aujourd'hui, elles comptent parmi les plus instruites au monde et sont encore plus susceptibles que les hommes de détenir un diplôme postsecondaire. Au Canada, en 2021, plus de femmes détenaient des diplômes d'études collégiales ou universitaires (63,9 %) que d'hommes (50,9 %), ainsi qu'un baccalauréat ou un diplôme supérieur (36,1 %) par rapport aux hommes (29,5 %) ⁶⁶.

Malgré ces progrès, la ségrégation académique est toujours présente. Cette situation fait en sorte que la diversité de genre est moins importante dans les parcours en enseignement. Par exemple, les jeunes femmes sont moins susceptibles de choisir un domaine d'études dans les STIM, associé à des emplois bien rémunérés qui favorisent la compétitivité et la prospérité économique d'un pays. Cette ségrégation des genres en éducation se traduit par une diversité de genre moindre dans les emplois et limite les possibilités de carrière pour les femmes (et les hommes) dans certaines disciplines.

Cependant, le Canada prend des mesures pour fournir aux femmes, y compris aux femmes confrontées à de multiples obstacles, le soutien dont elles ont besoin pour acquérir les compétences nécessaires pour effectuer un travail valorisant à long terme, y compris dans les STIM et les métiers du bâtiment.

Annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 du gouvernement du Canada, le [programme pilote de préparation des femmes à l'emploi](#) est un projet pilote de 50 millions de dollars sur deux ans. Il finance des organismes pour fournir et tester des mesures de soutien préalables à l'emploi et au développement des compétences aux femmes confrontées à de multiples obstacles à l'emploi. Ces mesures de soutien comprennent une formation sur les compétences fondamentales et transférables (y compris l'alphabétisation et les compétences essentielles ou le [modèle des Compétences pour réussir](#)) ainsi que des mesures de soutien générales, par exemple, la garde d'enfants, le transport ou les vêtements de travail. Le projet pilote dessert quatre groupes : les femmes racisées ou autochtones, les femmes en situation de handicap, les femmes des communautés 2ELGBTQI+ et les femmes au chômage depuis longtemps. En appliquant un modèle holistique, le projet pilote teste également des moyens d'aider les employeurs à rendre le lieu de travail plus inclusif pour les femmes. Lorsqu'un employeur est inclus dans un projet financé, le projet travaille avec l'employeur pour améliorer l'accès à l'emploi ou le

⁶⁶ Statistique Canada. (2022) [Le Quotidien : Le Canada est en tête des pays du G7 pour ce qui est de la main-d'œuvre la plus scolarisée, grâce aux immigrants, aux jeunes adultes et à un solide secteur collégial, mais il subit des pertes importantes de titulaires de certificats d'apprenti dans les principaux domaines de métiers - statcan.gc.ca](#)

maintien en poste d'un ou plusieurs groupes cibles. Le projet pilote finance 25 projets et devrait desservir 5 000 femmes d'ici sa fin, le 31 mars 2024.

Le gouvernement du Canada investit un montant pouvant s'élever à 41,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, dans la [Stratégie canadienne de formation en apprentissage : Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés](#). Ce montant permettra de financer des projets visant à recruter et à maintenir en poste des apprenties dans 39 métiers admissibles désignés Sceau rouge, principalement dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Environ 10 500 femmes devraient bénéficier de cet investissement. Ce nouvel investissement poursuit le soutien du gouvernement du Canada aux femmes dans les métiers spécialisés. Il s'appuie également sur le succès de mesures antérieures, comme la Subvention incitative aux apprentis pour les femmes et le Women in Construction Fund. Le projet pilote de la Subvention incitative aux apprentis pour les femmes, qui a pris fin en 2023, a favorisé de meilleurs résultats économiques pour les femmes en leur offrant des subventions qui les encourageaient à entreprendre, à effectuer et à terminer un apprentissage dans les métiers désignés Sceau rouge. Les personnes en apprentissage qui se sont identifiées comme des femmes ont reçu plus de 12 600 subventions, ce qui représente un financement de 38,6 millions de dollars. Le Women in Construction Fund était conçu comme une mesure temporaire dans le cadre du Plan Investir dans le Canada. Il a investi 10 millions de dollars sur trois ans pour accroître la participation des femmes dans les métiers de la construction, où elles sont traditionnellement sous-représentées. Au cours de la période 2018-2022 de ce programme pilote, 2 245 femmes ont reçu un soutien.

[Parlons sciences](#) propose des programmes, des services et des ressources pour aider à promouvoir la participation des jeunes dans les STIM. Parlons sciences intègre des stratégies pédagogiques destinées aux éducatrices et éducateurs et aux bénévoles qui encouragent les filles à participer à des possibilités de développement professionnel pertinentes. Une évaluation du programme a été réalisée sur Parlons sciences en 2021. L'évaluation a révélé que « l'approche pratique fondée sur l'investigation de Parlons sciences est efficace pour rejoindre une diversité de jeunes, y compris les filles, les jeunes à risque et les jeunes Autochtones ». L'étude a également révélé que les activités du programme contribuent à garantir qu'un plus grand nombre de filles et d'autres groupes sous-représentés s'intéressent aux STIM dès leur plus jeune âge. La contribution la plus récente s'élève à 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023.

En 2022, Statistique Canada a rapporté que seulement 6,3 % de la main-d'œuvre des métiers du bâtiment du Nouveau-Brunswick étaient des femmes⁶⁷. Dans le secteur de la technologie, seulement 33 % de la main-d'œuvre dans le domaine du numérique du Canada atlantique étaient des femmes en 2022⁶⁸. Les événements d'exploration des carrières métiers et technologies pour les filles ont été créés en 2009 pour présenter aux

⁶⁷ Statistique Canada. [Tableau 14-10-0335-02 Proportion des femmes et des hommes travaillant dans les professions, données annuelles, inactif](#)

⁶⁸ Statistique Canada. (2022) [Le Quotidien : Enquête sur la population active, mars 2022 – statcan.gc.ca](#)

étudiantes la grande variété de possibilités de carrière dans les secteurs des métiers spécialisés et de la technologie. Depuis le début de ces événements, ils ont permis de tendre la main à plus de 6 600 étudiantes du Nouveau-Brunswick. Au cours de ces journées, les étudiantes ont entendu parler d'une grande variété de femmes mentores qui ont réussi dans des carrières telles que l'énergie nucléaire, les Forces armées canadiennes (FAC), la conception numérique, la réparation de systèmes de réfrigération et de climatisation, la menuiserie et bien d'autres.

Le Nova Scotia Community College propose un programme de parcours gratuit de 14 semaines intitulé [Women Unlimited](#) (en anglais seulement). Il confère aux femmes issues de la diversité l'autonomie pour explorer une gamme de programmes de métiers du bâtiment et de technologies, de poursuivre des études postsecondaires spécialisées et de trouver des carrières intéressantes dans des domaines où elles sont généralement sous-représentées. Le ministère de l'Enseignement supérieur de la Nouvelle-Écosse fournit un soutien financier au collège.

L'Ontario a réalisé d'importants investissements pour attirer des travailleuses et des travailleurs dans les métiers spécialisés grâce à la Stratégie ontarienne relative aux métiers spécialisés et au Fonds pour le développement des compétences. Les efforts de l'Ontario ont réussi à obtenir une augmentation historique du nombre d'inscriptions aux apprentissages dans les métiers spécialisés, y compris une augmentation de 28 % du nombre d'inscriptions pour les femmes de juin 2022 à juin 2023⁶⁹. L'Ontario se tourne vers l'exploration de moyens de soutenir le maintien en poste des femmes dans les métiers spécialisés.

La [Women in Skilled Trades Initiative](#) (en anglais seulement) une nouvelle initiative de la Saskatchewan Apprenticeship and Trade Certification Commission, vise à attirer les femmes dans les métiers spécialisés et à les aider à obtenir une accréditation de compagnon. Financée en partie par la Stratégie canadienne de formation en apprentissage du gouvernement du Canada, cette initiative offrira aux femmes exerçant des métiers admissibles désignés Sceau rouge une réduction de leurs frais d'inscription à l'apprentissage et sur leurs frais de scolarité pour la formation technique de niveau 1.

Éducation postsecondaire autochtone

En 2019-2020, après de nouveaux investissements dans le cadre du budget fédéral de 2019, SAC a commencé à soutenir les stratégies d'éducation postsecondaire pour les étudiantes et étudiants des Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada. Les programmes d'éducation postsecondaire autochtones auront une incidence particulièrement importante sur les femmes autochtones, car celles-ci ont tendance à avoir des taux de scolarité plus élevés. Ce programme aura également une incidence sur les étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge, car il fournit du financement pour des programmes, des services

⁶⁹ Gouvernement de l'Ontario (2023, juin). [L'Ontario attire un nombre sans précédent de personnes vers les métiers spécialisés – news.ontario.ca](#)

et des mesures de soutien généraux, qui peuvent inclure des services d'accessibilité et de services pour ces étudiantes et étudiants qui ont des personnes à charge.

[Les événements d'exploration des carrières pour les jeunes autochtones](#) visent à surmonter les obstacles uniques auxquels sont confrontés les jeunes autochtones du Nouveau-Brunswick. Les événements ont pour objectif de leur donner l'occasion d'explorer une variété de cheminements de carrière intéressants et recherchés. Les étudiantes et étudiants bénéficient d'un mentorat professionnel de la part de personnes autochtones et non autochtones qui travaillent dans divers secteurs et comprennent les obstacles uniques auxquels sont confrontés les jeunes autochtones du Nouveau-Brunswick. En racontant leurs histoires et en répondant aux questions des étudiantes et étudiants, elles montrent que des Autochtones travaillent dans ces domaines et qu'il existe des possibilités pour les étudiantes et étudiants de poursuivre également une carrière dans ces secteurs recherchés. Ces événements informels offrent à chacune et chacun un milieu détendu et culturellement sûr pour mettre en commun des renseignements. Il a été considéré comme une priorité de se concentrer sur les peuples autochtones et de les soutenir en éducation et en emploi lors des séances de mobilisation des communautés autochtones organisées en réponse [aux appels à la justice de l'Enquête nationale](#). Ces événements ont eu lieu pour la première fois en 2023, et près de 200 jeunes autochtones y ont participé. Deux événements sont actuellement prévus pour 2024.

Échelle internationale

Les 400 millions de dollars d'investissements du Canada promis en 2018, à l'appui de [la Déclaration de Charlevoix du G7 sur l'éducation de qualité pour les filles, les adolescentes et les femmes dans les pays en développement](#), ont permis de tendre la main à plus de quatre millions de filles et de femmes. Sur cette base, le Canada a lancé en 2021, une campagne internationale de trois ans, intitulée Ensemble pour l'apprentissage. La campagne visait à promouvoir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les enfants et les jeunes personnes réfugiées ou déplacées de force et vivant dans une communauté d'accueil, en mettant l'accent sur les filles. Même si la campagne s'est terminée en décembre 2023, le Canada continuera de faire progresser cette priorité et veillera à ce que les personnes les plus marginalisées, en particulier les filles et les femmes, aient accès à une éducation et à un développement de compétences sûrs, inclusifs et de qualité.

COMBLER LES ÉCARTS ENTRE LES GENRES ATTRIBUABLES À LA COVID-19

La pandémie de COVID-19 a amplifié les inégalités systémiques de longue date, étant donné que la crise a touché de manière disproportionnée les femmes et les filles. Les fermetures économiques pendant la pandémie de COVID-19 ont touché de manière disproportionnée les femmes, en particulier les jeunes femmes, les femmes autochtones, les femmes appartenant à des minorités visibles et les immigrantes. Cette situation s'explique principalement par le fait que les femmes sont concentrées dans les emplois liés aux services, comme les secteurs de la vente au détail et de l'hôtellerie, que les mesures de

santé publique ont plus durement touchés. En outre, les fermetures d'écoles et de garderies ont entraîné des répercussions sur la capacité des femmes à participer à la population active ou à poursuivre leurs études, car elles assumaient une grande partie du travail ménager et des soins non rémunérés⁷⁰.

Le Canada a pris des mesures énergiques pour empêcher que la pandémie ne fasse reculer les progrès ou annule les acquis durement gagnés par les femmes. En juin 2020, CARE a déterminé que le Canada avait le plan le plus adapté au genre pour contrer la COVID-19 à l'échelle mondiale⁷¹.

Par exemple, le gouvernement du Canada a déployé son [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#), lequel a été conçu pour soutenir les personnes qui en avaient le plus besoin, notamment les femmes dans toute leur diversité. Outre les actions décrites à la section 2 du présent rapport, d'autres exemples d'actions entreprises sont décrits ci-dessous.

Le soutien apporté aux refuges et aux centres d'AGJE accessibles : la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions disproportionnées sur les personnes en situation de handicap et a mis les projecteurs sur les populations qui, au Canada, se heurtent encore à des obstacles à la pleine inclusion dans leurs collectivités et leurs lieux de travail. Le [Fonds pour l'accessibilité](#) du gouvernement du Canada a investi dans des projets précis visant à rendre les centres d'AGJE plus accessibles aux personnes de toutes capacités, y compris les enfants, les parents, les prestataires de services de garde et le personnel éducatif de la petite enfance. En outre, le programme a soutenu les refuges pour les victimes de VFS en finançant des projets qui rendent ces refuges plus accessibles aux personnes en situation de handicap. La création d'environnements plus sûrs et plus accessibles profite particulièrement aux femmes en situation de handicap.

L'ACE en réponse à la COVID-19 : le gouvernement du Canada a reconnu que les jeunes familles, en particulier, ont dû faire face à des dépenses inattendues en raison de la pandémie de COVID-19. Il a accordé une majoration ponctuelle pouvant atteindre 300 \$ par enfant dans le cadre du paiement de l'ACE de mai 2020. L'augmentation globale pour les familles recevant l'ACE s'est élevée en moyenne à 550 \$ environ. De plus, les familles ayant droit à l'ACE ont reçu jusqu'à 1 200 \$ par enfant de moins de six ans en 2021 grâce au supplément temporaire pour jeune enfant de l'ACE.

De nombreuses personnes âgées qui reçoivent le SRG et l'Allocation ont connu des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19. Certaines personnes ont connu plus de difficultés en raison de la PCU ou de la Prestation canadienne de la relance économique qu'elles avaient reçue en 2020. Ces prestations liées à la pandémie ont provoqué une réduction de leurs prestations du SRG ou de l'Allocation en juillet 2021, car

⁷⁰ Leclerc, K. (2020) [Soins des enfants : répercussions de la COVID-19 sur les parents - statcan.gc.ca](#)

⁷¹ CARE. (2020, 9 juin). [La plupart des pays n'incluent pas les femmes dans leurs équipes et plans de réponse au COVID-19: le Canada mène le peloton en matière de réponse sexospécifique, le Brésil est le pire - care.org.](#)

leurs revenus avaient augmenté. Pour les soulager de ces difficultés financières, le gouvernement du Canada a accordé une subvention unique aux bénéficiaires du SRG qui recevaient des prestations liées à la pandémie. Cette subvention a permis de compenser, pour les personnes âgées, les montants du SRG ou de l'Allocation qu'elles avaient perdus au cours de la période de paiement allant de juillet 2021 à juin 2022. Pour éviter que ce problème ne se reproduise, le gouvernement fédéral a modifié la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*. À compter de juillet 2022, les prestations fédérales liées à la pandémie, reçues en 2021 ou après, seront exemptées du calcul des prestations du SRG et de l'Allocation.

En réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a également émis un paiement unique pour les personnes en situation de handicap. Étant donné que les femmes âgées de 15 ans et plus (30 %) sont plus susceptibles que les hommes (24 %) d'avoir un handicap et qu'elles sont plus susceptibles d'avoir un handicap grave (43 % pour les femmes, 39 % pour les hommes), ce paiement était particulièrement utile pour les femmes en situation de handicap.

Enfin, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de FEGC, a lancé un appel de propositions appelé le [Fonds de réponse et de relance féministes](#) en 2021. Cet investissement de 100 millions de dollars dans des projets de changement systémique visait à soutenir une réponse féministe et à se remettre des répercussions de la COVID-19, en particulier pour les femmes sous-représentées. Dans le cadre de cet appel de propositions, 237 projets ont reçu un financement.

Le Canada a également été l'un des principaux donateurs dans le cadre de la réponse mondiale à la COVID-19 et un ardent défenseur de l'équité s'agissant de l'accès aux vaccins. Depuis février 2020, le Canada a apporté plus de 3,5 milliards de dollars à la réponse mondiale à la COVID-19. Ce montant comprenait plus de 2,1 milliards de dollars pour le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils pour contrer la COVID-19 (Accélérateur ACT), lequel a contribué à accroître l'accès des pays en développement aux tests, traitements et vaccins contre la COVID-19. L'émergence de la COVID-19 a souligné la nécessité de renforcer et de respecter les engagements communs de la communauté internationale visant à renforcer les systèmes de santé et à renforcer les capacités de prévention, de détection, de planification d'urgence et de préparation dans le monde entier. Le Canada est déterminé à travailler avec d'autres pays et partenaires mondiaux de la santé pour agir sur les leçons tirées de la COVID-19.

COVID-19 et violence fondée sur le sexe

De nombreux organismes offrant du soutien et des services liés à la VFS au Canada ont fait part d'une demande accrue depuis le début de la pandémie. D'autres ont rapporté le contraire, faisant part de leurs inquiétudes quant au fait que les personnes victimes de VFS ne pouvaient pas accéder à l'aide. De 2020 à 2021, la violence familiale a augmenté de 3 %, tandis que la violence non familiale a augmenté dans une plus grande mesure (+ 6 %). Toutefois, par rapport à 2019 (l'année précédant la pandémie), la violence familiale était 4 % plus élevée en 2021, tandis que la violence non familiale était 1 % plus élevée.

L'augmentation de la violence familiale reflète probablement le fait que les gens ont passé plus de temps à la maison, souvent isolés des autres, pendant la pandémie. De même, par rapport à 2020, le taux de VPI a augmenté de 2 % en 2021, tandis que celui des autres infractions avec violence a augmenté de 6 %. Cependant, par rapport à 2019, le taux de VPI était 4 % plus élevé en 2021, alors que celui des autres infractions avec violence était 2 % plus élevé⁷².

En 2020, dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, le gouvernement du Canada a fourni un financement d'urgence contre la VFS aux refuges pour femmes, aux centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles et à d'autres organismes apportant un soutien aux personnes victimes de VFS partout au pays. Depuis avril 2020, le gouvernement du Canada a investi dans plus de 1 400 organismes de femmes et systèmes d'hébergement grâce au financement d'urgence pour contrer la VFS. Plus de deux millions de personnes victimes de violence ont disposé d'un endroit vers lequel se tourner grâce à ce financement.

Pendant la pandémie de COVID-19, la demande de services d'assistance téléphonique en cas de crise a considérablement augmenté partout au Canada. Le budget fédéral de 2021 a investi 30 millions de dollars sur cinq ans pour [soutenir les lignes d'assistance téléphonique en cas de crise](#) partout au Canada. Cet investissement visait à répondre aux besoins urgents d'un plus grand nombre de personnes victimes de VFS au Canada. Il a été réparti dans les provinces et territoires canadiens. Ces fonds ont aidé les lignes d'assistance téléphonique en cas de crise à proposer des services, des ressources et des mesures de soutien plus robustes pour empêcher l'escalade de la VFS.

Soutiens aux Autochtones en réponse à la COVID-19

Le gouvernement du Canada a lancé le [Fonds de soutien aux communautés autochtones](#) en mars 2020. Il a apporté un financement souple aux directions et organismes des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones en milieu urbain ou hors réserve pour les aider à adopter des solutions communautaires autochtones afin de prévenir la propagation de la COVID-19, de s'y préparer et d'y répondre. Les activités admissibles comprenaient la sécurité alimentaire, la sécurité périmétrique, l'équipement de protection individuelle, l'aide en santé mentale, etc. La souplesse du financement et le respect des distinctions ont permis des interventions plus rapides et plus efficaces pour contrer la pandémie. Cette approche a permis aux communautés d'adopter leurs propres solutions communautaires face à la COVID-19, soutenant ainsi l'autodétermination.

Le gouvernement du Canada a également augmenté les subventions versées dans le cadre du programme Nutrition Nord Canada pour soutenir la sécurité alimentaire. Il a également travaillé avec l'Administration financière des Premières Nations pour établir un fonds d'urgence visant à atténuer les répercussions de la COVID-19. Les subventions du

⁷² Statistique Canada. (2022) [Le Quotidien - Les victimes de violence familiale et de violence entre partenaires intimes, affaires déclarées par la police au Canada, 2021 - statcan.gc.ca](#)

programme Nutrition Nord aident les familles monoparentales dirigées par des femmes qui sont confrontées à des niveaux d'insécurité alimentaire plus élevés que les autres⁷³.

3.3 Absence de violence, de stigmatisation et de stéréotypes

La VFS touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. Les données autodéclarées recueillies en 2018 montrent que 44 % des femmes ont déclaré avoir subi une forme de VPI au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans)⁷⁴. Trois femmes sur dix (29 %) âgées de 15 à 24 ans ont déclaré avoir été victimes d'au moins un incident de VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête. C'est plus du double de la proportion observée chez les femmes de 25 à 34 ans ou de 35 à 44 ans, et une proportion près de six fois plus élevée que celle enregistrée chez les femmes de 65 ans et plus⁷⁵.

Les groupes exposés au risque de la VFS ou mal desservis lorsqu'ils subissent ces formes de violence comprennent les femmes et les filles autochtones, les femmes noires et racisées, les femmes immigrantes et réfugiées, les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et les autres personnes d'orientations sexuelles et d'identités de genre diverses (2ELGBTQI+), les femmes en situation de handicap et les femmes vivant dans les collectivités nordiques, rurales et éloignées.

Les données autodéclarées recueillies en 2018 montrent que les femmes autochtones (61 %) étaient plus susceptibles d'avoir subi une forme ou une autre de VPI au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans) que les femmes non autochtones (44 %)⁷⁶. Globalement, les deux tiers (67 %) des femmes LGB+ ayant déjà eu une relation de partenaire intime avaient subi au moins un type de VPI depuis l'âge de 15 ans – un pourcentage considérablement plus élevé que celui des femmes hétérosexuelles (44 %)⁷⁷. Au Canada, les personnes transgenres et de diverses identités de genre étaient nettement plus susceptibles que les personnes cisgenres d'avoir été agressées physiquement ou sexuellement au moins une fois depuis l'âge de 15 ans (59 % par rapport à 37 %, respectivement)⁷⁸.

En 2019, le taux de VPI était près de deux fois plus élevé chez les femmes dans les régions rurales que dans les régions urbaines (860 par rapport à 467 pour 100 000 personnes). Les taux concernant les femmes dans les régions rurales étaient près de quatre fois plus élevés que ceux concernant les hommes dans ces mêmes zones (246)⁷⁹. Pour les victimes de VPI

⁷³ Uppal, S. (2023) [L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes - statcan.gc.ca](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2023001/article/00001-eng)

⁷⁴ Cotter, A. (2021) [Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu - statcan.gc.ca](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2021001/article/00001-eng)

⁷⁵ Cotter. « Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu. »

⁷⁶ Heidinger, L. (2021) [La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2018 - statcan.gc.ca](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2021001/article/00001-eng)

⁷⁷ Jaffray, B. (2021) [Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes de minorité sexuelle au Canada, 2018 - statcan.gc.ca](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2021001/article/00001-eng)

⁷⁸ Jaffray, B. (2020) [Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018 - statcan.gc.ca](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2020001/article/00001-eng)

⁷⁹ Conroy, S. (2021) [Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2019, Juristat., La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019., Section 3](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2021001/article/00001-eng)

en milieu rural, le sentiment d'isolement ou de prise au piège en raison de la VPI peut être accru en raison de l'éloignement, du nombre réduit de services disponibles ou de la difficulté à quitter la communauté⁸⁰.

Parmi les personnes ayant déjà eu une relation intime avec une ou un partenaire, plus de la moitié (55 %) des femmes ayant une incapacité ont dit avoir été victimes d'une forme ou d'une autre de VPI au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans), comparativement à 37 % des femmes n'ayant aucune incapacité⁸¹. Parmi la population étudiante des établissements postsecondaires des provinces canadiennes, près d'une étudiante sur sept (15 %) a indiqué avoir été agressée sexuellement dans le contexte de ses études postsecondaires et à au moins une occasion depuis le début de ses études. Cela représente une proportion trois fois plus élevée que celle enregistrée chez les étudiants de sexe masculin qui ont vécu cette expérience (5 %)⁸².

Parmi les personnes qui ont déjà été dans une relation avec une ou un partenaire intime, 29 % des femmes appartenant à un groupe ethnoculturel désigné comme minorité visible ont déclaré avoir subi une forme quelconque de violence psychologique, physique ou sexuelle aux mains d'un partenaire intime au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans). Cette proportion est considérablement inférieure à celle observée chez les femmes n'appartenant pas à une minorité visible (47 %)⁸³.

En 2019, 4 518 personnes âgées (65 ans et plus) ont été victimes de violence familiale au Canada. Parmi elles, 2 613 étaient des femmes, soit la majorité des victimes (58 %). Cela signifie que les taux de violence familiale sont plus élevés chez les femmes âgées que chez les hommes âgés (78 victimes contre 65 pour 100 000 personnes)⁸⁴.

LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE – UNE PRIORITÉ POUR LE CANADA

Stratégies et plans d'action

Pour contrer la VFS, le gouvernement du Canada a élaboré et lancé deux initiatives clés.

L'approche pangouvernementale du gouvernement du Canada pour mettre fin à la VFS, [Il est temps : la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe](#), a été lancée en juin 2017. Elle cherche à réduire la VFS et à améliorer, pour les victimes de VFS, les résultats sur les plans social, judiciaire et de la santé. Elle regroupe toutes les initiatives fédérales visant à prévenir et à contrer la VFS. Depuis 2017, cette stratégie est

⁸⁰ Hébergement femmes Canada. (2020). [Numéro spécial : L'impact de la COVID-19 sur les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence. Les maisons s'expriment.](#)

⁸¹ Savage, L. (2021) [Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018 - statcan.gc.ca](#)

⁸² Burczycka, M. (2020) [Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019 - statcan.gc.ca](#)

⁸³ Cotter, A. (2021) [Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes appartenant à une minorité visible au Canada, 2018 - statcan.gc.ca](#)

⁸⁴ Conroy, S. (2021) [Violence familiale envers les aînés au Canada, affaires déclarées par la police, 2019, Juristat.](#), La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019., Section 4

appuyée par des investissements de 800 millions de dollars et de 44 millions de dollars par la suite.

La Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la VFS s'articule autour de trois piliers : 1) prévenir la VFS; 2) soutenir les personnes survivantes et leur famille; 3) promouvoir des systèmes juridiques et judiciaires adaptés. Elle comble également des lacunes dans le soutien apporté à divers groupes : les femmes et les filles, les femmes et les filles autochtones; les femmes noires et racisées; les immigrantes et les réfugiées; les personnes 2ELGBTQI+; les femmes en situation de handicap et les femmes vivant dans des collectivités nordiques, rurales et éloignées.

Les initiatives financées dans le cadre de la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la VFS comprennent :

- le **Programme de lutte contre la violence fondée sur le sexe** qui vise à aider les organismes qui œuvrent dans le secteur de la VFS à élaborer et à appliquer des pratiques prometteuses visant à combler les lacunes en matière de soutien aux groupes de personnes survivantes autochtones et mal desservis au Canada;
- le **Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe**, une source fiable de renseignements et de ressources pertinentes sur la VFS, d'actualité et de qualité;
- **trois enquêtes nationales récurrentes** pour établir des bases de référence sur la prévalence des différentes formes de VFS, fournir une compréhension plus approfondie de la VFS au Canada et mesurer les progrès réalisés au fil du temps.

Une [évaluation de 2023 de la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la VFS](#) a révélé que 17 des 18 initiatives étaient sur la bonne voie. L'évaluation recommandait que FEGC continue de tirer parti de l'expertise du Centre du savoir sur la VFS pour mieux coordonner l'action à l'échelle du gouvernement du Canada.

S'appuyant sur les fondations posées par la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la VFS, les ministres fédérale, des provinciales et des territoriales responsables de la condition féminine ont lancé en novembre 2022 le [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#).⁸⁵ Ce plan d'action sur 10 ans est soutenu par une enveloppe de 539,3 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les gouvernements provinciaux et territoriaux dans leurs efforts visant à mettre fin à la VFS dans leurs champs de compétence respectifs. Au mois de décembre 2023, des accords bilatéraux entre le gouvernement fédéral et les 13 gouvernements provinciaux et territoriaux avaient été annoncés.

Le Plan d'action national rassemble les efforts des gouvernements FPT. Il imagine un Canada sans VFS qui soutient les victimes, les personnes survivantes et leurs familles, peu

⁸⁵ La violence fondée sur le sexe est un enjeu prioritaire pour le gouvernement du Québec qui a investi des sommes importantes pour mettre fin à la violence faite aux femmes. Bien qu'il souscrive aux objectifs généraux du plan d'action pancanadien visant à éliminer la violence fondée sur le sexe, le gouvernement du Québec ne peut l'adopter puisqu'il entend conserver sa responsabilité pleine et entière dans ce domaine sur son territoire. Il s'attend toutefois à recevoir sa juste part des fonds fédéraux, dans le cadre d'une entente bilatérale respectueuse de son autonomie, pour appuyer les programmes, les initiatives et les services qu'il met en place en fonction des besoins sur son territoire en vue de mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

importe où ces personnes vivent. Pour éliminer les causes profondes de la VFS, le plan s'organise autour cinq piliers : 1) soutien aux victimes et aux personnes survivantes et à leur famille; 2) prévention; 3) un système judiciaire réactif; 4) mise en œuvre des approches dirigées par les Autochtones; 5) infrastructure sociale et environnement. Ces piliers reposent également sur des fondements axés sur trois composantes principales : le leadership, la coordination et la mobilisation; les données, la recherche et la mobilisation des connaissances; ainsi que la production de rapports et la surveillance. La Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la VFS est la contribution du gouvernement du Canada au Plan d'action national.

Le Plan d'action national reconnaît que les gouvernements FPT doivent prendre des mesures coordonnées et collaboratives. Chaque gouvernement doit travailler dans son champ de compétence, en partenariat étroit avec les victimes et les personnes survivantes, les partenaires autochtones, la société civile, les prestataires de services de première ligne, les municipalités, le secteur privé et les équipes de recherche.

Les objectifs du Plan d'action national sont les suivants :

- i. faire participer la population canadienne au changement des normes sociales, des attitudes et des comportements qui contribuent à la VFS;
- ii. contrer les déterminants sociaux et économiques qui contribuent à la VFS et qui la perpétuent;
- iii. veiller à ce que toute personne confrontée à la VFS ait un accès fiable et rapide à la protection et à des services accessibles et culturellement appropriés;
- iv. améliorer le sort des personnes touchées par la VFS sur les plans social, judiciaire et de la santé.

Le Plan d'action national vise à répondre aux besoins intersectionnels de diverses communautés et populations, y compris les plus exposées au risque de VFS.

Dans le cadre des [accords bilatéraux](#), les gouvernements provinciaux et territoriaux ont défini les mesures qui seront prises sur leur territoire pour prévenir et contrer la VFS. Ces mesures provinciales et territoriales seront publiées annuellement pendant toute la durée de ces accords. Cette approche permettra aux provinces et aux territoires de rester attentifs à l'évolution des besoins des victimes et des personnes survivantes de la VFS, ainsi qu'aux nouveaux défis qui se posent à elles. Pour participer à la prévention de la VFS partout au pays, les provinces et les territoires doivent consacrer au moins 25 % du financement fédéral prévu par leurs accords à l'augmentation des efforts de prévention⁸⁶. Enfin, les gouvernements FPT collaborent pour surveiller les résultats et les répercussions des mesures prises dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la VFS. Un rapport national sera rendu public chaque année pour montrer les progrès réalisés, à partir de l'automne 2024.

⁸⁶ La prévention est essentielle pour mettre fin à la violence et constitue l'un des trois piliers de la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la VFS : 1) prévenir la VFS; 2) soutenir les personnes survivantes et leur famille; 3) promouvoir des systèmes juridiques et judiciaires adaptés – comme nous l'indiquons ci-dessus.

Autres stratégies et plans d'action des provinces et territoires :

Plusieurs provinces et territoires du Canada ont élaboré ou sont en train d'élaborer des stratégies et des plans d'action pour contrer la VFS afin que celle-ci réponde aux réalités qui leur sont propres. Vous trouverez ci-dessous des exemples récents :

- le [Safe and Supported: British Columbia's Gender-Based Violence Action Plan](#) (2023) (en anglais seulement);
- la [Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027 \(Stratégie intégrée en violence 2022-2027\)](#) (2022) du Québec;
- la stratégie [Creating a Culture of Care: A Strategy for Preventing and Responding to Adult Sexual Violence in Prince Edward Island](#) (2023) (en anglais seulement) de l'Île-du-Prince-Édouard;
- le [Plan de mise en œuvre de la Stratégie du Yukon sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles+ autochtones disparues et assassinées](#) (2023).

Ontario-STANDS : Le 6 décembre 2023, l'Ontario a publié un plan d'action pangouvernemental sur quatre ans intitulé Ontario-STANDS. Ce plan définit des actions décisives, de la prévention, de l'autonomisation et du soutien pour renforcer le travail de la province pour contrer la VFS et mettre davantage l'accent sur la prévention, le rétablissement et les réponses à la VPI et à la violence familiale. Ontario-STANDS vise à éliminer les causes profondes de la VFS et ainsi répondre aux besoins à long terme des personnes survivantes. Avec une approche centrée sur la prévention, cette initiative vise à renforcer les systèmes de protection sociale en favorisant la collaboration entre les partenaires du secteur pour identifier les auteures et auteurs de violence et intervenir rapidement auprès de ces personnes. Cela garantira au bout du compte la sécurité des femmes et de leurs enfants.

Ce plan d'action est soutenu par l'accord entre l'Ontario et le gouvernement fédéral dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Annoncé en novembre 2023, cet accord verse à l'Ontario la somme de 162 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir le déploiement de son plan d'action. Ce plan repose sur cinq piliers majeurs :

- soutenir la stabilisation des programmes essentiels;
- prévenir la VFS;
- améliorer les transitions vers la reprise;
- favoriser la sécurité et réduire les récidives;
- promouvoir la sécurité économique.

Au cours des quatre prochaines années, le plan d'action pangouvernemental Ontario-STANDS sera déployé pour augmenter le financement des prestataires de services. Cela améliorera leur capacité à apporter de l'aide, élargira les initiatives qui contribuent à mettre

fin à la VFS avant qu'elle ne se produise et offrira des possibilités de formation et d'emploi aux femmes afin qu'elles puissent acquérir une indépendance financière.

Traite de personnes

Au Canada, la traite de personnes est souvent considérée comme un crime genré dont les causes profondes sont liées aux déséquilibres de pouvoir, à l'inégalité des genres et à la discrimination.

En 2022, 528 incidents de traite de personnes ont été déclarés par la police au Canada. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2019, une année où la police avait signalé 546 incidents. Cependant, en raison de sa nature, ce crime est probablement sous-signalé. Le taux d'incidents de traite de personnes enregistré en 2022 a reculé comparativement à l'année 2019 (1,4 incident pour 100 000 habitants en 2022 et 1,5 incident en 2019)⁸⁷. De 2012 à 2022, les femmes et les filles représentaient la grande majorité (94 %) des victimes recensées d'incidents de traite de personnes, et 24 % de toutes les victimes avaient moins de 18 ans. À l'inverse, la grande majorité (81 %) des personnes accusées de traite de personnes étaient des hommes et des garçons⁸⁸. Entre 2012 et 2022, la grande majorité (91 %) des victimes détectées de la traite de personnes connaissaient l'auteure ou l'auteur accusé. Pour une petite proportion (8,8 %) des victimes, la traite était le fait d'une étrangère ou d'un étranger. Plus particulièrement, pour environ le tiers (34 %) des victimes de la traite de personnes, l'auteure ou l'auteur présumé impliqué dans l'incident était une ou un partenaire intime^{89, 90}.

Lancée en 2019, la [Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes](#) du gouvernement du Canada rassemble les efforts fédéraux pour contrer ce problème dans un cadre stratégique unique. Elle est appuyée par un investissement de 57,22 millions de dollars sur cinq ans et de 10,28 millions de dollars par an par la suite. Six ministères et organismes fédéraux se partagent cet investissement : FEGC; le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada; Services publics et Approvisionnement Canada; l'Agence des services frontaliers du Canada; et IRCC. Les efforts d'autres partenaires fédéraux, comme Affaires mondiales Canada, Justice Canada, la Gendarmerie royale du Canada et EDSC garantissent que la Stratégie suit une approche pangouvernementale. Cette approche s'appuie sur les piliers internationalement reconnus que sont la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats, ainsi que sur un pilier relatif à l'« autonomisation ». La Stratégie nationale cherche également à compléter les efforts au niveau local. Elle continue de forger et d'entretenir des partenariats solides avec les provinces, les territoires, les partenaires autochtones, la société civile et le secteur privé pour assurer une réponse nationale collaborative et coordonnée.

⁸⁷ Heidinger, L (2023) [La traite des personnes au Canada, 2022 - statcan.gc.ca](#)

⁸⁸ Heidinger. « La traite des personnes au Canada, 2022. »

⁸⁹ Comprend les victimes de 15 ans et plus qui ont été agressées par des conjointes ou conjoints mariés et des conjointes ou conjoints de fait, actuels et anciens. Comprend également les victimes de 12 ans et plus qui ont été agressées par des petites amies et petits amis actuels et anciens, et d'autres relations intimes (c.-à-d. des personnes avec qui la victime a eu une relation sexuelle, mais aucune des autres catégories de relations ne s'applique).

⁹⁰ Heidinger. « La traite des personnes au Canada, 2022. »

La [Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes](#) : lancée en mars 2020, la Stratégie investira jusqu'à 307 millions de dollars sur cinq ans (2020-2025) sur un plan d'action global pour contrer la traite de personnes et l'exploitation sexuelle des enfants. Elle se concentre sur quatre domaines clés :

- sensibiliser au problème;
- protéger les victimes et intervenir rapidement;
- soutenir les personnes survivantes;
- tenir les contrevenantes et les contrevenants responsables.

Cette stratégie gouvernementale provinciale vise à sensibiliser au problème par le biais de campagnes de formation et de sensibilisation du public, à donner les moyens aux prestataires de services de première ligne de prévenir la traite de personnes et d'intervenir rapidement, à soutenir les personnes survivantes au moyen de services spécialisés, et à doter les forces de l'ordre d'outils et de ressources nécessaires pour tenir les contrevenantes et les contrevenants responsables. La stratégie autonomise les personnes survivantes grâce à des mesures de soutien et à des services spécialisés. Elle donne également la priorité aux efforts de prévention. Cela signifie prendre des mesures contre la traite de personnes avant qu'elle ne se produise, par le biais de campagnes de sensibilisation du public, d'éducation communautaire et des programmes de formation visant à traiter les vulnérabilités potentielles et les facteurs de risque. L'Ontario reste déterminé à consacrer des efforts à la prévention de la traite de personnes.

En Saskatchewan, la [Loi sur la protection contre la traite des êtres humains](#) est entrée en vigueur en 2022. Elle prévoit des recours civils pour les victimes et les personnes survivantes de la traite de personnes, notamment à l'aide d'ordonnance de protection particulière contre les trafiquantes et les trafiquants ainsi que de dispositions prévoyant des mandats de perquisition pour retrouver les victimes. Cette loi crée aussi un nouveau délit de traite de personnes qui permet aux victimes de demander une indemnisation dans le cadre d'une action au civil.

Échelle internationale

Le Canada a accru ses efforts de renforcement des capacités pour contribuer à renforcer les systèmes de migration et de protection des personnes réfugiées. Dans la mesure du possible, il a également intégré les considérations de genre dans le développement de projets pour répondre aux besoins spécifiques des femmes. Par exemple, le Canada a renforcé les capacités de certains pays d'Afrique et d'Asie pour renforcer la gouvernance des frontières et des migrations, ainsi que pour contrer la traite de personnes et le trafic de personnes migrantes. En 2021-2022, le Canada a travaillé avec l'Organisation internationale pour les migrations en vue de fournir de l'équipement et de la formation aux autorités nigérianes. Ce travail a permis d'installer le système de contrôle des entrées et des sorties aux frontières, intitulé Migration Information and Data Analysis System, dans les aéroports internationaux d'Abuja (Nnamdi Azikiwe) et de Lagos (Murtala Muhammed). Les autorités

nigérianes ont indiqué qu'au cours de la seule année 2021, elles ont réussi à empêcher la traite de 100 filles par l'aéroport de Lagos grâce à ce système.

VIOLENCE À L'ÉGARD LES GROUPES MARGINALISÉS

Le [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#) s'ancre dans une approche intersectionnelle. L'intersectionnalité prend en compte le contexte historique, social et politique d'un enjeu politique et centre les expériences uniques des personnes ou des groupes par rapport à leurs facteurs identitaires. En conséquence, le Plan d'action national note que certains groupes sont exposés au risque de la VFS ou sont mal desservis lorsqu'ils sont victimes de ces formes de violence. Ces groupes comprennent : les femmes et les filles autochtones; les femmes noires et racisées; les immigrantes et les réfugiées; les personnes 2ELGBTQI+; les femmes en situation de handicap et les femmes vivant dans des collectivités nordiques, rurales et éloignées. Par l'intermédiaire des cinq piliers et des fondements du Plan d'action national énumérés dans la section précédente du présent rapport, des possibilités d'action sont décrites pour réduire les risques et améliorer le soutien à ces groupes marginalisés. Des exemples de travaux réalisés jusqu'à présent au Canada pour contrer la VFS touchant les groupes marginalisés sont présentés ci-dessous.

Violence fondée sur le sexe touchant les femmes et les filles autochtones

Les statistiques montrent que les femmes autochtones sont surreprésentées parmi les victimes d'homicides entre partenaires intimes au Canada. Bien que les femmes autochtones ne représentent environ que 5 % de toutes les femmes au Canada, elles ont représenté 21 % de toutes les femmes tuées par un partenaire intime entre 2014 et 2019. En 2020, 53 femmes, dont 11 Autochtones, ont été tuées par leur partenaire au Canada⁹¹.

Au cours des cinq dernières années, le Canada a pris des mesures conjointes pour contrer la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones en mettant l'accent sur une approche globale et collaborative permettant d'éliminer les causes systémiques de cette violence. Le 3 juin 2019, l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a présenté son [rapport final et ses 231 appels à la justice](#). Cette présentation s'est déroulée devant les familles, les personnes survivantes, les responsables autochtones et les gouvernements FPT lors d'une cérémonie de clôture télévisée à Gatineau, au Québec. Ces documents historiques appellent à des changements juridiques, systémiques et sociaux transformateurs pour remédier à la violence dont sont victimes les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

En réponse à cela, les partenaires autochtones, les provinces, les territoires et le gouvernement du Canada ont lancé le [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) en 2021. Ce plan d'action national, centré autour du Cercle national des familles et des personnes survivantes, a été codéveloppé par :

⁹¹ Statistique Canada. (2021). [Nombre et taux de victimes d'homicide, selon le genre, l'identité autochtone et le type de relation entre la personne accusée d'homicide et la victime](#) (tableau 35-10-0119-01).

- des représentantes et représentants des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des organismes autochtones locaux;
- les gouvernements autochtones, fédéral, provinciaux et territoriaux;
- des responsables autochtones en milieu urbain et des responsables 2ELGBTQI+.

Il s'agit d'un élément clé d'un effort beaucoup plus vaste visant à mettre fin à la crise nationale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées afin qu'elles soient en sécurité et à l'abri de la violence, peu importe où elles vivent, travaillent ou voyagent.

[La Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées](#) a été publiée en juin 2021, en parallèle au Plan d'action national. Il s'agit de la contribution du gouvernement du Canada au [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées](#) et aux efforts beaucoup plus vastes visant à mettre fin à cette crise nationale. Ce document a été élaboré en collaboration avec des familles, des personnes survivantes, des partenaires autochtones et des gouvernements. Cette approche globale, qui comprend plus de 20 ministères et organismes fédéraux, reconnaît les problèmes systémiques qui alimentent la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Elle vise à améliorer les conditions socio-économiques, à mettre fin à toutes les formes de violence et à garantir le respect des droits des peuples autochtones. Elle souligne l'importance du leadership et de la prise de décision autochtones pour résoudre ces problèmes en garantissant que les familles et les personnes survivantes restent au cœur du travail mené par le gouvernement fédéral. Le 3 juin 2023, le gouvernement du Canada a publié le deuxième [Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale \(2022-2023\)](#).

Les initiatives particulières du gouvernement du Canada dans le cadre de la [Voie fédérale](#) comprennent l'avancement de l'appel à la justice 1.7 de l'Enquête nationale, en 2023, en nommant une représentante spéciale du ministre pour le gouvernement du Canada. La représentante fournit des conseils et des recommandations, après consultation des personnes survivantes, des familles et des organismes, pour la création d'un poste d'ombuds des droits des Autochtones et de la personne. De plus, l'organisme autochtone Innovation Seven a été choisi pour élaborer des recommandations sur un moyen de surveillance permettant de renforcer la responsabilisation et les progrès pour contrer la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Cette étape tangible est une réponse aux appels lancés par les personnes survivantes et leurs familles en vue d'obtenir plus de surveillance et de responsabilisation et à l'appel à la justice 1.10 de l'Enquête nationale. Cela représente en outre une priorité à court terme du [Plan d'action sur les femmes, les filles et les personnes autochtones disparues et assassinées, ainsi que les personnes 2ELGBTQI+ de 2021](#).

Le cinquième rapport du Comité permanent de la condition féminine du gouvernement du Canada, intitulé [Répondre aux appels à la justice : Lutter contre la violence faite aux femmes et](#)

[aux filles autochtones dans le contexte de projets d'exploitation des ressources](#), est sorti en décembre 2022. Il comprenait 15 recommandations et une observation visant à améliorer la sûreté, la sécurité et des avantages équitables pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones dans les projets d'exploitation des ressources. Le budget fédéral de 2024 prévoyait un financement pour le renouvellement du Comité consultatif et de surveillance autochtone du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. Cela comprenait le financement de l'initiative sur les camps de travail temporaires et l'afflux de travailleuses et travailleurs de son sous-comité socio-économique. Cette initiative a été mise en évidence à titre de modèle pour répondre aux cinq appels à la justice concernant les industries de l'extraction et de l'exploitation des ressources issus du [rapport final de la FFADA](#). Elle pourrait être adaptée à d'autres projets de ressources naturelles.

Le gouvernement du Canada a annoncé plusieurs nouveaux investissements en vue d'améliorer l'accès aux mesures de soutien et aux services pour les familles autochtones ainsi que les victimes et les personnes survivantes d'actes criminels. En 2023, le gouvernement du Canada a annoncé une enveloppe de 95,8 millions de dollars sur cinq ans et de 20,4 millions de dollars par an par la suite pour accroître le soutien aux familles de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées, ainsi qu'aux victimes et personnes autochtones survivantes d'actes criminels. Ensemble, ces nouvelles initiatives amélioreront l'accès aux services là où des lacunes subsistent. Ces services comprennent le soutien aux victimes autochtones de VFS, et notamment de VPI et de violence sexuelle.

De plus, Justice Canada a investi 18 millions de dollars sur cinq ans et 4 millions de dollars par la suite pour soutenir la relance de la [Commission du droit du Canada](#) et lever les défis et obstacles à la justice pour les peuples autochtones et les communautés racisées. La Commission pourrait fournir une expertise et des examens indépendants tout en menant une réforme législative sur la VFS. Pour ce faire, elle utiliserait le point de vue des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones dans le cadre d'une étape supplémentaire pour contrer la violence à l'égard des groupes marginalisés de femmes et de filles. La Commission sera sensible aux enjeux comme le racisme systémique dans le système judiciaire, les questions juridiques liées aux changements climatiques, l'établissement d'une nouvelle relation avec les peuples autochtones et les évolutions technologiques rapides dans le monde.

[Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#) reconnaît que les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont des identités, des cultures, des traditions, des langues et des identités intersectionnelles distinctes (p. ex. les femmes autochtones et les personnes 2ELGBTQI+, les femmes autochtones en situation de handicap). Ces personnes vivent également la violence différemment des personnes non autochtones. L'élaboration de ce plan a été façonnée par plus de 1 000 recommandations au cours de nombreuses années de collaboration avec des partenaires autochtones et un large éventail de parties prenantes, notamment des victimes/personnes survivantes, des prestataires de services de première ligne, des responsables communautaires, des spécialistes, des universitaires et la

société civile. À son tour, [le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#) comprend un pilier précisément axé sur la mise en œuvre d'approches menées par les Autochtones. Cela reflète la nécessité de soutenir les initiatives menées par les Autochtones de même que les approches, les services et les solutions communautaires globales qui sont culturellement appropriés, qui honorent les peuples autochtones et qui créent des espaces sûrs. Essentiellement, il faut concevoir et appuyer des initiatives qui mettent fin aux cycles de violence et de traumatismes intergénérationnels et qui créent des voies de communication avec les communautés autochtones pour échanger de l'information et des ressources, créer et soutenir des initiatives de prévention, soutenir les personnes survivantes et leurs familles, et promouvoir des systèmes juridiques et judiciaires adaptés aux besoins.

Pour mieux contrer les taux élevés de VFS contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, le gouvernement du Canada a investi 55 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour soutenir les organismes de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Ce soutien aide ces organismes à proposer des programmes de prévention de la VFS ciblant les causes profondes de la VFS contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Cet investissement est une initiative fédérale majeure entrant dans le cadre de la [Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées](#).

Le 21 juin 2023, le [Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), élaboré par le gouvernement fédérale en consultation et en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis de partout au Canada, a été publié. Le plan d'action fournit une feuille de route énonçant les mesures que le Canada doit prendre en partenariat avec les peuples autochtones afin de mettre en œuvre les principes et les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies et de faire progresser de façon concrète la réconciliation. Parmi les mesures qu'il contient, le plan d'action engage le gouvernement du Canada à : poursuivre l'application de la [Voie fédérale](#) afin d'éliminer les causes profondes de la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones; élaborer une stratégie globale de prévention de la violence afin d'accroître l'accès à un continuum de services de soutien adaptés à la culture pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones victimes de VFS; concevoir des solutions culturellement adaptées pour les personnes cherchant à échapper à des environnements abusifs.

Grâce à la mesure 12 portant sur les ressources naturelles que l'on retrouve au chapitre intitulé Priorités communes du [Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), le gouvernement du Canada vise à établir un partenariat avec les communautés et les organismes autochtones, l'industrie, d'autres ministères fédéraux ainsi que les provinces et les territoires afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie visant à :

- renforcer la sûreté et la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones à toutes les étapes du processus de développement des ressources;

- donner aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones les moyens de participer au processus de développement des ressources et d'en bénéficier équitablement grâce à une participation accrue dans toutes les disciplines et professions, à des postes de direction et tout au long de la chaîne d'approvisionnement;
- établir des partenariats et déterminer les orientations avec d'autres ministères fédéraux afin de définir des interventions pangouvernementales pour atténuer les répercussions des projets de développement liés aux ressources naturelles sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Le gouvernement du Canada a mis sur pied une équipe dédiée pour diriger la conception et l'application de cette mesure. Il a également entamé un travail de base pour guider son application.

Prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe envers les femmes autochtones est également une priorité pour les provinces et les territoires. Des exemples de certaines des mesures prises sont présentés ci-dessous.

Le 4 octobre 2023, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a publié [Tisser nos voix ensemble : Le cheminement du Nouveau-Brunswick vers la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones](#) en réponse au rapport final de la FFADA. Tisser nos voix ensemble contient 39 mesures prioritaires pour les ministères, dont 7 relèvent du ministère de l'Égalité des femmes. Cette réponse découle de l'analyse [des appels à la justice lancés dans le cadre de l'Enquête nationale](#) et de la détermination des mesures à prendre par les ministères provinciaux pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones. Cela est également le résultat de séances de consultation et de présentations menées auprès de communautés autochtones, d'organismes, de responsables et du Comité consultatif sur la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones du Nouveau-Brunswick.

Parmi les réalisations majeures en matière d'égalité des genres au Yukon au cours des cinq dernières années, citons [Changer la donne pour défendre la dignité et la justice : la Stratégie du Yukon sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles+ autochtones disparues et assassinées](#) et son [plan de mise en œuvre](#).

Après des décennies d'activisme et d'appels à la justice par les familles au sujet des taux disproportionnés d'assassinats et de disparitions de femmes autochtones, le gouvernement du Canada a lancé en 2016 la procédure visant à mener officiellement une telle enquête. Les familles du Yukon ont été les premières au Canada à faire part de la perte d'êtres chers et à contribuer à l'Enquête nationale.

En réponse au [rapport final et aux appels à la justice](#), le Comité consultatif du Yukon sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles+ autochtones disparues et assassinées a élaboré une stratégie pour énoncer les priorités du Yukon. Le Comité consultatif du Yukon comprend des personnes représentant des leaders autochtones et du gouvernement du Yukon, des familles qui ont perdu des êtres chers et des organismes de femmes

autochtones. Ce comité a travaillé en étroite collaboration avec les Premières Nations du Yukon, les groupes de femmes autochtones du Yukon et les personnes représentant les familles pour parachever la Stratégie du Yukon sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles+ autochtones disparues et assassinées. La stratégie a été publiée le 10 décembre 2020 lors d'une cérémonie au Centre culturel des Kwanlin Dün.

En 2023, le Comité consultatif du Yukon a publié un plan de mise en œuvre décrivant les mesures et les jalons pour atteindre les objectifs de la stratégie. Dans le cadre de forums annuels sur la responsabilisation, les familles et les personnes survivantes se réunissent avec des partenaires ainsi que des contributrices et contributeurs pour discuter des mesures et des progrès du plan. Le deuxième forum sur la responsabilisation s'est tenu en octobre 2023 à Whitehorse.

Violence fondée sur le sexe touchant les personnes 2ELGBTQI+

Les communautés 2ELGBTQI+ se heurtent à d'autres formes particulières de VPI et font face à des obstacles supplémentaires pour accéder à des mesures de soutien. La VPI contre les personnes 2ELGBTQI+ peut se combiner avec une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, les caractéristiques sexuelles ainsi que l'identité et l'expression de genre. Par exemple, outre les agressions physiques et sexuelles, elle peut comprendre les menaces de « divulgation », l'atteinte à l'identité d'une personne ou les moqueries. Elles peuvent également comprendre le refus de l'accès à des articles ou à des ressources d'affirmation de genre, comme des bandages de dissimulation, des perruques ou des vêtements. [L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés \(ESEPP\) de 2018](#) a révélé que la VPI était plus répandue parmi les personnes de la communauté 2ELGBTQI+ ainsi que parmi les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap et les jeunes femmes. De plus, les personnes 2ELGBTQI+, et en particulier les femmes 2ELGBTQI+, étaient beaucoup plus susceptibles d'être victimes de comportements sexuels non désirés au travail, tandis que les jeunes adultes 2ELGBTQI+ étaient deux fois plus susceptibles d'être victimes de cybervictimisation⁹². [L'Enquête sociale générale](#) a également révélé qu'en 2019, les personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles étaient deux fois plus susceptibles que la population générale d'être victimes d'un crime violent. Les personnes bisexuelles en particulier étaient 10 fois plus susceptibles de l'être. Les agressions sexuelles représentaient 83 % de tous les cas de victimisation avec violence déclarés par les personnes bisexuelles. Cela signifie que leur taux d'agression sexuelle est de 541 pour 1 000 habitants, soit un taux près de 29 fois plus élevé que le celui concernant les Canadiennes et les Canadiens hétérosexuels (19 pour 1 000). Les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou d'une autre orientation sexuelle qu'hétérosexuelle étaient environ 1,5 fois plus susceptibles que les personnes hétérosexuelles d'avoir été agressées physiquement ou sexuellement au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. Ces personnes

⁹² Jaffray, B. (2020). [Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018 - statcan.gc.ca.](#)

étaient également 2,5 fois plus susceptibles d'avoir été victimes de violence dans les espaces publics⁹³.

Les personnes 2ELGBTQI+ survivantes de VPI sont également confrontées à des obstacles plus élevés pour accéder aux mesures de soutien en matière de VPI. Étant donné que la plupart des ressources sur la VPI sont destinées aux relations hétérosexuelles et aux femmes cisgenres, certaines personnes 2ELGBTQI+ survivantes ne savent pas où accéder aux renseignements ou aux ressources. Les personnes survivantes peuvent être réticentes à faire part de leurs expériences, de peur que cela donne une mauvaise image des communautés 2ELGBTQI+ en général tout en alimentant la stigmatisation et la discrimination. Ces communautés sont souvent très unies, ce qui constitue un obstacle à l'accès aux mesures de soutien si les personnes auteures et survivantes font partie des mêmes communautés. Avec les antécédents de criminalisation et de surveillance des communautés 2ELGBTQI+, les personnes survivantes issues de ces communautés sont moins susceptibles de signaler la VPI. La plupart des refuges ou des organismes de soutien sont conçus pour les femmes cisgenres, ce qui réduit l'accès aux femmes trans, aux hommes et aux personnes non binaires.

Le financement courant du gouvernement du Canada en vue de mettre fin à la VFS, notamment par le biais du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), sert à contrer la VPI touchant les personnes 2ELGBTQI+. En outre, le budget fédéral de 2024 prévoit 273,6 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et 29,3 millions de dollars par la suite pour le [Plan d'action de lutte contre la haine du Canada](#). Cette enveloppe comprend de nouveaux investissements pour soutenir la sensibilisation des communautés et la réforme de l'application de la loi, contrer l'augmentation des crimes haineux, renforcer la sécurité communautaire, contrer la radicalisation et accroître le soutien aux victimes. Ces investissements comprennent 12 millions de dollars sur cinq ans pour FEGC afin de financer des projets visant à contrer la haine touchant les communautés 2ELGBTQI+ et 3 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, également pour FEGC, afin de répondre aux besoins de sécurité des festivals de la Fierté.

Violence fondée sur le sexe contre les femmes nouvellement arrivées

La VFS touche de manière disproportionnée les femmes, et de nombreux organismes de services d'établissement financés par le gouvernement fédéral partout au pays proposent des programmes de prévention de la violence. Ces organismes ont noué des partenariats communautaires solides avec les maisons de transition locales, la police et les principaux services d'urgence pour garantir la mise en place de programmes holistiques pour les personnes ayant survécu à la maltraitance. Les organismes de services d'établissement fournissent des conseils culturellement et linguistiquement adaptés. Ils proposent également des groupes de soutien qui aident les femmes nouvellement arrivées à obtenir des renseignements pertinents et à comprendre le cycle de la maltraitance. Ils aident les bénéficiaires à élaborer des plans de sécurité et à renforcer leur niveau de confiance, à

⁹³ Cotter, A. (2021) [La victimisation criminelle au Canada, 2019 - statcan.gc.ca](#).

accéder aux services médicaux et sociaux et à naviguer dans le système juridique. Les autres activités de prévention comprennent l'évaluation des besoins, la sensibilisation et l'éducation à propos de la VFS, les groupes de soutien pour créer des liens et les cours de langue réservés aux femmes.

Dans le cadre de la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la VFS, le budget fédéral de 2017 prévoyait 1,5 million de dollars sur cinq ans pour déployer une stratégie du secteur de l'établissement contre la VFS. Ce déploiement devait être mené dans le cadre d'un partenariat coordonné entre les organismes des secteurs de l'établissement et de l'élimination de la violence. Le partenariat de la [Stratégie pour le secteur de l'établissement contre la violence fondée sur le genre](#) se poursuit grâce aux investissements du budget fédéral de 2021 prévus jusqu'en 2026, avec un financement supplémentaire de deux millions de dollars sur cinq ans.

Échelle internationale

Le Canada soutient le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ce mécanisme mondial et multilatéral d'octroi de subventions soutient les efforts visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et à y mettre fin. En 2019, la contribution du Canada a aidé le Fonds d'affectation spéciale à soutenir 79 organismes de la société civile et principalement dirigés par des femmes pour réaliser des projets dans 47 pays, le tout dans le but de prévenir et de faire cesser la violence à l'égard des femmes et des filles. Cette aide comprenait des projets axés sur la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap. L'un de ces projets est mené avec la Nepal Disabled Women Association. Il s'agit de travailler au sein d'un consortium pour contrer la violence croissante à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap dans le pays et pour donner aux femmes et aux filles en situation de handicap les moyens de prévenir la violence et d'obtenir justice.

ACTIONS PRIORITAIRES AU CANADA POUR CONTRER LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE

En raison de la priorité que le Canada accorde à l'élimination de la VFS et à son éradication, de nombreuses initiatives cruciales ont été lancées au cours des cinq dernières années. Pour cette raison, les initiatives ci-dessous ne sont qu'un échantillon reprenant les actions les plus importantes. Elles sont classées en fonction des cinq piliers et des fondements du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#).

Initiatives liées au premier pilier – Soutien aux victimes et personnes survivantes et à leurs familles

Les services de soutien contre la VFS fournissent un appui et des services critiques et vitaux, des espaces sûrs et des services sociaux, sanitaires et communautaires qui protègent les victimes et personnes survivantes, y compris les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ victimes de violence, et qui renforcent leur autonomie. La sécurité et le bien-être des victimes et personnes survivantes sont au cœur du [Plan d'action national pour](#)

[mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#). Ce plan reconnaît que les victimes et personnes survivantes sont les spécialistes de leurs propres expériences et qu'elles ont des antécédents et des besoins différents.

Dans le cadre du budget fédéral de 2021, le gouvernement du Canada a annoncé une enveloppe de plus de 600 millions de dollars destinée à poursuivre les efforts visant à contrer la VFS. Sur ce montant, 112 millions de dollars sur cinq ans ont été consacrés à des initiatives qui aident les victimes et personnes survivantes d'agression sexuelle et de VPI à prendre des décisions éclairées sur leur propre situation, à prévenir les nouveaux traumatismes, à renforcer la confiance dans la réponse du système judiciaire à la VFS et à améliorer l'accompagnement du système judiciaire et l'accès à ce dernier. Ce montant comprend ce qui suit :

- 28,4 millions de dollars sur cinq ans pour que les provinces et les territoires fournissent des services de supervision du temps parental et des transferts afin de protéger la sécurité et le bien-être des enfants et des familles;
- 35 millions de dollars sur cinq ans pour des projets qui aident les victimes de VPI à accéder au système du droit de la famille et à s'y retrouver, et qui améliorent les réponses du système judiciaire face à ce type de violence;
- 48,75 millions de dollars sur cinq ans pour garantir l'accès à une représentation et à des conseils juridiques gratuits pour les personnes survivantes d'agression sexuelle et de VPI, y compris des conseils juridiques pour les personnes victimes impliquées dans les systèmes de justice pénale et familiale.

Le Nouveau-Brunswick travaille avec Violence sexuelle Nouveau-Brunswick pour aider les établissements postsecondaires publics : à détecter et à évaluer les forces et les insuffisances des services visant à contrer la violence sexuelle sur les campus; à concevoir et à mettre à l'essai un ou plusieurs modèles de prestation de services sur le campus, dans les deux langues officielles; à améliorer la capacité à soutenir les personnes survivantes de violences sexuelles sur les campus; à élaborer et à appliquer une stratégie de formation. Une conseillère sur les questions de violence sexuelle sur le campus travaille au sein du ministère de l'Égalité des femmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Elle travaillera avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et les établissements postsecondaires publics pour établir des relations avec les parties prenantes, l'administration des établissements postsecondaires publics, les responsables du corps étudiant et les prestataires de services, pour déterminer leur rôle continu en matière de violence sexuelle et de responsabilisation, et pour élaborer un modèle de financement pour contrer la violence sexuelle sur les campus.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick finance un accompagnement communautaire en matière de violence sexuelle pour les personnes survivantes. Les services sont gérés par des organismes qui : coordonnent les initiatives de prévention et de sensibilisation; aident les personnes survivantes à s'y retrouver dans les systèmes de santé, sociaux et judiciaires; et apportent une réponse collaborative à la violence sexuelle au niveau communautaire.

Des services de conseils accessibles, abordables et rapides spécialisés dans la violence sexuelle sont un aspect clé du programme.

En mars 2024, le ministère de la Justice du Nunavut a organisé sa première séance de formation du programme des infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle pour les services aux victimes à Iqaluit. Au total, 13 infirmières de plusieurs communautés du Nunavut ont reçu une formation complète et ont obtenu une certification dans le domaine spécialisé de l'examen des victimes de violence en cas d'agression sexuelle.

Renforcer le contrôle des armes à feu et empêcher l'accès aux armes à feu

Depuis 2019, le gouvernement du Canada présente de nouvelles lois pour mieux prévenir la violence liée aux armes à feu, y compris la VFS. En 2022, le gouvernement du Canada a adopté une loi élargissant la portée des vérifications obligatoires des antécédents en matière de permis d'armes à feu. Dans les décisions d'admissibilité à un permis, la vie entière de la demandeuse ou du demandeur peut être examinée plutôt que les cinq dernières années seulement. Cela permet de tenir compte d'incidents de violence plus anciens. En décembre 2023, le Canada a également [adopté une loi](#) qui définit de nouveaux textes législatifs visant à limiter l'accès aux armes à feu pour les personnes pouvant présenter un risque pour autrui. Ces textes comprennent une ordonnance d'interdiction d'urgence (loi « drapeau rouge ») qui peut limiter rapidement et temporairement l'accès à des armes à feu lorsqu'il existe un risque de préjudice. La loi « drapeau rouge » est désormais en vigueur, et d'autres dispositions entreront en vigueur ultérieurement. Il s'agit notamment de nouvelles mesures de révocation de permis. Ces révocations exigeront que les personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de violence domestique ou de harcèlement, ou encore qui font l'objet d'une ordonnance de protection perdent leur permis d'armes à feu ainsi que leurs armes à feu. Les personnes reconnues coupables de violence domestique ou familiale et celles faisant l'objet d'une ordonnance de protection ne seront pas non plus admissibles à l'obtention d'un permis d'armes à feu. Les autres dispositions comprennent un régime de suspension de permis. En vertu de ce régime, un permis d'armes à feu doit être suspendu pour une durée maximale de 30 jours lorsqu'il y a des raisons de croire qu'une personne n'est plus admissible à détenir un tel permis.

Initiatives liées au deuxième pilier – Prévention

Dans [le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), l'accent est mis sur les approches de prévention de base qui permettent d'éliminer les causes fondamentales de la VFS, pour empêcher la violence avant que celle-ci n'éclate. Les efforts de prévention doivent être effectués dans une multitude de contextes, soit dans les espaces privés, les espaces publics, les lieux communautaires, les environnements de travail, dans les lieux d'enseignement de tous types, y compris dans les établissements d'enseignement postsecondaires et en ligne.

En tant que responsable de la [Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence](#), le [Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence](#) (le Centre canadien) de Sécurité publique Canada dirige les efforts nationaux pour

prévenir et contrer l'extrémisme violent au Canada. Ce dernier comprend les formes de violence extrémiste motivées par le genre. L'accent mis par le Centre canadien sur la prévention des comportements préjudiciables et l'éloignement des personnes et des groupes de l'extrémisme violent vise à s'ajouter aux efforts en matière de sécurité nationale et de justice pénale, ainsi qu'aux initiatives plus larges visant à contrer les méfaits tels que la haine et la VFS.

L'un des outils à la disposition du Centre canadien pour ce faire est le [Fonds pour la résilience communautaire](#). Il apporte des fonds pour mieux comprendre la radicalisation menant à la violence et renforcer les capacités nationales pour la contrer. Le Fonds pour la résilience communautaire finance par exemple un programme particulièrement axé sur la VFS, à savoir le projet Professionnalisation de la pratique : Programme de prévention de la radicalisation des « incels » de [Ruban blanc](#). Lancé en 2023, ce projet est conçu pour sensibiliser les spécialistes de première ligne et leur offrir une formation, des outils et des possibilités de collaboration fondés sur des données probantes. Les spécialistes pourront ainsi mettre fin à la violence liée aux « incels » (célibataires involontaires) avant qu'elle ne commence, intervenir lorsqu'il y a des facteurs de risque et des signes d'avertissement et aider les jeunes hommes à obtenir l'aide dont ils ont besoin pour ne pas être attirés par le mouvement « incel » ou pour se désengager de ce mouvement.

Le 2 novembre 2023, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a promulgué la loi intitulée [Interpersonal Violence Disclosure Protocol Act \(Clare's Law\)](#) (en anglais seulement). Cette loi donne aux personnes qui se sentent exposées à un risque de VPI les moyens d'obtenir des renseignements sur leurs partenaires afin qu'elles puissent faire des choix éclairés concernant leur sécurité. Il y a deux moyens de divulguer ces renseignements :

- Le droit de demander signifie que les membres du public peuvent demander la divulgation de renseignements sur leur risque de violence interpersonnelle. À Terre-Neuve-et-Labrador, la Force constabulaire royale de Terre-Neuve ou la GRC traitent ces demandes, selon l'endroit où vivent les personnes qui en sont à l'origine.
- Le droit de savoir s'applique lorsqu'un membre la Force constabulaire royale de Terre-Neuve ou de la GRC divulgue de manière proactive des renseignements à une personne à risque de VPI. Si la police apprend qu'une personne risque d'être victime de VPI de la part d'une ou d'un partenaire actuel ou passé, elle peut fournir des renseignements directement à cette personne.
- La personne à risque peut ne pas souhaiter parler à la police. C'est son choix.

Grâce au financement du ministère de l'Enseignement supérieur, toutes les universités de la Nouvelle-Écosse et le Nova Scotia Community College disposent de programmes et de services pour prévenir la violence sexuelle sur les campus. Par exemple, toutes les universités et le Nova Scotia Community College comptent dans leurs rangs des étudiantes et étudiants proposant des services en éducation en matière de santé et de sécurité sexuelles qui agissent auprès de leurs pairs sur le campus. Ces étudiantes et étudiants approfondissent l'enseignement et assurent des activités de promotion et de sensibilisation à propos de la santé sexuelle, de même que des activités de prévention de la violence

sexuelle sur leur campus. Ces personnes travaillent également avec leurs pairs pour créer des initiatives de prévention de la violence sexuelle à l'échelle de la province.

Initiatives liées au troisième pilier – Un système judiciaire réactif

La VFS constitue une violation des droits de la personne et, dans de nombreux cas, une violation du droit pénal canadien. Au Canada, le système judiciaire est composé du droit pénal et du droit civil, qui comprend le droit de la famille. Le système judiciaire pénal comprend de multiples personnes concernées, notamment la police, les procureures et procureurs, les juges, les avocates et avocats, ainsi que les prestataires de services aux victimes, qui contribuent à l'application cohérente des lois et à l'équité pour toutes les personnes concernées.

En 2019, l'ancien projet de loi C-75, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois* a apporté des modifications renforçant le droit pénal en matière de VPI afin de faire en sorte que les victimes soient plus en sécurité. Entre autres choses, cette loi :

- a imposé la charge de justifier la libération sous caution à la personne inculpée d'une infraction de VPI si elle a déjà été condamnée pour une infraction de VPI;
- a exigé que les tribunaux déterminent si une personne accusée est inculpée d'une infraction de VPI au moment de décider de la libérer ou de la garder en détention;
- a précisé que l'étranglement, l'étouffement et la suffocation constituaient des formes d'agressions plus graves, et que l'étranglement, l'étouffement ou la suffocation d'une personne pendant une agression sexuelle était une forme d'agression sexuelle plus grave;
- a permis de demander une peine maximale plus élevée dans les cas de VPI impliquant une personne récidiviste.

Une nouvelle loi fédérale sur la formation des juges portant sur des questions liées au droit relatif aux agressions sexuelles et au contexte social (l'ancien [projet de loi C-3](#)) [est entrée en vigueur en mai 2021](#). Par l'intermédiaire de l'ancien projet de loi C-3, le gouvernement fédéral cherchait à renforcer la confiance à l'égard du système de justice pénale, en particulier parmi les personnes survivantes d'agression sexuelle. Il s'agissait également de promouvoir un système de justice où les cas d'agression sexuelle sont jugés de manière équitable, sans influence des mythes et des stéréotypes, et où les personnes survivantes sont traitées avec dignité et compassion. En vertu de cette législation, pour avoir le droit d'être nommées juges d'une juridiction supérieure d'une province, les personnes candidates doivent accepter de suivre une formation continue portant sur des questions liées au droit relatif aux agressions sexuelles et au contexte social. Ces questions comprennent le racisme et la discrimination systémiques. L'ancien projet de loi C-3 encourage également le [Conseil canadien de la magistrature](#) de présenter chaque année au ministère de la Justice un rapport sur les colloques offerts portant sur des questions liées au droit relatif aux agressions sexuelles et au contexte social. Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-3, le Conseil canadien de la magistrature a remis le premier de ces rapports annuels. Le Conseil canadien de la magistrature, composé de l'ensemble des juges en chef

et des juges en chef adjointes et adjoints nommés par le gouvernement fédéral au Canada, est chargé d'établir les exigences en matière de perfectionnement professionnel pour les juges des cours supérieures.

Dans son rapport *Rebâtir la confiance*, déposé le 15 décembre 2020, le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale a recommandé la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. La *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale* a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale du Québec le 26 novembre 2021. Depuis 2022, le ministre de la Justice du Québec a annoncé le lancement de projets pilotes de tribunaux spécialisés dans 16 des 36 districts judiciaires existants. Le déploiement sur l'ensemble du territoire du Québec est prévu d'ici le 30 novembre 2026.

La [Stratégie intégrée en violence](#) du Québec lancée le 20 juin 2022 présente l'action 30, laquelle prévoit « mener des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, comprenant la prise en compte des réalités autochtones ». L'objectif principal du tribunal spécialisé est de rebâtir la confiance des victimes envers le système de justice et de leur offrir des services psychosociaux et judiciaires intégrés et adaptés, et ce, dès le premier contact avec un service de police. La formation, l'accompagnement des victimes, la création d'une division spécialisée en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et l'aménagement des palais de justice sont les quatre piliers sur lesquels s'appuie la mise en œuvre du tribunal spécialisé.

Initiatives liées au quatrième pilier – Mise en œuvre des approches dirigées par les Autochtones

La collaboration avec les victimes et personnes survivantes et leur famille, les gouvernements et les partenaires autochtones, les organismes non gouvernementaux ainsi que les provinces et les territoires, de même que la collaboration horizontale des organismes fédéraux, contribuera à garantir une approche coordonnée permettant des progrès durables pour mettre fin à la VFS faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones, où qu'elles vivent.

Le [Programme pour la prévention de la violence familiale](#) du gouvernement du Canada, au sein de SAC et de la SCHL, travaille avec un comité directeur dirigé par des Autochtones en vue de créer de nouveaux refuges dans le cadre de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones. Ces travaux déboucheront sur la création de 38 refuges d'urgence et de 50 maisons de transition partout au Canada, y compris dans les zones urbaines et dans le Nord, pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones fuyant la violence. À ce jour, 47 propositions ont été sélectionnées partout au Canada. Elles comprennent 25 refuges d'urgence et 22 projets de logements de transition. Parmi ces projets, 11 sont des installations réservées aux Inuits sélectionnées par un comité directeur dirigé par des Inuits.

Ce travail continue de répondre au besoin en refuges, en logements de transition (de deuxième étape) et en programmes qui respectent les distinctions pour protéger les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones contre la VFS. Cet objectif était cité dans [le rapport final de la FFADA](#).

Le gouvernement du Canada soutient également le financement de propositions communautaires concernant des projets de prévention de la violence familiale ainsi que le financement de projets de prévention communautaires et culturellement adaptés en vue de sensibiliser et de mettre l'accent sur les personnes des Premières Nations, inuites, métisses, en milieu urbain et des communautés 2ELGBTQI+ confrontées à la VFS. Ces projets comprennent notamment des campagnes de sensibilisation du public, des conférences, des ateliers, des séminaires sur la gestion du stress et de la colère et des groupes de soutien.

Dans le cadre de sa Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement du Canada investit également quatre milliards de dollars dans le cadre des [Directives de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance](#). Cette stratégie apporte des fonds directement aux communautés par l'intermédiaire des volets de financement Communautés désignées, Itinérance chez les Autochtones, Itinérance dans les communautés rurales et éloignées et Itinérance dans les territoires.

- En outre, en vertu du volet Approches fondées sur les distinctions, mis en œuvre à l'échelle nationale, des fonds sont accordés à des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, y compris les détentrices et détenteurs de traités modernes, afin de respecter les droits, les intérêts et les circonstances uniques des personnes et des familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir.
- Le financement est accordé au niveau local, principalement par l'intermédiaire d'entités communautaires comme les administrations municipales ou les organismes sans but lucratif. Ces entités peuvent sélectionner, approuver et gérer des projets en fonction du plan et des priorités de la communauté en matière d'élimination de l'itinérance.
- Un conseil consultatif communautaire local ou régional est chargé d'établir les priorités locales et de recommander des projets à l'entité communautaire aux fins d'approbation. Cette flexibilité permet aux communautés de donner la priorité aux populations comme les femmes, les personnes 2ELGBTQI+ et les victimes de VFS pour le financement de projets.

Le gouvernement du Canada a également fourni 27,1 millions de dollars sur trois ans, par l'intermédiaire du [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones](#) et du [Programme de justice autochtone](#), afin de soutenir la création de services d'assistance parajudiciaire en droit de la famille adaptés aux Autochtones et d'un programme de médiation familiale destiné aux Autochtones. Le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones aide les Autochtones qui naviguent dans les systèmes de justice familiale, de protection de l'enfance ou de justice pénale, souvent en même temps. Du personnel parajudiciaire les aidera à se frayer un chemin dans ces procédures, notamment en les mettant en contact avec des mesures de soutien et des ressources culturellement sûres.

Le Manitoba a investi dans un [Clan Mothers Healing Village](#) (en anglais seulement). Cette initiative inspirée de la terre offre des programmes culturellement adaptés aux femmes, aux filles, aux personnes bispirituelles et aux personnes transgenres qui ont vécu des traumatismes intergénérationnels ou fait l'objet de violence sexuelle, d'exploitation sexuelle ou de traite de personnes. Elle intègre la guérison autochtone traditionnelle et le mentorat spirituel tout en favorisant l'épanouissement individuel par l'intermédiaire de programmes, de formations et d'entreprises sociales. Les fonds ont également soutenu la mise en œuvre d'une initiative de formation de main-d'œuvre qualifiée pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones victimes de violence ou d'exploitation sexuelle.

Initiatives liées au cinquième pilier – Infrastructure sociale et environnement propice

Le terme « infrastructure sociale » désigne les programmes, les services et les mesures de soutien sociales et de santé, notamment les services de garde d'enfants, les soins de longue durée et les mesures de soutien aux victimes et personnes survivantes de VFS. Les investissements dans l'infrastructure sociale peuvent consister, entre autres, d'aider les parents à prendre des congés, les services de soins pour les enfants, les familles, les personnes âgées et les collectivités, des avantages socio-économiques aux personnes qui en ont besoin, des services complets, un plus grand nombre de mesures de soutien et de services culturellement et socialement pertinents et tenant compte de la violence et des traumatismes, en particulier pour les personnes qui vivent dans des régions rurales, isolées ou nordiques, ou encore des solutions de logement.

Le ministère des Services à la famille du Nunavut s'est engagé dans des partenariats stratégiques avec des organismes sans but lucratif, des organismes inuits et des organes gouvernementaux territoriaux et fédéraux pour faciliter la création de nouveaux refuges pour femmes dans tout le territoire. À l'heure actuelle, le Nunavut supervise le financement et fournit un soutien opérationnel à six refuges accueillant des femmes et des enfants cherchant refuge contre la violence. Conformément à son engagement à améliorer ses services de soutien, le Nunavut s'attend à ce qu'un plus grand nombre de refuges pour femmes soient créés à Sanikiluaq, Gjoa Haven, Pangnirtung et Baker Lake dans les années à venir. Parallèlement, des initiatives de logement de transition sont prévues pour faciliter le passage des refuges d'urgence à un logement de plus longue durée pouvant aller jusqu'à 24 mois.

En application du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), l'Ontario investit 18,7 millions de dollars en 2023-2024 pour aider à prévenir et à contrer la VFS. Cet investissement soutient environ 400 prestataires de services qui travaillent à contrer la VFS dans toute la province afin de les aider à embaucher plus de personnel, à améliorer leurs services et à accroître leur capacité à fournir des services aux femmes et aux enfants. Les investissements dans le Programme pour la sécurité économique des femmes et les programmes pour l'autonomisation économique et la sécurité financière des femmes créeront davantage d'occasions pour les femmes d'acquérir des compétences, de

trouver un emploi et de devenir financièrement indépendantes, ce qui leur permettra de sortir des situations de violence. Les mesures de soutien intégrées fournies dans le cadre de ces programmes réduisent les obstacles à la participation et à la réussite des femmes et peuvent inclure le transport vers et depuis les programmes de formation, un soutien pour trouver une garderie et des références vers des mesures de soutien en matière de santé mentale et de bien-être, un soutien juridique, des conseils et des ressources en matière de logement.

Initiatives liées aux fondements

Pour concrétiser l'idéal commun de vivre dans un Canada sans VFS, un pays qui offre un soutien aux victimes et personnes survivantes et à leur famille, peu importe où elles vivent, les gouvernements FPT, les organismes autochtones, les prestataires de services directs en matière de VFS, les équipes de recherche, le secteur privé ainsi que les victimes et les personnes survivantes et leur famille doivent travailler ensemble. La mise en œuvre du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#) doit reposer sur des fondements solides qui se déclinent en trois volets : leadership, coordination et mobilisation; données, recherche et mobilisation des connaissances; production de rapports et surveillance.

Annoncé en 2020, le Réseau régional d'examen des homicides familiaux de l'Atlantique a été créé pour mieux prévenir les homicides familiaux. C'est la première stratégie régionale de ce genre au Canada. Les quatre provinces de l'Atlantique – le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard – ont uni leurs forces, grâce à des fonds supplémentaires du gouvernement du Canada, afin de mettre en œuvre cette approche innovante. Elle comprend :

- un échange d'information entre les territoires de compétence concernant les réponses apportées par le système et les efforts de prévention afin d'apprendre et de trouver les meilleures pratiques;
- la création d'une étude de référence concernant les tendances et la situation actuelle au Canada atlantique; elle permettra d'améliorer les réponses du système aux facteurs menant aux homicides familiaux tout en façonnant les approches pour l'examen des cas au sein de chaque territoire;
- la promotion de la collaboration entre les organismes gouvernementaux et la mise à disposition d'un centre de liaison permettant de recueillir les contributions des organismes non gouvernementaux et des particuliers;
- la promotion des occasions permettant d'obtenir les contributions des organismes et des personnes dont le travail et les expériences vécues fourniront un contexte important pour décider des domaines d'intervention prioritaires et améliorer ainsi la prestation de services, en particulier pour les groupes vulnérables.

À ce jour, les données ont été collectées et sont en cours d'analyse.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), les gouvernements FPT travaillent ensemble pour assurer le suivi des résultats et des effets des mesures prises par l'intermédiaire du cadre des

résultats attendus du Plan d'action national. Ce cadre répond à un engagement pris par les ministres FPT responsables de la condition féminine en vertu du Plan d'action national. Cet engagement visait à élaborer un cadre de résultats attendus plus complet pour suivre les résultats et les effets des initiatives. Ce cadre soutient également les objectifs de base du Plan d'action national.

Échelle internationale

Le Canada travaille avec des partenaires aux niveaux national, international et local pour renforcer les connaissances et les capacités des pays en développement afin de surmonter les obstacles durables à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles. Il soutient également le déploiement de stratégies et de programmes – y compris ceux des organismes de défense des droits des femmes et des institutions publiques – pour prévenir et contrer la violence sexuelle et la VFS, réduire les écarts en matière d'égalité des genres et promouvoir un changement social favorisant l'égalité des genres. En 2021-2022, le Canada a fourni 95 millions de dollars, dont 33 millions de dollars en réponse à la COVID-19, pour éliminer la violence sexuelle et la VFS. Ceci comprend les mariages d'enfants, les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine/l'excision. Il a été accordé dans le cadre de l'engagement du Canada à allouer 700 millions de dollars par an, d'ici 2023-2024, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs⁹⁴.

RÉPONSES À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE

Selon les statistiques de 2018, les groupes ayant déclaré avoir été victimes de harcèlement en ligne au cours des 12 mois précédents étaient pour 33 % des femmes âgées de 15 à 24 ans, 30 % des femmes autochtones et 50 % des femmes bisexuelles. Les comportements non désirés les plus souvent subis en ligne par les femmes comprenaient la réception d'images ou de messages sexuellement suggestifs ou explicites non désirés, ou encore de courriels ou de messages menaçants ou agressifs. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir subi de la pression pour envoyer, partager ou publier des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites⁹⁵. En outre, en 2014, des données autodéclarées ont montré qu'environ 2,5 millions de femmes et d'hommes de 15 ans et plus au Canada avaient fait l'objet de cyberharcèlement au cours des cinq années précédant l'enquête. Les femmes étaient plus susceptibles de déclarer en avoir été victimes (8 %) que les hommes (6 %). Bien que les données sur la cyberintimidation au Canada soient limitées, les données autodéclarées des internautes âgés de 15 à 29 ans montrent que les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'avoir été victimes de cyberintimidation ou de cyberharcèlement à un moment donné entre 2009 et 2014 (6,4 % contre 4,1 %). Les mêmes données montrent que la cyberintimidation était plus répandue parmi les groupes plus jeunes et au sein des populations lesbiennes, gaies et bisexuelles⁹⁶.

⁹⁴ Affaires mondiales Canada. (2023) [Rapport au Parlement sur l'aide internationale du gouvernement du Canada 2021-2022](#).

⁹⁵ Cotter, A., & Savage, L. (2019) [La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés - statcan.gc.ca](#)

⁹⁶ Burlock, A., & Hudon, T. (2018) [Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada - statcan.gc.ca](#).

En 2018, les données autodéclarées montrent qu'au Canada, une jeune personne adulte sur quatre (25 %) âgée de 18 à 29 ans avait subi une cybervictimisation⁹⁷. Les expériences de victimisation en ligne comprennent la réception d'images ou de messages sexuellement suggestifs ou explicites non désirés (15 %) et la réception de courriels, de messages sur les médias sociaux ou de messages textes de nature menaçante ou agressive (13 %). Les jeunes femmes étaient plus susceptibles d'être victimes d'intimidation en ligne que les jeunes hommes (32 % contre 17 %). Les membres de la communauté LGBTQ2+ étaient également plus susceptibles d'être la cible de cybervictimisation (49 % contre 23 %). Les membres des Premières Nations étaient plus susceptibles de signaler avoir été victimes de cyberintimidation que les personnes non autochtones (46 % contre 26 %).

Les données déclarées par la police montrent que les femmes et les filles de tous âges sont plus susceptibles que les hommes et les garçons d'être victimes de harcèlement en ligne au Canada⁹⁸. En 2022, les trois quarts (76 %) des victimes de harcèlement criminel en ligne étaient des femmes. Une proportion semblable (73 %) de personnes dont les images intimes avaient été diffusées sans leur consentement étaient des femmes. En revanche, les femmes et les filles représentaient un cinquième (20 %) des victimes d'extorsion en ligne.

Dans le cadre de la stratégie fédérale, FEGC a mené une campagne de sensibilisation concernant la VFS à l'intention des jeunes. Cette campagne s'est concentrée sur l'élaboration de documents pédagogiques et de contenus Web qui ont été diffusés auprès d'organismes au service de la jeunesse et de jeunes partout au Canada. Ces documents fournissent aux jeunes du Canada des données de base sur la VFS et se concentrent sur le soutien à l'évolution des comportements et des croyances. Grâce à un travail conjoint avec des organismes au service de la jeunesse, la jeunesse canadienne a fait part de la nécessité d'apprendre entre pairs, de disposer de renseignements sur la façon de mettre fin à la VFS et d'avoir des outils pour soutenir les victimes et les personnes survivantes de VFS. Pour répondre à ces besoins, FEGC développe des modules de formation, des campagnes publicitaires et des trousseaux scolaires pour soutenir la jeunesse dans son travail de prévention des VFS.

La campagne souligne que la violence facilitée par la technologie est une forme de VFS souvent rejetée. Les ressources créées pour soutenir cette campagne sensibilisent la jeunesse à l'égard de la violence en ligne et lui fournissent des conseils sur les endroits où il est possible de trouver du soutien pour tout le monde. La campagne [Ce n'est pas juste](#) a été lancée le 4 décembre 2023 et s'est poursuivie jusqu'au 31 mars 2024 sur les réseaux sociaux et les sites Web généralement utilisés par la jeunesse à des fins de sensibilisation et d'éducation.

⁹⁷ Hango, D. (2023) [Regards sur la société canadienne – Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation - statcan.gc.ca](#).

⁹⁸ Statistique Canada. (2024) Demande spéciale préparée pour Justice Canada à partir du Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Le 26 février 2024, le ministre fédéral de la Justice a présenté le projet de loi C-63 à la Chambre des communes afin de créer une nouvelle loi, la *Loi sur les préjudices en ligne*. Ce projet de loi renforcerait la protection en ligne des enfants et protégerait mieux l'ensemble de la population canadienne contre la haine en ligne et contre d'autres types de contenu préjudiciable. Le projet de loi définit une nouvelle vision pour des interactions en ligne plus sûres et plus inclusives. La loi tiendrait les plateformes de médias sociaux en ligne, y compris les services de diffusion en direct et les services de contenu pour adultes, pour responsables de leurs choix de conception qui conduisent à la diffusion et à l'amplification de contenus préjudiciables sur leurs plateformes. Elle veillerait également à ce que les plateformes utilisent des stratégies d'atténuation qui réduisent l'exposition des utilisatrices et utilisateurs aux contenus préjudiciables. En particulier, la *Loi sur les préjudices en ligne* exigerait que les services suppriment (i) le contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou perpétuant la victimisation de personnes survivantes et (ii) le contenu intime communiqué de façon non consensuelle. La *Loi sur les préjudices en ligne* exigerait également que les services fournissent des moyens clairs et accessibles de signaler les contenus préjudiciables et de bloquer les utilisatrices et utilisateurs, d'adopter des mesures de protection spéciales pour les enfants et d'adopter d'autres mesures pour réduire l'exposition aux sept catégories de contenu préjudiciable. Ces catégories incluent le contenu fomentant la haine, le contenu visant à intimider des enfants ou le contenu incitant les enfants à se porter préjudice. La *Loi sur les préjudices en ligne* établirait une commission de la sécurité numérique du Canada et une personne ombud canadienne de la sécurité numérique qui bénéficieraient du soutien administratif d'un bureau canadien de la sécurité numérique. La Commission superviserait et mettrait en œuvre le nouveau cadre réglementaire, tandis que l'ombud prodiguerait des conseils et défendrait les utilisatrices et utilisateurs ainsi que les victimes. Le projet de loi propose également des modifications au *Code criminel* et à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui permettraient de mieux contrer les discours et les crimes haineux fondés sur le sexe, l'identité de genre et d'autres motifs, d'offrir de meilleurs recours aux victimes et de tenir les personnes responsables de la haine qu'elles propagent. Enfin, les modifications proposées à la *Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet* contribueraient aux enquêtes sur les crimes graves de pornographie juvénile.

En élargissant la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la VFS, le gouvernement du Canada investit un million de dollars par année pour déployer des activités visant à prévenir et à contrer l'intimidation et la cyberintimidation chez les enfants et les jeunes. Ce financement est utilisé pour soutenir la mise en œuvre et l'évaluation de projets communautaires d'intervention, mener des recherches pour accroître les connaissances sur ce qui fonctionne afin de prévenir l'intimidation et la cyberintimidation et élaborer une campagne de sensibilisation pour informer les parents, les jeunes ainsi que le personnel soignant et éducatif sur ce qu'il est possible de faire pour prévenir et contrer la cyberintimidation.

L'une des priorités de la [Stratégie nationale de lutte contre la radicalisation menant à la violence](#) du gouvernement du Canada est d'empêcher que les médias sociaux et autres plateformes en ligne ne soient utilisés comme des outils pour inciter à la violence, publier et diffuser de la propagande et promouvoir la haine. En tant que responsable de cette Stratégie nationale, le [Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence](#) de Sécurité publique œuvre avec des alliées et alliés internationaux et du secteur des technologies, ainsi qu'avec des spécialistes et des praticiennes et praticiens de première ligne partout au Canada, pour prévenir et contrer l'extrémisme violent en ligne. Ce dernier comprend les formes de violence extrémiste motivées par le genre. Par exemple, par l'intermédiaire du programme de subventions et de contributions du [Fonds pour la résilience communautaire](#), le Centre canadien soutient une initiative sur quatre ans contre la haine en ligne dirigée par la YWCA du Canada. Ce projet, intitulé [Bloquons la haine : Favoriser la résilience contre les discours haineux en ligne](#) a été lancé en 2020. Il a pour objectif de comprendre les expériences individuelles et collectives de la haine en ligne à travers le Canada et de développer des solutions générées par la communauté et centrées sur les personnes survivantes, y compris des récits pour contester les discours haineux. Bloquons la haine est conçu pour amplifier ces solutions communautaires en donnant aux communautés locales une formation en littératie numérique et en s'engageant avec le secteur de l'information, de la communication et de la technologie pour orienter efficacement les interventions face aux discours et aux contenus haineux sur les réseaux sociaux.

La Colombie-Britannique a lancé sa nouvelle loi intitulée [Intimate Images Protection Act](#) (en anglais seulement) ainsi que de nouveaux services pour aider les personnes dont les images ou vidéos intimes ont été diffusées sans leur consentement à les retirer du Web, à mettre un terme à leur diffusion et demander une compensation financière.

Lien entre la traite de personnes et la violence fondée sur le sexe facilitée par la technologie

Au Canada, l'utilisation de la technologie à des fins de traite de personnes suscite de plus en plus d'inquiétudes. Les trafiquantes ou les trafiquants utilisent différentes formes de technologie pour exploiter leurs victimes auprès d'un public plus large. Ils utilisent également ces technologies pour réseauter et se mettre en relation avec d'autres trafiquantes ou trafiquants. Le Canada reconnaît l'importance du soutien apporté aux solutions technologiques pour contrer cette criminalité, comme le recours à des enquêteuses et enquêteurs en criminalistique numérique dans les forces de l'ordre qui pourront trouver, extraire, analyser et préserver les preuves sur des appareils numériques. Ces spécialistes utilisent leur expertise pour poursuivre les contrevenantes et contrevenants qui se livrent à la traite de personnes. Dans le cadre de la [Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes](#) et en réponse à la présence accrue de la technologie dans la société, Sécurité publique Canada se sert des plateformes en ligne comme YouTube, Facebook et Instagram pour amplifier sa campagne de sensibilisation [La traite des personnes, ce n'est pas ce que vous pensez](#). Sécurité publique Canada a également utilisé

des plateformes en ligne pour proposer des webinaires de mobilisation des parties prenantes sur des sujets liés à la technologie, et notamment :

- les approches pangouvernementales et les cadres juridiques qui favorisent la coordination dans le domaine du Web, des communications et de la technologie;
- la sensibilisation aux nombreux formats technologiques utilisés pour la traite de personnes et le recrutement, le paiement et la perpétration de ces actes, y compris l'utilisation des cryptomonnaies;
- les progrès des forces de l'ordre en matière d'outils technologiques et de logiciels pour enquêter sur ces affaires et repérer les tendances stratégiques en matière de solutions fondées sur des preuves.

En outre, Sécurité publique Canada codirige le sous-groupe responsable des questions technologiques du Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la traite de personnes. Il s'agit d'un forum permettant aux partenaires de tout le pays de se réunir pour mieux comprendre les nombreuses utilisations des technologies et échanger leurs connaissances sur les façons d'utiliser la technologie pour prévenir et contrer la traite de personnes.

Exploitation sexuelle d'enfants en ligne

De 2014 à 2022, au Canada, la police a déclaré 15 630 affaires d'infractions sexuelles contre des enfants en ligne et 45 816 affaires de pornographie juvénile en ligne. Les filles étaient surreprésentées parmi les victimes pour tous les types d'infractions au cours de cette période de neuf ans. La majorité des victimes d'infractions sexuelles contre des enfants en ligne déclarées par la police étaient des filles, notamment des filles âgées de 12 à 17 ans (71 % des victimes)⁹⁹.

Le gouvernement du Canada est déterminé à contrer la menace croissante que représente l'exploitation sexuelle des enfants en ligne grâce à la [Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne](#) lancée en 2004. Sécurité publique Canada dirige la Stratégie nationale et travaille avec des partenaires stratégiques, comme [Justice Canada](#) et le [Centre national contre l'exploitation d'enfants](#) de la GRC, l'organisme d'application de la loi de la Stratégie nationale et le [Centre canadien de protection de l'enfance](#) (CCPE) pour protéger les enfants et contrer l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

Le gouvernement du Canada a élargi son engagement à contrer l'exploitation sexuelle des enfants en ligne dans le cadre du budget de 2022, en y affectant 41,6 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans et 8,9 millions de dollars par la suite. Ce financement s'appuie sur l'investissement de 22,4 millions de dollars sur trois ans du budget de 2019 visant à soutenir les principales activités de la Stratégie nationale : augmenter les activités de prévention, sensibiliser et réduire la stigmatisation associée à la divulgation; renforcer la

⁹⁹ Savage, L. (2024) [L'exploitation sexuelle des enfants en ligne : un profil statistique des affaires déclarées par la police au Canada, 2014 à 2022 - statcan.gc.ca](#).

capacité du Canada à poursuivre les auteurs et auteures d'infractions; approfondir les connaissances sur la question et les partager, et renforcer la collaboration entre les partenaires et les parties prenantes qui travaillent à contrer ce crime.

Dans le cadre des efforts de la Stratégie nationale, le gouvernement du Canada fournit également un financement (15 millions de dollars entre 2019 et 2022 et 24 millions de dollars pour 2022-2027) pour renforcer la capacité des unités provinciales et municipales de Lutte contre l'exploitation des enfants dans Internet (LEEI). Ces unités spécialisées jouent un rôle clé dans les enquêtes et les poursuites dans les affaires de cyberexploitation des enfants, ainsi que dans le secours apporté aux enfants victimes. Le financement des unités locales de LEEI continue de permettre à Sécurité publique Canada et au gouvernement du Canada de recueillir et de surveiller davantage de données sur les victimes et les personnes délinquantes présumées. En 2023-2024, les exigences en matière de déclaration seront ajustées pour obliger les unités de LEEI à recueillir des données démographiques sur les victimes et les personnes accusées si elles le peuvent.

La Stratégie nationale finance le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) pour fournir des programmes destinés aux personnes ayant un intérêt sexuel envers les enfants afin de prévenir l'exploitation sexuelle des enfants. L'un des éléments du projet du CAMH est une ligne téléphonique nationale anonyme qui offre un soutien en matière de prévention aux personnes à risque de délinquance, appelée Parler pour changer.

Le gouvernement du Canada verse 2,95 millions de dollars par année au CCPE, un organisme de bienfaisance qui se consacre à réduire la victimisation des enfants en proposant des programmes et des services nationaux au public. Le CCPE est responsable du fonctionnement de [cyberaide!ca](https://www.cyberaide.ca), une ligne nationale d'information où les Canadiennes et les Canadiens peuvent signaler les cas suspects de cyberexploitation sexuelle d'enfants. Le CCPE gère également le [Projet Arachnid](#), un robot d'indexation Web automatisé qui détecte et traite des dizaines de milliers d'images par seconde et envoie des avis de retrait aux prestataires de services en ligne pour supprimer les contenus montrant l'exploitation sexuelle d'enfants à l'échelle mondiale.

Le Canada reconnaît également que la mobilisation de l'industrie numérique est essentielle pour éliminer l'exploitation et les abus sexuels sur enfants en ligne. Il continue de collaborer avec l'industrie numérique canadienne pour promouvoir les *Principes volontaires pour contrer l'exploitation et les abus sexuels sur enfants en ligne* par le biais d'un dialogue constructif axé sur des solutions collaboratives à cette menace croissante. Le Canada continue également de collaborer avec des partenaires au niveau international sur la mobilisation de l'industrie. Parmi ses partenaires, citons le Sommet des leaders nord-américains, la Réunion des ministres des cinq nations et le G7. Le Canada surveille également de près les nouvelles tendances, telles que la sextorsion financière et l'utilisation de l'intelligence artificielle générative pour produire des documents montrant l'exploitation sexuelle d'enfants.

ALLOUER DES RESSOURCES AUX ORGANISMES PARTENAIRES POUR CONTRER LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE

Depuis 2017-2018, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de FEGC, a investi plus de 308,9 millions de dollars dans plus de 730 projets visant à faire progresser les efforts de prévention et d'élimination de la VFS. Voici certains investissements importants en cours qui profitent directement aux organismes :

- Sur cinq ans, 14 millions de dollars et 2 millions de dollars par la suite, pour aider les organismes à élaborer et à adopter des pratiques prometteuses de prévention ou d'intervention auprès des groupes à risque et des personnes survivantes de la traite de personnes – un investissement dans le cadre de la [Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes](#) du Canada.
- En 2017 et 2018, un investissement initial de 55 millions de dollars sur cinq ans et de 12 millions de dollars par la suite pour soutenir les organismes dans le cadre du Programme de financement de la lutte contre la VFS. Ce dernier a également été soutenu par un investissement de 105 millions de dollars sur cinq ans en 2021 pour améliorer le programme d'initiatives visant à impliquer les hommes et les garçons; à mettre fin à la traite de personnes; à soutenir les groupes à risque et les personnes survivantes; et à fournir un soutien pour mettre à l'essai et adopter des pratiques exemplaires.

Comme mentionné à la section 2 du présent rapport, avec le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a mobilisé de manière proactive 300 millions de dollars supplémentaires en financement d'urgence pour soutenir plus de 1 400 organismes. Il s'agissait notamment de refuges pour femmes, de centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles et d'autres organismes fournissant des services essentiels aux victimes de VFS. Ce financement assure la continuité des services et renforce la capacité des organismes qui fournissent des services et des mesures de soutien essentiels et souvent vitaux aux victimes de VFS. Grâce à ce financement, plus de quatre millions de victimes de violence ont eu un endroit sûr vers lequel se tourner et ont eu accès à des mesures de soutien partout au Canada.

Dans le cadre du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), le gouvernement du Canada a fourni 539,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir les provinces et les territoires dans leurs efforts visant à appliquer le Plan d'action national dans leurs administrations. Ce financement est flexible et permet de répondre aux défis, besoins et priorités de chaque gouvernement provincial et territorial dans le cadre des cinq piliers et fondements du Plan, guidant les efforts visant à mettre fin à la VFS d'un océan à l'autre.

En 2022-2023, le gouvernement du Manitoba a annoncé le lancement d'un nouveau modèle de financement pour les organismes financés dans le cadre de son Programme de financement de la lutte contre la VFS, notamment les refuges, les logements de transition, les centres de ressources pour les femmes et les programmes spécialisés. Il ressort

clairement de la mobilisation auprès des organismes financés par le Programme de financement de la lutte contre la VFS du Manitoba que les niveaux de financement n'étaient pas suffisants pour répondre aux besoins en personnel et à la demande de services. Il y avait également une iniquité significative dans la manière dont des programmes similaires étaient financés.

Le nouveau modèle de financement utilise une approche fondée sur les données et a été conçu pour répondre au besoin d'accroître la capacité au sein des organismes et pour améliorer l'accès aux programmes et aux mesures de soutien. La conception du modèle de financement tient compte des différences régionales et des facteurs de risque correspondants fondés sur des données probantes. Le nouveau modèle est basé sur une formule pour garantir des montants équitables de financement pour chaque centre de coûts, y compris les dépenses de fonctionnement, les salaires et avantages sociaux, ainsi que les coûts de programmation pour tous les organismes du Programme de financement de la lutte contre la VFS du Manitoba. De plus, il existe un facteur régional qui prend en compte l'augmentation des coûts dans les régions rurales et nordiques. Ce nouveau modèle de financement signifiait une augmentation de près de 8,5 millions de dollars par année pour soutenir ces organismes.

Soutien aux organismes autochtones pour contrer la VFS

Le gouvernement du Canada a collaboré avec des organismes nationaux de femmes autochtones pour adopter des accords relationnels pangouvernementaux. Il s'efforce également d'améliorer l'accès à des services culturellement sûrs, en mettant l'accent sur les services destinés aux femmes autochtones, aux personnes 2ELGBTQI+, aux personnes en situation de handicap et à d'autres groupes marginalisés susceptibles de subir une discrimination croisée. Le budget fédéral de 2021 a engagé 55 millions de dollars pour accroître la capacité des organismes de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones, et les aider à éliminer les causes profondes de la violence et à offrir des programmes de prévention dans leurs communautés.

Le [Programme de soutien pour les organisations de femmes et de personnes 2ELGBTQIA+ autochtones](#) a été conçu pour tisser et soutenir des relations basées sur la confiance et le respect, et pour responsabiliser les organismes de femmes et de personnes 2ELGBTQIA+ autochtones dans les processus décisionnels. Les objectifs du programme consistent notamment à impliquer la base locale dans les programmes législatifs et politiques du gouvernement, à garantir que les politiques gouvernementales reflètent les priorités locales, à sensibiliser les communautés locales aux politiques gouvernementales et à améliorer l'accès aux occasions de financement. Entre 2021 et 2026, RCAANC aura fourni plus de 33 millions de dollars pour des projets, avec plus de 8 millions de dollars de financement continu mis de côté pour permettre un financement de projets

stable et à plus long terme afin de soutenir les organismes de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones¹⁰⁰.

Échelle internationale

Entre 2018 et 2023, le Canada a fourni plus de 380 millions de dollars d'aide internationale à des partenaires menant des projets qui préviennent et travaillent à contrer la violence sexuelle et la VFS. Cela comprend les pratiques préjudiciables, telles que les mariages d'enfants, précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine/l'excision¹⁰¹.

Parallèlement à ce soutien et au cours de la même période, le Fonds canadien d'initiatives locales a versé 11 163 435 \$ à 349 initiatives menées par des organismes de la société civile pour contrer la violence sexuelle et la VFS.

L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LES MÉDIAS

Le CRTC est le tribunal administratif fédéral indépendant qui réglemente et supervise la radiodiffusion et les télécommunications dans l'intérêt public. La [Loi sur la radiodiffusion](#) confère au CRTC ses pouvoirs de réglementation. La *Loi* stipule que le système canadien de radiodiffusion devrait, « *par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi, répondre aux besoins et aux intérêts de l'ensemble des Canadiens – notamment des Canadiens qui sont issus des communautés noires ou d'autres communautés racisées ou qui représentent la diversité de par leurs antécédents ethnoculturels, leur statut socio-économique, leurs capacités et handicaps, leur orientation sexuelle, leur identité ou expression de genre et leur âge – et refléter leur condition et leurs aspirations, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples et les langues autochtones* ».

Parmi les mesures du CRTC pour atteindre ces objectifs, citons l'obligation pour les entreprises de télédiffusion et de radiodiffusion autorisées de respecter le [Code sur la représentation équitable de l'Association canadienne des radiodiffuseurs](#) (2008). Il garantit la représentation équitable de toutes les personnes dans la programmation de la télévision et de la radio. Le Code énonce notamment des règles visant à empêcher la diffusion de contenu qui serait discriminatoire, stéréotypé, dégradant ou stigmatisant à l'égard de certaines personnes ou certains groupes, notamment en raison de leur genre. Le CRTC a également mis en place des méthodes pour examiner et traiter les plaintes à ce sujet. Les méthodes peuvent être internes ou passer par le [Conseil canadien des normes de la radiodiffusion](#), un organisme national d'autoréglementation.

¹⁰⁰ Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. (2023) [Projets financés dans le cadre de l'initiative du budget de 2021 : Soutenir les organisations de personnes 2ELGBTQI+ autochtones – Canada.ca](#)

¹⁰¹ Affaires mondiales Canada. (2019 – 2024) [Données sur l'aide internationale du Canada – international.gc.ca](#)

3.4 Participation, responsabilité et institutions sensibles au genre

La promotion de l'égalité à tous les niveaux de direction est essentielle à une société juste et démocratique. Elle conduit également à une meilleure prise de décision. L'égalité des genres et la diversité aux postes de direction entraînent également une meilleure gestion, une plus grande disponibilité de membres du personnel qui ont des qualifications, un engagement plus fort du personnel et une productivité plus élevée. Malgré les progrès, les femmes, y compris les femmes diverses, et les personnes de diverses identités de genre font toujours face à des obstacles pour obtenir des rôles de direction et de prise de décision dans la société canadienne, y compris dans la sphère politique. Historiquement, les femmes ont été sous-représentées dans la politique canadienne. Cependant, plusieurs initiatives ont été lancées ces dernières années pour contribuer à soutenir les femmes et l'égalité des genres dans la vie publique et la prise de décision.

PROMOUVOIR L'EXERCICE DU POUVOIR PAR LES FEMMES ET LEUR PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

Le gouvernement du Canada continue de faire progresser l'égalité des genres et la diversité dans toutes les sphères d'influence et de prise de décision, et reste attaché à un Cabinet paritaire depuis 2015. Les femmes occupent actuellement d'importants postes ministériels, notamment ceux de ministre des Finances et vice-première ministre, de présidente du Conseil du Trésor et de ministre des Affaires étrangères¹⁰². Au Parlement fédéral, on comptait 30,6 % de députées en 2022, contre 27 % en 2018¹⁰³. En outre, les femmes représentent plus de la moitié des fonctionnaires à l'échelle fédérale et plus de la moitié de tous les cadres. Le Canada est notamment le seul membre du G20 à avoir atteint la parité entre les femmes et les hommes dans les postes de direction de la fonction publique^{104, 105}.

Historiquement, les femmes ont été sous-représentées dans la politique canadienne, notamment en tant que députées. Cependant, la Chambre des communes a adopté de nouvelles politiques en 2019 pour aider à éliminer les obstacles pour les parlementaires enceintes en leur permettant de prendre jusqu'à quatre semaines de congé à la fin de leur grossesse. En outre, la Chambre a convenu que les nouveaux parents siégeant en tant que membres pourraient prendre jusqu'à 12 mois de congé parental. Auparavant, les membres de la Chambre des communes qui manquaient plus de 21 jours de séance, autrement que pour cause de maladie ou d'engagements officiels, se voyaient déduire 120 \$ par jour de leur salaire¹⁰⁶.

¹⁰² <https://www.pm.gc.ca/fr/cabinet>

¹⁰³ Emploi et Développement social Canada. (2023) [Examen national volontaire 2023 du Canada – Une démarche continue à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'atteinte des objectifs de développement durable – Canada.ca](#)

¹⁰⁴ Bureau du Conseil privé. (2023) [Trentième rapport annuel au premier ministre sur la fonction publique du Canada – Canada.ca](#)

¹⁰⁵ Global Government Forum. [Report – Women Leaders Index](#). [en anglais seulement]

¹⁰⁶ <https://www.cbc.ca/news/politics/parental-leave-commons-1.5175413>

Les efforts déployés dans le cadre de l'initiative [Leadership des femmes](#) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont donné lieu à la première Assemblée législative paritaire en 2019-2023. Il s'agissait de la première et de la seule Assemblée législative paritaire au Canada, dirigée par la seule femme première ministre du Canada à l'époque. L'Assemblée législative précédente des Territoires du Nord-Ouest, la 18^e, ne comptait que 2 femmes parmi ses 19 membres. Lors des dernières élections de 2023 à la 20^e Assemblée législative, 8 des 19 sièges ont été attribués à des femmes et 11 à des hommes, soit un léger déséquilibre. Cependant, le Cabinet compte actuellement quatre femmes et trois hommes.

Leadership autochtone

Soulignant l'importance du leadership autochtone et de la participation communautaire, [le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) met l'accent sur les familles et les personnes survivantes dans son élaboration et son application. Plus de 100 femmes, personnes 2ELGBTQI+ et autres parties prenantes autochtones ont contribué au plan. Elles ont souligné la nécessité de récupérer des rôles sacrés d'exercice du pouvoir et d'éliminer les causes élargies de la violence, comme le racisme et les inégalités.

Le Programme de soutien pour les organisations de femmes et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones a été conçu pour tisser et soutenir des relations basées sur la confiance et le respect, et pour responsabiliser les organismes de femmes et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans les processus décisionnels. Les objectifs du programme consistent notamment à impliquer la base locale dans les programmes législatifs et politiques du gouvernement du Canada, à garantir que les politiques gouvernementales reflètent les priorités locales, à sensibiliser les communautés locales aux politiques gouvernementales et à améliorer l'accès aux occasions de financement.

Le gouvernement du Canada a fourni 36,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 8,6 millions de dollars par la suite pour soutenir les organismes de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Ce financement vise à garantir que les voix et les perspectives des femmes et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones sont prises en compte dans tous les aspects de la prise de décision ayant une incidence sur leur vie. De plus, le gouvernement fédéral a fourni 20,3 millions de dollars sur cinq ans pour travailler avec des partenaires autochtones afin de garantir que des outils de surveillance seraient adoptés pour mesurer les progrès et tenir le gouvernement responsable.

L'Accord Canada-Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), signé en février 2019, officialise un processus relationnel. Il expose la manière dont le gouvernement du Canada et l'AFAC travailleront ensemble pour garantir que les voix des femmes autochtones du Canada sont reflétées dans les politiques, les programmes et la législation.

La Déclaration Canada – Les Femmes Michif Otipemisiwak, signée en 2019, engage les parties à collaborer pour faire progresser les priorités des femmes et des filles de la Nation métisse. Cette entente contribuera à formaliser la relation existante avec Les Femmes

Michif Otipemisiwak et à coordonner une approche visant à assurer la sécurité et le bien-être des femmes et des filles de la Nation métisse. Cela se fera en déterminant, avec les ministères fédéraux, les priorités politiques propres à leurs besoins. La déclaration souligne la nécessité d'adopter le point de vue de l'ACS Plus intersectionnelle et culturellement adaptée pour faire avancer ces priorités.

Depuis 2017, le Canada et l'organisme Pauktuutit Inuit Women of Canada se sont associés dans le cadre d'initiatives importantes qui soutiennent les priorités énoncées dans le protocole d'entente des parties. Il s'agit notamment de combler les écarts socio-économiques auxquels sont confrontés les femmes et les enfants inuits, de prévenir la violence et la maltraitance et de promouvoir la santé et le bien-être. Ils se sont également associés dans des initiatives axées sur des questions nouvelles et émergentes, notamment les questions liées à la jeunesse et à l'exercice du pouvoir par les femmes.

Les négociations fondées sur les droits constituent l'un des moyens les plus concrets permettant aux communautés de faire avancer les articles 3, 4 et 37 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. La négociation de traités, d'ententes et d'autres dispositions constructives contribue à l'objectif à long terme, qui consiste à garantir que les peuples autochtones peuvent faire progresser leurs visions d'autodétermination et de gouvernance. Cela suppose de restaurer le rôle des femmes dans les structures de gouvernance. Les nations autochtones autonomes sont les mieux placées pour prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour soutenir les femmes dans les structures de gouvernance. Ces négociations appuient également les efforts fédéraux visant à répondre aux [appels à la justice de la FFADA](#) dans certains aspects de la gouvernance, créant ainsi de nouvelles occasions pour accueillir les points de vue des femmes et des filles autochtones.

Le gouvernement du Canada participe actuellement à plus de 173 tables de négociation actives avec des groupes autochtones, y compris des organismes de femmes autochtones, partout au Canada. Ces négociations explorent de nouvelles façons de travailler ensemble pour faire progresser la réconciliation et l'autodétermination. Les tables de négociation offrent un cadre permettant aux groupes autochtones de faire valoir leurs priorités, leurs intérêts et leurs besoins uniques, et de concevoir conjointement un processus pour y répondre en élaborant des accords pratiques avec Canada.

ACCÈS DES FEMMES À L'EXPRESSION ET À LA PRISE DE DÉCISION DANS LES MÉDIAS

Au cours des dernières années, le CRTC a mis en place plusieurs mesures pour promouvoir les occasions de production télévisuelle pour les femmes. En décembre 2018, le CRTC a organisé le Sommet sur les femmes dans la production. Lors de ce sommet, les décisionnaires des plus grandes entreprises de diffusion publiques et privées de langue française et anglaise du Canada ont évoqué la recherche de solutions durables pour donner aux femmes un meilleur accès aux postes créatifs clés et aux budgets de production dans le

secteur canadien de la production télévisuelle et cinématographique. Après le Sommet, toutes les participantes et tous les participants ont convenu de travailler sur un plan d'action volontaire adapté à leurs entreprises et à leurs marchés pour résoudre ce problème. Depuis, chaque année, les sept plus grandes entreprises de radiodiffusion canadiennes publient sur leurs sites Web leur plan d'action sur les progrès vers l'atteinte de la parité entre les femmes et les hommes dans leurs productions internes et celles qui leur sont commandées. Tous les plans d'action sont également accessibles en lien sur la [page Parité entre les genres](#) du site Web du CRTC.

De plus, depuis 2019, le CRTC exige que les grands groupes de propriété canadiens dans la radiodiffusion de langue française et anglaise lui soumettent des [rapports annuels sur la production](#). Les rapports comprennent des renseignements sur les efforts déployés par les entreprises de radiodiffusion pour commander des programmes réalisés par des productrices, réalisatrices, scénaristes, cinéastes et monteuses. Dans ces rapports, les entreprises de radiodiffusion doivent également répertorier les programmes dans lesquels les femmes sont les premières et deuxièmes interprètes principales.

De plus, lors du [renouvellement de licence de 2022](#) pour la Société Radio-Canada (SRC)¹⁰⁷, le CRTC a accordé un crédit d'intersectionnalité par rapport à l'exigence de la SRC en matière de dépenses sur les émissions indépendantes canadiennes produites par les peuples autochtones, les personnes racisées, les personnes en situation de handicap et les personnes qui s'auto-identifient à la communauté 2ELGBTQI+ et qui s'auto-identifient également comme des femmes. Le CRTC exige également que la SRC dépose des données sur la dotation de postes qui ont une incidence directe sur la diversité de la programmation et sur la prise de décision en matière de programmation pour les femmes qui s'auto-identifient comme appartenant à ces communautés.

Récemment, le nombre de femmes nommées gouverneures en conseil a augmenté. Cette augmentation comprend les femmes occupant les postes de [direction du CRTC](#), tels que ceux de présidente et première dirigeante¹⁰⁸, de vice-présidente¹⁰⁹, Radiodiffusion et de conseillères régionales. Les femmes représentent la plupart de ces nominations au CRTC.

MÉCANISMES NATIONAUX POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Le Canada est un État fédéré et une monarchie constitutionnelle composée de 10 provinces et 3 territoires. Selon la structure constitutionnelle du Canada, les pouvoirs législatifs sont répartis entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires. En vertu de la Constitution canadienne, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont compétence en matière d'éducation, d'administration de la justice, de services sociaux et de soins de santé. Les gouvernements FPT prennent des mesures pour soutenir l'égalité entre les femmes et

¹⁰⁷ La SRC est le radiodiffuseur public canadien.

¹⁰⁸ Nommée en 2023.

¹⁰⁹ Nommée en 2024.

les hommes. Cela signifie que les différents aspects de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing* relèvent de différents ordres de gouvernement.

La *Charte canadienne des droits et libertés* énonce les droits et libertés que la population partout au pays estime nécessaires dans une société libre et démocratique. Cela comprend les droits à l'égalité, tels qu'énoncés à l'article 15. La Charte est inscrite dans la Constitution canadienne et a préséance sur les autres lois. Toutes les lois, tous les règlements, toutes les politiques et tous les programmes de tous les gouvernements du Canada doivent être conformes à la Constitution, qui est la loi suprême du Canada. Les droits à l'égalité sont protégés dans tous les ordres de gouvernement au Canada par des lois qui interdisent la discrimination fondée sur plusieurs motifs, y compris le genre. Ces lois s'appliquent à toutes les entités publiques et privées.

L'égalité des genres au sein du gouvernement fédéral

L'ancien Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme a été créé au sein du Bureau du Conseil privé en 1970 pour répondre à une recommandation du [Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada](#). Depuis 1971, le gouvernement du Canada a une ministre responsable de la condition féminine.

En 1976, le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme devient un organisme ministériel financé par un budget annuel approuvé par le Parlement. Le Bureau a défendu l'égalité pour les femmes et leur pleine participation à la vie économique, sociale et démocratique du Canada.

Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres

Le 13 décembre 2023, FEGC a célébré le cinquième anniversaire de sa création par le biais de la [Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres](#). Cette loi a formalisé les rôles importants de FEGC et de sa ministre ainsi que le travail à accomplir.

FEGC fait progresser l'égalité des genres, notamment l'égalité économique, sociale et politique en ce qui concerne le sexe, l'orientation sexuelle ainsi que l'identité de genre et l'expression de genre. Le Ministère promeut une meilleure compréhension de l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires, notamment la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, la situation socio-économique, le lieu de résidence et le handicap. En 2021, le Secrétariat 2ELGBTQI+ a quitté le ministère du Patrimoine canadien pour rejoindre FEGC.

FEGC joue le rôle de rassembleur, de courtier de connaissances et d'agent de renforcement des capacités pour faire progresser l'égalité des genres. Il mène des activités telles que l'élaboration et l'analyse des politiques; offre des programmes qui renforcent la capacité des organismes à éliminer les obstacles systémiques à l'égalité des genres; mène des recherches, la collecte de données et des analyses; et sensibilise le public par des activités de sensibilisation. FEGC fournit également des conseils au gouvernement fédéral pour atteindre ses résultats et objectifs en matière d'égalité des genres, notamment en plaidant

en faveur d'une budgétisation fondée sur le genre, en aidant à la transmission d'expertise et en renforçant les capacités au sein du gouvernement fédéral pour une ACS Plus solide. FEGC sert aussi de point central de transmission d'expertise partout au pays et auprès de partenaires internationaux.

Collaboration fédérale-provinciale-territoriale

Pour faire progresser l'égalité des genres, tous les ordres de gouvernement du Canada doivent collaborer. Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ont des ministres responsables de la condition féminine. Certains disposent également de comités consultatifs indépendants chargés d'améliorer la condition des femmes et de faire progresser l'égalité des genres.

Le canal officiel de collaboration axée sur le genre entre les gouvernements à l'échelon fédéral, provincial et territorial est le [Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables de la condition féminine](#). Grâce au Forum, les ministres se réunissent chaque année depuis 1982 pour coopérer sur des questions politiques, sensibiliser aux problèmes et préoccupations des femmes et des filles et faire preuve d'influence dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les travaux du Forum progressent actuellement à travers cinq piliers prioritaires :

- Participation à l'économie et prospérité
- Éducation et perfectionnement des compétences
- Leadership et participation à la démocratie
- VFS et accès à la justice
- Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Le travail des gouvernements en faveur de l'égalité des genres est effectué par un vaste réseau d'organismes de la société civile canadienne qui travaillent à faire progresser l'égalité des genres. Ces organismes collaborent avec les gouvernements et plaident en faveur de mesures supplémentaires.

Gouvernements et organismes de défense autochtones

Le Canada s'engage activement auprès des groupes autochtones, notamment dans le cadre de réunions bilatérales et trilatérales avec les gouvernements à l'échelon fédéral, provincial et territorial. Citons par exemple la collaboration avec les leaders autochtones pour trouver des priorités communes, élaborer des approches conjointes et suivre les progrès, comme les réunions ordinaires ont lieu entre les ministres FPT responsables de la condition féminine et les leaders et représentantes et représentants autochtones nationaux : l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Congrès des peuples autochtones, Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), Les Femmes Michif Otipemisiwak/Femmes de la Nation métisse, le Ralliement national des Métis (RNM), l'AFAC et Pauktuutit Inuit Women of Canada.

Même si les priorités communes varient d'un forum à l'autre, plusieurs d'entre elles touchent à des questions d'une importance capitale pour le bien-être des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre, notamment :

- adopter les [appels à la justice de l'Enquête sur les FFADA](#);
- appliquer la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#);
- adopter les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;
- maintenir l'ordre et la sécurité communautaire;
- récupérer, revitaliser et maintenir les langues autochtones;
- assurer la réconciliation économique;
- réformer les services à l'enfance et à la famille pour assurer le bien-être des enfants des Premières Nations;
- élaborer des mesures, y compris des projets de loi, pour contrer la discrimination systémique dans les établissements de soins de santé;
- combler les écarts socio-économiques dans les communautés autochtones (eau potable, logement, etc.).

AUTRES OUTILS POUR INTÉGRER L'ÉGALITÉ DES GENRES

L'[ACS Plus](#) est le principal outil du Canada pour intégrer l'égalité des genres dans tous les secteurs. L'ACS Plus est un outil d'analyse visant à soutenir l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs¹¹⁰. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est touché par une initiative ou qui en bénéficiera; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux besoins divers des personnes les plus touchées; et de prévoir et d'atténuer tous les obstacles à l'accès à l'initiative et à son profit.

Le Canada s'est d'abord engagé à intégrer l'égalité des genres dans le cadre de sa réponse à la *Déclaration et au Programme d'action de Beijing des Nations Unies* de 1995, à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'analyse était initialement axée principalement sur les différences entre les genres (1995-2011), mais elle est devenue plus intersectionnelle au fil du temps pour refléter la diversité au sein des groupes et pour mieux comprendre comment une combinaison unique de facteurs façonne l'expérience de chaque personne. En 2011, le gouvernement du Canada a ajouté le « Plus » à l'ACS pour rappeler de façon visible la nécessité d'élargir la portée de l'analyse pour inclure un éventail de facteurs identitaires et structurels, en mettant l'accent sur leurs intersections. L'ACS Plus robuste et intersectionnelle contribue à une gamme de stratégies et de priorités gouvernementales. Elle est conçue pour garantir que « personne n'est laissé de côté¹¹¹ » en tirant parti des politiques gouvernementales (p. ex. fiscalité, protection sociale) pour parvenir progressivement à une plus grande égalité et en promouvant l'équité, la justice et l'inclusion pour tout le monde.

¹¹⁰ Femmes et Égalité des genres Canada. [Qu'est-ce que l'Analyse comparative entre les sexes Plus? – Canada.ca](#)

¹¹¹ « Ne laisser personne de côté » est l'une des valeurs universelles et un principe fondateur du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Un deuxième outil d'intégration utilisé par le gouvernement du Canada est la [Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes](#). Le Parlement a adopté la Loi en décembre 2018. Elle inscrit la budgétisation sensible aux sexes¹¹² dans les processus de gestion budgétaire et financière du gouvernement du Canada, garantissant que toutes les mesures adoptées comprennent une approche de l'ACS Plus. Cela étend la portée de l'ACS Plus à l'examen des dépenses fiscales, des transferts fédéraux et de l'assiette des dépenses existante¹¹³. La Loi comporte trois exigences clés. Premièrement, elle exige que le ministre des Finances dépose un rapport faisant état des répercussions, selon le sexe et en matière de diversité, de toutes les nouvelles mesures énoncées dans le plan budgétaire. Deuxièmement, elle oblige le ministre des Finances à publier l'analyse des répercussions, selon le sexe et en matière de diversité, des dépenses fiscales, telles que les exonérations, les déductions ou les crédits fiscaux, qu'elle estime indiquées. Enfin, elle exige que la présidente ou le président du Conseil du Trésor rende publiques des analyses de répercussions, selon le sexe et en matière de diversité, des programmes en place du gouvernement du Canada que la présidente ou le président, en consultation avec la ministre ou le ministre des Finances, estime indiqués. Conformément aux exigences de la [Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes](#), le rapport sur les répercussions comprend des renseignements sommaires sur les répercussions, en matière de genre et de diversité, de chaque nouvelle mesure du budget. Le rapport sur les répercussions le plus récent montre que l'adoption de l'ACS Plus dans l'ensemble des programmes fédéraux a contribué à améliorer les résultats pour la population canadienne. Les résultats de l'ACS Plus sont également mieux intégrés dans d'autres rapports des ministères et organismes gouvernementaux, la plupart ayant pris des mesures pour recueillir des données ventilées sur les programmes gouvernementaux et pour rendre compte de leurs répercussions en matière de genre et de diversité¹¹⁴.

Outre les rapports spécifiques sur les résultats en matière de genre et de diversité, le cadre budgétaire du Canada est également encadré par le [Cadre de qualité de vie](#). Ce dernier a été conçu pour mesurer ce qui compte le plus pour la population canadienne. Il rassemble des ensembles de données économiques, sociales et environnementales pour soutenir la budgétisation, la prise de décision et la mesure de la qualité de vie de la population canadienne. Le Cadre de qualité de vie comprend 84 indicateurs, organisés en une série de domaines : prospérité, santé, société, environnement et saine gouvernance. Le Cadre comprend également deux perspectives transversales qui sont appliquées dans tous les domaines : la [perspective de l'équité et de l'inclusion](#) (appliquée grâce à l'ACS Plus) et la [perspective de la durabilité et de la résilience](#)¹¹⁵.

¹¹² Budgétisation sensible aux sexes : Une façon pour les gouvernements de promouvoir l'égalité entre les genres dans le processus d'établissement de budget en procédant à une évaluation des budgets existants tout en incluant une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses pour promouvoir l'égalité des genres. Source : D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil de l'Europe.

¹¹³ Gouvernement du Canada. (2023) [Lois fédérales sur l'égalité des genres au Canada – international.gc.ca](#)

¹¹⁴ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (2023). [2021-2022 Les sexes et la diversité : répercussions des programmes – Canada.ca](#).

¹¹⁵ Ministère des Finances Canada (2023) [Rapport sur les répercussions du budget de 2023 – budget.canada.ca](#).

Il existe également plusieurs outils de coordination interministérielle et de surveillance gouvernementale pour évaluer, surveiller et rendre compte de l'adoption de l'ACS Plus dans les programmes, initiatives et politiques fédéraux. Par exemple, en mai 2022, la vérificatrice générale du Canada a publié les résultats de son [troisième audit de l'ACS Plus](#). L'audit a mis en évidence les réalisations et a signalé les possibilités d'amélioration en cours. En réponse à ce rapport, le gouvernement du Canada a élaboré ses [Réponses de la direction et son plan d'action](#), déposés en novembre 2022, qui contiennent des mesures concrètes pour aborder les domaines à améliorer.

De plus, le Sénat du Canada, organisme nommé dont le mandat s'étend au-delà des cycles électoraux, a utilisé son Comité permanent des Affaires sociales, des Sciences et de la Technologie pour enquêter sur l'adoption de l'ACS Plus dans le processus politique, les obstacles à son adoption et la manière de soutenir une analyse intersectionnelle plus approfondie. Le Comité a entendu plusieurs témoins, dont la vérificatrice générale, des parties prenantes de la société civile, des organismes autochtones, des universitaires et des représentantes et représentants du gouvernement fédéral (dont FEGC). Ce travail a donné lieu à un rapport intitulé [Tous ensemble – Le rôle de l'analyse comparative entre les sexes plus dans le processus d'élaboration des politiques : Réduire les obstacles à une analyse intersectionnelle inclusive des politiques](#). Il comprenait des recommandations concrètes sur la manière de surmonter les difficultés liées à l'adoption de l'ACS Plus.

Les recommandations portent sur la nécessité de progrès continus en matière d'image de marque, de partenariat/participation, de mesures continues pour donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale, de formation, de calendrier d'application de l'ACS Plus, de ressources, de données, de responsabilisation et de recherche d'ambassadrices et d'ambassadeurs au sein de la haute direction. Le gouvernement du Canada salue les efforts et les idées du Comité et envisage des mesures pour donner suite à ces recommandations dans le cadre des efforts visant à améliorer le cadre, les paramètres et l'infrastructure d'une ACS Plus robuste et intersectionnelle.

En plus de maintenir son engagement envers l'ACS Plus et d'améliorer constamment l'approche canadienne en matière d'intégration des genres et de l'égalité, le gouvernement du Canada a réalisé des investissements stratégiques pour garantir la disponibilité et l'accès à des données probantes intersectionnelles significatives. En 2018, le gouvernement du Canada a par exemple annoncé des investissements dans le nouveau Centre des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion à Statistique Canada. En 2019, ce Centre a lancé le [Carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion](#), où toutes les données désagrégées sont hébergées, catégorisées et rendues accessibles dans plusieurs formats analytiques. Dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada a annoncé 170 millions de dollars pour que Statistique Canada soutienne le [PADD](#)¹¹⁶.

¹¹⁶ Bureau du vérificateur général. (2022). [Rapport 3 – Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes Plus – oag-bvg.gc.ca](#)

Le Nouveau-Brunswick compte au moins 32 000 personnes 2ELGBTQI+ et au moins 2 100 personnes bispirituelles, transgenres, non binaires et de diverses identités de genre. Pour servir au mieux le public, les membres du personnel du secteur public doivent avoir conscience des diverses identités de genre et orientations sexuelles et faire preuve d'inclusivité devant ces réalités. En 2021, il y avait 675 hommes transgenres et 695 femmes transgenres au Nouveau-Brunswick. Au total, 815 personnes étaient non binaires. Le Nouveau-Brunswick comptait la deuxième plus forte proportion (0,26 %) d'hommes transgenres et la troisième plus forte proportion (0,39 %) de personnes non binaires âgées de 15 à 34 ans au Canada. Pour compléter la formation sur l'ACS Plus, FEGC a élaboré une séance de formation sur le genre, la diversité et l'inclusion à propos de sujets liés aux transgenres et à la diversité de genre. Lancée en 2022, la formation sur le genre, la diversité et l'inclusion a été dispensée à environ 2 700 fonctionnaires.

Le gouvernement du Canada a soutenu Les Femmes Michif Otipemisiwak, l'AFAC et l'organisme Pauktuutit Inuit Women of Canada dans l'élaboration ou la mise à jour de leurs propres cadres d'ACS Plus axés sur les Autochtones. Les trois organismes ont publié leurs cadres respectivement en 2019, 2020 et 2022. Ces cadres, ainsi que la mobilisation continue auprès de ces partenaires et d'autres partenaires autochtones, continuent de façonner l'application d'une ACS Plus respectueuse des cultures autochtones. Cela suppose de l'appliquer à l'élaboration, au renouvellement et à l'évaluation de politiques, de programmes et de services dans tous les secteurs. SAC a créé le Groupe de travail sur l'ACS Plus avec des partenaires autochtones en juin 2023 pour recueillir des commentaires et valider continuellement son approche, sa formation et ses outils, et pour déterminer et faire progresser les principales priorités conjointes sur l'ACS Plus.

L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

La [Commission canadienne des droits de la personne](#) (CCDP) est la commission fédérale pour l'égalité du Canada. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement fédéral. La Commission et le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) ont été créés par la [Loi canadienne sur les droits de la personne](#) (LCDP), qui est la loi fédérale sur l'égalité du Canada. Chacune des provinces et chacun des territoires du Canada possèdent leur propre commission ou tribunal pour l'égalité. Bien que les fonctions de ces organismes varient, leurs fonctions communes comprennent le règlement ou la médiation des plaintes pour discrimination déposées en vertu de la législation relevant de la compétence de la commission et l'élaboration et la conduite d'initiatives d'éducation et de sensibilisation aux droits de la personne.

Les gouvernements FPT ont chacun adopté des lois interdisant la discrimination pour plusieurs motifs en matière d'emploi; la fourniture de biens, de services et d'installations généralement accessibles au public; et l'hébergement. Cette législation s'applique différemment du droit à l'égalité, protégé par la Constitution dans la *Charte canadienne des*

droits et libertés, puisqu'elle offre une protection contre la discrimination de la part de personnes du secteur privé et des gouvernements. Toute personne au Canada a le droit de déposer une plainte pour discrimination auprès de la CCDP en vertu de la LCDP. Le rôle de la CCDP est celui d'un organisme de contrôle, ce qui signifie qu'elle décide si les plaintes sont fondées en matière de droits de la personne en vertu de la LCDP. La CCDP a le pouvoir d'enquêter sur les plaintes pour discrimination et, si elle estime que la plainte est justifiée, de renvoyer l'affaire au TCDP qui décidera s'il y a eu discrimination. La CCDP peut également offrir aux parties des services de médiation ou de conciliation, qui peuvent aboutir à un règlement sans avoir recours au TCDP.

La CCDP a le pouvoir de mener des recherches, de sensibiliser et de s'exprimer sur des questions liées aux droits de la personne au Canada. Elle est également chargée de représenter l'intérêt public, d'appliquer la loi et de demander des comptes au gouvernement fédéral sur les questions liées aux droits à l'égalité. La CCDP fournit des renseignements et des ressources sur son site Web, tels que des webinaires, des publications, des guides et des rapports sur un large éventail de sujets liés aux droits de la personne, notamment la discrimination, l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, le harcèlement ainsi que l'évolution des droits de la personne et leur protection au Canada. Le rapport annuel de la CCDP sur ses activités est déposé au Parlement.

Comme indiqué dans le [Rapport annuel de 2022](#) de la CCDP, 46 600 personnes ont communiqué avec la Commission cette année-là. Alors que la plupart ont été aidées sans déposer de plainte, la Commission a accepté 763 plaintes en 2022, dont 19 % étaient liées à une discrimination fondée sur le sexe¹¹⁷. Les plaintes fondées sur le sexe figuraient parmi les trois principaux types de plaintes émanant des Autochtones et des personnes noires. Parmi les plaintes acceptées fondées sur le sexe, 11 % ont été rejetées, 12 % ont été renvoyées au TCDP, 53 % ont été rejetées sur des questions préliminaires et 23 % ont été réglées. Le nombre de nouvelles plaintes fondées sur le sexe adressées au TCDP est demeuré assez stable au cours des dernières années¹¹⁸.

En 2022-2023, la CCDP disposait d'un budget estimé à 41 403 786 \$. Sur ce budget, environ 7 millions de dollars ont été consacrés à la mobilisation et à la promotion des intérêts, 12 millions de dollars aux plaintes et 8 millions de dollars à la conformité proactive. Des renseignements budgétaires détaillés sont disponibles dans le [Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023](#) de la Commission.

Dans le cadre de son rôle de promotion des droits de la personne partout au Canada, la CCDP s'efforce également de soutenir l'équité salariale dans les lieux de travail sous réglementation fédérale. Le Bureau de la commissaire à l'équité salariale, hébergé au sein

¹¹⁷ La proportion de plaintes acceptées fondées sur le sexe au cours des années précédentes était de 12 % en 2021, 23 % en 2020 et 20 % en 2019. En outre, les plaintes fondées sur le sexe représentent systématiquement la quatrième plus grande proportion de plaintes acceptées par la Commission, après le handicap (47 %), la race/couleur/origine nationale ou ethnique (31 %) et la religion (21 %).

¹¹⁸ Le Tribunal a reçu 23 nouvelles plaintes fondées sur le sexe en 2022, 26 plaintes en 2021, 22 plaintes en 2020 et 19 plaintes en 2019. Pour plus de renseignements statistiques, consultez les [rapports annuels](#) du TCDP.

de la CCDP, est responsable de l'administration et de l'application de la [Loi sur l'équité salariale](#) du Canada. L'importance de cette loi est soulignée à la section 3.1 du présent rapport.

En 2019, le gouverneur en conseil a nommé la toute première commissaire fédérale à l'équité salariale du Canada auprès de la CCDP pour appliquer la [Loi sur l'équité salariale](#). La commissaire à l'équité salariale travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes des milieux de travail des secteurs privé et public sous réglementation fédérale pour fournir un soutien et des conseils à propos de l'application de l'équité salariale. En 2022, la commissaire à l'équité salariale a déposé son premier [rapport annuel au Parlement](#). Le rapport met en lumière plusieurs initiatives de l'Unité de l'équité salariale de la CCDP, notamment des publications et le développement d'outils en ligne pour aider les parties prenantes en matière d'équité salariale à mieux comprendre et à respecter leurs obligations. Citons par exemple le développement du Portail sur l'équité salariale, où les parties peuvent déposer des demandes auprès de la commissaire à l'équité salariale et échanger des documents liés à leur dossier.

La Commission continue également de collaborer avec les employeurs sous réglementation fédérale pour assurer le respect de la [Loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi](#). Cela contribue à éliminer les obstacles à l'emploi dans plusieurs lieux de travail pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes racisées. De plus amples renseignements sur les activités visant à soutenir l'équité en matière d'emploi sont disponibles sur le [site Web](#) de la Commission.

En 2022, la CCDP a publié [45 appels à l'inclusion](#) pour exhorter les gouvernements canadiens et la population du Canada à prendre des mesures concrètes pour améliorer les droits de la personne pour tout le monde. Le document comprend cinq appels pour éliminer la discrimination fondée sur les sexes : mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones; combler l'écart salarial entre les sexes au Canada; éliminer les obstacles à l'emploi des personnes trans et non binaires; protéger les droits des aidantes et aidants naturels; et enquêter sur la coercition sexuelle et la violence à l'égard des personnes détenues dans les prisons fédérales.

3.5 Sociétés pacifiques et inclusives

Le monde est témoin de ce que le Secrétaire général de l'ONU a appelé l'« inversion des gains générationnels¹¹⁹ » en matière de droits de la personne pour les femmes et les filles. Les mouvements anti-genres et antiféministes se multiplient. Les réactions négatives contre les droits de la personne gagnent du terrain au Canada et partout dans le monde, tant en ligne qu'en personne. Les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et de diverses identités de genre autochtones continuent d'être confrontées à la violence et à l'insécurité au Canada en raison des effets persistants du colonialisme. Dans le même temps, les femmes sont en première ligne pour construire la paix. Leur protection et leur

¹¹⁹ Nations Unies (Octobre 2022) [Rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité](#).

inclusion significative dans les institutions et les processus décisionnels ne constituent pas seulement des fins louables en soi, mais aussi un moyen de renforcer une paix et une sécurité durables pour tout le monde.

PROMOUVOIR LE PROGRAMME POUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Le gouvernement du Canada s'est engagé à adopter le programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre de son [Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité](#). Ses principes et thèmes incluent l'importance de contrer la violence sexuelle et la VFS; promouvoir les droits des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre, et soutenir la participation des femmes aux processus liés au bien-être et à la paix.

En 2017, le gouvernement du Canada a lancé le [deuxième Plan national d'action du Canada 2017-2022 pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité](#). Ce plan d'action a renouvelé l'engagement du Canada à prendre des mesures pour bâtir, maintenir et promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives. Dans le cadre d'un suivi en 2023, le gouvernement du Canada a présenté [Les fondements de la paix : Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité \(2023-2029\)](#). Connue aussi sous le nom de « PANC-3 », ce troisième plan d'action national comprend davantage d'engagements au niveau national que les plans d'action précédents. Il aborde par exemple les systèmes et services qui visent à prévenir ou à contrer l'inconduite sexuelle au sein du MDN et des FAC. Il cible également les efforts des FAC visant à favoriser une culture organisationnelle qui soutient le recrutement, le maintien en poste et l'avancement professionnel des femmes ainsi que l'efficacité opérationnelle continue. D'autres initiatives comprennent l'institutionnalisation de l'ACS Plus dans le cadre d'une nouvelle approche organisationnelle et l'alignement des principes, des politiques et des directives avec le programme pour les femmes, la paix et la sécurité, d'après les données de l'ACS Plus et des plans d'action connexes du gouvernement du Canada.

Initiatives autochtones

L'autonomisation et la participation des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones à des rôles de direction sont essentielles à l'avancement des processus liés à la paix, ainsi qu'à leurs droits et à leur bien-être. De nombreuses femmes et personnes de diverses identités de genre autochtones ouvrent la voie à la guérison des blessures de la colonisation et à l'élimination des écarts socio-économiques, de la discrimination et de la marginalisation politique. Leurs expériences vécues, leur force et leur résilience, ainsi que les obstacles uniques auxquels elles sont confrontées en raison des intersections de leurs identités autochtones et de genre, ont favorisé une compréhension plus approfondie des défis et des injustices auxquels sont confrontées les communautés autochtones, les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.

Le gouvernement du Canada continue de s'aligner activement sur le programme pour les femmes, la paix et la sécurité pour les femmes et les filles autochtones, notamment en faisant ce qui suit :

- veiller à ce que les droits des Autochtones soient respectés dans toutes les activités ministérielles et que [le Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) soit respecté;
- accroître la contribution du gouvernement fédéral ([La Voie fédérale](#)) à l'égard du [Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones;
- appliquer l'ACS Plus respectueuse des cultures dans toutes les politiques, tous les programmes et toutes les initiatives, en accordant une attention particulière à l'analyse intersectionnelle de l'identité autochtone, du genre, de l'orientation sexuelle, de la race, du lieu, du handicap, de l'âge et du statut socio-économique, entre autres caractéristiques;
- soutenir Sécurité publique Canada dans l'élaboration conjointe d'un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations et continuer de collaborer avec les Inuits et les Métis sur les questions de maintien de l'ordre;
- aider Justice Canada à contrer la discrimination systémique et la surreprésentation des peuples autochtones dans le système judiciaire, notamment en élaborant une stratégie de justice autochtone, en consultation et en coopération avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones;
- travailler avec les Premières Nations et les partenaires gouvernementaux au niveau des provinces et territoires pour renforcer la gouvernance et la prestation de services dans la préparation, la gestion et le rétablissement d'urgence des Premières Nations avec SAC et Sécurité publique Canada.

Ces initiatives complètent les thèmes de trois domaines d'intervention du [troisième Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité](#) : améliorer la sécurité, la justice et la reddition de comptes; réduire la violence et la VFS; et l'inclusion. Bon nombre de ces initiatives s'appuient sur des plans d'action fédéraux existants ou des appels à l'action nationaux. Citons notamment [La Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) et les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Les initiatives ci-dessus s'alignent également sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (notamment l'article 22) et sur les ODD du Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 (notamment l'objectif 5).

Échelle internationale

Le programme pour les femmes, la paix et la sécurité est un élément central de la politique étrangère féministe du Canada et de la *Politique d'aide internationale féministe*.

Reconnaissant que l'égalité des genres est un fondement de la paix, le Canada applique le programme pour les femmes, la paix et la sécurité par le biais de son Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité et dans ses efforts de paix et de sécurité. Le Canada

est un chef de file mondial en matière de femmes, de paix et de sécurité ainsi qu'un fervent partisan des 10 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui forment le programme.

En 2019, la première ambassadrice du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité a été nommée. Le poste démontre l'engagement du Canada envers les femmes, la paix et la sécurité et augmente la visibilité et l'ambition du Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité. L'ambassadrice est la conseillère spéciale des ministres dont les ministères ont des engagements dans [le Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité](#), et est la représentante de haut niveau pour le plaidoyer mondial du Canada dans ce travail.

L'approche pour les femmes, la paix et la sécurité du Canada est unique parmi les pays donateurs. Le plan se concentre non seulement sur les efforts du Canada à l'échelle internationale, mais adopte également une définition plus large de la sécurité pour souligner l'insécurité à l'intérieur des frontières canadiennes, en particulier pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Cependant, de plus en plus de plans d'action adoptent cette approche. Chaque ministère/organisme partenaire – il y en avait neuf pour le deuxième Plan d'action (2017-2022) – a élaboré un plan de mise en œuvre accessible au public sur lequel chaque partenaire rend compte chaque année.

Au cours des cinq dernières années, le Canada a également fait la promotion du programme pour les femmes, la paix et la sécurité en s'engageant auprès de la communauté internationale de la défense. Cette dernière compte l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), les Nations Unies, le Groupe des cinq et d'autres organismes étrangers de défense et de sécurité partageant les mêmes idées.

Il convient de noter que les FAC se sont associées aux forces armées ukrainiennes dans leurs efforts visant à moderniser les politiques et procédures en matière de genre au sein de leurs forces armées. Cette action soutient la diversité croissante dans leurs rangs et la contribution des femmes depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Le soutien du Canada s'est également étendu aux forces armées du Ghana dans le cadre du soutien continu du Canada à l'[Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix](#). À plusieurs reprises, les FAC ont déployé des équipes canadiennes d'aide à l'instruction au Ghana pour contribuer aux efforts continus du Ghana visant à accroître la participation significative des femmes en uniforme aux opérations de paix des Nations Unies.

En tant que participant au comité directeur du Centre nordique sur l'égalité des genres dans les opérations militaires des forces armées suédoises et responsable de la discipline de l'OTAN pour l'égalité des genres dans les opérations militaires, le Canada milite en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale. Le Canada propose des chefs de file et des conférencières et conférenciers des FAC pour dispenser les cours sur les conseillères et conseillers pour les questions de genre et sur le point focal pour le

genre. Une officière ou un officier du développement de l'instruction des FAC est affecté au Centre nordique pour le genre dans les opérations militaires. Le Canada offre également des contributions de spécialistes en la matière à propos des femmes, de la paix et de la sécurité à l'élaboration de cours, comme avec le nouveau cours en ligne sur la prévention et la réponse à l'exploitation et aux agressions sexuelles en 2023. En 2022, le MDN/les FAC et leurs alliées et alliés ont plaidé en faveur de l'inclusion des femmes, de la paix et de la sécurité dans le concept stratégique actualisé de l'OTAN adopté par les chefs de gouvernement et d'État lors du sommet de l'OTAN à Madrid. L'une des priorités du Canada était d'intégrer pleinement et de manière significative le programme pour les femmes, la paix et la sécurité et les perspectives de genre dans le concept stratégique de l'OTAN afin de souligner l'importance d'intégrer le programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans toutes les tâches principales de l'OTAN.

Le Canada a signé la [*Déclaration de Brasilia lors de la Conférence des ministres de la Défense des Amériques en 2022*](#). La Déclaration reconnaît le rôle essentiel que jouent les femmes dans la défense et la sécurité, et s'engage à maintenir le groupe de travail ad hoc sur les femmes, la paix et la sécurité, auquel le Canada a fourni des panélistes au cours du cycle 2020-2022.

Le Canada a également investi pour soutenir ses engagements futurs dans la promotion du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. À l'automne 2022, le Canada a notamment publié la Stratégie pour l'Indo-Pacifique. Dans le cadre de cette Stratégie, le MDN et les FAC ont reçu 7,6 millions de dollars sur cinq ans pour la formation sur les femmes, la paix et la sécurité et le renforcement des capacités en Malaisie, au Vietnam, aux Philippines, en Indonésie et à Singapour. Le Programme d'instruction et de coopération militaires offre à ses pays membres un large éventail de formations visant à améliorer l'interopérabilité des opérations de soutien de la paix. Le cours sur l'intégration des femmes et des perspectives liées au genre dans les forces armées du Programme d'instruction et de coopération militaires est un outil de mobilisation précieux. Il sensibilise les personnes qui y participent aux femmes, à la paix et à la sécurité, à l'ACS Plus et aux plans d'action nationaux prévus par la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

EXERCICE DU POUVOIR DANS LE PROGRAMME POUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

En 2021, le MDN a indiqué que plus de 50 % des cadres de la fonction publique étaient des femmes. Les femmes ont également maintenu une participation constante dans le Programme de commandement et d'état-major interarmées, qui prépare certaines officières supérieures et certains officiers supérieurs de l'équipe de la Défense à des nominations au commandement et à l'état-major. Les femmes représentaient 21,5 % des personnes sélectionnées au cours de l'exercice 2021-2022 et 20 % en 2022-2023. Le Canada a apporté des améliorations visibles pour augmenter le nombre de femmes en uniforme déployées dans les opérations internationales. Il déclare qu'en 2022, 20,2 % des officières et

officiers de la Force régulière des FAC déployés dans les opérations de soutien de la paix des Nations Unies étaient des femmes. De même, les données collectées en 2023 indiquent que le pourcentage de femmes déployées (2,3 %) était proche de celui des hommes (2,7 %).

Le gouvernement du Canada continue d'œuvrer pour accroître le recrutement, le maintien en poste et la promotion des femmes ainsi que leur représentation à des postes de niveau supérieur en matière de paix et de sécurité. Le [deuxième Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité \(2017-2022\)](#) était un plan global visant à soutenir la pleine participation des femmes aux efforts de paix et de sécurité; prévenir, traiter et éliminer l'impunité des violences sexuelles liées aux conflits; et consolider l'autonomisation des femmes et des filles et faire progresser l'égalité des genres, y compris dans les conflits les plus dangereux et les plus complexes du monde. Ces efforts se poursuivent avec le lancement du PANC-3 (2023-2029). Grâce au PANC-3, le MDN et les FAC renforceront leur application du programme pour les femmes, la paix et la sécurité par le biais de leurs objectifs de mission, couvrant le changement institutionnel interne sur les systèmes, les structures et la culture, ainsi que les opérations militaires nationales et internationales. Le Canada a eu recours à plusieurs efforts de recrutement axés sur les femmes, notamment des campagnes publicitaires en ligne et des événements en personne. Le Canada a par exemple lancé une campagne publicitaire d'octobre à décembre 2020, puis de nouveau de janvier à mars 2021. Il a comptabilisé plus de 162 millions d'impressions, plus de 400 000 visites sur la page Web forces.ca/fr et 3 099 clics sur « Soumettre une demande ». Les FAC ont également investi dans la recherche au cours des dernières années pour comprendre et éliminer les obstacles que rencontrent les femmes dans le processus de recrutement.

Les FAC se consacrent à éliminer les obstacles à l'emploi pour les femmes, les minorités visibles, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres des communautés 2ELGBTQI+. Le Plan d'équité en matière d'emploi des FAC 2021-2026 a été créé pour accroître la représentation, l'inclusion et la participation des groupes sous-représentés à tous les niveaux de l'organisme, y compris dans les processus de recrutement. Des recherches ont également été menées, notamment par le biais de questionnaires de départ et de rétroaction post-mission, pour découvrir les principales raisons pour lesquelles les femmes quittent les FAC ainsi que pour résoudre ou atténuer tout problème détecté. Pour soutenir davantage ces efforts, les FAC ont publié leur Stratégie de maintien des effectifs en 2022 pour cibler l'attrition « malsaine ». Le MDN et les FAC ont également créé le groupe du Chef – Conduite professionnelle et culture (CCPC), un nouvel organisme chargé d'unifier, de façonner et de coordonner les efforts de changement culturel dans l'ensemble de l'institution. Après sa création en 2021, le CCPC a commandé un examen externe complet et indépendant des politiques, pratiques et procédures institutionnelles du MDN et des FAC. Le CCPC a également engagé 236,2 millions de dollars sur cinq ans pour contrer l'inconduite sexuelle et la VFS dans l'armée, ainsi que pour soutenir les personnes survivantes.

Les efforts ont également visé à accroître le nombre de femmes aux échelons supérieurs des militaires du rang, des officières et officiers et des niveaux de direction du MDN et des FAC. Au cours des cinq dernières années, le MDN et les FAC sont restés déterminés à revoir leurs processus et politiques actuels afin d'accroître la proportion de femmes sélectionnées pour le perfectionnement professionnel, la promotion et la nomination à des postes de direction et à des niveaux supérieurs de l'organisme. L'une des victoires a été le lancement du Programme de perfectionnement des cadres supérieurs du MDN et des FAC en 2021. Le programme vise à combler les lacunes relatives à l'équité en matière d'emploi et de diversité aux niveaux les plus élevés du Ministère par le biais d'initiatives de recrutement et de gestion des talents.

Leadership autochtone

La priorité du gouvernement du Canada est de travailler en partenariat complet avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour continuer à bâtir des relations de nation à nation, entre Inuits et Couronne, et de gouvernement à gouvernement, et de soutenir l'autodétermination. Cela comprend le soutien aux peuples autochtones dans leur transition vers l'autonomie gouvernementale. Ce vaste mandat donne au gouvernement du Canada l'occasion de soutenir activement les principes et les objectifs du [troisième Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité](#). De nombreuses activités se concentrent sur des facteurs socio-économiques et culturels qui visent à améliorer la paix et la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones en garantissant qu'elles bénéficient d'une protection complète et de garanties contre toutes les formes de violence et de discrimination. Par exemple, RCAANC collabore avec des partenaires autochtones, y compris des femmes, pour remplacer les politiques désuètes par une nouvelle approche fondée sur les droits. En mars 2023, 186 tables de discussion faisaient progresser l'autodétermination des peuples autochtones, y compris des femmes et des filles. Les principes de l'ACS Plus sont pris en compte de plusieurs manières dans le processus de négociation. Il s'agit notamment de savoir si une disposition proposée pour un accord ou une entente d'autonomie gouvernementale contient des éléments susceptibles de nuire aux femmes, aux hommes ou à d'autres sous-groupes communautaires (p. ex. les jeunes, les personnes âgées, les parents seuls, les personnes en situation de handicap, les personnes 2ELGBTQI+). Les groupes autochtones sont encouragés à appliquer ces principes, mais ils ne sont pas liés par eux.

Échelle internationale

Le Canada a annoncé l'[Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix](#) en 2017. Le projet pilote initial a duré cinq ans (2017-2022), puis un deuxième projet pilote a été lancé pour cinq ans supplémentaires (2022-2027). L'Initiative se concentre précisément sur la promotion d'une participation significative des femmes en uniforme aux opérations de paix. Au cours de la période du premier projet pilote, les dépenses totales du programme de l'Initiative Elsie (y compris les subventions et les contributions) se sont élevées à 39 460 058 \$.

Une étape importante a été de fournir un soutien financier pour créer la méthodologie de mesure des occasions pour les femmes dans les opérations de paix. Cet outil rigoureux et innovant a été conçu pour être utilisé par les institutions policières, de gendarmerie et militaires afin de déterminer les obstacles existants à la participation significative des femmes. En 2022, le MDN et les FAC ont publié leur propre [évaluation des obstacles « Mesurer les opportunités pour les femmes dans les opérations de paix »](#). Depuis, ils continuent de travailler activement à l'élimination des obstacles rencontrés grâce à des initiatives plus larges de changement culturel.

Au cours des cinq dernières années, le Canada a également forgé avec succès des partenariats avec les forces armées du Ghana, le ministère sénégalais des Forces armées et les services de police de Zambie pour trouver et diffuser des pratiques exemplaires. En outre, le Canada a créé le Fonds Initiative Elsie pour les femmes en uniforme participant aux opérations de paix, désormais géré par ONU Femmes. Le fonds vise à encourager et à accélérer le déploiement d'un plus grand nombre de femmes en uniforme dans des rôles militaires et policiers dans les opérations de paix des Nations Unies pendant une période initiale de cinq ans (2019-2024). Le Programme d'instruction et de coopération militaires, fondé en 1963, a joué un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des partenaires et dans l'avancement de la diplomatie de défense parmi 67 pays en développement non-membres de l'OTAN en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, dans les Amériques et en Europe. Les activités du Programme relèvent des grandes catégories de formation linguistique, d'officières ou d'officier d'état-major, d'opérations de soutien de la paix et de perfectionnement professionnel.

À l'automne 2022, le MDN et les FAC ont consacré 15 millions de dollars pour fournir des vêtements d'hiver aux forces armées ukrainiennes (parkas, bottes, couches thermiques). Ils ont veillé à ce que les modèles et les tailles soient commandés pour s'adapter à l'ensemble des soldates et soldats ukrainiens, y compris les 15 % de femmes. Le MDN et les FAC ont demandé aux entreprises d'étiqueter très clairement chaque article selon la taille et le type de vêtements (femmes/hommes). Cela a été refait en 2023, mais avec jusqu'à 25 millions de dollars. Depuis le lancement de l'[Opération UNIFIER](#) en 2015, les FAC ont formé environ 40 000 membres du personnel de sûreté militaire ukrainien aux tactiques du champ de bataille et aux compétences militaires avancées. Les FAC ont continué d'offrir leur soutien au renforcement des capacités pendant l'invasion, en formant plus de 5 000 membres des forces armées ukrainiennes dans de tiers lieux sur des compétences de base et spécialisées. Le Canada s'est engagé à déployer des avions pour aider à acheminer l'aide militaire à destination de l'Ukraine en provenance du Canada et des pays alliés et partenaires. Depuis mars 2022, l'aide fournie par le détachement de mobilité aérienne de Prestwick s'est élevée à plus de 15 millions de livres (7 millions de kilos).

RESPONSABILITÉ POUR LE DROIT HUMANITAIRE ET LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES

Le Canada est resté déterminé à promouvoir et à protéger les droits des femmes et des filles, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans les contextes fragiles, de conflit et d'après-conflit. En 2020, le Commandement des opérations interarmées du Canada a dirigé l'[Opération LASER](#), c'est-à-dire la réponse des FAC à la pandémie mondiale de COVID-19. Dans le cadre de l'opération, du personnel et des ressources médicales militaires ont été déployés dans les principales provinces et les principaux territoires canadiens pour sauver des vies; aider les autorités civiles pendant la crise; et maintenir l'état de préparation, l'efficacité et la résilience des FAC.

Citons aussi la réponse du Canada à l'invasion russe de l'Ukraine. Les FAC ont aidé de nombreuses personnes réfugiées et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont la plupart étaient des femmes et des groupes vulnérables. Le personnel des FAC a également soutenu les Forces armées ukrainiennes et le gouvernement ukrainien pour assurer la sécurité et les droits de la personne pour les personnes réfugiées et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Pour y parvenir, ils ont ciblé le crime organisé, la traite de personnes et le recrutement illégal d'enfants soldats, filles et garçons. Les dirigeantes et dirigeants de l'équipe de la Défense ont également continué de travailler avec des partenaires partageant les mêmes idées pour promouvoir les droits de la personne, plaider en faveur de l'avancement du programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans les instances multinationales et veiller à ce que les perspectives de genre soient intégrées dans les activités quotidiennes. Enfin, le MDN et les FAC s'engagent à garantir et à améliorer un environnement de travail sûr et inclusif pour les membres du personnel, y compris les femmes déployées dans des conflits armés et autres, dans l'action humanitaire et dans les réponses aux crises. Au cours des cinq dernières années, le MDN et les FAC ont poursuivi leurs efforts pour mettre fin à l'inconduite sexuelle et à d'autres comportements préjudiciables au sein du MDN et des FAC et pour changer la culture institutionnelle afin que tous les hommes, toutes les femmes et toutes les personnes de diverses identités de genre se sentent en sécurité, respectés et inclus.

Prévenir et contrer la violence sexuelle liée aux conflits est une priorité pour le gouvernement du Canada, comme le souligne [le Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité](#) et [la Politique d'aide internationale féministe](#). Les violences sexuelles liées aux conflits doivent cesser. Le Canada est déterminé à faire partie de la solution et est engagé à travailler avec les personnes survivantes pour garantir une justice utile. Le Canada soutient les efforts visant à garantir une approche participative et une justice utile pour les victimes et les personnes survivantes du monde entier. Il s'agit d'une priorité particulière pour la mobilisation du Canada en Ukraine. C'est pourquoi un nouveau financement de 9,7 millions de dollars a été annoncé en juin 2022 pour faire progresser la justice et la responsabilité pour les violations des droits de la personne en Ukraine, y compris les violences sexuelles liées au conflit.

Conflit armé et traite de personnes

Le Canada reconnaît que les liens avec la migration due aux conflits mondiaux pourraient rendre les gens plus vulnérables au travail ou à l'exploitation sexuelle. Voici des exemples de mesures prises dans le cadre de la [Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes](#) du Canada qui aident en ces temps difficiles :

- élargir la [campagne de sensibilisation à la traite des personnes](#) et cibler les lieux de transit tels que les aéroports et les points d'entrée avec des renseignements affichés dans des zones très visibles;
- créer et diffuser des outils et des ressources pour les travailleuses et travailleurs communautaires de première ligne et les forces de l'ordre (feuilles de renseignements, fiches d'information sur la ligne d'assistance nationale canadienne contre la traite de personnes 1-800, répertoire de référence);
- rendre disponibles les documents de sensibilisation et de ressources dans autant de langues que possible, en particulier celles des pays en conflit;
- proposer une formation tenant compte des traumatismes aux services de police et aux autres travailleuses et travailleurs du système de justice pénale.

Le Groupe de travail fédéral et interministériel sur la traite de personnes est dirigé par Sécurité publique Canada. Il permet une coordination et une diffusion de renseignements en temps opportun lorsque les changements dans la stabilité mondiale nécessitent une capacité de pointe pour soutenir les services de police, les organismes de première ligne et les travailleuses et travailleurs qui soutiennent l'arrivée des personnes réfugiées ukrainiennes.

Pour contrer les risques de traite liés à la migration, EDSC gère le Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui délivre des permis de travail temporaires aux personnes étrangères. IRCC protège également les ressortissantes et ressortissants étrangers vulnérables et sans statut qui sont victimes de la traite de personnes en leur fournissant des permis de séjour temporaires pour légaliser leur statut temporaire. Cela donne à la victime le temps de demander de l'aide et de décider des prochaines étapes, tout en bénéficiant d'un statut juridique et sans crainte d'expulsion ou de poursuites judiciaires à son encontre.

Par ailleurs, IRCC surveille activement les visas de résidentes et résidents temporaires et le recours à des mesures temporaires spéciales afin de réduire le risque que les trafiquantes et trafiquants exploitent ces mesures spéciales.

ÉLIMINER LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FILLES ET LES VIOLATIONS DE LEURS DROITS

Comme les femmes, les filles au Canada sont touchées par des inégalités uniques entre les genres. Par exemple, le taux de violence familiale était plus de deux fois plus élevé chez les

femmes et les filles (455) que chez les hommes et les garçons (215) en 2022¹²⁰. Les filles et les jeunes femmes représentaient également la majorité (58 %) des hospitalisations pour troubles de santé mentale en 2020¹²¹.

Cadres juridiques

En juillet 2023, le gouvernement du Canada a lancé l'[Outil d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant \(ERDE\)](#) et un [cours en ligne](#) connexe. Fondé sur la *Convention relative aux droits de l'enfant*, l'outil d'ERDE est conçu pour aider les responsables à déterminer et à examiner tous les effets directs ou indirects qu'un projet de loi, de politique, de programme, ou toute autre initiative pourrait avoir sur les enfants. Une ERDE reconnaît que les enfants ont des besoins et des réalités vécues différents. Elle peut aider les responsables à comprendre les répercussions des initiatives sur différents groupes d'enfants, y compris les filles. Bien qu'ils soient principalement destinés aux fonctionnaires fédéraux, l'outil et le cours sur l'ERDE sont également accessibles au grand public sur le site Web du ministère de la Justice.

De récentes modifications apportées à la *Loi fédérale sur le divorce* définissent de nouveaux facteurs relatifs à l'intérêt supérieur de l'enfant, dont les tribunaux doivent tenir compte lorsqu'ils prennent des décisions concernant les responsabilités parentales. En outre, les modifications apportées à la *Loi sur le divorce* exigent désormais que les tribunaux tiennent compte de l'incidence de la violence familiale sur l'intérêt supérieur de l'enfant lorsqu'ils déterminent les ententes parentales. Les modifications énoncent également des facteurs spécifiques que les tribunaux doivent prendre en compte. Dans le cadre de l'analyse de l'intérêt supérieur de l'enfant, l'attribution du temps parental est soumise à la préoccupation principale relative à la sûreté, à la sécurité et au bien-être de l'enfant. De plus, le gouvernement du Canada a élaboré des [ressources pour le public](#) ainsi que du matériel éducatif et [de la formation pour les professionnelles et professionnels du système de justice familiale](#), notamment sur la nature genrée et intersectionnelle de la violence familiale. Cela a permis de soutenir l'application effective de ces nouvelles dispositions sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

En 2023, des modifications ont été apportées à la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, une loi fédérale qui aide à faire respecter les obligations familiales et à enquêter sur les enlèvements d'enfants. Ces changements fournissent davantage d'outils pour établir la pension alimentaire pour les enfants et faire respecter les obligations familiales. Ils comprennent des mesures importantes pour contrer le risque de violence familiale. Ces changements contribuent également à réduire la pauvreté des enfants et des familles ainsi que les frais juridiques liés à l'obtention de renseignements financiers d'un parent qui ne respecte pas ses obligations de divulgation, et le recours connexe aux ressources judiciaires.

¹²⁰ Statistique Canada (2023) [Le Quotidien - Tendances en matière de violence familiale et de violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2022](#)

¹²¹ Institut canadien d'information sur la santé. (2022) [La santé mentale des enfants et des jeunes au Canada - cihi.ca](#)

L'application de la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des aliments au Canada donne aux parents les moyens d'obtenir une pension alimentaire pour enfant et pour conjointe ou conjoint au-delà des frontières internationales avec davantage de pays. Elle propose un processus basé sur des formulaires pour obtenir du soutien et s'appuie sur un réseau établi de coopération administrative internationale entre les États participants. La Convention est entrée en vigueur pour le Canada, le Manitoba et l'Ontario le 1^{er} février 2024, et pour la Colombie-Britannique le 1^{er} mars 2024.

Violence à l'égard des enfants

Le Canada reconnaît que chaque enfant a le droit d'être protégé contre la violence. Grâce à plusieurs investissements, notamment l'investissement pour la [prévention de la violence fondée sur le sexe : perspective du milieu de la santé](#), le gouvernement du Canada soutient des programmes qui préviennent la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes et la violence faite aux enfants, et qui permettent aux professionnelles et professionnels de la santé de reconnaître la VFS et d'y répondre en toute sécurité. De plus, dans le cadre de « Prévenir et contrer la violence familiale – la perspective du milieu de la santé », le gouvernement fédéral soutient des projets visant à mettre en œuvre et à mettre à l'essai des interventions qui favorisent des relations sûres et préviennent la violence familiale.

En 2019, le gouvernement du Canada a publié la [Feuille de route du Canada pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants](#) afin d'accélérer les efforts visant à prévenir la violence à l'égard des enfants. La Feuille de route donne un aperçu de la législation, des politiques et des programmes actuels du Canada pour prévenir et contrer la violence à l'égard des enfants. Elle propose également d'autres possibilités d'action.

Initiatives autochtones

Au cours des cinq dernières années, le Canada a pris des mesures importantes pour éliminer la discrimination et protéger les droits des jeunes autochtones, y compris des filles autochtones. Les actions se sont concentrées sur l'amélioration des occasions éducatives, la fourniture de services de santé adaptés aux besoins des jeunes autochtones et le soutien de programmes adaptés à la culture visant l'autonomisation et le développement de l'exercice du pouvoir. Par exemple, [La Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) a été publiée en juin 2021. Elle affirme que des mesures seront prises pour soutenir les activités d'éducation et de sensibilisation dirigées par les Autochtones pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones, et pour améliorer et élargir le soutien et les services aux enfants, aux familles et aux communautés autochtones en fonction de leurs histoires, cultures et circonstances uniques. Plusieurs initiatives dans le cadre de [La Voie fédérale](#) sont actuellement appliquées avec des partenaires autochtones, notamment le lancement du [Programme de soutien au bien-être des familles et des survivantes et des survivants des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ disparues et assassinées](#). Il finance des projets qui fournissent une assistance et des services pour le parcours de guérison des membres de familles autochtones et des personnes survivantes qui ont perdu des êtres chers en raison de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. De plus,

le Canada a appliqué et continue d'appliquer de nombreuses réformes au Programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) depuis que le TCDP a jugé le programme discriminatoire en 2016. SAC travaille avec des partenaires pour réformer le Programme des SEFPN, pour [réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge](#) et pour améliorer le bien-être des enfants et de leurs familles. Le Programme des SEFPN a commencé à offrir le programme Initiatives de bien-être communautaire et en matière de compétence en 2018. Il s'agit d'un flux de financement unique auquel les Premières Nations peuvent accéder directement pour élargir la disponibilité d'initiatives de prévention et de bien-être qui répondent aux besoins des communautés et pour aider les Premières Nations à élaborer et à appliquer des modèles juridiques. Les activités admissibles dans le cadre de ce volet de financement comprennent l'élaboration et le déploiement de programmes parentaux culturellement adaptés.

Échelle internationale

Les mariages d'enfants, précoces et forcés

Le Canada est un chef de file international dans les efforts mondiaux visant à mettre fin aux mariages d'enfants, précoces et forcés, tant à l'Assemblée générale des Nations Unies qu'au Conseil des droits de l'homme. Le Canada, avec la Zambie, codirige une importante résolution biennale sur les mariages d'enfants, précoces et forcés à l'Assemblée générale des Nations Unies. La résolution la plus récente a été adoptée par consensus lors de l'Assemblée générale à l'automne 2022, avec 125 partenaires de parrainage de toutes les régions du monde. La résolution de 2022 a souligné l'urgence d'accélérer l'action pour mettre fin aux mariages d'enfants, précoces et forcés pour les filles et les femmes les plus marginalisées, y compris celles qui se trouvent dans des situations de crise humanitaire et celles qui sont en situation de handicap. La résolution de 2020 a été adoptée par consensus, avec 114 partenaires de parrainage venus de toutes les régions du monde. Elle reflète l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les taux de mariages d'enfants, précoces et forcés, et sur les efforts visant à mettre fin à cette pratique.

Le Canada soutient le Programme mondial du Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNFPA-UNICEF) visant à accélérer l'élimination de mariages d'enfants. Ce programme promeut le droit des adolescentes à éviter le mariage et la grossesse et leur permet d'atteindre leurs objectifs grâce à l'éducation et à d'autres voies. Ces dernières années, le soutien du Canada au Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer l'élimination de mariages d'enfants lui a permis d'adapter ses programmes à la crise de la COVID-19. Entre 2020 et 2022, plus de 13 millions de filles âgées de 10 à 19 ans ont participé à au moins un des programmes ciblés du Programme mondial, et plus de 450 000 filles ont pu s'inscrire ou rester dans l'éducation formelle et informelle. Au cours de la même période, plus de 50 millions de personnes ont participé au dialogue sur les conséquences du mariage des enfants et sur ses solutions de rechange.

Le travail des enfants

Le gouvernement du Canada condamne fermement le travail forcé et le travail des enfants. Il est déterminé à faire respecter les normes internationales du travail et les droits de la personne et a mené plusieurs initiatives au cours des cinq dernières années. Citons les [dispositions relatives au travail dans les récents accords de libre-échange du Canada](#), qui comprennent un engagement à mettre fin au travail des enfants.

En janvier 2024, la [Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#) (*Loi sur les chaînes d'approvisionnement*) est entrée en vigueur. La *Loi sur les chaînes d'approvisionnement* exige que certaines entités et institutions gouvernementales rendent compte publiquement des mesures prises pour réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants par elles ou dans leurs chaînes d'approvisionnement. Sécurité publique Canada est responsable de la mise en œuvre de cette loi. La *Loi sur les chaînes d'approvisionnement* modifie également le Tarif des douanes pour interdire les importations de marchandises fabriquées, en tout ou en partie, par le travail forcé ou le travail des enfants. Le gouvernement du Canada reconnaît que la *Loi sur les chaînes d'approvisionnement* peut constituer une première étape importante, mais qu'elle est insuffisante. Ainsi, le gouvernement du Canada s'est engagé, dans le cadre des budgets fédéraux de 2023 et 2024, à présenter une loi en 2024 pour contribuer à éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes et à renforcer l'interdiction d'importer des biens produits au moyen du travail forcé.

3.6 Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

Les crises environnementales et les changements climatiques ne sont pas neutres sur le plan du genre¹²². À l'échelle mondiale, les femmes et les filles sont parmi les plus touchées par ces menaces, car elles amplifient les vulnérabilités et les inégalités entre les genres existantes et constituent des menaces uniques pour les moyens de subsistance, la santé¹²³ et la sécurité des femmes et des filles¹²⁴. Le Canada n'échappe pas à la règle et, pour cette raison, il est essentiel d'adopter une optique inclusive et sensible au genre dans la réponse aux changements climatiques.

Les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violence domestique en raison d'événements extrêmes tels que les inondations. Les femmes victimes de violences post-inondations sont plus susceptibles de signaler une dépression¹²⁵.

Les femmes autochtones en particulier subissent directement les effets des changements climatiques depuis des générations. Elles sont également des cheffes de file dans la

¹²² ONU Femmes. (2022) [Inégalités entre les sexes et changements climatiques : des enjeux étroitement liés](#)

¹²³ En 2021, un médecin urgentiste de Nelson, en Colombie-Britannique, a diagnostiqué cliniquement qu'une femme de 70 ans souffrait du « changement climatique » [en anglais seulement] – <https://www.timescolonist.com/bc-news/bc-doctor-clinically-diagnoses-patient-as-suffering-from-climate-change-4723540>

¹²⁴ Santé Canada. (2022). [La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : Faire progresser nos connaissances pour agir – changingclimate.ca](#).

¹²⁵ Santé Canada.

conservation de l'environnement : par exemple, chez certains peuples autochtones, les femmes sont traditionnellement les « porteuses d'eau ». Leurs connaissances et leurs expériences uniques contribuent grandement à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques dans leurs communautés¹²⁶.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les femmes et les filles peuvent œuvrer pour le changement, et le font vigoureusement, et qu'elles devraient jouer un rôle essentiel dans la conservation, la protection et la réhabilitation de l'environnement. Pour cette raison, donner aux femmes les moyens de s'impliquer davantage dans les actions et les politiques climatiques est une priorité pour le Canada.

ACTION CLIMATIQUE

Croissance propre et atténuation des changements climatiques

À mesure que des initiatives liées au climat sont adoptées, des efforts sont déployés pour réduire au minimum et éviter, autant que possible, les répercussions sur les groupes vulnérables. Il s'agit notamment des femmes, des personnes âgées, des personnes à faible revenu ou issues de communautés marginalisées, des personnes en situation de handicap, des personnes noires et d'autres groupes racisés, ainsi que des Autochtones. Une attention particulière est accordée aux facteurs susceptibles d'entraver ou de miner l'expérience de ces groupes dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Publié en 2022, le [Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030](#) comprenait l'ACS Plus, présentée à [l'annexe 7](#). Le gouvernement du Canada continuera de mener une ACS Plus pour chaque politique et programme afin de maximiser les avantages pour celles et ceux qui sont les plus touchés par les préjudices des changements climatiques.

Dans le cadre d'une stratégie élargie du gouvernement du Canada sur l'action climatique en agriculture, le Programme des technologies propres en agriculture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada vise à créer un environnement propice au développement et à l'adoption de technologies propres. Il contribuera à susciter les changements nécessaires pour parvenir à une économie à faibles émissions de carbone et à promouvoir une croissance durable dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Le volet Adoption soutient l'achat et l'installation de technologies propres déjà disponibles sur le marché ou la modernisation d'équipements qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre, d'engrais et de méthane. Le volet Adoption peut fournir un 10 % supplémentaire pour le ratio de partage des coûts lorsque la majorité de l'entreprise (plus de 50 %) est détenue ou dirigée par un ou plusieurs groupes sous-représentés, notamment les femmes. Cette flexibilité du programme est conçue pour réduire les obstacles à l'accès aux technologies modernes intelligentes face au climat pour les agricultrices et d'autres groupes sous-représentés et marginalisés du secteur afin de soutenir [le plan climatique renforcé du Canada](#).

¹²⁶ Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Analyse comparative entre les sexes plus](#), Plan ministériel 2024 à 2025.

Avec un réchauffement de l'Arctique canadien au moins trois fois supérieur au rythme mondial, les changements climatiques devraient mettre en danger les communautés du Nord. Cette réalité correspond à la culture inuite locale, où tout est lié et où les changements climatiques ont une incidence sur de nombreux aspects de la préservation des moyens de subsistance, de la sécurité, de la santé et du bien-être des Inuits. Les résultats d'une [étude de cas](#) (en anglais seulement), réalisée au Nunavut par Anna Bunce et James Ford, Ph. D., du département de géographie de l'Université McGill, déterminent et décrivent les vulnérabilités des femmes inuites et leur capacité à s'adapter aux conditions climatiques changeantes dans le Nord.

Le gouvernement du Nunavut a pris des mesures pour garantir que l'importance de la participation des femmes dans l'élimination des changements climatiques est prise en compte. Par exemple, le Comité consultatif jeunesse du Nunavut sur le changement climatique (qui constitue, au sein du gouvernement du Nunavut, la voix des jeunes sur les changements climatiques) est actuellement composé de sept femmes et de deux hommes. Cela correspond également aux efforts locaux qui ont augmenté le nombre de femmes diplômées du programme de technologie environnementale du Collège de l'Arctique du Nunavut.

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ATTÉNUATION EN MATIÈRE DE CATASTROPHES

En juin 2023, le Canada a publié sa toute première [Stratégie nationale d'adaptation](#), qui trace une voie commune pour rendre le pays plus résilient aux changements climatiques. Cette stratégie sollicite toutes les parties prenantes dans le domaine des infrastructures à harmoniser leur vision sur des systèmes d'infrastructures résilients aux changements climatiques. L'un des principes directeurs de la Stratégie consiste à traiter et à réduire les inégalités sociales, de genre, raciales et intergénérationnelles. À mesure que le gouvernement du Canada continue d'investir dans les infrastructures, il fera progresser les buts, les objectifs et les principes de la Stratégie. Cela inclut l'objectif selon lequel « [l]es décisions relatives aux infrastructures donnent la priorité aux avantages pour les populations marginalisées et les collectivités les plus exposées aux effets des changements climatiques ». L'orientation de la Stratégie visant à intégrer des facteurs de genre et d'équité plus étendus guidera l'élaboration des futures politiques en matière d'infrastructures résilientes au climat pour les prochaines décennies.

Atténuation en matière de catastrophes

Pour rendre les infrastructures du pays plus résilientes, Infrastructure Canada collabore avec des partenaires fédéraux, comme Sécurité publique Canada, dans le cadre d'une approche pangouvernementale avec les provinces, les territoires, les villes, les collectivités ainsi que les organismes et les communautés autochtones nationales. Les efforts visant à accroître la résilience consistent notamment à permettre aux communautés du Canada, y compris les communautés marginalisées qui sont souvent les plus à risque, de devenir plus

résilientes face aux changements climatiques grâce à une meilleure planification, des données et des preuves ainsi que des investissements.

Le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada est un moyen d'améliorer la résilience en soutenant des projets d'infrastructures publiques conçus pour atténuer les risques et les catastrophes actuels et futurs liés au climat, comme les inondations, les feux de forêt et les sécheresses. Les investissements du FAAC devraient réduire ou éviter les coûts élevés liés aux interruptions de service et aux dommages, ainsi qu'améliorer la résilience et la qualité de vie des groupes vulnérables qui sont touchés de manière disproportionnée, notamment les femmes.

Gestion des feux de forêt : le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC), une société sans but lucratif détenue et exploitée par les agences fédérales, provinciales et territoriales de gestion des feux de forêt, a élaboré son [cadre sur l'équité, la diversité et l'inclusion](#) (en anglais seulement) en 2021. En 2022, le CIFFC a organisé une série de sept webinaires de formation axés sur les compétences en matière d'équité, de diversité et d'inclusion ainsi que sur les compétences interculturelles, la résolution des conflits et les droits de la personne. Ces webinaires étaient accessibles à tous les services membres du CIFFC.

Les femmes et les personnes non binaires sont traditionnellement sous-représentées dans les équipes qui travaillent à contrer les feux de forêt partout au pays. En 2021, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a commencé à offrir une [formation supplémentaire de pomprières et pompiers](#) spécifiquement destinée à ces groupes. L'intention est de proposer la même formation tout en offrant un espace aux personnes qui auraient pu être découragées de la suivre dans le passé afin qu'elles puissent avoir une carrière enrichissante dans la gestion des feux de forêt.

Communautés autochtones

L'approche du Canada en matière d'intervention en cas de crises dans les communautés autochtones, en particulier celle des femmes, met l'accent sur un soutien adapté à la culture, sur le renforcement de la sécurité ainsi que sur l'amélioration des résultats sanitaires et sociaux. Les initiatives comprennent souvent une collaboration avec les dirigeantes et dirigeants et les organismes autochtones pour garantir que les interventions sont dirigées par la communauté et respectent les pratiques traditionnelles. Les efforts consistent notamment à contrer la VFS, à fournir des soins de santé et un soutien en matière de santé mentale, et à garantir l'accès à un logement sûr et à des services d'urgence. Ces mesures visent à renforcer la résilience, à promouvoir la guérison et à défendre les droits ainsi que la dignité des femmes et des communautés autochtones pendant les crises. Le gouvernement du Canada finance des ressources de soutien en cas de crise pour les personnes touchées par la VFS, y compris une ligne d'aide. Les personnes survivantes, les membres de leur famille et les personnes touchées par l'enjeu des FFADA peuvent obtenir des conseils en santé mentale, un soutien émotionnel, des services de soutien culturel communautaires et de l'aide financière pour les frais de transport. Les

conseils en santé mentale sont fournis par des spécialistes (comme des psychologues et des travailleuses et travailleurs sociaux), qui sont autorisés dans leur province ou territoire et inscrits auprès de SAC.

Échelle internationale

Le Canada codirige l'élaboration d'un programme international de mentorat sur les feux de forêt. Le programme comprend la participation du Mexique, des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et met l'accent sur les possibilités de leadership et de développement pour les femmes dans le travail à effectuer pour contrer les feux de forêt.

Le Canada a continué de soutenir le Réseau international de forêts modèles (RIFM), le plus grand réseau mondial consacré à la gouvernance durable des paysages. Le Secrétariat du RIFM, qui se trouve au Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada, a lancé [RESTAURacción : restauration des paysages forestiers d'Amérique latine](#). En réponse aux feux de forêt généralisés survenus en Amérique latine en 2019 et 2020, le gouvernement du Canada a lancé RESTAURacción en 2020, avec un financement de 2,5 millions de dollars pour soutenir la restauration collaborative des paysages forestiers dans les forêts modèles du Réseau latino-américain de forêts modèles. RESTAURacción est financé par Affaires mondiales Canada et dirigé par le Service canadien des forêts par l'intermédiaire du Secrétariat du RIFM. Conformément à l'engagement du Canada lors du Sommet des dirigeants du G7 de 2019, RESTAURacción vise à faire progresser le leadership des femmes dans la restauration des écosystèmes paysagers détériorés et après un feu de forêt, à planifier et chiffrer la restauration après un feu de forêt et à en établir les coûts, ainsi qu'à promouvoir les investissements à long terme pour l'utilisation durable des terres. L'investissement global du Canada dans RESTAURacción s'élève désormais à plus de 8 millions de dollars.

Conformément à la politique étrangère féministe du Canada, le pays utilise une approche inclusive quant à la gouvernance des risques de catastrophe qui tient compte des besoins des personnes vulnérables au Canada et dans le monde. Le Canada contribue aux efforts internationaux visant à aider les pays et les populations vulnérables devant l'escalade des catastrophes liées au climat, alors que les tempêtes, les sécheresses et les inondations deviennent de plus en plus fréquentes et intenses. Le Canada, aux côtés du Vulnerable Twenty Group (groupe des 20 pays les plus vulnérables), du Groupe des sept et d'autres pays partenaires, a financé le Bouclier mondial contre les risques climatiques. Ce dernier vise à faciliter la protection planifiée contre les risques climatiques et de catastrophe pour les personnes et les pays vulnérables, afin d'assurer une meilleure protection contre les pertes et les dommages aggravés par les changements climatiques.

Dans les Amériques et les Caraïbes, la contribution de 15 millions de dollars du Canada au projet [Action contre les changements climatiques pour la résilience sensible au genre dans les Caraïbes](#) (2018-2022) a aidé à mieux intégrer des approches axées sur l'égalité des genres et les droits de la personne dans les cadres et les interventions en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et de

gestion environnementale. Cet objectif a été atteint en trouvant et en comblant les lacunes afin de garantir l'égalité d'accès pour les hommes et les femmes dans neuf pays des Caraïbes.

La contribution de 8,2 millions de dollars du Canada (2018-2023) à l'Agence caribéenne de gestion des urgences en cas de catastrophe a permis d'améliorer la gestion globale des catastrophes dans les Caraïbes, en mettant l'accent sur les personnes en situation vulnérable, notamment les femmes et les filles. De plus, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir plus de 2,5 millions de dollars pour poursuivre sur la lancée de l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Sendai. Cela renforcera l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la réduction des risques de catastrophe en finançant le Latin America and Caribbean Women's Network for Disaster Risk Reduction.

ÉNERGIE PROPRE

Le gouvernement du Canada a intégré des mesures dans le [Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre du Canada](#) afin de surmonter les obstacles potentiels pour les communautés et les organismes autochtones. Par exemple, les ménages à faible revenu, qui sont plus susceptibles d'être dirigés par des femmes seules et qui comprennent de manière disproportionnée des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies mentales, de nouvelles et nouveaux arrivants et des Autochtones, peuvent être plus vulnérables à la tarification de la pollution en raison des inégalités socio-économiques. En effet, l'achat de biens à forte intensité de carbone représente une part plus importante de leurs dépenses. En outre, certains de ces groupes et personnes pourraient ne pas avoir accès aux mesures ciblées visant à atténuer les effets disproportionnés de la tarification de la pollution.

Échelle internationale

Pour garantir que la transition vers l'énergie à faibles émissions de carbone est équitable et inclusive, le gouvernement du Canada a mis en œuvre la campagne [Parité d'ici 30](#). Cette campagne internationalement reconnue compte plus de 200 signataires dans le monde. Elle encourage les engagements volontaires des organismes des secteurs public et privé à travailler en faveur de l'égalité en matière de rémunération, de leadership et des chances pour les femmes et d'autres groupes marginalisés dans le secteur de l'énergie propre d'ici 2030. En 2021, le Canada a élaboré un [cadre de production de rapports](#) pour créer une base de données ventilées par sexe pour le secteur. En 2023, le Canada a publié un [outil d'autoévaluation](#) permettant aux signataires de suivre leurs progrès en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité dans la main-d'œuvre du secteur de l'énergie.

GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

En novembre 2018, le gouvernement du Canada a parrainé l'initiative de l'Institut forestier du Canada visant à élaborer le Plan d'action national pour l'égalité des genres en foresterie. Au cours des six dernières années, l'initiative [Foresterie en croissance libre](#) a fait progresser

la représentation des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans le secteur forestier. Pour ce faire, on a recueilli et analysé des données, créé des voies permettant aux femmes de cheminer dans le secteur forestier ainsi que favorisé, promu et rendu compte des progrès vers l'égalité des genres. L'initiative (la première de ce type) continue de soutenir le recrutement, la rétention et l'avancement des femmes, des Autochtones et des nouvelles et nouveaux arrivants dans le secteur forestier diversifié et dynamique du Canada. En outre, le Service canadien des forêts a créé le [supplément aux bourses de recherche de 1^{er} cycle d'appui à la diversité de l'effectif dans le secteur forestier canadien](#) en 2020. Ce supplément a été développé en partenariat avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Il a été conçu pour inciter les étudiantes et étudiants issus de groupes sous-représentés à poursuivre des recherches et des carrières dans le secteur forestier. Cela est particulièrement important à la lumière de la transformation du secteur forestier canadien, où seront créés de nouveaux emplois et où on aura l'occasion de remettre l'accent sur la diversité. Depuis 2020, 90 suppléments totalisant 450 000 \$ ont été versés à des étudiantes et étudiants partout au Canada, dont près de 70 % soutiennent les femmes dans la recherche forestière. Ce supplément a été renouvelé, avec des plans pour augmenter le financement et élargir les critères d'admissibilité afin que de nouveaux groupes d'étudiantes et d'étudiants aient accès au supplément.

Le [Plan canadien pour les minéraux et les métaux \(PCMM\)](#) a été publié pour la première fois en 2020. Il souligne la nécessité d'agir pour l'égalité des genres, de trouver des stratégies pour augmenter le nombre de femmes et de personnes appartenant aux minorités visibles ainsi que de faire progresser la participation des Autochtones au secteur minier, en particulier pour les femmes autochtones. Comme le PCMM est un partenariat entre le gouvernement du Canada, les provinces, les territoires, l'industrie, les communautés autochtones et d'autres parties prenantes, on a fixé l'objectif d'avoir 30 % de femmes dans la main-d'œuvre du secteur minier d'ici 2030. La [Stratégie canadienne sur les minéraux critiques](#), publiée en 2022, fait écho à cet engagement. Le PCMM a soutenu plusieurs initiatives pour contribuer à atteindre cet objectif, notamment les suivantes :

- En 2019, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs a publié [Diversité et inclusion des genres : un guide pour les explorateurs](#) pour aider les entreprises à comprendre les enjeux et à déployer des efforts en matière de genre, de diversité et d'inclusion (association).
- Le protocole [Vers le développement minier durable : des lieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs](#) de l'Association minière du Canada a été publié en 2023. Il s'agissait de la première norme complète du secteur minier axée sur l'amélioration du rendement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (association).
- Des ateliers sur le secteur minier ont été organisés pour éduquer les jeunes aux questions d'équité des genres. Une stratégie de sensibilisation des jeunes aux carrières dans le secteur minier ainsi qu'un programme d'ambassadrices et d'ambassadeurs de carrière ont été créés en partenariat avec le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière.

- Une [liste de vérification pour l'approvisionnement local](#) a été publiée en mars 2024 pour stimuler l'approvisionnement et les activités commerciales des Autochtones afin que ces derniers, plus particulièrement les femmes autochtones, puissent jouer un rôle plus important dans le secteur des services et de l'approvisionnement miniers (avec les parties prenantes de l'industrie et les partenaires autochtones).
- La campagne sur les réseaux sociaux « Les visages du secteur minier canadien » a été lancée en mai 2024 pour mettre en valeur la diversité des personnes et des possibilités de carrière dans le secteur minier, et ainsi attirer davantage de femmes et de jeunes (pancanadien).

Les provinces et les territoires ont soutenu d'autres initiatives axées sur les femmes dans le secteur minier. Par exemple, la Stratégie du Yukon sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles+ autochtones disparues et assassinées met l'accent sur la nécessité de rendre le travail des femmes dans le secteur minier plus sécuritaire. La mesure 3.4 se lit comme suit : « Éliminer la violence liée aux projets d'aménagement, que ce soit sur le lieu de travail ou dans les collectivités environnantes. Améliorer les capacités de la main-d'œuvre, atténuer les effets négatifs et accentuer les retombées positives de ces projets pour les femmes autochtones et les collectivités du Yukon. »

Le programme [Women in Trades and Technology](#) (en anglais seulement) de Saskatchewan Polytechnic aide les femmes à réussir dans des carrières non traditionnelles, notamment dans le secteur minier. Il comprend la collaboration avec des instructrices et instructeurs, des employeurs, des professionnelles et professionnels et des organismes à but non lucratif pour créer des camps, des ateliers et des possibilités de mentorat, qui enseigneront aux femmes des compétences utiles, les inciteront à envisager différents choix de carrière et élimineront les obstacles qui peuvent les limiter dans les corps de métier et le secteur des technologies.

Initiatives autochtones

Le Programme d'aide financière aux participants du Nord aide les peuples autochtones et les autres habitantes et habitants du Nord à participer de manière significative aux évaluations d'impact et aux processus réglementaires connexes pour les grands projets d'infrastructure et de développement des ressources dans les trois territoires du Nord du Canada. L'accent mis par le programme sur la participation significative des peuples autochtones à la gouvernance environnementale des projets de développement sur ou à proximité de leurs terres contribue à garantir qu'ils disposent des ressources financières nécessaires pour mieux faire entendre leur voix lors des évaluations d'impact et des processus réglementaires. Le Programme demande spécifiquement, tant pendant la phase de proposition que dans le rapport annuel, de l'information sur les mesures prises pour garantir que les activités planifiées intègrent les points de vue des femmes, des personnes 2ELGBTQI+, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes de couleur ou des personnes affectées par les institutions coloniales ou un traumatisme intergénérationnel. Il exige également de l'information sur les différents effets que le projet évalué pourrait avoir sur ces groupes.

Le Canada continuera de soutenir les évaluations d'impact sur les grands projets de développement et liés aux infrastructures. Pour ce faire, il collaborera avec les Premières Nations et les aidera à effectuer des examens environnementaux des projets dans les réserves, conformément à l'article 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Le Programme fournira également un soutien et des conseils spécialisés à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et à d'autres autorités fédérales pour les projets désignés faisant l'objet d'une évaluation d'impact qui pourraient avoir une incidence sur les communautés autochtones. En fait, lorsqu'il effectue des évaluations d'impact, le gouvernement du Canada est tenu par la loi d'appliquer l'ACS Plus. L'utilisation de l'ACS Plus dans les évaluations d'impact permet de déterminer les effets d'un projet et comment divers groupes (y compris les femmes et les filles) peuvent ressentir différemment ces effets. Une optique ACS Plus est essentielle à toutes les activités du projet, y compris les phases de planification, de conception, de déploiement et de suivi.

Le Canada collabore également avec les organismes et les communautés autochtones pour promouvoir une approche en plusieurs étapes visant à combler les lacunes en matière de protection de l'environnement dans les réserves. Cette initiative vise à reconnaître le pouvoir législatif des Premières Nations et à promouvoir des mesures de développement des capacités connexes pour élaborer, surveiller et appliquer des mesures de protection de l'environnement dans les réserves.

SECTION 4 : INSTITUTIONS ET PROCESSUS NATIONAUX

Un soutien souple, durable et dédié aux organismes de défense des droits des femmes et des personnes 2ELGBTQI+, aux mouvements féministes et aux organismes de la société civile qui sont à l'avant-garde des approches intersectionnelles visant à améliorer l'égalité des genres au Canada est essentiel. Tout particulièrement à l'échelle communautaire, ces organismes jouent un rôle important en sensibilisant la société et en mobilisant les communautés pour changer les lois, les attitudes, les normes et les pratiques sociales. Les peuples autochtones, les groupes de défense, les organismes communautaires et la société civile continuent de diriger et de défendre les droits de la personne et de relever les défis socio-économiques, la pauvreté, la transparence et la responsabilité.

ÉGALITÉ DES GENRES, STRATÉGIE ET MESURES DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030

Le gouvernement du Canada adopte une approche pangouvernementale selon laquelle tous les ministres, ministères et organismes fédéraux sont responsables de faire progresser l'égalité des genres. Le Canada, comme tous les autres pays membres de l'ONU, s'est engagé à appliquer le Programme 2030 et à travailler à la réalisation de chacun des ODD d'ici 2030. Depuis l'adoption du Programme 2030, le Canada a continué de créer une base solide pour atteindre les ODD.

La [Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : aller de l'avant ensemble](#) a été publiée en 2021. La Stratégie nationale encourage toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à trouver des moyens d'agir individuellement et collectivement pour faire progresser les ODD et garantir que personne n'est laissé de côté. En favorisant les partenariats et la collaboration sur un éventail de questions, notamment l'équité, la réduction de la pauvreté, l'égalité des genres, les changements climatiques et le logement abordable, le Canada fait progresser les ODD en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes de la société. Cela permettra de bâtir un avenir plus prospère, plus sain et plus durable pour tout le monde.

La Stratégie nationale vise également à accélérer les progrès pour les personnes qui sont les plus laissées de côté. Il s'agit notamment des peuples autochtones, des minorités racisées et religieuses, des communautés 2ELGBTQI+, des personnes en situation de handicap, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'autres groupes en situation vulnérable.

Des efforts ont été déployés pour mieux comprendre les liens et les relations entre les ODD. Le Programme 2030 reconnaît également le rôle central de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans l'atteinte des 17 ODD. C'est pourquoi il ne s'agit pas seulement d'un objectif distinct (ODD 5), mais aussi d'un objectif intégré à l'ensemble des cibles et des indicateurs des 17 ODD. Le développement durable ne peut être réalisé si la moitié de l'humanité continue d'être laissée de côté.

Le Programme de financement des objectifs de développement durable est désormais en place pour faire progresser le Programme 2030. Grâce à ce Programme, le gouvernement du Canada investit jusqu'à 59,8 millions de dollars sur 13 ans (2018-2019 à 2030-2031). Le financement permettra de réaliser ce qui suit :

- améliorer la sensibilisation du public aux ODD;
- développer de nouveaux partenariats;
- promouvoir des approches novatrices pour favoriser les progrès concernant le développement durable.

À ce jour, le Programme de financement a fourni 22 millions de dollars pour soutenir 131 projets contribuant à faire avancer le Programme 2030. Depuis 2020, le Programme a également financé trois organismes autochtones nationales (APN, ITK et RNM) pour garantir que les voix, les perspectives et les connaissances traditionnelles autochtones sont reflétées dans les efforts du gouvernement du Canada pour favoriser les progrès à l'égard des ODD. Ce financement soutient des événements nationaux et locaux, des activités d'orientation pour les jeunes, des projets de schématisation des ODD, des outils d'apprentissage, des recherches, des exposés de politique et des rapports.

De plus, en 2023, le Canada a présenté son deuxième examen national volontaire sur les réalisations et les expériences du pays dans l'avancement du Programme 2030 depuis l'évaluation de référence issue du premier examen national volontaire du Canada en 2018. L'examen évalue les réalisations et les difficultés du Canada depuis 2018 relativement à tous les ODD, en mettant l'accent sur cinq objectifs : Pas de pauvreté (ODD 1), Éducation de qualité (ODD 4), Égalité entre les sexes (ODD 5), Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) et Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Les ambitions du Canada pour l'ODD concernant l'égalité des genres sont l'élimination de la VFS et du harcèlement; l'égalité des genres dans les rôles de leadership et à tous les niveaux de prise de décision; le partage des responsabilités au sein des ménages et des familles; l'absence de discrimination pour toute la population canadienne; et la réduction des inégalités. Comme indiqué dans l'[examen national volontaire](#), le Canada est engagé depuis longtemps en faveur de l'égalité des genres. Il prend des mesures concrètes pour assurer l'épanouissement des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ dans tous les aspects de la vie. En 2022, le Canada s'est classé au 25^e rang mondial selon le Rapport mondial sur l'écart entre les sexes du Forum économique mondial¹²⁷, qui sert à faire le suivi des progrès réalisés vers la réduction de l'écart entre les sexes au moyen de comparaisons internationales. Malgré les progrès réalisés, il existe encore des obstacles critiques à la pleine participation des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ à la vie économique, sociale et démocratique au Canada. Le Canada poursuivra ses efforts pour faire prévaloir l'égalité des genres et prendra des mesures concrètes pour veiller à ce que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ soient valorisées et autonomisées comme il se doit. Cela consiste notamment à aider ces personnes à prendre en main leur destinée, à participer pleinement à la prise de décisions au sein de leur foyer et dans la société, à contribuer au développement et à la prospérité ainsi qu'à en bénéficier de manière égale. Les initiatives prises par le Canada depuis 2018 sont décrites dans l'examen national volontaire et incluses dans l'ensemble du présent document.

BUDGÉTISATION SENSIBLE AUX SEXES

La budgétisation sensible aux sexes est un élément fondamental de la stratégie du gouvernement fédéral visant à améliorer l'égalité et la diversité au Canada. Le Parlement a adopté la [Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes](#) en décembre 2018, qui garantit l'engagement du gouvernement du Canada à prendre des décisions qui tiennent compte des répercussions des politiques sur divers groupes de Canadiennes et de Canadiens. La *Loi* exige que le ministre fédéral des Finances rende compte au Parlement sur les répercussions sur le genre et la diversité de toutes les mesures budgétaires

¹²⁷ Forum économique mondial. (2022) Le rapport mondial sur les inégalités femmes-hommes dans le monde" 2022. [Global Gender Gap Report 2022](#). (en anglais seulement).

(nouvelles et existantes)¹²⁸, que ce soit dans le cadre du budget ou peu de temps après son dépôt.

Conformément à ces engagements, le [Rapport sur l'égalité entre les sexes](#) du budget fédéral 2019 comprenait des résumés complets de l'ACS Plus pour chaque nouvelle mesure budgétaire. De plus, l'énoncé relatif aux sexes faisait le point sur la position du Canada en matière d'égalité et incluait les mesures prises par le gouvernement de l'époque pour corriger les disparités. Suivant l'approche adoptée dans les budgets fédéraux de 2019 et de 2021, un énoncé et un rapport sur les répercussions ont été joints aux budgets fédéraux de 2022, de 2023 et de 2024. [L'énoncé et le rapport sur les répercussions](#) font le point sur la situation actuelle du Canada en matière d'égalité et fournissent un résumé des répercussions sur le genre, la diversité et la qualité de vie de chaque mesure budgétaire.

La budgétisation sensible au genre au Canada est également soutenue par le [CRRG](#), qui a également été introduit dans le budget de 2018. Le CRRG incarne la vision du gouvernement du Canada en matière d'égalité des genres, en mettant en lumière les enjeux prioritaires pour les Canadiennes et les Canadiens. Il s'agit d'un outil pangouvernemental destiné à faire le suivi du rendement actuel du Canada par rapport à ses priorités et ses objectifs en matière d'égalité des genres, avec des indicateurs correspondants pour mesurer les progrès vers l'atteinte de ces objectifs. Chaque proposition budgétaire est évaluée en fonction de sa capacité à faire progresser l'un des six domaines clés du CRRG. Les mesures qui sont censées faire progresser un domaine clé sont classées en conséquence.

Les budgets fédéraux de 2022, de 2023 et de 2024 comprenaient chacun des résumés des répercussions de plus de 200 mesures budgétaires. Les résumés illustrent comment les décisions devraient avoir une incidence sur plusieurs groupes démographiques en fonction de facteurs croisés comme le sexe, le niveau de revenu et l'âge. Le cas échéant, les résumés des répercussions mettaient également en évidence les mesures susceptibles de faire progresser le [CRRG](#). Les budgets fédéraux de 2022, de 2023 et de 2024 comprenaient également un [énoncé sur le genre et la diversité](#), qui utilisait un tableau de bord de statistiques clés pour résumer le statut en matière d'égalité des genres au Canada. Dans les budgets fédéraux de 2023 et de 2024, ce tableau de bord a été élaboré en collaboration avec Statistique Canada pour mettre en évidence les nouvelles données issues du Plan d'action sur les données désagrégées.

L'élément de production de rapports de l'approche de budgétisation sensible aux sexes du gouvernement du Canada est l'énoncé et le rapport sur les répercussions. C'est ce qu'on

¹²⁸ Cette réponse au sondage concerne les nouvelles mesures, c'est-à-dire les nouvelles dépenses supplémentaires (y compris les nouvelles dépenses fiscales) proposées dans le budget fédéral annuel. La [Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes](#) s'applique également :

1. à l'éventail plus large des dépenses existantes, avec des mentions dans les rapports sur les résultats ministériels (voir, par exemple, la section sur l'ACS Plus du rapport suivant : [Analyse comparative entre les sexes Plus - Canada.ca](#));
2. aux dépenses fiscales existantes, dans le rapport annuel sur les dépenses fiscales fédérales (voir, par exemple, le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : concepts, estimations et évaluations 2023 : partie 8 - Canada.ca](#)).

fait pour toutes les nouvelles mesures annoncées dans le budget fédéral. Ces rapports sur les répercussions sont ensuite regroupés pour montrer à quoi ressemblent les investissements prévus au budget dans l'optique du genre et de la diversité. L'analyse est présentée en plusieurs formats, comme la population cible des mesures budgétaires. Elle indique quel pourcentage des investissements ciblent toutes les Canadiennes et tous les Canadiens; des régions et des secteurs précis; ou encore des populations spécifiques, comme les Autochtones, les personnes en situation de handicap ou les personnes noires et racisées. Les mesures budgétaires sont également évaluées dans l'optique du genre, du revenu et des générations (comme le montrent les graphiques de l'annexe B).

Depuis 2022, le Secrétariat interministériel aux affaires féminines de l'Île-du-Prince-Édouard se consacre à appliquer l'analyse de genre et de diversité à toutes les nouvelles initiatives budgétaires dans le cadre du processus de planification de la gestion budgétaire du gouvernement provincial. En 2024, l'analyse de genre et de diversité a été appliquée à plus de 300 nouvelles initiatives.

Échelle internationale

Le Canada est un chef de file parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques en ce qui concerne la budgétisation sensible aux sexes. Dans le cadre de sa politique d'aide internationale, le Canada a toujours encouragé l'autonomisation des femmes et des filles du monde entier ainsi que l'amélioration des possibilités qui leur sont offertes. Dans le budget, les mesures dont la portée est suffisamment importante pour faire progresser l'égalité des genres dans le monde sont étiquetées comme telles dans le CRRG et font l'objet d'un rapport une fois que les résultats sont disponibles. Voici quelques exemples de mesures qui ont fait progresser l'égalité des genres dans le monde et qui ont été mises de l'avant dans le budget fédéral de 2024 :

- En 2019, le Canada s'est engagé sur 10 ans (2020 à 2030) à promouvoir la santé et les droits des femmes et des filles dans le monde entier. Dans le cadre de cet effort, le Canada s'est engagé à augmenter son financement pour la santé dans le monde pour qu'il atteigne en moyenne 1,4 milliard de dollars par année, à compter de 2023, dont 700 millions de dollars seront consacrés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.
- En 2021, le Canada a fourni 165 millions de dollars en aide humanitaire pour répondre aux besoins essentiels des personnes touchées par les conflits et les catastrophes naturelles partout dans le monde. L'approche sexospécifique du Canada à l'égard de l'action humanitaire vise à répondre aux priorités et aux besoins particuliers des personnes en situation vulnérable, en particulier les femmes et les filles. Par exemple, le Canada a aidé 51,5 millions de personnes, dont 28 millions de femmes et de filles, dans 40 pays et territoires par l'intermédiaire du Fonds central d'intervention d'urgence.
- Le Canada a adopté d'une approche féministe à l'égard de l'environnement et de l'action climatique, notamment dans le cadre de l'engagement de 5,3 milliards de

dollars en matière de financement international pour contrer les changements climatiques de 2021-2022 à 2025-2026. À titre d'exemple, le financement climatique du Canada aide de petites exploitations agricoles en Amérique latine et dans les Caraïbes – y compris des milliers de femmes – à adopter des pratiques et des technologies qui leur permettent de s'adapter aux changements climatiques et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À LA DÉCLARATION ET AU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Comme dans les précédents examens nationaux des progrès réalisés concernant la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing*, le rapport du Canada reflète les contributions des 13 gouvernements provinciaux et territoriaux, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Nunavut, l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, et le Yukon. Il reflète également la contribution de 21 ministères et organismes du gouvernement du Canada. Tous les gouvernements au Canada collaborent régulièrement avec un large éventail d'organismes, de parties prenantes et des secteurs privé et bénévole pour façonner et coordonner les efforts visant à faire progresser l'égalité des genres partout au pays. Les initiatives incluses dans ce rapport traduisent cet engagement et cette collaboration.

Pour la première fois, le gouvernement du Canada s'est engagé auprès d'organismes qui composent le groupe national de dirigeantes et dirigeants et de représentantes et représentants autochtones. Ces personnes ont fait part de leurs réflexions sur les réalisations, les difficultés et les revers en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles autochtones au Canada. Leurs commentaires ont éclairé plusieurs sections du rapport qui portent sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones.

Enfin, comme par le passé, un vaste réseau d'organismes canadiens de femmes et d'autres organismes en quête d'égalité ont entrepris un processus d'examen distinct pour produire un rapport parallèle. Leur rapport sera soumis à ONU Femmes en préparation du processus Beijing+30. Les organismes de défense des droits des femmes et de l'égalité des genres examinent tous les cinq ans, depuis 1995, les progrès du Canada quant à l'atteinte des objectifs du Programme d'action de Beijing. L'examen le plus récent était le document [Travail inachevé – Un rapport parallèle sur la mise en œuvre de la Déclaration et Programme d'action de Beijing](#). Le groupe de cette année s'appuie sur le réseau d'organismes créé pour Beijing+25.

Comme indiqué ci-dessus, le Canada a élaboré et appliqué la [Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : aller de l'avant ensemble](#). Elle souligne l'importance d'adopter

une approche pangouvernementale et pansociétale pour réaliser le Programme 2030 et atteindre les ODD.

Le gouvernement du Canada fait progresser la Stratégie nationale au niveau fédéral grâce à une application coordonnée à l'échelle du gouvernement fédéral. Pour ce faire, il détermine les rôles et les responsabilités des ministères et organismes fédéraux. Les responsables horizontaux ont des mandats et des responsabilités qui couvrent tous les ODD. Leur rôle est d'intégrer les objectifs transversaux dans les activités du gouvernement du Canada pour faire avancer le Programme 2030. Les objectifs transversaux comprennent :

- soutenir le principe fondamental consistant à ne laisser personne de côté en faisant progresser l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que la diversité et l'inclusion;
- faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en travaillant en partenariat pour soutenir les voix, les points de vue et les connaissances traditionnelles autochtones et en mettant en valeur les réalisations des partenaires autochtones;
- garantir des politiques cohérentes au sein des efforts internationaux du Canada, et entre les efforts internationaux et nationaux, pour soutenir la progression des ODD.

Depuis 2020, le Programme de financement des objectifs de développement durable a également aidé trois organismes autochtones nationales (APN, ITK et RNM) pour garantir que les voix, les perspectives et les connaissances traditionnelles autochtones sont reflétées dans les efforts du Canada pour favoriser les progrès à l'égard des ODD.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité, le Canada rend compte chaque année des progrès accomplis quant à la réalisation du Programme 2030 et l'atteinte des ODD. Ces rapports périodiques tiennent le public informé des progrès, et favorisent un dialogue et un engagement continu avec les parties prenantes sur les priorités et les difficultés liées au développement durable.

Statistique Canada ainsi qu'EDSC collaborent étroitement pour garantir que les Canadiennes et les Canadiens sont informés avec précision des progrès relatifs au Programme 2030 et aux ODD. Cela comprend la tenue de réunions régulières pour examiner plusieurs cibles et indicateurs. Statistique Canada joue un rôle crucial dans le processus de surveillance grâce à son centre de données accessible au public, qui rend compte du [Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable \(CIC\)](#) et du [Cadre mondial d'indicateurs liés aux objectifs de développement durable](#). Le CIC a été élaboré en collaboration avec des ministères et organismes fédéraux pour refléter les priorités nationales. Il définit 31 ambitions canadiennes et 76 indicateurs pour surveiller et mesurer les progrès du Canada vers la réalisation des 17 ODD. Statistique Canada recueille, rassemble, analyse et diffuse des données pour faire un suivi périodique et produire des

rapports d'étape sur le Cadre mondial d'indicateurs et le CIC. Ces données constituent la base du suivi et des rapports du Canada sur ses progrès quant à l'atteinte des ODD, garantissant ainsi une approche fondée sur les données pour la prise de décision et l'élaboration de politiques. Le [Carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion](#), dirigé par Statistique Canada, est la principale plateforme pour toutes les données relatives au genre, à la diversité et à l'inclusion.

Le gouvernement du Canada soutient également l'organisme d'une conférence nationale annuelle, [Together | Ensemble](#), consacrée au suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des ODD. Cette conférence sert de plateforme à diverses parties prenantes, notamment le secteur privé, le monde universitaire, le gouvernement fédéral et la société civile, pour se réunir et discuter des difficultés auxquelles fait face le Canada relativement au développement durable. En favorisant la collaboration et le partage des connaissances, Together | Ensemble promeut un effort collectif pour atteindre les ODD et encourage la participation active de tous les secteurs de la société.

MISE EN ŒUVRE PAR LE CANADA DES RECOMMANDATIONS DE LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

Le Canada a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1981. La CEDEF exige des États parties qu'ils éliminent la discrimination dans la jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels par les femmes, en garantissant l'égalité d'accès et l'égalité des chances des femmes dans la vie politique, publique, économique et sociale. Il faut que la discrimination prenne fin dans les domaines de l'éducation, du mariage et des relations familiales, de la santé et de l'emploi, ainsi que dans la prévention de l'exploitation et de la traite. Il garantit également aux femmes l'égalité avec les hommes devant la loi.

Affaires mondiales Canada a présenté [le 10^e rapport du Canada au titre de la CEDEF à l'ONU](#) en juillet 2022. Ce rapport a été préparé avec la contribution de FEGC et des principaux ministères fédéraux ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux, en fonction de la liste de questions préalables que le Comité chargé de la CEDEF a fournie au Canada.

Il porte sur les principales mesures adoptées au Canada pour améliorer l'application de la Convention entre la dernière comparution du Canada devant le Comité chargé de la CEDEF le 25 octobre 2016 et décembre 2021. Le rapport répond à une liste de questions fournie par le Comité. Il comprend trois annexes. Ces dernières fournissent : 1) des renseignements sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les femmes au Canada et les mesures adoptées par les gouvernements pour atténuer cette incidence; 2) les données et statistiques liées à la situation actuelle des femmes au Canada; 3) des données sur le nombre de femmes vivant sous le seuil de pauvreté officiel par province.

Le rapport répond à la plupart des questions du Comité. Il fait des renvois vers d'autres renseignements que le Canada a récemment fournis au Comité, ainsi qu'à d'autres organes conventionnels des droits de la personne, ainsi qu'au Document de base commun du Canada.

Voici quelques-unes des questions clés traitées dans [le 10^e rapport du Canada au titre de la CEDEF](#) :

- les initiatives qui améliorent l'accès à l'aide et aux services juridiques dans les provinces et les territoires;
- une mise à jour sur le fait que FEGC devienne un ministère officiel en 2018;
- la disponibilité de l'information pour contrer les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines;
- la nouvelle législation permettant de poursuivre les auteures et auteurs d'agressions sexuelles;
- l'élaboration du [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#);
- l'application des [recommandations issues de la FFADA](#);
- [le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées](#);
- les types de services fournis aux victimes de la traite de personnes;
- les mesures aidant les femmes à accéder à des postes de décision dans les organes dont les membres sont élus ou nommés;
- les mesures aidant les femmes à accéder au marché du travail.

Le 7 février 2024, la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce à Genève a reçu une invitation à présenter le 10^e rapport du Canada à la 89^e session de la CEDEF. La session devait se tenir du 7 au 25 octobre 2024 à l'Office des Nations Unies à Genève.

En étroite partenariat avec Patrimoine canadien et Affaires mondiales Canada, FEGC prépare actuellement une délégation canadienne pour présenter le rapport lors de la comparution du Canada à la 89^e session de la CEDEF. Les représentants provinciaux et territoriaux ont été invités à prendre part à cette délégation.

SECTION 5 : DONNÉES ET STATISTIQUES

PROGRÈS DU CANADA EN MATIÈRE DE STATISTIQUES NATIONALES SUR LE GENRE

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement du Canada s'est efforcé d'améliorer la disponibilité des données et des analyses dans les six domaines clés nécessaires pour faire progresser l'égalité des genres, comme indiqué dans le [CRRG](#). De plus, pour rendre les données sur la VFS plus disponibles, le gouvernement du Canada, grâce à la collaboration entre Statistique Canada et FEGC, a financé plusieurs enquêtes et initiatives au cours des cinq dernières années. Il s'agit notamment de l'ESEPP de 2018, de l'Enquête sur la sécurité

individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire (ESIPEP) de 2019, de l'Enquête sur les inconduites sexuelles au travail (EIST) de 2020 et du système d'information national sur les féminicides.

Le projet sur les homicides et les féminicides liés au sexe est un projet en cours visant à brosser un portrait national complet de la situation des homicides et les féminicides liés au sexe au Canada. Cela implique de procéder à un examen et à une analyse approfondis de plusieurs sources de données avec l'aide de spécialistes en la matière partout au pays. Jusqu'à présent, deux des cinq bulletins [Juristat](#)¹²⁹ prévus ont été publiés. Ils ont introduit des termes, des concepts, des indicateurs et des tendances clés, ainsi que des données importantes sur les décisions rendues par les tribunaux et les incidents liés au genre. L'objectif est de combler les lacunes en matière de données sur la classification de certains homicides comme étant liés au genre et de modifier les récits pour mieux comprendre les caractéristiques des homicides liés au genre. Grâce à ce travail, le gouvernement du Canada sera mieux placé pour rendre compte des féminicides si le terme est officiellement reconnu et défini.

L'[ESEPP](#) est l'une des enquêtes canadiennes les plus importantes sur les expériences relatives à la VFS et au harcèlement au Canada ainsi que de leurs répercussions. Cette enquête recueille des informations sur l'expérience de victimisation relativement à la VFS et les comportements sexuels non désirés auxquels de nombreuses Canadiennes et de nombreux Canadiens sont confrontés dans les espaces privés et publics, en ligne et au travail. Tous les ordres de gouvernement, le monde universitaire et les organismes à but non lucratif s'attendent à utiliser les résultats pour dresser un tableau plus complet de la VFS ainsi que mieux comprendre la nature et l'étendue de la victimisation, les perceptions à l'égard de la sécurité et les attitudes relativement au système de justice pénale.

Pour contribuer à mettre fin à cette violence, les données de cette enquête sont utilisées pour orienter le travail du gouvernement fédéral sur la VFS, y compris les décisions relatives à l'élaboration de programmes et de politiques, et pour soutenir la recherche dans le domaine de la VFS. Certaines données permettront également d'établir des comparaisons avec des sources de données internationales. Étant donné que les victimes ne signalent pas toujours ce type de violence à la police, il est essentiel de comprendre les expériences vécues au moyen d'une enquête par autodéclaration pour combler le manque de connaissances qu'on ne trouve dans aucune autre enquête représentative à l'échelle nationale.

Plus de 20 produits analytiques ont été publiés à partir des données du cycle 1 de [l'ESEPP](#). Elle a fourni des données qui façonnent les politiques et les programmes visant à prévenir

¹²⁹ Le bulletin *Juristat* comporte des analyses approfondies et des statistiques détaillées sur divers sujets et questions en matière de justice et de sécurité publique. Il traite notamment de la criminalité, de la victimisation, des homicides, des tribunaux (civils, de la famille et de juridiction criminelle), ainsi que des services correctionnels. Il porte également sur des questions liées à la sécurité communautaire et aux perceptions à l'égard de la sécurité. Le bulletin s'adresse aux gens qui s'intéressent aux systèmes de justice et de sécurité publique du Canada, et aux personnes chargées d'élaborer, de mettre sur pied, d'administrer et d'évaluer des programmes et des projets dans les domaines de la justice et de la sécurité publique.

la VFS et à contrer cette dernière, ainsi qu'à soutenir les personnes survivantes et leur famille sur les plans national, provincial, territorial et local. Il n'existe pas d'expérience unique de VPI, et différents groupes vivent des expériences différentes, qui nécessitent divers types d'interventions et de mesures de soutien pour les victimes et les personnes survivantes. En plus de mesurer la violence et les expériences non désirées relativement à un comportement sexuel inapproprié, les données de l'ESEPP peuvent également permettre de surveiller les perceptions et les attitudes des Canadiennes et des Canadiens à l'égard de la VFS et, plus largement, de l'égalité des genres au Canada. Par exemple, des rapports montrent que les femmes et les hommes ont tendance à croire en l'égalité des genres et que la VFS n'est pas acceptable. Cependant, la plupart des femmes et environ la moitié des hommes ont tendance à croire que les signalements d'agression sexuelle sont presque toujours vrais.

Pour compléter ces données quantitatives, le gouvernement du Canada investit également, depuis 2023, dans la recherche communautaire pour développer les connaissances et aider à répondre aux besoins des communautés mal desservies dans le secteur canadien de la VFS. La recherche qualitative et axée sur l'action aidera à améliorer les services destinés aux groupes à risque et mal desservis. Il s'agit notamment des femmes noires et racisées; des immigrantes, des réfugiées et des nouvelles arrivantes; des femmes en situation de handicap; des femmes autochtones; et des personnes 2ELGBTQI+.

Du point de vue de la santé, des efforts sont déployés pour garantir que toutes les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes de diverses identités de genre au Canada peuvent accéder à des soins de santé culturellement sécuritaires, tenant compte des traumatismes, non stigmatisants et de grande qualité. Ces soins doivent refléter et respecter les identités intersectionnelles uniques de ces personnes, peu importe qui elles sont, ou où elles vivent.

[Le Canada est le premier pays à produire des données portant sur les personnes transgenres et les personnes non binaires à l'aide du recensement.](#) Après la publication de nouvelles normes en matière de sexe et de genre en 2018, Statistique Canada a révisé les [variables du genre et du sexe à la naissance](#) en 2021. Des questions sur le genre et le sexe à la naissance ont été ajoutées à plusieurs enquêtes nationales. Le Recensement de la population de 2021 comprenait, pour la première fois, une question sur le genre et la précision « à la naissance » pour la question du sexe. Cela a permis à toutes les personnes cisgenres, transgenres et non binaires de déclarer leur sexe. L'inclusion de ces questions comble un manque d'information important sur la diversité des genres (voir [Comblant les lacunes : renseignements sur le genre dans le Recensement de 2021](#), [Recensement de 2021 : Sexe à la naissance et genre – Un portrait global](#) et [Sexe à la naissance et genre : rapport technique sur les modifications apportées au Recensement de 2021](#)). Ces données peuvent être utilisées par les décideurs publics, les employeurs et les prestataires de soins de santé, d'éducation, de justice et d'autres services pour mieux répondre aux besoins de tous les hommes et de toutes les femmes – y compris les hommes et femmes transgenres – et des personnes non binaires dans leurs communautés.

Collecte et modernisation des données et des concepts sur les inégalités fondées sur le sexe relativement au travail non rémunéré et à la prestation de soins

Statistique Canada continue de moderniser son approche de collecte et de production de statistiques sociales, avec des progrès notables dans la mesure du travail du non rémunéré et de la prestation de soins.

Pour la septième fois en près de 40 ans, le Canada a mené son [Enquête sur l'emploi du temps](#) (EET) en 2022. Les progrès dans la collecte de données comprennent la création d'un questionnaire électronique autoadministré et l'utilisation de la *Classification internationale des activités pour les statistiques sur l'emploi du temps* (développée par la Division de statistique de l'ONU) aux fins de comparabilité internationale. L'EET de 2022 a également permis de recueillir des données sur le sexe à la naissance et le genre des répondantes et répondants, ainsi que sur leur orientation sexuelle, afin que les données puissent être désagrégées. Enfin, pour améliorer les mesures du travail non rémunéré et de la prestation de soins, l'EET de 2022 comprenait des questions supplémentaires sur la garde d'enfants et le télétravail.

Les données de l'EET du Canada sont essentielles à la mise à jour de l'indicateur d'égalité des genres pour l'[ODD 5.4.1](#). Les données de l'EET seront également utilisées pour analyser les inégalités entre les sexes grâce à des partenariats avec FEGC ainsi qu'avec d'autres parties prenantes. Enfin, les données de l'EET peuvent être utilisées pour [reconnaître et valoriser économiquement le travail non rémunéré pour les comptes macroéconomiques](#).

Expansion du Carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion, lancement du centre de données Sexe, genre et orientation sexuelle ainsi que du Portail sur l'inclusion sociale, et publication de produits analytiques

Le [Carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion](#), lancé pour la première fois en 2018, rassemble les produits de Statistique Canada sur le genre, la diversité et l'inclusion au Canada, ainsi que des informations sur les statistiques sur le genre dans le contexte international. Depuis 2020, Statistique Canada a mis à jour et élargi le Carrefour. Il se connecte désormais au nouveau [centre de données Sexe, genre et orientation sexuelle \(SGOS\)](#), lancé en 2021. Le portail du SGOS sert précisément au suivi et à la production de rapports sur les indicateurs du [CRRG](#), et comprend des données et des analyses sur le genre et les personnes 2ELGBTQI+. Statistique Canada continue de mettre à jour le Carrefour et le SGOS à mesure que de nouvelles données, de nouveaux produits analytiques et de nouvelles ressources deviennent disponibles. Statistique Canada collabore également avec divers groupes d'utilisatrices et d'utilisateurs de données pour comprendre leurs expériences, s'assurer que le Carrefour et le SGOS répondent à leurs besoins et obtenir leurs commentaires sur la fonctionnalité et la disponibilité de l'information. De plus, Statistique Canada a lancé le Portail sur l'inclusion sociale, qui est lié à la [Stratégie nationale de lutte contre le racisme](#) et au Carrefour. Ce portail rassemble des informations statistiques clés provenant de plusieurs sources de données sur l'inclusion (ou l'exclusion) des groupes ethnoculturels et des immigrantes et immigrants au Canada. Les

données peuvent également être ventilées selon d'autres caractéristiques sociodémographiques et géographiques.

Déploiement des premières enquêtes représentatives à l'échelle nationale sur la VFS au Canada et ses répercussions

Dans le cadre de la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la VFS, FEGC et le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités de Statistique Canada collaborent depuis 2018 pour déployer les premières enquêtes représentatives à l'échelle nationale sur la VFS au Canada. Cette collaboration a donné naissance à trois enquêtes qui ont été menées sur le terrain entre 2018 et 2020 : l'[ESEPP](#), l'[EIST](#) et l'[ESIPEP](#). Elles ont été conçues pour évaluer la VFS au Canada dans son ensemble et dans des groupes spécifiques. Pour obtenir plus d'informations et une liste détaillée des rapports publiés sur ces enquêtes, consultez l'annexe B.

Stratégies de données dirigées par les Autochtones

Le gouvernement du Canada a lancé l'initiative sur la souveraineté des données autochtones dans le cadre des mesures conformes au [Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). Le gouvernement du Canada soutient la souveraineté des données autochtones et les stratégies de données dirigées par les Autochtones grâce à des options législatives, réglementaires et politiques. Ces options visent à garantir que les Premières Nations, les Inuits et les Métis disposent d'une capacité de données suffisante et durable pour contrôler, gérer, protéger et utiliser leurs données. Cela les aidera à fournir des services efficaces à leur peuple, à raconter leurs histoires, à participer aux processus décisionnels fédéraux et à concrétiser leur vision d'autodétermination.

Le Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones finance des approches novatrices, dirigées par des Autochtones, visant l'amélioration des méthodologies de collecte de données propres aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées. Cela comprend des initiatives qui visent à élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, y compris ceux fondés sur les distinctions ou sur l'identité; à remédier aux lacunes méthodologiques actuelles pour les groupes mal desservis ou sous-représentés par les données; à définir la sécurité au moyen des façons de comprendre des Autochtones. Toutes ces initiatives permettront en définitive d'améliorer les données actuelles et d'élargir les données relatives aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées. Au printemps 2022, un financement d'environ 1 million de dollars a été annoncé pour 19 projets dans le cadre du Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones de RCAANC. En décembre 2023, un financement de plus de 13 millions de dollars a été annoncé pour 31 projets dirigés par des Autochtones afin de contribuer à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

PRIORITÉS RELATIVES AUX STATISTIQUES NATIONALES SUR LE GENRE

Le gouvernement du Canada continue d'accorder la priorité à l'amélioration des statistiques nationales ventilées par le sexe en lançant des initiatives visant à accroître la collecte de données sur la VFS, à soutenir la recherche sur la santé des femmes et à utiliser les connaissances issues d'enquêtes et de mesures existantes et futures. Grâce à ces projets et à d'autres initiatives de recherche en cours, le gouvernement du Canada poursuit ses efforts pour combler d'importantes lacunes en matière de connaissances, de données et de recherche sur la VFS et l'égalité des genres au Canada.

Le gouvernement du Canada lancera le deuxième cycle de [l'ESEPP](#). La collecte de données se déroulera sur plusieurs mois entre 2024 et 2025, et les résultats seront rendus publics en 2026. Le deuxième cycle de l'ESEPP comprendra plusieurs améliorations analytiques, notamment une taille d'échantillon plus grande et un suréchantillonnage ciblé pour avoir de meilleures analyses intersectionnelles désagrégées. Plus précisément, l'enquête ciblera davantage de jeunes (15 à 24 ans); de personnes non binaires, de diverses identités de genre et transgenres; et de membres des Premières Nations, inuits et métis. La répétition de l'enquête permettra également d'observer les changements au fil du temps dans l'étendue et la nature des expériences de victimisation et de comportements sexuels non désirés des Canadiennes et des Canadiens dans les espaces privés et publics, en ligne et au travail.

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de FEGC et en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, travaille également à mettre à jour un rapport de recherche datant de 2012 sur le coût de la VFS : *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*.

Le rapport de 2012 était révolutionnaire par sa portée et sa méthodologie. Il indiquait qu'une estimation globale de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada était de 7,4 milliards de dollars en 2009, ou 10,1 milliards de dollars si l'on tient compte de l'inflation de 2023. L'estimation de l'incidence économique d'un phénomène social comme la VFS, un processus connu sous le nom d'établissement des coûts, fournit un élément de preuve essentiel pour démontrer l'ampleur des répercussions de la VFS sur la société et le coût pour la population canadienne. La VFS a une incidence sur les personnes, les familles et les communautés. Cela impose également un fardeau considérable aux systèmes de santé, sociaux et judiciaires du Canada. Lorsque ces informations sur les coûts sont utilisées conjointement avec d'autres recherches, elles aident à informer les décideurs sur la manière d'affecter efficacement les ressources et orientent les interventions susceptibles d'avoir la plus grande incidence.

Même si le rapport de 2012 était le premier de ce type au Canada, il est maintenant désuet et se concentre peu sur la violence conjugale. Les plans d'une étude mise à jour, qui sera publiée en 2025, élargiront la définition de la VPI pour inclure les relations des personnes qui se fréquentent, d'anciennes et d'anciens partenaires intimes ou de partenaires qui ne

vivent pas ensemble. La mise à jour augmentera également le nombre de types de VFS pour inclure les agressions sexuelles entre partenaires non intimes, les homicides liés au genre et les tentatives d'homicide liées au genre. Le rapport mettra en évidence les changements survenus au cours de la dernière décennie.

SURVEILLANCE DE L'INCLUSION DU GENRE DANS LES ODD AU CANADA

Pour soutenir la réalisation nationale des ODD par le Canada, une stratégie nationale ([Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : aller de l'avant ensemble](#)) a été élaborée. L'élaboration d'un cadre d'indicateurs propre au Canada a permis d'établir un ensemble d'indicateurs qui s'harmonisent mieux aux priorités nationales du pays en matière de développement durable.

Le CIC englobe les 17 objectifs et ajoute 31 ambitions canadiennes, qui ont été élaborées par les ministères fédéraux. Pour rendre compte de ces ambitions, Statistique Canada a créé 76 indicateurs qui permettent de surveiller les progrès réalisés par rapport aux ambitions et aux cibles nationales. Le CIC jette les bases permettant au Canada de faire le suivi et de rendre compte de ses progrès par rapport aux 17 ODD dans le contexte canadien. Le Canada a créé le [carrefour de données pour le Cadre d'indicateurs canadien lié aux objectifs de développement durable](#), dans lequel il rend compte des progrès réalisés à ce jour dans la réalisation de ses objectifs.

Bien que 36 indicateurs comprennent des données qui peuvent être ventilées par genre/sexe, seuls deux indicateurs spécifiques au genre sont inclus dans [la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : aller de l'avant ensemble](#). Ces deux indicateurs se trouvent dans l'objectif 5 (Égalité entre les sexes) : la proportion de rôles de leadership tenus par des femmes ainsi que la proportion de femmes et filles âgées de 15 ans et plus ayant été assujetties à de la violence physique, sexuelle ou psychologique par une ou un partenaire intime actuel ou ancien dans les 12 derniers mois. Un autre indicateur spécifique au genre se trouve dans l'objectif 10, soit le ratio du salaire horaire médian (qui mesure l'écart salarial). Il sera déplacé vers l'objectif 5 lors de l'examen stratégique du CIC. Parmi les indicateurs restants sans option de ventilation par genre/sexe, plusieurs sont soit des indicateurs aux niveaux national/régional/municipal plutôt qu'au niveau individuel, soit qu'ils ne sont pas directement liés aux humains.

Difficultés

Le Canada est confronté à deux difficultés dans la collecte de données pour rendre compte des résultats relatifs aux ODD par genre :

- De nombreux instruments d'enquête utilisés pour recueillir des données pour le CIC recueillent uniquement des données selon le sexe, et non selon le genre. La plupart de ces instruments seront mis à jour au cours des prochains cycles afin que l'information sur le genre soit recueillie plutôt que celle sur le sexe.
- Les taux de réponse diminuent dans un environnement où des données plus détaillées sont nécessaires.

DÉSAGRÉGATION DES DONNÉES AU CANADA

Le [PADD](#) est une approche pangouvernementale dirigée par Statistique Canada pour soutenir les efforts gouvernementaux et sociétaux visant à contrer les inégalités connues et à promouvoir une prise de décision juste et inclusive. Des données plus représentatives que jamais sont recueillies. Cela signifie que davantage de résultats peuvent être répartis en catégories comme le genre, l'âge, le revenu et la région géographique afin de mieux comprendre les expériences de divers groupes qui auraient autrement pu être manquées.

Les principales enquêtes canadiennes, comme le Recensement de la population (2021) ou l'Enquête sur la population active fournissent des données ventilées selon le revenu, le genre, l'âge, le statut migratoire, la situation géographique, l'éducation, la situation de famille, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, le logement, le travail, la langue et les déplacements domicile-travail.

Depuis des années, Statistique Canada fournit aux Canadiennes et aux Canadiens des statistiques globales sur une variété de sujets qui touchent les gens partout au pays. Cependant, la vue d'ensemble peut masquer des différences essentielles dans les expériences vécues par des groupes spécifiques. Le [PADD](#) est une initiative de Statistique Canada afin de continuer de répondre à la demande des Canadiennes et des Canadiens qui veulent des données détaillées pour contrer les écarts entre les genres, le racisme et d'autres obstacles systémiques.

Le [PADD](#) soutient les efforts de Statistique Canada visant à continuer de trouver et de combler les lacunes en matière de données et de connaissances dans l'ensemble de ses programmes. Cela conduit à un ensemble de données plus représentatives et à des statistiques améliorées sur diverses populations grâce à la collecte, l'analyse et l'échange de données plus désagrégées que jamais. Les données désagrégées sont des données qui ont été divisées en catégories (comme le genre, l'âge, le revenu et la région géographique) pour mieux comprendre les expériences de divers groupes et potentiellement révéler des informations importantes entre et parmi différents groupes qui auraient autrement pu être manquées. La plupart des données désagrégées et des analyses issues de ces enquêtes sont disponibles sur le [Carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion](#).

Les sections qui suivent mettent en évidence les réalisations de certains projets clés financés dans le cadre du [PADD](#).

Données sur la population active

Depuis l'exercice 2021-2022, des améliorations ont été apportées à l'EPA. Les exemples comprennent une série continue d'enquêtes mensuelles supplémentaires associées à l'EPA pour recueillir des données sur des sujets qui couvrent les intentions des répondantes et répondants de quitter leur emploi, leur volonté de déménager pour obtenir un emploi et l'équilibre entre le travail et les responsabilités familiales. Ces questions supplémentaires sont ventilées pour fournir une image des expériences de divers groupes sur le marché du

travail. En avril 2022, Statistique Canada a également augmenté la taille de l'échantillon de l'EPA de 25 %, en mettant l'accent sur l'augmentation de l'échantillon dans les plus grandes municipalités du Canada. Pour la première fois, Statistique Canada a pu fournir aux décideurs politiques des informations sur l'emploi pour les membres des groupes racisés. Des tableaux de données fournissant des estimations des caractéristiques de la population active par [groupe racisé](#) et [région](#) ont été publiés en septembre 2022.

D'autres améliorations ont été apportées à l'EPA en 2022-2023, notamment l'augmentation du nombre d'indicateurs sur la qualité de l'emploi pour divers groupes au Canada. Plus précisément, on a recueilli des données sur les difficultés relatives à la garde d'enfants et à la carrière auxquelles les parents sont confrontés, les difficultés financières auxquelles les ménages sont confrontés en raison d'une inflation élevée et le nombre de Canadiennes et de Canadiens travaillant à partir de plateformes numériques. La nouvelle Enquête sur les indicateurs socio-économiques et du marché du travail (ISMT), un complément à l'EPA, a également été déployée pour recueillir des données sur le travail, les paiements de soutien et les besoins non satisfaits en matière de soins de santé, ainsi que pour surveiller le bien-être économique des personnes et des familles. Les données de l'Enquête sur les ISMT et de l'Enquête canadienne sur le revenu ont été intégrées pour fournir 12 mois de données de l'EPA sur les personnes en situation de handicap. Ces données désagrégées seront publiées chaque année. Cette couverture améliorée a permis d'effectuer des analyses détaillées sur les [caractéristiques relatives au marché du travail pour les personnes en situation de handicap et celles qui ne le sont pas en 2022](#).

Indicateurs de santé

En septembre 2021, un échantillon supplémentaire de 50 000 unités a été ajouté à l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes pour permettre une désagrégation plus poussée. La [première version](#) contenant le nouvel échantillon fournit des informations analytiques sur la santé mentale autoévaluée des groupes racisés, immigrants, autochtones et 2ELGBTQI+ partout au Canada pendant la pandémie.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Statistique Canada a pu recueillir des données plus détaillées sur la santé des Canadiennes et des Canadiens. Il a publié des résultats plus détaillés sur les [intentions en matière de vaccination contre la COVID-19](#) ainsi que sur l'état de santé mentale. Au cours de l'exercice 2021-2022, on a continué d'augmenter la taille de l'échantillon pour l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes afin de faire progresser les connaissances analytiques sur la santé mentale de divers groupes partout au Canada pendant la pandémie.

Les données ventilées de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes ont été utilisées pour élaborer une variété de produits, notamment des [indicateurs d'inclusion sociale pour les groupes ethnoculturels du Canada](#) et des [indicateurs de sécurité alimentaire](#) ainsi que des données sur l'[accès à un fournisseur habituel de soins de santé](#).

Enquête canadienne sur la situation des entreprises

L'Enquête canadienne sur la situation des entreprises (ECSE) permet de publier des données détaillées et des analyses prospectives sur les entreprises appartenant à des femmes, à des groupes racisés, à des immigrantes et immigrants et à des Autochtones. D'avril 2021 à mars 2022, l'ECSE a joué un rôle essentiel en aidant les gouvernements à comprendre les principaux enjeux économiques auxquels les entreprises étaient confrontées. Des données détaillées sont diffusées pour l'ensemble des provinces et des territoires, ainsi que pour les [20 plus grandes régions métropolitaines de recensement](#).

Au cours de l'exercice 2022-2023, des tableaux de données sur le pourcentage moyen de femmes et d'hommes occupant des postes de cadres ont été publiés pour le [premier trimestre 2023](#). Des tableaux de données sur le nombre d'entreprises du secteur privé, ventilés par propriétaire majoritaire, ont également été publiés pour le [deuxième trimestre de 2022](#) et le [troisième trimestre de 2022](#), le [quatrième trimestre de 2022](#) et le [premier trimestre de 2023](#). Tous les autres tableaux de données publiés ont été croisés avec des variables de propriétaire majoritaire, y compris les femmes, les Autochtones, les immigrantes et les immigrants au Canada, les personnes 2ELGBTQI+ et les membres de groupes racisés.

SECTION 6 : CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

Comme le souligne le rapport, les cinq dernières années ont été marquées par l'instabilité sur de nombreux fronts. Cela a eu une incidence sur les progrès réalisés en matière d'égalité des genres au Canada. Cependant, les gouvernements FPT ont travaillé ensemble et avec leurs partenaires, surtout pendant la pandémie, pour mettre le pays dans une meilleure position pour continuer à faire progresser l'égalité des genres. Une leçon notable des cinq dernières années est l'importance de l'engagement et de la collaboration. En effet, c'est grâce à la coopération que le Canada a été mieux en mesure de surmonter les difficultés complexes et profondément enracinées liées à l'égalité des genres. Dans ce contexte, le thème de la Semaine canadienne de l'égalité des sexes de 2023¹³⁰ était « Ensemble pour l'égalité des sexes : unissons nos forces ». La collaboration entre les gouvernements FPT, l'engagement avec les organismes autochtones, le travail sur le terrain avec les parties prenantes de la société civile et les partenariats mondiaux ont mené à des progrès plus significatifs et plus inclusifs en matière d'égalité des genres au Canada. Cela continuera de définir l'approche du Canada pour faire progresser l'égalité des genres à l'avenir.

Les priorités actuelles et prospectives du Canada pour faire progresser l'égalité des genres sont détaillées tout au long du présent rapport. Ils orienteront les mesures prises au cours

¹³⁰ La Semaine de l'égalité des sexes découle de l'adoption du projet de loi C-309, la [Loi sur la Semaine de l'égalité des sexes](#), qui a reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Cette législation fait de la quatrième semaine de septembre la Semaine de l'égalité des sexes.

des années à venir pour aider à respecter les engagements du Canada, notamment en ce qui concerne le Programme 2030 et la *Déclaration et Programme d'action de Beijing*.

ANNEXE A

Liste des abréviations et des acronymes

2ELGBTQI+	Désigne les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et d'autres personnes qui s'identifient comme faisant partie de communautés sexuelles et de la diversité sexuelle et de genre. L'élément « 2E », au début de l'acronyme, reconnaît les personnes bispirituelles comme les premières communautés 2ELGBTQI+.
ACE	Allocation canadienne pour enfants
ACS Plus	Analyse comparative entre les sexes Plus
AE	Assurance-emploi
AFAC	Association des femmes autochtones du Canada
AGJE	Apprentissage et garde des jeunes enfants
ANSAF	Association nationale des sociétés autochtones de financement
APN	Assemblée des Premières Nations
ATVE	Volet de programme « Améliorez les technologies de votre entreprise »
CAI	Collectif d'actifs en innovation
CCDP	Commission canadienne des droits de la personne
CCM	Conseil canadien de la magistrature
CCPC	Chef - Conduite professionnelle et culture
CCPE	Centre canadien de protection de l'enfance
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies
CIC	Cadre d'indicateurs canadien
CIFFC	Centre interservices des feux de forêt du Canada
CRRG	Cadre des résultats relatifs aux genres
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
DACL	Volet de programme « Développez vos activités commerciales en ligne »
ECSE	Enquête canadienne sur la situation des entreprises
E EI	Exploitation des enfants dans Internet
EET	Enquête sur l'emploi du temps
EPA	Enquête sur la population active
EPSP	Établissement postsecondaire public
ESEPP	Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés
ESEVSEL	Exploitation sexuelle des enfants et la violence sexuelle à l'égard des enfants en ligne
FAAC	Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes

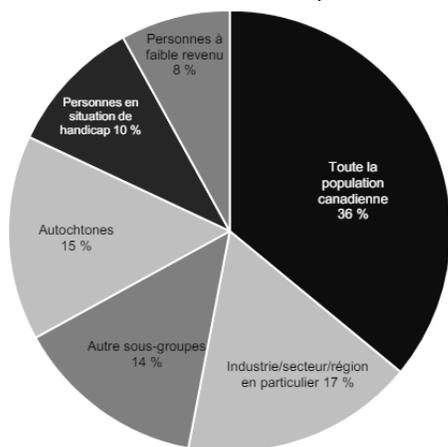
FAC	Forces armées canadiennes
FAC	Financement agricole Canada
FCRTN	Force constabulaire royale de Terre-Neuve
FEGC	Femmes et Égalité des genres Canada
FFADA	Femmes et filles autochtones disparues et assassinées
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FPS	Femmes, paix et sécurité
GRC	Gendarmerie royale du Canada
ISMT	Indicateurs socio-économiques et du marché du travail
ITK	Inuit Tapiriit Kanatami
LEE	<i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>
MDN	Ministère de la Défense nationale du Canada
ODD	Objectif de développement durable
OERDE	Outil d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PADD	Plan d'action sur les données désagrégées
PANC-3	Troisième Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité
PCU	Prestation canadienne d'urgence
PI	Propriété intellectuelle
PME	Petites et moyennes entreprises
POSPH	Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
PS	Organisme Parlons sciences
RIFM	Réseau international de forêts modèles
RNM	Ralliement national des Métis
RPC	Régime de pensions du Canada
SGDI	Statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion
SGOS	Centre de données Sexe, genre et orientation sexuelle
SNL	Stratégie nationale sur le logement
SRC	Société Radio-Canada
SRG	Supplément de revenu garanti
STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
TCDP	Tribunal canadien des droits de la personne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

VFS	Violence fondée sur le sexe
VPI	Violence entre partenaires intimes

ANNEXE B

Exemples d'analyses tirées de l'Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et l'inclusion

Graphique 3
Part des investissements du budget de 2024 par population cible
(valeur des mesures en dollars*)

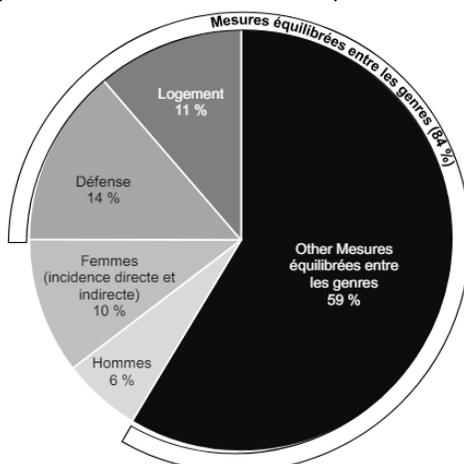


*Excluant les revenus et les mesures d'économie

[Budget de 2024 : Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et l'inclusion \(canada.ca\)](#), page 33

Plus du tiers (36 %) des nouvelles mesures du budget de 2024 ciblent l'ensemble de la population canadienne, tandis que la part restante cible des groupes précis. Les mesures qui touchent les Autochtones représentent 15 % des investissements ciblés du budget de 2024. La part des mesures du budget fédéral de 2024 destinées aux personnes en situation de handicap s'élève à environ 10 %, tandis que 8 % et 14 % des mesures ciblent respectivement les personnes à faible revenu et les autres sous-groupes. La part des investissements du budget de 2024 qui ciblent des industries, des secteurs et des régions en particulier s'élève à 17 %.

Graphique 4
Part des investissements du budget de 2024 par genre
(valeur des mesures en dollars*)



*Excluant les revenus et les mesures d'économie

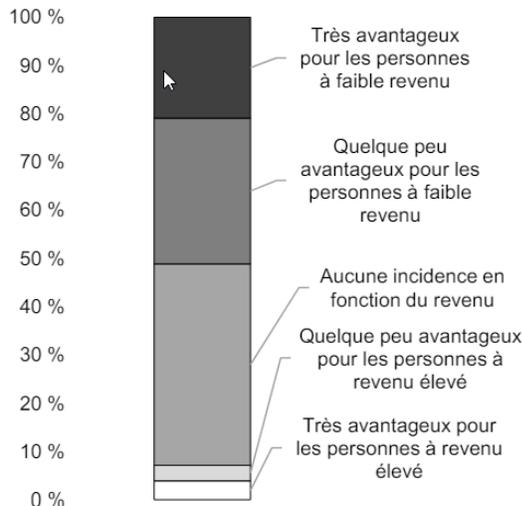
[Budget de 2024 : Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et l'inclusion \(canada.ca\)](#), page 34

Une part importante des mesures du budget de 2024 (84 %) sont considérées comme « équilibrées entre les genres », c'est-à-dire qu'elles devraient profiter aux hommes et aux femmes dans des proportions égales. La part des mesures du budget de 2024 qui profitent directement et indirectement aux femmes s'élève à environ 10 %. La part des mesures qui profitent directement aux hommes est de 6 %. Cela est attribuable à leur surreprésentation dans les situations d'itinérance, le système de justice pénale et la détention aux fins de l'immigration.

Graphique 6

Avantages attendus selon la distribution du revenu

(valeur des mesures en dollars*)



*Excluant les revenus et les mesures d'économie

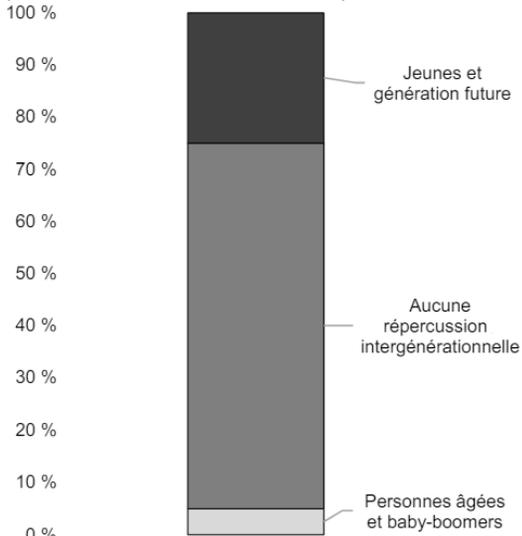
[Budget de 2024 : Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et l'inclusion \(canada.ca\)](#), page 38

Une importante proportion des mesures du budget de 2024 (environ 50 %) profitera aux personnes à faible revenu au Canada.

Graphique 7

Répercussions intergénérationnelles prévues

(valeur des mesures en dollars*)



*Excluant les revenus et les mesures d'économie

[Budget de 2024 : Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et l'inclusion \(canada.ca\)](#), page 39

Même si la majorité des nouveaux investissements du budget de 2024 devraient profiter aux personnes de toutes les générations au Canada, une part importante des investissements est destinée à répondre à l'évolution de la population canadienne : les baby-boomers vieillissent et l'immigration fait croître la population des jeunes générations. Cette réponse signifie qu'il faut faire des investissements clés pour contribuer à assurer une bonne qualité de vie à toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, en particulier aux jeunes. Au moins le quart des nouveaux investissements prévus dans le budget de 2024 devraient profiter aux jeunes et aux générations futures.

ANNEXE C

Liste des rapports publiés issus de trois enquêtes : l'Enquête sur la sécurité dans les espaces privés et publics, l'Enquête sur les inconduites sexuelles au travail et l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

1. Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP)

- [La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada](#)
- [La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada](#)
- [Expériences de victimisation des femmes dans les collectivités éloignées du Canada](#)
- [La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2018](#)
- [Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes appartenant à une minorité visible au Canada, 2018](#)
- [Violence entre partenaires intimes : expériences des jeunes femmes au Canada, 2018](#)
- [Violence entre partenaires intimes au Canada : un aperçu, 2018](#)
- [Violence entre partenaires intimes : expériences des hommes de minorités sexuelles au Canada, 2018](#)
- [Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes de minorités sexuelles au Canada, 2018](#)
- [Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018](#)
- [Vulnérabilités liées à la COVID-19 chez les Canadiens et les Canadiennes LGBTQ2+](#)
- [La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018](#)
- [Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018](#)
- [La violence fondée sur le sexe : les comportements sexuels non désirés dans les territoires du Canada, 2018.](#)
- [Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement](#)
- [Perceptions à l'égard de la violence fondée sur le sexe, de l'égalité des genres et de l'expression de genre](#)
- [La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés](#)

2. Enquête sur les inconduites sexuelles au travail (EIST)

- [Expériences de comportements sexualisés inappropriés, d'agressions sexuelles et de discrimination fondée sur le genre vécues par les travailleurs dans les provinces canadiennes, 2020](#)

3. Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire (ESIPEP)

- [Les expériences de comportements sexualisés non désirés, de comportements discriminatoires et d'agressions sexuelles vécues au sein de la population étudiante des collèges militaires canadiens, 2019](#)
- [Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019](#)
- [Les expériences de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019](#)

Les données recueillies par Statistique Canada fournissent aux ordres de gouvernement, aux parties prenantes travaillant dans le secteur de la VFS et à d'autres personnes et entités, des informations cruciales et à jour. Cela contribue à façonner les politiques, les programmes et les services visant à prévenir la VFS et à soutenir les victimes, les personnes survivantes et leur famille.

Les indicateurs clés de ces trois enquêtes sont énumérés dans le tableau qui suit.

INDICATEUR	SOURCE
Incidents signalés à la police : pourcentage de personnes survivantes d'agression sexuelle ayant signalé l'incident à la police (incident le plus grave uniquement)	ESEPP
Incidents signalés à la police : pourcentage de personnes LGBTQ2 âgées de 15 ans et plus ayant signalé à la police des expériences de victimisation avec violence (incident le plus grave uniquement)	ESEPP
Culpabilisation de la victime : pourcentage de personnes ayant subi des violences physiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois et qui ont été amenées à se sentir responsables de l'incident par les services d'aide aux victimes, par facteur d'identité (incident le plus grave uniquement)	ESEPP
Aucun service utilisé, sans soutien : pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus ayant déclaré avoir été agressées sexuellement au cours des 12 derniers mois, selon des facteurs d'identité, et qui ont déclaré n'avoir utilisé aucun service disponible pour obtenir de l'aide parce qu'elles ne se sentaient pas soutenues (incident le plus grave uniquement)	ESEPP
Services utilisés, résultat positif : pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus ayant déclaré avoir été agressées sexuellement au cours des 12 derniers mois, selon des facteurs d'identité, et qui ont déclaré avoir contacté ou utilisé des services pour obtenir de l'aide et qui ont eu un résultat positif en raison de ce contact (incident le plus grave uniquement)	ESEPP
Niveaux d'emploi : pourcentage de personnes autochtones 2ELGBTQQIA+ qui occupent un emploi permanent par rapport aux personnes 2LGBTQ non autochtones et à la population canadienne en général	ESEPP
Comportements inappropriés, lieu de travail : pourcentage de personnes 2LGBTQ ayant déclaré avoir fréquemment vécu, vu ou entendu des comportements non désirés sur le lieu de travail ou lors d'événements sanctionnés par le travail qui les visaient personnellement	ESEPP
Comportements inappropriés, lieu de travail : pourcentage de personnes 2LGBTQ ayant déclaré avoir fréquemment été personnellement victimes de comportements non désirés (ou encore qui ont personnellement	ESEPP

vu ou entendu de tels comportements) sur le lieu de travail ou lors d'événements sanctionnés par le travail	
Comportements inappropriés, public : pourcentage de personnes 2LGBTQ ayant déclaré avoir fréquemment vécu, vu ou entendu des comportements non désirés dans des lieux publics qui les visaient personnellement	ESEPP
Cyberviolence : pourcentage de personnes ayant été victimes de violence en ligne (cyberviolence)	ESEPP
Violence physique, sexuelle et psychologique : pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus ayant déclaré avoir été agressées sexuellement au cours des 12 derniers mois, par facteurs d'identité	ESEPP
Violence physique, sexuelle et psychologique : pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus ayant subi des violences psychologiques et émotionnelles au cours des 12 derniers mois, par facteurs d'identité	ESEPP
Violence physique, sexuelle et psychologique : pourcentage de personnes ayant subi de la violence physique, sexuelle ou psychologique	ESEPP
Violence physique, sexuelle et psychologique : pourcentage de personnes 2LGBTQ âgées de 15 ans et plus ayant subi une agression physique ou sexuelle au cours des 12 derniers mois	ESEPP
Violence physique, sexuelle et psychologique : pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus ayant déclaré avoir été victimes de VPI au cours des 12 derniers mois, par facteurs d'identité	ESEPP
Santé : pourcentage de victimes de VPI ayant déclaré être en bonne, très bonne ou excellente santé, par facteurs d'identité	ESEPP
Changement de comportement : pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus ayant subi une agression sexuelle au cours des 12 derniers mois et qui ont déclaré ne pas avoir changé leur comportement à la suite de l'agression, par facteurs d'identité	ESEPP
Changement de comportement : pourcentage de personnes survivantes d'agression sexuelle ayant signalé un isolement social (rester à la maison la nuit, éviter les gens et les lieux) à la suite de leur victimisation	ESEPP
Attitudes à l'égard de la VFS : pourcentage de personnes ayant déclaré être d'accord ou en désaccord avec les énoncés d'attitudes et de comportements liés à la VFS	ESEPP
Attitudes à l'égard des communautés 2LGBTQ2 : pourcentage de personnes ayant déclaré être en désaccord avec les énoncés d'attitudes et de comportements qui contribuent à l'exclusion des communautés 2LGTBQ	ESEPP
Violence physique, sexuelle et psychologique : pourcentage de femmes et de filles autochtones victimes de violence physique, sexuelle ou psychologique, selon l'identité autochtone	ESEPP

Enfants victimes de violence : pourcentage de la population ayant indiqué avoir été maltraitée durant son enfance (avant l'âge de 15 ans), par type de maltraitance	ESEPP
Qualifications postsecondaires : pourcentage de personnes détenant un diplôme d'études postsecondaires par sexe, genre et orientation sexuelle	ESEPP
Circonstances dans lesquelles l'agression ou le comportement s'est produit : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés au travail, selon les circonstances de ce comportement (p. ex. lors d'une réunion, lors d'une célébration entre collègues; incident le plus grave uniquement)	EIST
Relation avec l'agresseur : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés au travail, par relation avec l'auteure ou l'auteur de l'agression (incident le plus grave uniquement)	EIST
Répercussions des expériences : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés au travail et qui ont connu des effets négatifs sur leur rendement au travail ou leur carrière	EIST
Signalement/divulgation : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés au travail et qui ont signalé la situation à une personne en position d'autorité, par type d'autorité	EIST
Signalement/divulgation, mesures prises : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés au travail et qui ont signalé la situation à une personne en position d'autorité, par mesures prises par cette personne ou la direction	EIST
Signalement/divulgation, mesures prises, satisfaction : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés au travail et qui ont signalé la situation à une personne en position d'autorité, par satisfaction quant aux mesures prises par la suite	EIST
Intervention d'une personne témoin, en tant que cible de l'agression ou du comportement : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés au travail en présence d'autres personnes	EIST
Intervention d'une personne témoin, en tant que cible de l'agression ou du comportement, type de mesure : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés au travail en présence d'autres personnes, selon les mesures prises par la personne témoin	EIST
Intervention d'une personne témoin, en tant que témoin de l'agression ou du comportement : pourcentage de personnes ayant été témoins d'une agression sexuelle ou de comportements non désirés au travail	EIST

Intervention d'une personne témoin, en tant que témoin de l'agression ou du comportement, type de mesure : pourcentage de personnes ayant été témoins d'une agression sexuelle ou de comportements non désirés au travail, par mesures prises par la personne témoin	EIST
Intervention d'une personne témoin, en tant que témoin d'une agression ou du comportement, justification de la mesure : pourcentage de personnes ayant été témoins d'une agression sexuelle ou de comportements non désirés au travail, par raison d'avoir agi ou de ne pas avoir agi	EIST
Attitudes à l'égard du lieu de travail : attitudes des répondantes et des répondants à l'égard de la formation et de l'application des lois sur les agressions sexuelles et les comportements non désirés au travail et qui sont offerts à leur lieu de travail	EIST
Circonstances dans lesquelles l'agression ou le comportement s'est produit : pourcentage de personnes ayant été victimes d'une agression sexuelle ou de comportements non désirés à l'école, selon les circonstances de ce comportement (p. ex. dans une classe, lors d'un événement social)	ESIPEP
Relation avec l'auteure ou l'auteur de l'agression : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés à l'école, par relation avec l'auteure ou l'auteur de l'agression	ESIPEP
Répercussions des expériences : pourcentage des personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés à l'école et qui ont connu des effets négatifs sur leurs résultats scolaires ou leur carrière	ESIPEP
Signalement/divulgation : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés à l'école et qui ont signalé la situation à une personne en position d'autorité, par type d'autorité	ESIPEP
Signalement/divulgation, mesures prises : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés à l'école et qui ont signalé la situation à une personne en position d'autorité, par mesures prises par cette personne ou la direction	ESIPEP
Signalement/divulgation, mesures prises, satisfaction : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés à l'école et qui ont signalé la situation à une personne en position d'autorité, par satisfaction quant aux mesures prises par la suite	ESIPEP
Intervention d'une personne témoin, en tant que cible de l'agression ou du comportement : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés à l'école en présence d'autres personnes	ESIPEP
Intervention d'une personne témoin, en tant que cible de l'agression ou du comportement, type de mesure : pourcentage de personnes ayant subi une agression sexuelle ou des comportements non désirés à l'école en	ESIPEP

présence d'autres personnes, selon les mesures prises par la personne témoin	
Intervention d'une personne témoin, en tant que témoin de l'agression ou du comportement : pourcentage de personnes ayant été témoins d'une agression sexuelle ou de comportements non désirés à l'école	ESIPEP
Intervention d'une personne témoin, en tant que témoin de l'agression ou du comportement, type de mesure : pourcentage de personnes ayant été témoins d'une agression sexuelle ou de comportements non désirés à l'école, par mesures prises par la personne témoin	ESIPEP
Intervention d'une personne témoin, en tant que témoin d'une agression ou du comportement, justification de la mesure : pourcentage de personnes ayant été témoins d'une agression sexuelle ou de comportements non désirés à l'école, par raison d'avoir agi ou de ne pas avoir agi	ESIPEP
Attitudes à l'égard de l'école : attitudes des répondantes et répondants à l'égard de la formation et de l'application des lois sur les agressions sexuelles et les comportements non désirés qui sont offerts à leur école	ESIPEP